



# RAPPORT ANNUEL 2014

## DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 10 mars 2015 sous le numéro D.15-0124. conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

# Sommaire

## **.INTRODUCTION** **1**

Le mot du Président	1
Vie boursière de l'action Séché Environnement	2

### **.1**

## **PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES ACTIVITÉS** **3**

1.1	Informations financières sélectionnées	4
1.2	Présentation et évolution de la société	8
1.3	Description des activités	13
1.4	Analyses et commentaires sur les activités de l'exercice	23
1.5	Facteurs de risques	35

### **.2**

## **GOVERNEMENT D'ENTREPRISE** **43**

2.1.	Organes d'administration et de direction de la société	44
2.2.	Rémunérations et avantages des dirigeants et administrateurs	47
2.3.	Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et rapports des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	48
2.4.	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Séché Environnement SA	57

### **.3**

## **INFORMATIONS EN MATIÈRE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE** **59**

3.1.	Note méthodologique	60
3.2.	Informations sociales	64
3.3.	Informations environnementales	75
3.4.	Engagements sociétaux	86
3.5.	Sous-consolidation Trédi SA	90
3.6.	Rapport de l'un des Commissaires aux comptes désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	100
3.7.	Attestation de l'organisme tiers indépendant sur la société Trédi SA	104

## 4

### COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2014

105

4.1.	Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014	106
4.2.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	164
4.3.	Comptes annuels sociaux au 31 décembre 2014	166
4.4.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux	185
4.5.	Information pro forma	186

## 5

### INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

187

5.1.	Capital social	188
5.2.	Principaux actionnaires	189
5.3.	Acte constitutif et statuts	193
5.4.	Informations et historique sur la vie juridique de la Société sur l'exercice	195
5.5.	Informations sur les participations	195
5.6.	Conventions règlementées	196
5.7.	Salariés	198

## 6

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

199

6.1.	Responsable du document de référence	200
6.2.	Contrôleurs légaux des comptes	201
6.3.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	202
6.4.	Documents accessibles au public	202
6.5.	Tables de concordance	210
6.6.	Glossaire	217

# Introduction

## Le mot du Président



Madame, Monsieur, cher actionnaire

L'exercice écoulé aura été pour notre Groupe une nouvelle année de développement et de renforcement de notre positionnement de spécialiste à forte valeur ajoutée sur les marchés du déchet et plus largement, d'acteur référent de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle.

Fort de sa capacité d'innovation et de ses savoir-faire techniques, Séché Environnement apporte, à ses clientèles industrielles comme de collectivités, des solutions de valorisation et de traitement de déchets qui concilient activité économique, développement industriel et préservation de la ressource. Notre offre s'inscrit ainsi au cœur des problématiques de développement durable des industriels comme des collectivités.

Les valeurs qui fondent notre démarche d'entreprise sont reconnues par tous nos partenaires : ainsi, l'engagement de notre Groupe en faveur de la biodiversité a été formalisé par notre labellisation par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, dans le cadre de sa stratégie nationale. Nous avons travaillé à l'extension de notre maillage territorial dans le même esprit : ainsi, les ouvertures vers des plateformes collaboratives d'économie circulaire se sont multipliées, que ce soit à Strasbourg, au sud de Lyon ou dans le Grand Ouest.

En 2014, notre Groupe a bénéficié d'un bon niveau d'activité commerciale qui a soutenu la performance de ses métiers de traitement, mais c'est sur les activités de services que nous avons connu la croissance la plus forte, illustrant la pertinence de notre stratégie de développement basée sur des approches nouvelles, globales et porteuses de valeur ajoutée pour nos clients. J'en veux pour exemple, les importants contrats de service que nous avons conclus cette année avec de nouveaux grands clients industriels, comme le chimiste DuPont, ou encore, le contrat emblématique de fourniture d'énergie de récupération au réseau de chaleur de la ville de Laval. Cette dynamique commerciale a permis de réaliser une croissance significative de notre chiffre d'affaires en fin d'année, alors que le début de l'exercice a été pénalisé par l'achèvement en 2013 de 2 contrats "spot" importants. De plus, elle a fait évoluer notre mix activité en renforçant la contribution des métiers les plus rentables. Nos résultats progressent fortement en 2014 : c'est le fruit de la dynamique commerciale en direction des métiers de traitement tout autant que les efforts portés sur certains de nos sites ainsi que sur nos contrats de délégation de service public dont la contribution opérationnelle courante s'avère plus normative. De fait, la génération de trésorerie a progressé significativement et notre Groupe a pu renforcer sa solidité financière, avec des ratios bilanciers en amélioration sensible. Ces réalisations sont pérennes et le travail engagé par chacun pour conforter les performances commerciales et financières de notre Groupe se poursuivra en 2015. Dès lors, toutes les conditions sont réunies pour aborder l'année en cours avec confiance et envisager un exercice 2015 bien orienté, tant en termes d'activité que de résultats.

C'est ma certitude et c'est mon engagement personnel auprès de vous.

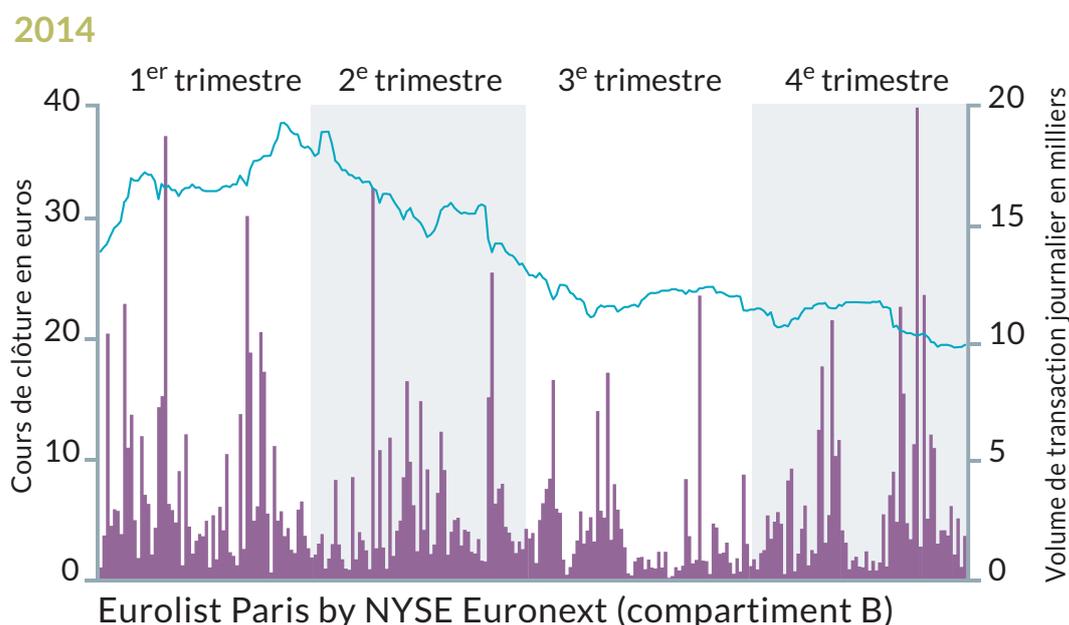
Joël Séché

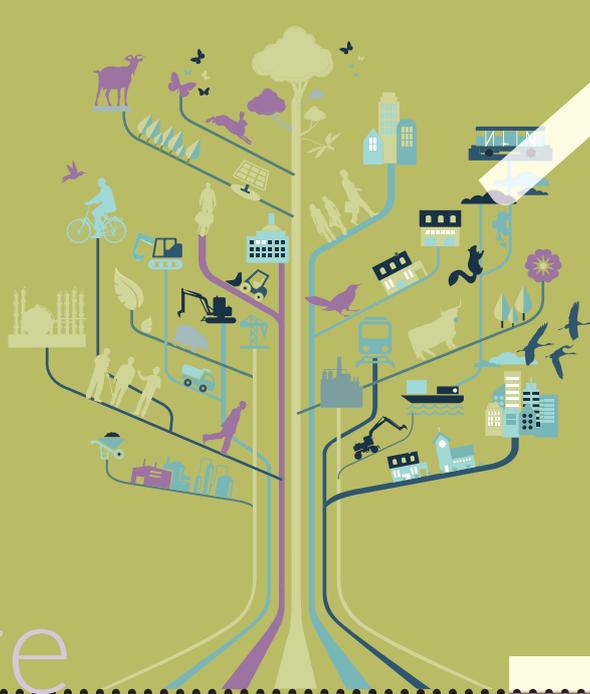
## Vie boursière de l'action Séché Environnement

Les actions de Séché Environnement sont cotées sur l'Eurolist (compartiment B - indice mid 100) et ne font l'objet d'aucune cotation sur une autre place financière. Les cours de bourse et les volumes de transactions ont évolué de la manière suivante :

2014	Cours en €			Échanges	
	le + bas	le + haut	dernier cours	Nombre d'actions	Valeur en M€
<b>Mois</b>					
Janvier	27,70	34,50	33,00	106 882	3,44
Février	32,30	34,26	34,26	47 837	1,58
Mars	33,20	38,71	36,40	82 322	2,93
Avril	31,30	38,00	31,91	48 985	1,67
Mai	29,00	32,71	31,93	70 016	2,17
Juin	26,70	32,10	26,80	58 186	1,69
Juillet	22,15	26,90	23,24	60 156	1,46
Août	22,65	24,70	24,60	32 333	0,76
Septembre	22,55	25,29	22,80	39 756	0,97
Octobre	20,80	24,10	23,45	52 498	1,18
Novembre	21,40	23,60	21,40	47 007	1,08
Décembre	19,00	21,55	19,90	91 815	1,89
<b>Extrêmes &amp; totaux en 2014</b>	<b>19,00</b>	<b>38,71</b>	<b>19,90</b>	<b>737 793</b>	<b>20,82</b>
<b>2015</b>					
Janvier	19,91	21,70	20,80	51 996	1,08

## Évolution du cours de Bourse et des volumes échangés





# chapitre

## PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES ACTIVITÉS

<b>1.1</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	<b>4</b>
<b>1.2</b>	<b>PRÉSENTATION ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>8</b>
<b>1.3</b>	<b>DESCRIPTION DES ACTIVITÉS</b>	<b>13</b>
<b>1.4</b>	<b>ANALYSES ET COMMENTAIRES SUR LES ACTIVITÉS DE L'EXERCICE</b>	<b>23</b>
<b>1.5</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>34</b>

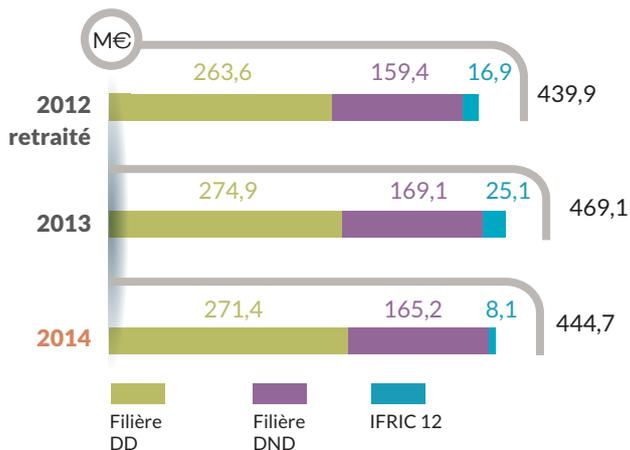


# PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES ACTIVITÉS

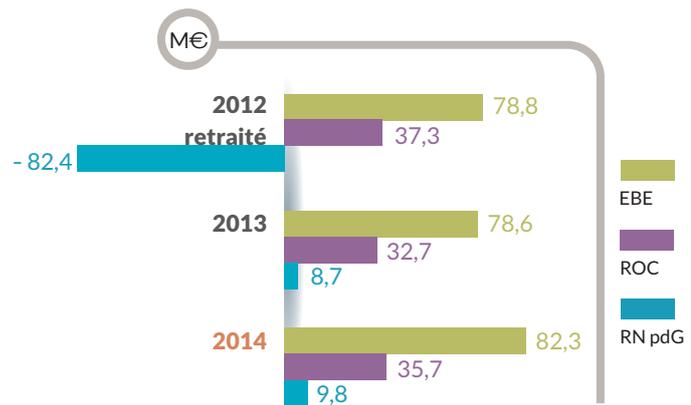
## 1.1 Informations financières sélectionnées

### 1.1.1 Indicateurs et chiffres clés

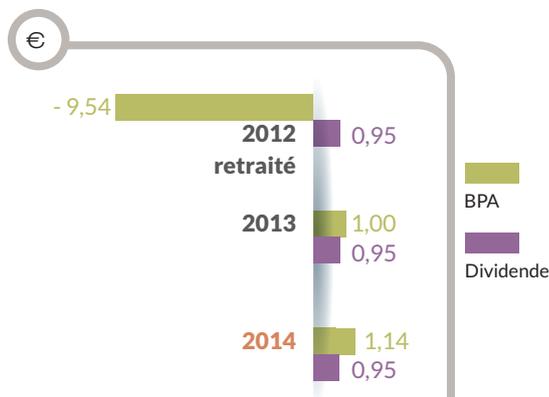
#### ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR FILIÈRE



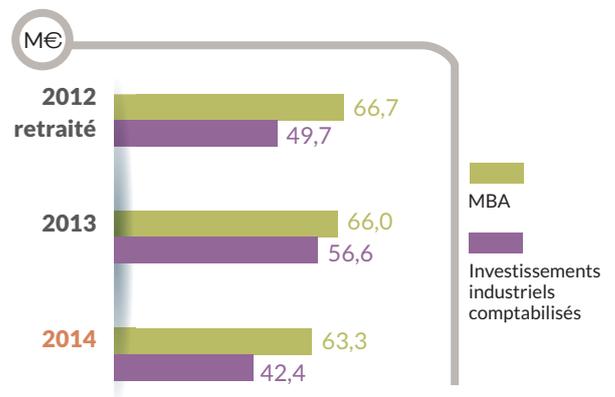
#### ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES DE GESTION



#### ÉVOLUTION DU RÉSULTAT PAR ACTION ET DU DIVIDENDE

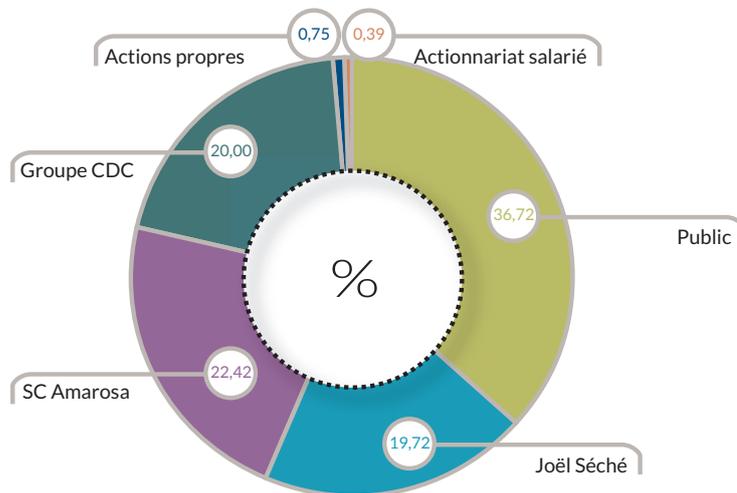


#### ÉVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT ET DES INVESTISSEMENTS

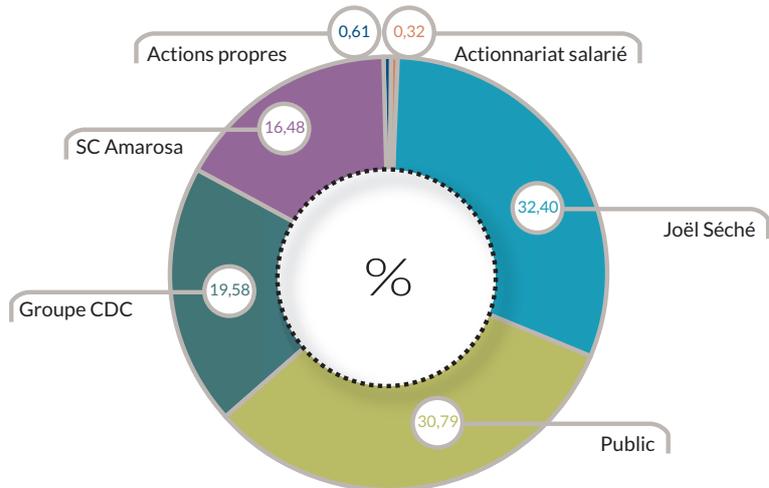


## ACTIONNARIAT ET DROITS DE VOTE

## Actions



## Droits de vote



## ÉVOLUTION DES EFFECTIFS





## 1.1.2 *Faits marquants de l'exercice* ■

Au cours de l'exercice 2014, Séché Environnement a affirmé son positionnement d'acteur de référence des marchés du déchet en France et a confirmé la priorité donnée à l'amélioration de sa rentabilité.

### **Renforcement du positionnement de Séché Environnement comme acteur de référence des marchés du déchet en France**

En 2014, Séché Environnement a poursuivi son développement sur les marchés du déchet en France en affirmant sa stratégie de différenciation aussi bien sur les marchés des collectivités, auprès desquelles il est un acteur structurant des territoires en matière d'économie circulaire, que de ses clientèles industrielles pour lesquelles il est un des opérateurs majeurs pour la mobilisation de ressources rares et de l'écologie industrielle.

Sur le marché des collectivités locales, Séché Environnement a renforcé ses positions sur l'ensemble de ses métiers, et particulièrement sur les traitements (stockage et incinération) en s'appuyant sur ses sites qui disposent d'autorisations larges en matière de valorisation et de traitement de déchets et qui, pour ces raisons, constituent des outils d'infrastructure pour l'organisation et la compétitivité des territoires.

À titre d'exemple, Séché Environnement a conclu en juillet un contrat emblématique pour la fourniture d'énergie au réseau de chaleur de la ville de Laval. L'énergie proviendra d'un combustible de substitution issu de la valorisation, sur le site voisin de Changé, des déchets municipaux. Ce contrat, conclu pour 20 ans, illustre les capacités d'innovation du Groupe en matière d'économie circulaire au service des collectivités.

Au sein de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Nantes-Alcéa, dont Séché Environnement est le délégataire, le Groupe a finalisé avec succès sa mission d'optimisation de l'efficacité énergétique de l'installation, en installant un ORC (Cycle Organique de Rankine) destiné à valoriser les énergies de basse température. Au terme de deux années d'investissements

qui ont successivement conduit à l'amélioration des capacités de l'installation en matière de valorisation matières (modernisation du centre de tri) et de valorisation énergétique, Séché Environnement a ainsi démontré une nouvelle fois la qualité de ses réalisations innovantes sur les marchés porteurs de la gestion déléguée des grandes infrastructures de valorisation matières et énergétique des déchets municipaux.

Sur les marchés industriels, et particulièrement des déchets dangereux, Séché Environnement s'est affirmé dans ses métiers de valorisation des ressources rares et de l'écologie industrielle. Ses savoir-faire différenciateurs dans la mise en œuvre des techniques complexes pour la valorisation de matériaux nobles, à forte valeur ajoutée et à l'intérêt géostratégique fort, tels que le zinc, le molybdène... lui ont permis de renforcer ses positions commerciales auprès de grandes clientèles industrielles à travers les marchés porteurs de la valorisation des effluents industriels.

De plus, son approche globale, en termes de services, des problématiques déchets a permis de conquérir de nouveaux clients sur les marchés en croissance de l'externalisation de la gestion de déchets. Sur ces marchés, les "offres globales" ont ainsi connu une sensible progression (proche de 10% sur l'année), illustrant le fort potentiel de Séché Environnement auprès de ses clientèles industrielles.

Séché Environnement s'est ainsi renforcé dans les contrats de "total waste management" dans les marchés solides de la chimie fine et de la pharmacie, avec le renouvellement de ses principaux contrats et avec la signature de nouveaux contrats significatifs, comme avec le chimiste américain DuPont. Le Groupe a poursuivi sa diversification dans d'autres secteurs industriels, comme celui de la mécanique, avec la signature d'un contrat majeur avec Volvo Trucks, ou des métiers de l'agro-alimentaire, avec un des leaders européens de la fabrication de fruits secs qui a confié à Séché Environnement l'ensemble de sa problématique déchets, comprenant la gestion de ses infrastructures et la valorisation de ses effluents, avec notamment la réalisation d'une STEP.

Ce dernier contrat est un exemple de la pertinence des approches technologiques des marchés industriels, telle que défendues par Séché Environnement, alliant différenciation pointue des savoir-faire et étendue de l'offre de services.

### **Priorité donnée à la rentabilité et amélioration du résultat net**

Au cours de l'exercice 2014, Séché Environnement a poursuivi activement son développement commercial en direction des activités à plus forte valeur ajoutée tout en s'attachant à optimiser la rentabilité de ses opérations.

Ainsi, le Groupe a connu un bon niveau d'activité commerciale, qui a accéléré la croissance de son chiffre d'affaires en cours d'année, et particulièrement sur le second semestre. En terme de croissance, les premiers mois de l'exercice écoulé ont en effet souffert d'une base de comparaison élevée avec l'exercice précédent, qui enregistrait la contribution de contrats "spot" significatifs, aussi bien dans la filière "Déchets Dangereux" que dans la filière "Déchets Non Dangereux". En revanche, le 4<sup>ème</sup> trimestre, qui ne supporte pas ces effets de base, extériorise une croissance forte, plus représentative du dynamisme commercial du Groupe et de la solidité de ses marchés.

Sur l'exercice, le mix activités évolue favorablement en direction des métiers de traitement, comme le stockage qui réalise une bonne performance notamment sur le second semestre, à l'instar des métiers d'incinération (DD et DND).

En 2014, Séché Environnement a bénéficié, en termes de rentabilité opérationnelle, des effets d'amélioration de son mix activité. Elle a par ailleurs commencé à bénéficier des fruits des actions de productivité engagées lors de l'exercice précédent, telles que celles relatives au traitement des eaux.

Concernant l'incinérateur de Strasbourg-Sénerval en particulier, dont Séché Environnement est le délégataire, le Groupe a poursuivi ses efforts pour identifier les problèmes industriels à l'origine des dysfonctionnements de l'installation. Les premières mesures correctrices ont ainsi permis d'extérioriser

une contribution sensiblement accrue du contrat de Strasbourg-Sénerval aux résultats opérationnels du Groupe en 2014 par rapport à 2013.

En fin d'année, la fermeture administrative de l'installation, pour cause d'amiante, engageant la responsabilité de l'autorité déléguée, a été sans incidence sur la rentabilité du contrat, la CUS couvrant par voie d'avenant au contrat de délégation, les pertes d'exploitation résultant de l'absence de ventes d'énergie occasionnée par la fermeture de l'incinérateur, ainsi que l'ensemble des surcoûts d'exploitation résultant de la mise en œuvre par Séché Environnement de solutions alternatives de traitement.

L'évolution favorable du mix activités et les mesures d'optimisation opérationnelle réalisées sur les outils détenus en propre comme en délégation ont ainsi conduit à une amélioration sensible de l'excédent brut d'exploitation et de la marge opérationnelle courante.

En mai, Séché Environnement a finalisé une opération de refinancement de sa dette obligataire par l'émission de nouvelles obligations sous forme de placement privé ("Euro PP") pour un montant total de 50 millions d'euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

- une tranche de 25 millions d'euros de maturité cinq ans (échéance 22/05/19) ;
- une tranche de 25 millions d'euros de maturité sept ans (échéance 22/05/21).

Le produit de la première tranche a permis le refinancement d'un emprunt obligataire émis en avril 2012 pour un montant de 25 millions d'euros et celui de la deuxième tranche, à couvrir les besoins généraux et la croissance du Groupe.

Cette opération constitue pour Séché Environnement une étape significative dans la poursuite de la diversification de ses sources de financement, du renforcement de sa flexibilité financière.

Concomitamment, Séché Environnement a obtenu de ses établissements bancaires la révision d'un des deux ratios financiers au titre de son contrat de crédit senior : le ratio de le-

verage, qui est porté de 3 x EBE à 3,5 x EBE. Le second covenant, le gearing, reste inchangé à 1,1 x fonds propres.

Malgré un résultat opérationnel pénalisé de manière exceptionnelle par les conséquences du mouvement social intervenu au sein de Strasbourg-Sénerval au cours du premier semestre 2014 et un résultat financier ponctuellement alourdi par des charges du refinancement partiel opéré en début d'année, le résultat net progresse sensiblement en 2014, traduisant une dynamique d'amélioration pérenne des résultats.

### 1.1.3 Événements récents ■

Sur les premiers mois de l'exercice en cours, Séché Environnement a travaillé à l'amélioration des conditions d'exploitation de certaines installations, notamment l'incinérateur de Strasbourg-Sénerval et a poursuivi ses actions en direction du développement de nouveaux marchés, notamment dans la filière déchets dangereux.

Concernant Strasbourg-Sénerval, Séché Environnement a conclu avec la CUS un avenant en date du 30 janvier 2015, relatif à la prise en charge par la collectivité de l'ensemble des conséquences pour Séché Environnement des opérations de désamiantage de l'installation jusqu'au retour de cette dernière à une pleine disponibilité : pertes d'exploitation (ventes d'énergie) et surcoûts opérationnels liés à la mise en œuvre de solutions alternatives de traitement.

Au plan commercial et pour accroître son offre en direction des marchés de déchets à forte valeur ajoutée, Séché Environnement a souhaité se diversifier sur les marchés des déchets très faiblement radioactifs en créant une filiale dédiée, Séché Énergies.

Séché Énergies vise les déchets très faiblement radioactifs (TFA) résultant de l'exploitation d'installations nucléaires des secteurs de l'énergie, de la recherche, de l'industrie tels que ceux issus de l'industrie pétrolière ou gazière (radioactivité naturelle renforcée)... ou des services de médecine nucléaire et de radiothérapie.

Ces marchés s'inscrivent dans une démarche de développement durable des industries concernées et connaissent donc un rapide développement : ils constituent à ce titre des relais de croissance pour Séché Environnement en France comme à l'International.

Cette démarche complète le domaine de compétences du Groupe auprès de sa clientèle existante d'industriels et d'hôpitaux et lui ouvre des accès à de nouveaux clients en France et dans le monde, auxquels Séché Énergies pourra fournir : études en amont, ingénierie, procédés innovants de traitement et de conditionnement ou prestations d'exploitation d'installations industrielles de traitement pour ces types de déchets.



## .1.2 Présentation et évolution de la Société ■

### 1.2.1 Présentation générale de l'activité ■

#### 1.2.1.1 Activités ■

Séché Environnement est l'un des principaux acteurs français de la valorisation et du traitement de tous les types de déchets, qu'ils soient d'origine industrielle ou issus des collectivités territoriales. Le Groupe offre grâce à son outil industriel une solution globale à la gestion des déchets qui intègre toutes les exigences liées au respect de l'environnement.

Spécialiste de la valorisation, Séché Environnement apporte des solutions permettant de

concilier activité économique, développement industriel et préservation des ressources et de la biodiversité. Son histoire est celle d'approfondissements successifs de ses métiers et de ses savoir-faire. La palette des réponses apportées à la clientèle s'est élargie dans le temps, mais l'effort reste centré sur le déchet.

La valorisation de la matière est toujours privilégiée à travers la mise en place d'installations dédiées. Plus spécifiquement pour sa composante de gestion des déchets dangereux, sa vocation est d'accompagner les développements de sa clientèle industrielle en mettant ses compétences à dominante chimique à sa disposition tant pour une valorisation matière que de l'énergie.

Le Groupe est positionné sur les métiers de l'énergie renouvelable ou de récupération extraite des déchets sous forme de chaleur et d'électricité, et s'implique fortement dans le développement de technologies vertes éconnovantes en lien avec la valorisation des déchets (chimie verte ou valorisation matière).

Séché Environnement s'inscrit comme un maillon de l'économie circulaire dans ses phases d'écologie industrielle et de valorisation des déchets regardés comme une ressource, matière ou énergie, en attente d'utilisation. Séché Environnement est actif sur l'ensemble des valorisations des déchets, avec une spécialisation de ses sites en fonction des gisements de déchets (nature et producteurs) et des technologies à mettre en œuvre.



**FINANCIER /  
BOURSIER**



**TECHNICO –  
ÉCONOMIQUE**



**GOVERNANCE /  
ENVIRONNEMENTAL**



### NAISSANCE D'UN SPÉCIALISTE DU STOCKAGE DES DÉCHETS

Reprise par Joël Séché de la petite entreprise familiale de travaux publics en Mayenne (1985).

Entrée au second marché de la Bourse de Paris (1997).

#### Positionnement progressif à Changé en Mayenne sur les métiers de l'environnement :

- centre de stockage de classe 2 (ordures ménagères et assimilées) en 1985 ;
- "parc d'activités déchets", concept innovant, qui regroupe de nombreuses offres de services pour le traitement des déchets des collectivités locales et des industriels (1994) ;
- centre de stockage de classe 1 (déchets dangereux) en 1994 ;
- centre de traitement biologique des terres (1997) ;
- unité de traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux (1997) ;

Première certification environnementale ISO 14001 décernée au monde dans son domaine d'activité, le stockage de déchets, attribuée au site de Changé (1996).


**FINANCIER /  
BOURSIER**

**TECHNICO –  
ÉCONOMIQUE**

**GOVERNANCE /  
ENVIRONNEMENTAL**
**DU DÉBUT DU 21ÈME SIÈCLE AU  
GRENNELLE DE L'ENVIRONNEMENT**
**ÉVOLUTION VERS UNE STATURE DE SPÉCIALISTE NATIONAL DES TRAITEMENTS  
DE DÉCHETS DE TOUS LES TYPES**

Deux opérations majeures de croissance externe :

- acquisition d'une stature nationale avec le rachat d'Alcor (2001) ;
- renforcement de la position en clientèle industrielle par OPA/OPE sur Trédi (2002).

**Métiers additionnels en déchets dangereux (2002) :**

- incinération ;
- traitements physico-chimiques ;
- régénération de solvants et purifications chimiques ;
- décontamination pyralène, ...

Première certification décernée à une entreprise de stockage de déchets en France pour la santé et la sécurité du personnel, selon le référentiel OHSAS 18001 (2002).

Recentrage géographique et sur le cœur de métier : les traitements et le stockage des déchets. Les activités périphériques (collecte, tri, recyclage de matières premières secondaires) qui figuraient parmi les actifs acquis d'Alcor et de Trédi, sont cédées à des professionnels de ces métiers (2004).

Montée de la Caisse des Dépôts et Consignations au capital de Séché Environnement à hauteur de 20,0% (2007).

Acquisition de Saur par HIME, holding dont Séché Environnement détient 33% du capital, aux côtés de la Caisse des Dépôts, Axa et Cube (2007).

**Extensions de capacités de traitement autorisées (2005).**

- Trédi Salaise (incinération) ;
- Drimm (stockage) ;
- SVO<sup>1</sup> (stockage).

Prix du meilleur Rapport annuel décerné par Les Échos et la Vie Financière (2006).

**DU GRENNELLE DE L'ENVIRONNEMENT  
À NOS JOURS**
**UN SPÉCIALISTE DES NOUVEAUX MÉTIERS DU DÉCHET :  
VALORISATION MATIÈRES ET ÉNERGIE**

Resserrement du partenariat avec la Caisse des Dépôts concernant la Saur (option d'achat permettant la prise de majorité, et évolution de la gouvernance) en 2008.

Substitution au capital du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) à la Caisse des Dépôts, reclassement de portefeuille sans incidence sur les aspects financiers et contractuels (2009).

Sortie de Séché Environnement du groupe HIME/Saur (2013).

Substitution au capital de la Caisse des Dépôts au Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), reclassement de portefeuille sans incidence sur les aspects financiers et contractuels (2013).

**Énergies renouvelables :**

- valorisation énergétique du biogaz :
  - > création de Sénergies en 2008 (production d'énergie verte sur le site SVO Éco-industries du Vigeant) ;
  - > Changé - turbine à gaz (2008) ;
  - > Montech - turbine à gaz (2009) ;
  - > La Bistade - groupe électrogène (2009).

**Des reconnaissances :**

- Prix de la Stratégie de Croissance décerné par Frost & Sullivan (2008) ;
- Prix de la Responsabilité Globale décerné par Audencia (2008) ;
- Distinction pour la qualité de la communication financière lors de la remise des Trophées 2008 des Relations Investisseurs et de la Communication Financière ;
- Distinction pour l'approche développement durable lors de la remise des Trophées 2009 des Relations Investisseurs et de la Communication Financière ;

1 : La société SVO a été fusionnée dans la société Séché Éco-industries en 2014.



# PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES ACTIVITÉS



**FINANCIER /  
BOURSIER**



**TECHNICO –  
ÉCONOMIQUE**



**GOVERNANCE /  
ENVIRONNEMENTAL**

## UN SPÉCIALISTE DES NOUVEAUX MÉTIERS DU DÉCHET : VALORISATION MATIÈRES ET ÉNERGIE

- énergie solaire :
  - > premier champ solaire expérimental à SVO (2009) ;
  - > raccordement champ solaire 3 MW (2011).
- combustible solide de réutilisation (CSR) :
  - > Calais (2010) ;
  - > Changé (2011).
- réseaux de chaleur :
  - > Inauguration du réseau de chaleur à Strasbourg (Sénerval - 2013).

### Valorisation "matières" et nouveaux outils industriels

- traitement des gaz en bouteilles à Saint Vulbas (2008) ;
- investissement dans les nouvelles technologies de tri recyclage (Changé en 2011 et Montech en 2012) ;
- acquisition du centre de stockage de La Dominelais avec maturation de mâchefers et compostage (Tree en 2012) ;
- REP ameublement professionnel, Valdelia retient le Groupe pour le traitement en région Bretagne et Mayenne (2013).

### Nouvelles extensions en matière logistique, transit et tri :

- plate-forme fluviale à Gennevilliers (2012) ;
- plate-forme multimodale à Longuefuye (2012) ;
- centre de regroupement de déchets dangereux à Béziers (2012) ;
- centre de traitement biologique de terres à Lacq (2012) ;
- mise en service nouvelle ligne de tri à Nantes (Alcéa - 2013).

### Contrats d'externalisation de leur gestion des déchets par de grands groupes industriels (2008...) et contrats de délégation de service public (DSP) remportés.

- traitement avec valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles de la Communauté urbaine de Strasbourg à travers une filiale dédiée : Sénerval (2010).

- Trophée Croissance Verte Innovation 2010 lors du Salon Croissance Verte et Eco-industries au Futuroscope, pour le projet micro-algues ;
- Lauréat du Trophée 2011 Développement Durable des Pays de la Loire ;
- Lauréat du 5<sup>ème</sup> Forum de la Stratégie d'entreprise (2012) avec attribution du label "stratégie d'excellence" ;
- Trophée de l'excellence opérationnelle chez Total à Donges pour Séché Éco-services (2012 et 2013).

### Des certifications de systèmes de management intégré (environnemental, social, qualité)

- certification MASE pour Séché Éco-services (2009) ;
- toute tonne de déchet entrant dans le Groupe est traitée dans un site certifié (2010).

### Des labellisations de projets

- projet SYMBio2 (biofaçade) lauréat du 15<sup>ème</sup> appel à projets lancé par le Fonds Unique Interministériel (FUI) (2013).



FINANCIER /  
BOURSIER



TECHNICO –  
ÉCONOMIQUE



GOVERNANCE /  
ENVIRONNEMENTAL

## UN SPÉCIALISTE DES NOUVEAUX MÉTIERS DU DÉCHET : VALORISATION MATIÈRES ET ÉNERGIE

- dépollution de la décharge de la Gabarre (Guadeloupe) (2011) ;
- incinération à Oléron (2011) ;
- traitement avec valorisation énergétique des ordures ménagères de Pau (2011) ;
- traitement avec valorisation énergétique des ordures ménagères de Nantes Métropole (2012) avec Alcéa ;
- unité de compostage de déchets urbains à Scherwiller (2012).

## ACTUALITÉ RÉCENTE : EXERCICE 2014

- refinancement partiel de la dette (allongement de la maturité et amélioration du coût).

### Valorisation énergétique

- mise en service nouvelle ligne de valorisation énergétique à Nantes par technique du cycle de Rankine ORC (Alcéa) ;
- Trédi Salaise est reconnu comme unité de valorisation énergétique de 1er rang R1
- DSP avec la Ville de Laval pour le premier réseau de chaleur urbain alimenté en énergies alternatives et de proximité (CSR et biogaz), produites à partir des déchets non recyclables du territoire.

### Valorisation matières

- REP ameublement, Éco-mobilier retient le Groupe pour le traitement à Calais et Montauban.

### Reconnaisances

- Trophée de l'Amélioration Durable dans la catégorie multimodalité à Trédi Salaise par la CCI Nord Isère ;
- Trophée de Performance Sécurité chez EXXON pour SéchÉ Éco-services.

### Biodiversité

- labellisation à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (MEDDE) ;
- mécénat avec le MNHN pour un programme de recherche sur le lamantin, lien entre le milieu naturel (Guadeloupe) et le site scientifique d'étude du lamantin (zoo de Vincennes).

### Management

- certification ISO 50001 (management énergétique) Béarn Environnement et Alcéa ;
- triple certification ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001 pour Alcéa.

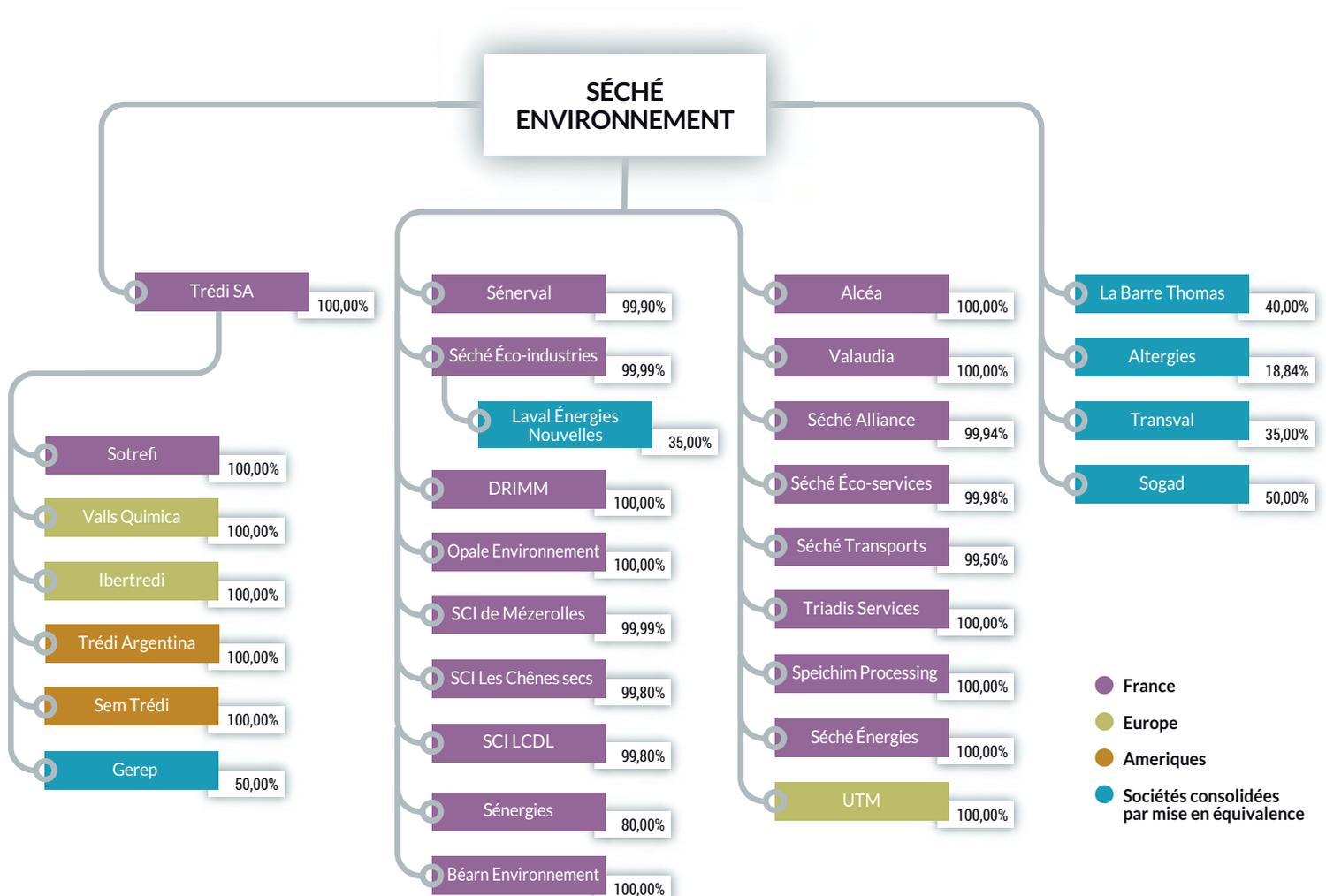
### Recherche

- Vadébio, programme de recherche retenu dans le cadre de l'appel à projet lancé par Éco-mobilier, Valdelia et l'ADEME visant à identifier de nouvelles techniques de recyclage des bois d'ameublement.



## 1.2.2. Organigramme ■

### ORGANIGRAMME DE CONSOLIDATION



### 1.2.3 Propriétés immobilières, usines et équipements ■

La société dispose à son actif d'immobilisations corporelles pour une valeur brute de 632,0 millions d'euros au 31 décembre 2014 (contre 611,2 millions d'euros un an auparavant). La part des actifs détenus en propre s'élève à 97% (contre 92% en 2013) ; celle des actifs en location-financement est de 3% (8% en 2013).

Les actifs immobilisés détenus en propre concernent principalement :

- des terrains et réserves foncières (principalement pour les activités de stockage et de plate-forme) ;
- des installations et biens d'équipements nécessaires à ses activités (alvéoles de stockage, installations de traitement thermique, de régénération, de démantèlement, de stabilisation, de regroupement) ;
- des matériels de transport.

Ces actifs font l'objet d'amortissements, comptabilisés dans le résultat opérationnel courant, en fonction du rythme d'utilisation de ces derniers. Ils génèrent également des dépenses d'entretien et de maintenance, visant à maintenir l'actif dans un état optimum de fonctionnement et à préserver sa disponibilité. Les alvéoles de stockage induisent également :

- des dépenses de réhabilitation (couvertures provisoires et/ou définitives), comptabilisées dans le résultat opérationnel courant ;
- une provision au titre de l'engagement de suivi post-exploitation, également constatée dans le résultat opérationnel courant.

Dans le cadre de ses contrats de délégation de service public, Sèché Environnement gère également des actifs pour comptes des collectivités délégantes. Les actifs mis à disposition au moment de la prise de délégation ont été remis au délégataire à titre gratuit et ne figure pas au bilan du Groupe. Les actifs construits dans le cadre de la délégation, sont comptabilisés soit en immobilisations incorporelles (pour la part relevant d'un droit

d'usage des installations), soit en actifs financiers (pour la part relevant d'un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie). Au 31 décembre 2014, la valeur brute de ces actifs s'élève à 52,9 millions d'euros, (contre 44,6 millions d'euros au 31 décembre 2013), dont 4,5 millions d'euros enregistrés en actifs financiers et 48,4 millions enregistrés en immobilisations incorporelles. Ils concernent principalement des outils de traitement thermique qui font l'objet :

- d'un amortissement linéaire sur la durée de la délégation à compter de leur mise en service ;
- d'une obligation, pour le délégataire, de dépenses de gros entretien et réparations comptabilisées dans le résultat opérationnel courant du Groupe.

Les actifs détenus dans le cadre des délégations de services publics sont financés par des emprunts bancaires adossés et contractualisés. Les actifs détenus en propre sont principalement financés par autofinancement, à l'exception de quelques projets ayant fait ou faisant l'objet de financements spécifiques adossés.

## 1.3 Description des activités ■

### 1.3.1 Marché et Stratégie ■

#### 1.3.1.1 Marché français des déchets <sup>2</sup>.

##### 1.3.1.1.1 Problématique générale

##### 1.3.1.1.1.1 Fait générateur

La production de déchets est l'aboutissement du cycle économique qui inclut l'extraction de matières, leur utilisation dans la production de biens et de services, la consommation des produits et leur fin de vie. La génération de déchets intervient aussi bien dans les étapes de production de biens (déchets de fabrication) que dans les étapes de consommation intermédiaire et finale (déchets post-consommation).

Les facteurs influençant la production de déchets sont multiples : modes de production des biens, taux d'industrialisation, croissance

économique, évolution démographique, modes de consommation et de gestion de la fin de vie des biens. La prévention se définit par l'ensemble des mesures permettant de réduire la quantité de déchets et leur nocivité, diminuant ainsi la pression des activités humaines sur l'environnement.

##### 1.3.1.1.2 Stabilisation du marché

La France produit environ 355 millions de tonnes de déchets, la majeure partie provenant de la construction. La production de déchets continue à croître au rythme d'1% par an, principalement du fait des déchets des entreprises.

Depuis 2009, un découplage relatif entre la production de déchets ménagers et assimilés et la croissance est constaté : en 2011, la production de déchets ménagers et assimilés par habitant, 590 kg/habitant, se situe sous son niveau de 2007. De plus, la production

d'ordures ménagères résiduelles tend à diminuer depuis 2005, au profit des collectes séparées et des déchèteries, permettant ainsi une meilleure valorisation.

##### 1.3.1.1.3 Plan de prévention 2014-2020

Le projet de Plan national de prévention des déchets 2014-2020 propose un ensemble d'objectifs chiffrés. Contrairement au plan "Déchets 2009-2012" qui concernait les ordures ménagères et assimilées (OMA), l'indicateur retenu porte sur les déchets ménagers et assimilés (DMA).

L'objectif proposé est une réduction de 7% des DMA produits par habitant entre 2010 et 2020.

Une stabilisation des déchets des activités économiques (DAE) à l'horizon 2020 complèterait l'objectif plus général de découplage entre la production de déchets et la croissance.

2 : Source : ADEME - chiffres-clés - édition 2014 (juin 2014) ; les données statistiques sont les plus récentes publiées à début 2015.



Pour parvenir à ces objectifs, des flux de déchets ont été ciblés comme prioritaires : les matières organiques (gaspillage alimentaire), les déchets dangereux et les déchets de construction.

### 1.3.1.1.4 Production de déchets

#### 1.3.1.1.4.1 Déchets en France

En 2010, la production de déchets en France a représenté 355 millions de tonnes, dont 260 millions de tonnes pour le secteur de la construction, 62 millions de tonnes pour les entreprises en dehors de la construction et 30 millions de tonnes pour les ménages. Notons que les résidus agricoles qui sont réutilisés sur l'exploitation ne sont pas comptabilisés. Les déchets organiques, hors déchets de l'agriculture et de la pêche, se montent à 47 millions de tonnes, dont 20 millions de tonnes sont collectées par le service public.

Entre 2004 et 2010, la production de déchets a sensiblement augmenté, passant de 297 millions de tonnes à 355 millions de tonnes, soit une augmentation de près de 20%, largement au-dessus de la croissance de la population (+ 4%) ou celle du PIB (+ 7,2% en volume). La plus forte augmentation vient du secteur de la construction (+ 24%), mais la production de déchets ménagers augmente également sensiblement (+ 14%).

Les déchets dangereux représentent 11,5 millions de tonnes, 256 millions de tonnes sont des déchets minéraux non dangereux (inertes) et 43 millions de tonnes des déchets non dangereux.

Les déchets dangereux sont produits principalement par les entreprises : 11,3 millions de tonnes sur 11,5 millions de tonnes.

Rapportée à la population, la production de déchets représente 5,5 tonnes par habitant, dont 5,3 tonnes de déchets non dangereux. Ce ratio a sensiblement augmenté depuis 2004, passant de 4,7 tonnes à 5,5 tonnes, soit une augmentation de 16%.

#### 1.3.1.1.4.2 Déchets ménagers

La production des déchets ménagers et assimilés (DMA) fait l'objet d'un suivi depuis de nombreuses années, d'abord à travers l'observation des installations de traitement et les enquêtes sur la collecte. Les déchets ménagers représentent environ 80 % des déchets ménagers et assimilés, le reste étant des déchets de petites entreprises ou d'administrations collectés en même temps que les déchets ménagers. Les DMA représentent 590 kg de déchets par habitant.

Les déchets ménagers se décomposent en ordures ménagères (OM) collectées auprès des ménages, en porte à porte ou en apport volontaire, et en déchets collectés en déchèterie (hors déblais et gravats) ou par des collectes spécifiques d'encombrants.

En 2010, chaque Français produit 452 kg de déchets ménagers hors assimilés par an dont 314 kg d'ordures ménagères. Après avoir augmenté sensiblement entre 2006 et 2008, la quantité de déchets ménagers par habitant se stabilise, voire diminue légèrement (- 1% en deux ans).

Après une période de croissance régulière des ordures ménagères produites par habitant jusqu'en 2000, leur production recule au rythme annuel de - 1% entre 2001 et 2011, grâce aux efforts de prévention des déchets et à la réorganisation de la collecte.

Au niveau européen, la production de déchets municipaux de la France est comparable à celle des pays limitrophes. Elle est proche de celle du Royaume-Uni et de l'Italie, inférieure à celle de l'Allemagne ou du Danemark mais supérieure à celle de l'Espagne ou de la Belgique. Les pays de l'Est de l'Union européenne génèrent, quant à eux, des quantités de déchets municipaux nettement plus faibles que les autres pays de l'Union européenne.

Excepté les textiles sanitaires (lingettes, couches) qui représentent 8% du total avec 34 kg par habitant, la composition des ordures ménagères a peu changé entre 1993 et 2007. Les déchets putrescibles représentent 25% du gisement d'ordures ménagères. La toxicité globale a baissé sur la base des polluants analysés en 1993.

#### 1.3.1.1.4.3 Productions des activités économiques

Les déchets d'activités économiques représentent environ 20% des déchets pris en charge par le service public. Sur les 326 millions de tonnes de déchets produites par les activités économiques, 260 millions de tonnes sont produites par le secteur du BTP, soit 80%.

Les industries (hors industries liées au traitement des déchets et à la dépollution) produisent 21 millions de tonnes de déchets, le tertiaire (services, transports et commerces) produit 26 millions de tonnes, le secteur du "traitement des déchets, assainissement et dépollution", 17 millions de tonnes et le secteur de la pêche et de l'agriculture, 2 millions de tonnes.

Si l'on exclut le secteur du BTP, la production de déchets d'activités économiques augmente légèrement depuis 2006 : 60 millions de tonnes en 2006, 63 millions de tonnes en 2008, 66 millions de tonnes en 2010. La production de déchets des secteurs tertiaire et "traitement des déchets, assainissement" continue à augmenter, alors que celle des industries recule, suivant en cela la baisse de l'activité industrielle en France.

Si l'on rapporte les quantités produites à la valeur ajoutée des entreprises productrices hors construction, c'est-à-dire si l'on mesure la quantité de déchets produite lors de la réalisation d'un euro de valeur ajoutée, les entreprises qui génèrent les quantités de déchets les plus importantes sont les industries, avec 110 000 tonnes de déchets produites par milliard d'euros de valeur ajoutée. Par comparaison, pour une même valeur ajoutée, les services ne produisent que 20 000 tonnes de déchets.

Hors construction, la France fait partie des pays européens qui produisent le moins de déchets d'activités économiques par habitant : 1 tonne par habitant pour la France, 1,7 tonne pour l'Allemagne, 2 tonnes pour le Royaume-Uni, 3,6 tonnes, pour la Belgique et plus de 10 tonnes pour la Finlande ou l'Estonie. Seuls la Hongrie, Malte et la Lettonie produisent moins de déchets d'activités économiques par habitant que la France. En revanche, les

activités de construction produisent deux fois plus de déchets en France que dans les autres pays européens.

#### 1.3.1.1.5 Collecte des déchets

##### 1.3.1.1.5.1 Organisation de la collecte

La collecte est assurée par près de 2 400 structures, 78% de structures intercommunales et 22% de communes. Les structures intercommunales sont majoritairement des structures intercommunales à fiscalité propre : communautés urbaines, communautés de communes ou communautés d'agglomérations (60%). Les syndicats (SIVU et SIVOM) ne représentent que 18% des structures de collecte, ce qui est à rapprocher du fait que la compétence collecte est associée à l'autonomie fiscale, au choix du mode de financement et des grilles tarifaires.

##### 1.3.1.1.5.2 Stabilisation des déchets collectés par habitant

En 2011, les services publics de gestion des déchets ont collecté 38,5 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés, représentant 590 kg de déchets par habitant. Le tonnage total est en légère hausse par rapport à l'enquête de 2009, + 1,6%, mais les quantités de déchets collectés par habitant se sont pratiquement stabilisées (+ 0,3%) et sont même en recul par rapport à 2007.

L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés se fait selon trois types de flux : les ordures ménagères résiduelles, les déchets collectés de manière séparée selon le matériau (verre, papier) ou la nature (emballages) et les déchets collectés en déchèteries.

En 2011, malgré la généralisation du tri sélectif et l'augmentation du parc de déchèteries, les ordures ménagères résiduelles demeurent majoritaires dans les déchets collectés par le service public de gestion des déchets, avec 18,8 millions de tonnes, le deuxième flux étant celui des déchèteries avec 12,7 millions de tonnes. L'ensemble des flux des collectes séparées, incluant déchets verts et encombrants, s'élèvent à 7 millions de tonnes. Les OMR représentent 48,8% du tonnage de déchets collectés, les déchets des déchèteries 33% et les collectes séparées 18%.

La répartition entre les différents flux de collecte s'est largement transformée entre 2005 et 2011. Les ordures ménagères résiduelles ont diminué de 1,7 million de tonnes, au profit des déchets collectés en déchèteries, flux qui a augmenté de 3,3 millions de tonnes, soit plus de 35 %. La collecte séparée s'est également accrue, mais dans une moindre mesure, + 700 000 tonnes entre 2005 et 2011 soit 17%.

Ces évolutions se traduisent par une hausse de tous les matériaux collectés séparément, que ce soit par le biais des collectes séparées ou des déchèteries. Les quantités de matériaux recyclables ont augmenté de 24%, passant de 5,6 millions de tonnes en 2005 à 6,9 millions de tonnes en 2011. Les quantités de déchets verts et biodéchets ont augmenté de 35%, celles de déblais et gravats de 33%.

##### Taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés : 69%

À l'issue de la collecte, 39% des déchets ménagers et assimilés sont envoyés vers une filière de valorisation matière et 30% sont incinérés avec production d'énergie.

En 2012, les déchets collectés dans le cadre des filières à responsabilité élargie du producteur (REP), en dehors des emballages, représentaient 4,1 millions de tonnes. Les filières les plus importantes en tonnages sont celles des papiers graphiques ménagers (1,3 million de tonnes) et des automobiles (1,2 million de tonnes). Les déchets d'équipements électriques et électroniques représentent 471 000 tonnes, les piles et accumulateurs, 234 000 tonnes et les pneumatiques 395 000 tonnes.

Les emballages ménagers sont collectés avec les autres déchets ménagers et la quantité collectée n'est pas connue exactement, mais 3,8 millions de tonnes sont envoyées en valorisation.

#### 1.3.1.1.6 Traitement des déchets

##### 1.3.1.1.6.1 Déchets non dangereux non inertes

Le traitement des déchets ménagers et assimilés se fait dans les installations de traitement des ordures ménagères (ITOM), qui

accueillent les déchets collectés par les services municipaux de gestion des déchets, ainsi qu'une partie des déchets non dangereux des entreprises.

En 2012 selon les données provisoires de l'enquête ITOM, le parc des installations de traitement des déchets non dangereux se compose de 574 centres de compostage, 388 centres de tri, 241 installations de stockage, 129 unités d'incinération (UIOM), dont 119 produisent de l'énergie, et 10 centres de méthanisation de DMA, dont 5 déclarent du tri mécanobiologique.

La composition du parc s'est largement transformée depuis le début du siècle, avec l'augmentation des installations de valorisation matière, tri (+ 40%), compostage (+ 100%) et la réduction progressive des installations de stockage (- 40%). La transformation du parc traduit ainsi les objectifs affichés de valorisation matière.

En 2010, 45,5 millions de tonnes de déchets ont été envoyés, après collecte auprès des entreprises ou des ménages, dans les installations de traitement des déchets non dangereux qui accueillent les déchets ménagers et assimilés. Les installations de stockage et d'incinération accueillent également les refus de traitement des centres de tri ou de compostage, portant à 48,7 millions de tonnes le total des déchets traités, et 51 millions de tonnes en incluant les centres de maturation des mâchefers.

Sur les 45,5 millions de tonnes de déchets reçus des collectivités ou des entreprises, hors refus de traitement, 18% sont dirigés vers un centre de tri et 14% vers un centre de compostage. Les installations avec production énergétique reçoivent 29% des déchets issus des collecteurs, et les installations d'élimination, 38% (principalement le stockage). Seulement 1% des déchets sont concernés par la méthanisation.

De 2000 à 2010, les efforts pour améliorer le taux de valorisation des déchets traités se sont traduits par une augmentation de 21% à 32% des déchets traités dans une filière de valorisation matière et de 24% à 29% des déchets traités par une installation avec



production énergétique. Les incinérateurs sans production énergétique ont pratiquement disparu et la part de déchets envoyés directement en centres de stockage est passée de 52% à 37%.

Les unités de méthanisation de DMA ne représentent qu'une petite partie du parc de méthanisation. En 2013, 330 unités de méthanisation étaient opérationnelles. Elles transformaient en biogaz les déchets agricoles et les boues de STEP.

### 1.3.1.1.6.2 Déchets minéraux non dangereux

Les déchets minéraux non dangereux, principalement issus de la construction, constituent des déchets inertes du point de vue chimique, contrairement aux déchets ménagers non dangereux, et ne nécessitent pas de traitement spécifique.

La moitié (49%) des 248 millions de tonnes de déchets minéraux est utilisée en remblayage des routes (matériaux de construction de travaux publics, remblais, assises de chaussées, etc.) ou bien dans le cadre de réaménagement de carrières disposant d'une autorisation d'exploiter, 16% de la matière est valorisée par un autre moyen (hors valorisation énergétique). Enfin 35%, soit 88 millions de tonnes, sont stockées.

### 1.3.1.1.6.3 Déchets dangereux

Environ la moitié des 8,5 millions de tonnes de déchets dangereux font l'objet d'une valorisation, 13% font l'objet d'une valorisation énergétique et 40% d'un autre type de valorisation (régénération des huiles noires, recyclage des métaux dangereux...).

## 1.3.1.1.7 Production énergétique

### 1.3.1.1.7.1 Énergie produite

En 2010, 113 UIOM produisent 11 245 GWh d'énergie électrique et thermique, dont 9 697 GWh vendus ; 80 ISDND produisent 1 100 GWh, dont 891 GWh vendus. Les unités de méthanisation permettent, quant à elles, de produire 926 GWh. Au total, en 2010, 13 326 GWh ont été produits à partir des installations de traitement des déchets.

### 1.3.1.1.7.2 Unités d'incinération d'ordures ménagères (UIOM)

Le principal mode de production énergétique à partir des déchets est l'incinération. De 2000 à 2010, l'incinération avec production d'énergie a sensiblement progressé, passant de 10,3 millions de tonnes à 13,8 millions de tonnes, soit une augmentation de 34%.

La part des refus de traitement éliminés de cette manière est minimale : 800 000 tonnes de refus de tri et 80 000 tonnes de refus de compostage, les refus de traitement étant dirigés préférentiellement vers le stockage.

En 2010, les UIOM ont produit 11 245 GWh, dont 1 548 GWh ont été autoconsommés. L'énergie produite par les UIOM est principalement thermique, 7 589 GWh, dont 5 701 GWh sont produits en cogénération.

Parmi les 113 UIOM, 42 valorisent l'incinération sous forme électrique, 29 sous forme thermique et 42 réalisent une valorisation à la fois énergétique et thermique (cogénération). Une tonne de déchets traitée en cogénération permet de produire 85 kWh. Une valorisation thermique produit en moyenne 108 kWh pour une tonne de déchets traités et les UIOM génèrent 32 kWh par tonne incinérée.

### 1.3.1.1.7.3 Production énergétique supérieure à la moyenne européenne

En France, 32% des déchets municipaux sont incinérés avec production d'énergie, ce qui la place en dixième position des pays européens, largement au-dessus de la moyenne, qui se situe à 19%.

La France fait partie des pays qui utilisent largement ce mode de valorisation, proche de l'Autriche, de la Finlande ou du Luxembourg. Le taux d'incinération avec production énergétique des pays scandinaves, pionniers en la matière, se situe à un niveau encore nettement plus élevé, au-delà de 50%.

## 1.3.1.1.8 Élimination des déchets

### 1.3.1.1.8.1 Forte diminution du nombre d'installations de stockage des déchets

Les déchets ne pouvant faire l'objet d'aucune valorisation sont acheminés vers des centres de stockage ou incinérés sans production d'énergie.

En 2010, seules 335 000 tonnes ont été incinérées sans production énergétique dans une vingtaine de structures ce qui représente moins de 1% des quantités de déchets traités.

En 2010, parmi les 267 installations de stockage, 15 sont consacrées aux déchets dangereux et 252 aux déchets non dangereux. Le nombre d'installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) n'a cessé de décroître depuis le début des années 2000. Alors que la France comptait près de 470 ISDND en 2000, elles étaient 243 en 2012. Parallèlement, la capacité annuelle des installations est passée de 26 millions de tonnes à 23,4 millions de tonnes.

### 1.3.1.1.8.2 Diminution des déchets stockés

Le tonnage de déchets envoyés dans les installations de stockage diminue régulièrement depuis 2000, passant de 24,9 millions de tonnes en 2000 à 19,6 millions de tonnes en 2010, soit un recul de plus de 20%. Si l'on ne retient que les tonnages hors résidus de traitement, la diminution est également sensible, de 21,7 millions de tonnes en 2000 à 17,2 millions de tonnes en 2010.

Si l'on rapporte la quantité de déchets municipaux stockés au nombre d'habitants, la France, avec 152 kg de déchets municipaux stockés par habitant, se situe en position médiane, avec davantage de recours au stockage que les pays du nord (Allemagne, Autriche, pays scandinaves) ; mais nettement moins de stockage que l'Italie, l'Espagne ou le Portugal.

### 1.3.1.2 Clientèle Séché Environnement et concurrence ■

#### 1.3.1.2.1 Marchés cibles et clientèle

Les marchés de Séché Environnement sont principalement orientés vers la valorisation et le traitement des déchets. Les interventions en matière de collecte en particulier de déchets non dangereux sont occasionnelles et restent marginales pour le Groupe.

Les déchets dangereux ont représenté 61% de l'activité en 2014, les déchets non dangereux 39%.

La valorisation énergétique est opérée sur tous les centres de stockage (à partir du biogaz), sur tous les incinérateurs de déchets non dangereux, et de la plupart des incinérateurs de déchets dangereux.

Les clients sont des collectivités locales (32% du chiffre d'affaires), les industriels en constituent le solde.

#### 1.3.1.2.2 Concurrence

Séché Environnement réalise 95 % de son chiffre d'affaires en France.

Opérateur spécialiste des marchés de déchets dangereux, Séché Environnement dispose de toutes les autorisations pour traiter tous types de déchets en provenance des clientèles d'industriels comme de collectivités, ce qui lui permet d'être présent sur toute la chaîne de valeur des métiers du déchet, à l'exception des marchés de collecte qui ne constituent pas un axe stratégique de son développement. De fait, il entre en concurrence aussi bien avec des opérateurs généralistes que spécialistes.

Sur les marchés français des déchets dangereux ou non dangereux, les principaux concurrents en France sont des acteurs globaux et généralistes du marché des utilities (eau, énergie, déchets) comme Veolia Environnement et Suez Environnement ou les filiales spécialisées dans les déchets de ces mêmes opérateurs (Sita, Sarp Industries). Des acteurs internationaux interviennent également en France comme le groupe Rethmann.

Les marchés de Séché Environnement étant principalement des marchés de valorisation de molécules d'intérêt (comme la régénération et la purification chimique) ou d'interventions selon des techniques et technologies spécialisées en particulier en matière de déchets dangereux (PCB par exemple), les autres concurrents sont des PME ou ETI spécialisées sur des marchés de spécialités tels que Paprec (valorisation des déchets des activités économiques), Ortec (dépollution), Chimirec (traitement de déchets industriels dangereux), Tiru, Idex (gestion déléguée d'infrastructures)...

À l'international, Séché Environnement est présent sur des marchés de niches à travers des implantations spécialisées (traitement des gaz, traitement des PCB, régénération de solvants...). Sur ces métiers, Séché Environnement peut se trouver en concurrence avec les grands opérateurs français de dimension internationale comme Veolia Environnement et Suez Environnement, et également avec des opérateurs locaux.

### 1.3.1.3 Stratégie ■

#### 1.3.1.3.1 Contexte : le "paquet économie circulaire" européen

##### 1.3.1.3.1.1 Transition vers une économie circulaire garante de nouveaux emplois et d'une croissance durable

Le passage à une économie circulaire est au cœur de l'initiative sur l'utilisation efficace des ressources établie dans le cadre de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Avec la feuille de route de 2011 pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources, la Commission a proposé un cadre d'action et a souligné la nécessité d'une approche intégrée à plusieurs niveaux et dans de nombreux domaines. Les grandes idées qui sous-tendent la feuille de route ont été développées dans le programme général d'action de l'Union pour l'environnement (7<sup>ème</sup> PAE), dont l'objectif prioritaire est de faire de l'Union une économie efficace dans l'utilisation des ressources, verte, compétitive et à faible intensité de carbone.

Dans ce cadre, la Commission a adopté en juillet 2014 des propositions pour convertir l'Europe à une économie plus circulaire et promouvoir le recyclage dans les États membres. La réalisation des nouveaux objectifs en matière de déchets permettrait de créer 580 000 nouveaux emplois par rapport aux chiffres actuels, tout en renforçant la compétitivité de l'Europe et en réduisant la demande de ressources rares et onéreuses.

Les propositions prévoient également une diminution des incidences sur l'environnement et une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elles appellent en particulier les Européens à recycler 70 % des déchets municipaux et 80 % des déchets d'emballages d'ici à 2030.

La révision à la hausse des objectifs relatifs aux déchets fixés par les directives existantes s'inscrit dans une démarche ambitieuse de transition fondamentale entre un modèle économique linéaire et une économie plus circulaire. Plutôt que d'extraire les matières premières, de les utiliser ponctuellement et de les jeter, la nouvelle approche préconise un modèle économique différent. Dans une économie circulaire, le réemploi, la réparation et le recyclage deviennent la norme. En utilisant plus efficacement et plus longtemps les matériaux à des fins productives et en les réutilisant, l'Union européenne améliorerait également sa compétitivité sur la scène mondiale.

Cette approche ouvre des pistes pour que l'innovation sur les marchés des matériaux recyclés, de nouveaux modèles commerciaux, l'écoconception et la symbiose industrielle (dont la valorisation énergétique) fassent évoluer l'Europe vers une économie plus frugale.

#### 1.3.1.3.1.2 Évolutions de doctrine et objectifs de recyclage ambitieux

Les propositions législatives du "paquet économie circulaire" visent principalement des révisions la directive-cadre sur les déchets (2008), la directive sur la mise en décharge (1999) et la directive sur les emballages et les déchets d'emballages (2004).



Selon le projet, les conditions minimales requises pour la mise en œuvre des régimes de responsabilité étendue des producteurs devraient être mieux définies. Des approches sur mesure seraient mises en place pour des flux de déchets spécifiques, tels que les déchets marins, les déchets de construction et de démolition, les déchets alimentaires, les déchets dangereux et les déchets de matières plastiques.

Le 16 décembre 2014, la Commission a néanmoins reporté l'examen du "paquet économie circulaire", justifiant l'allègement de son programme de travail par sa volonté de se concentrer sur les priorités que sont l'emploi, la croissance et l'investissement. Cette décision a été prise contre l'avis d'un certain nombre d'États membres, y compris la France.

Bruxelles a proposé de réécrire ce projet législatif en refondant l'objectif d'économie circulaire sur des flux plus larges (par exemple l'extension aux flux de déchets d'activités économiques, au-delà des déchets des ménages, afin de mobiliser l'ensemble des acteurs), avec une meilleure intégration de l'éco-design et une consolidation des moyens de financement de cette politique.

Parmi les demandes des parties prenantes à ces discussions, figure également l'intégration des leviers que sont les incitants économiques tels que le "Pay As You Throw" (tarification proportionnelle au volume des déchets non recyclables) pour les ménages, qui permettent d'améliorer la qualité des collectes séparées, ou les critères d'écoconception des produits qui influent directement sur leur recyclabilité. Le nouveau paquet législatif devrait inclure des mesures appropriées agissant sur la demande afin de favoriser l'émergence d'un marché de matières premières secondaires.

### 1.3.1.3.13 Transcriptions dans les politiques nationales

Si en Europe, l'objectif est d'harmoniser l'ensemble des cadres réglementaires, il existe néanmoins des spécificités propres à chaque État souverain qui conserve ainsi, lors des transpositions des directives européennes, d'un droit d'adaptation en fonction de son propre cadre réglementaire.

La "stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (2015-2020)" est en cours d'élaboration au Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Elle s'appuiera sur le "Plan de réduction et de valorisation des déchets (2014-2020)" actuellement en vigueur.

La visibilité économique conditionne les investissements liés à de nouvelles infrastructures de traitement des déchets. Plus encore que les objectifs de recyclage, ce sont les mesures structurantes d'accompagnement de ces objectifs qui permettront de conserver en Europe les déchets et les matières à traiter et de protéger l'environnement et la santé humaine.

Le choix et le dimensionnement d'un projet environnemental de valorisation de déchets sont conditionnés par ces évolutions réglementaires qui orienteront différemment les flux sur des périodes de moyen ou long terme.

### 1.3.1.3.2 Marchés et stratégies

#### 1.3.1.3.2.1 Caractérisation des marchés des déchets

En complément à la classification réglementaire des déchets, l'approche par les modèles économiques mis en œuvre met en évidence l'existence de déchets qualifiables de "commodités" ou de "spécialités".

- les premiers, constitués de déchets non dangereux, en grande masse, faciles à collecter et à valoriser en l'état comme matières premières secondaires (bois, papier/cartons...) nécessitent un savoir-faire de tris plus ou moins complexes, et relèvent d'opérations de logistique à destination d'un marché de courtage de matières premières secondaires. Le modèle économique, basé sur la vente de matériaux, est dépendant de la fluctuation des cours mondiaux de matières premières ;

- à l'opposé, le marché des "spécialités" s'adresse à des marchés plus petits en volume, parfois de niche, présentant en général une assez grande dangerosité et contenant parfois des matières rares qu'il convient d'isoler et de purifier par des techniques relevant le plus souvent de

l'industrie chimique. Le modèle économique repose sur un paiement par le producteur de déchets pour en assurer le traitement en sécurité (pour l'homme et pour l'environnement) conformément à la réglementation ; la valeur de revente de la matière première secondaire n'intervient qu'en complément. Les unités de traitement sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) de niveau Seveso ; les prescriptions administratives sont nombreuses et rigoureuses, les installations complexes et onéreuses, le savoir-faire nécessaire élevé. Le nombre d'acteurs est peu élevé, et leur zone de chalandise nationale et internationale ;

- entre ces deux extrêmes, la valorisation énergétique des ordures ménagères (par biogaz issu du stockage, ou par production de chaleur et d'électricité lors de l'incinération) nécessite une bonne maîtrise des process dans des installations autorisées (ICPE), lourdes en investissements. Le modèle économique est là encore axé sur un paiement par le producteur de déchets à travers la collectivité au titre d'une obligation de service public, et ce dans le cadre de l'application du principe de proximité.

Prévention et valorisation des déchets sont indissociables et s'inscrivent dans une démarche de territoire (national, régional, local) impliquant l'ensemble des acteurs.

S'engager en faveur d'une économie circulaire et d'un développement durable nécessite à la fois des actions :

- en amont pour éco-concevoir les produits, allonger leur durée d'usage, faciliter la réparation ou le réemploi, limiter les gaspillages et donc réduire à terme la quantité et la nocivité des déchets ;
- d'agir pour orienter les déchets malgré tout générés vers le recyclage ou à défaut vers la valorisation énergétique.

L'ensemble vise à limiter les impacts environnementaux et sanitaires et à éviter la création de surcapacités de traitement. Ces axes d'action sont déclinés dans le programme

national de prévention et le projet de plan de réduction et de valorisation des déchets 2014/2020, avec l'objectif de réduire de moitié la quantité de déchets enfouis.

#### 1.3.1.3.2.2 Acteur structurant des territoires

Les sites de Sécché Environnement sont des acteurs majeurs de l'organisation des territoires en apportant à ces derniers des solutions pour la valorisation de leurs déchets et en s'inscrivant dans des logiques d'écologie industrielle. À ce titre leurs activités constituent une infrastructure des territoires au même titre que les raccordements aux réseaux de transport et d'énergie.

Les outils détenus par le Groupe, en propre ou en délégation de service (public et privé) couvrent l'ensemble du spectre des traitements nécessaires pour les déchets qu'ils soient dangereux ou non. Selon le lieu géographique d'exercice de l'activité, le choix de la technologie se fait à partir de ce panel d'outils pour répondre au mieux aux attentes des clients, dans le respect de la hiérarchie de traitements telle que définie dans la directive cadre déchets de 2008 (transcrite en droit français en 2010).

Ainsi le traitement d'une ordures ménagère privilégiera avec la collectivité locale donneuse d'ordre la valorisation des matières par la mise en œuvre d'installations de tri récentes et performantes. Refus de tri et déchets banals non valorisables directement en matières premières secondaires concourront à la fabrication de Combustible Solide de Récupération (CSR). Ce dernier s'inscrit dans le cadre d'un détournement de l'enfouissement d'une catégorie de déchet non encore valorisé à ce jour, et connaîtra son développement au rythme des évolutions réglementaires en cours.

La fraction organique sera orientée en zone rurale vers une valorisation énergétique par cogénération dans des installations de stockage de déchets non dangereux où elle sera méthanisée avant d'être transformée en électricité et en vapeur commercialisées. Ces énergies sont intégralement classées dans les énergies renouvelables, car issues de biomasse.

Dans le cas de Sécché Éco-industries à Changé, la production énergétique s'inscrit depuis de nombreuses années dans une logique d'écologie industrielle, en approvisionnant en chaleur une coopérative agricole riveraine de déshydratation de luzerne. Le raccordement au chauffage urbain de certains quartiers de Laval viendra compléter la valorisation thermique avec un appoint calorifique issu du CSR produit sur place.

#### 1.3.1.3.2.3 Acteur de la mobilisation des ressources rares

La valorisation matière n'est pas absente du traitement des déchets dangereux, mais la caractéristique majeure de ces matières premières secondaires est d'être extraite par le jeu de la mise en œuvre de techniques complexes à dominante chimique. Elle s'adresse en priorité à des matériaux nobles, en quantités réduites, mais à forte valeur ajoutée et aux marchés d'intérêts géostratégiques forts. Le recyclage de ces matières rares (lithium, zinc, nickel, molybdène, terres rares ...) est une réponse partielle à l'épuisement des ressources naturelles, ou à leurs difficultés de mobilisation pour raisons techniques ou politiques.

Ces valorisations sont opérées dans des sites dédiés aux déchets dangereux, généralement à proximité de plate-formes chimiques d'où sont issus ces déchets. Seuls les déchets ultimes de ces valorisations, la fraction non valorisable, fera l'objet de stockage chez Sécché Éco-industries à Changé.

#### 1.3.1.3.3 La mise en œuvre de techniques sûres et performantes

Pour mener à bien ces missions, Sécché Environnement s'est doté d'une panoplie d'outils performants, réglementairement conformes, pour pouvoir prendre en charge le spectre le plus large de déchets (différentes natures chimiques et formes physiques, voire caractéristiques bactériologiques).

#### 1.3.1.3.3.1 Recyclage matière, un enjeu pour demain

##### Origine collecte sélective des ménages

Les centres de tri de Sécché Environnement sont équipés des dernières technologies

disponibles associant préparation mécanique des déchets, tri balistique et tri optique afin de séparer automatiquement les différents composants en vue de leur recyclage. Dans une perspective d'avenir, leur conception modulaire permet de trier des matériaux non encore valorisés, tels les barquettes alimentaires, les pots de yaourt ou encore les films plastiques.

##### Origine industrielle

- déchets non dangereux de l'industrie ;
- huiles noires ;
- cuves et fûts souillés des industriels pour leur réemploi après nettoyage. Pour les cuves trop abimées, les différents composants (palettes, plastiques, ferrailles) sont séparés et envoyés en filière de valorisation matière ou énergétique.

#### 1.3.1.3.3.2 Valorisation énergétique, place aux ressources alternatives

##### Sur les sites en zone rurale

Le stockage des déchets ménagers et assimilés s'adresse aux déchets ultimes, c'est-à-dire à la fraction qui ne peut être recyclée ou valorisée pour sa matière dans les conditions techniques et économiques du moment. Le biogaz (méthane principalement) issu de la fermentation de la fraction organique de ces déchets est capté tout au long de la vie du stockage et est valorisé comme énergie renouvelable.

La transformation du biogaz en énergie électrique s'effectue à l'aide :

- de turbines (Changé, Montech) ;
- de groupes électrogènes (Calais, Le Vigeant).

et la chaleur est valorisée à l'aide d'une chaudière.

À Changé le dispositif se complète par une unité de valorisation énergétique de CSR qui permet de libérer l'énergie du déchet au rythme des besoins, pour assurer une continuité de fourniture d'énergie aux clients, ou pour lisser les aléas de production.

##### Dans les villes ou zones industrielles

Le pouvoir calorifique des déchets est suffisant pour mener à bien la combustion, sans



# PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES ACTIVITÉS

recours à des appoints d'énergies fossiles (fioul ou gaz naturel). La réaction étant exothermique, la chaleur est récupérée dans une chaudière sous forme de vapeur d'eau sous pression.

Le principe repose sur l'oxydation directe des déchets dans un foyer, le but de l'opération étant la transformation intégrale des matières organiques contenues dans les déchets en vue de les rendre totalement inertes. Ne subsisteront pour stockage que des résidus ultimes à la quantité limitée et à la toxicité contrôlée (résidus d'épuration des fumées, poussières et mâchefers).

La conception technique des usines dépend des caractéristiques des déchets qui y sont incinérés. En particulier, le type et la taille de four (tournant ou à grille) pour une capacité souhaitée, sont fonction de la proportion solides/liquides et de leur pouvoir calorifique.

Les installations dédiées aux déchets dangereux participent à l'effort d'écologie industrielle en approvisionnant des industriels voisins en calories pour leurs propres process.

### 1.3.1.3.3.3 Valoriser la matière depuis divers types de traitement

#### Solvants et intermédiaires chimiques de synthèse

Séché Environnement purifie par distillation des intermédiaires chimiques de synthèse nécessaires dans certaines industries et travaille en back up de production pour eux. Il est l'un des rares acteurs internationaux à maîtriser la technique de rectification sous un vide poussé. Il régénère également des solvants de nettoyage. Sa compétitivité repose sur la polyvalence unique de son outil de production (colonnes de distillation de diamètres et à nombre de plateaux varié).

#### Décontamination et réhabilitation de transformateurs

Les PCB (polychlorobiphényles), plus connus sous les noms commerciaux de Pylalène ou Askarel, ont été largement utilisés comme diélectriques dans les transformateurs et les condensateurs pour leur stabilité chimique et leur ininflammabilité.

L'impact sur la santé et l'environnement, de ces produits qui ne se dégradent pas, a progressivement imposé l'arrêt de leur production dans les années 1980. Une directive européenne a organisé dans un premier temps l'élimination des transformateurs contenant une concentration de PCB supérieure à 500 ppm. Depuis début 2011 ce sont ceux de moins de 500 ppm qui représentent la majorité des transformateurs contaminés qui constituent la deuxième phase d'élimination, en parallèle au marché hors Europe qui comporte lui encore de fortes concentrations.

Sur ce marché, le Groupe valorise de deux manières :

- remise en état après diagnostic de transformateurs à faibles teneurs en PCB, en vue de leur remise en service ;
- vente sur le marché des matières premières secondaires du cuivre des bobines, des tôles magnétiques et de l'acier des cuves des transformateurs électriques décontaminés.

#### Traitements physico-chimiques

Le traitement physico-chimique est réservé aux déchets industriels dangereux liquides, souvent de nature minérale, contaminés par des huiles et des produits toxiques (métaux lourds, cyanures, arsenic ou chrome) ou dont la nocivité réside dans des pH extrêmes (acides ou basiques) ou dans la présence d'hydrocarbures.

Un ensemble de réactions chimiques vise à transformer les substances polluantes solubles en solutions, en précipités. Ces derniers pourront, selon les cas, être valorisés ou acceptés en centre de stockage de déchets ultimes.

Des boues issues du traitement de déchets riches en zinc ou en nickel, après concentration, font l'objet d'une valorisation sous forme de matte dans l'industrie pyro-métallurgique.

#### Mâchefers

Séché Environnement a repris l'exploitation du site de la Dominelais avec des activités de

tri, transit et stockage de déchets non-dangereux, mais également de maturation de mâchefers destinés à une valorisation en soubassement routier, et une station de compostage de déchets verts.

#### Compost

Le Groupe procède au tri mécanique puis à un traitement biologique (fermentation) d'ordures ménagères à Scherwiller. Le compost obtenu est utilisé en agriculture locale ou en jardinage.

#### Combustibles Solides de Récupération (CSR)

Les CSR sont produits par sélection, dans les déchets non recyclables (déchets ultimes) des éléments à haut potentiel énergétique, tout en excluant les indésirables (inertes, PVC...). Conditionnés en vrac, granulés... ces CSR sont facilement stockables, et peuvent ainsi faire l'objet d'une utilisation différée, en adéquation avec les besoins énergétiques. Ils sont composés des refus de tri, mais aussi des déchets très mélangés et qui ne peuvent faire l'objet d'une réutilisation de leur matière (recyclage) car trop petits physiquement pour être recyclés (bois, papiers, cartons, films plastiques...), ou encore matériaux multicouches, plastiques foncés...

#### 1.3.1.3.3.4 Traiter en toute sécurité

#### Déshydratation, dépollution et réhabilitation de sites et sols pollués

En matière de réhabilitation de sites pollués, Séché Environnement propose à ses clients la prise en charge de toutes les étapes d'un chantier. L'analyse rigoureuse de la situation, réalisée en concertation avec le propriétaire du site, permet de définir des stratégies de réhabilitation et de valider les choix techniques.

Doté d'unités mobiles de déconstruction, de traitement ou de décontamination, Séché Éco-services réalise le démantèlement d'installations industrielles (curage, désamiantage et démolition), les travaux de terrassement et de réhabilitation liés (gestion de déchets, traitement in situ, traitement sur site...).

### Déshydratation et gestion d'installations

Provenant d'une lagune ou directement d'une station de traitement, les boues sont dans un premier temps pompées ou draguées, conditionnées et homogénéisées avec des adjuvants adaptés, puis déshydratées par centrifugation ou par filtration.

Séché Environnement conçoit, construit et exploite des installations fixes de traitement des boues pour une prise en charge optimisée, autonome et durable des boues. Des unités mobiles peuvent être mobilisées sur les chantiers temporaires.

Les boues, une fois déshydratées, sont conditionnées puis transférées vers leur lieu d'élimination ou de valorisation matière ou énergétique lorsque cela est possible. L'eau récupérée dans le process est traitée avant restitution au milieu naturel.

### Déchets d'activités de soins à risques infectieux

Séché Environnement assure le traitement de déchets d'activités de soins à risques infectieux à l'aide de deux technologies :

- l'hygiénisation avant stockage ou incinération dans un incinérateur pour ordures ménagères ;
- l'incinération à très haute température dans des incinérateurs pour déchets dangereux équipés et autorisés à cet effet.

### Stockage de déchets dangereux ultimes

Le Groupe dispose d'une installation de stockage de déchets dangereux qui peut recevoir dans ses alvéoles recouvertes de géo-membranes les résidus dangereux finaux d'autres types de traitements (résidus d'épuration des fumées des incinérateurs, mâchefers d'incinération de déchets dangereux) ou d'industriels (sels de trempé) ou de terres polluées.

#### 1.3.1.3.3.5 Approche intégrée du service

##### Une offre globale

Au titre de l'externalisation des services environnementaux de ses clients – principalement de grands groupes industriels internationaux – Séché Environnement développe

depuis plusieurs années une prise en charge de leur problématique "déchets" dans le cadre d'offres globales, c'est-à-dire de contrats pluriannuels de services, sur mesure, pour la gestion des déchets. Il en va de même pour les délégations de service public de la part des collectivités territoriales. Les clients peuvent ainsi concentrer leurs moyens sur leur propre cœur de métier.

La délégation de la gestion des déchets à Séché Environnement s'inscrit dans une logique réciproque et continue de progrès. Le partenariat intègre naturellement l'anticipation des besoins du client dans sa propre évolution industrielle ou les attentes des citoyens, avec pour objectif commun une recherche de productivité.

La mise à disposition de ses compétences par Séché Environnement, outre le fait de simplifier au client ses procédures propres, lui assure la sécurité procurée par une chaîne intégrée, fiabilisée, contrôlée, ainsi que la maîtrise des risques (certifications ISO 9001 et 14001, MASE, OHSAS 18001) et la performance environnementale (réduction à la source des déchets, valorisation, bilan CO<sub>2</sub>).

Fort de son organisation, Séché Environnement met les synergies de ses métiers au service de ses clients pour réaliser, en leurs lieux et place, tous les gestes techniques et actes administratifs relatifs à tous leurs déchets, pour un site unique ou pour plusieurs à travers un contrat cadre :

- assistance et conseils à travers la veille réglementaire et les systèmes d'information ;
- collecte des déchets sur site (moyens humains et matériels spécifiques) ;
- gestion des stocks et des flux de déchets (stockages intermédiaires, déchetteries ou prétraitements) ;
- optimisation du choix des filières de valorisation ou de traitement ;
- logistique (conditionnements et transports) ;
- établissement et suivi de tous les formulaires administratifs réglementaires (certificats d'acceptation préalable, bordereaux de suivi de déchets) ou de gestion (registres, bilans et suivis économiques).

### Une logistique performante

Les plates-formes de regroupement des déchets dangereux en gisement diffus ou en faible quantité, issus de l'industrie, des ménages ou de l'artisanat, procèdent à l'identification des déchets et à leur mise en sécurité, en vue d'une orientation vers la filière de traitement idoine.

Une équipe réactive et plus particulièrement compétente en risques chimiques et en transport de matières dangereuses intervient sur les sites industriels pour réaliser l'évacuation des déchets vers les plates-formes du Groupe dans le respect de la réglementation. Les plates-formes constituent une solution de proximité : collecte, regroupement, transit, tri, conditionnement ou prétraitement des déchets avant leur prise en charge par les filières adaptées y sont réalisés en toute sécurité par des chimistes qualifiés.

Soucieux d'offrir à ses clients un service complet, Séché Environnement fait intervenir sa filiale dédiée au transport des déchets qui applique l'accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route (ADR). C'est la garantie que les opérations seront réalisées avec un haut niveau de sécurité. Cette société bénéficie en effet de l'agrément OHSAS 18001, est équipée de matériel adapté à chaque type de résidus, conditionnés ou en vrac, liquides ou solides. Outre la gestion maîtrisée, optimisée et multimodale des flux (usage du fer pour relier certains sites entre eux par exemple), sa rapidité d'intervention lui permet d'agir au plus vite et de la manière la mieux adaptée sur les lieux d'une pollution accidentelle.



# PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES ACTIVITÉS

## 1.3.2 Recherche et développements, brevets et licences, subventions ■

### 1.3.2.1 Recherches et développements, brevets et licences ■

Spécialiste de la valorisation des traitements thermiques, chimiques ou biologiques, y compris le tri, qui modifie les caractéristiques des déchets de manière à en réduire le volume ou la dangerosité, Séché Environnement apporte des solutions permettant de concilier activité économique, développement industriel, et préservation des ressources et de la biodiversité.

Le Groupe est fortement impliqué dans le développement de technologies éco-innovantes pour répondre à tous les enjeux environnementaux d'envergure : recyclage et valorisation matière, production d'énergie, gestion des impacts industriels, développement durable.

L'approche de recherche et développement pluridisciplinaire à vocation applicative développée au périmètre du Groupe vise l'amélioration constante des procédés existants, mais aussi l'exploration de nouveaux axes d'éco-développement :

- bio-synthèse de matériaux plastiques pour l'emballage : le projet PHApack ;
- valorisation des déchets de bois d'ameublement : le projet Vadéboam ;
- transformation de déchets en nouvelles matières premières exploitables : le projet Matières.

Le Groupe est régulièrement engagé dans des démarches de développement de ses outils et process.

Sur plusieurs de ces projets de développement, qui n'ont pas à ce jour atteint la maturité nécessaire permettant d'envisager une application industrielle à court terme, le Groupe a bénéficié de crédit d'impôt recherche pour un montant cumulé depuis 2009 de 2,1 millions d'euros, qui se décompose, annuellement, comme suit :

31/12/14	0,3 M€
31/12/13	0,3 M€
31/12/12	0,5 M€
31/12/11	0,3 M€
31/12/10	0,5 M€
31/12/09	0,2 M€

Il est précisé qu'aucun frais de recherche et développement n'a fait l'objet d'un enregistrement à l'actif des comptes du Groupe.

### 1.3.2.2 Subventions ■

Dans le cadre du développement de ses activités dans le traitement de déchets, le Groupe peut se voir octroyer des subventions (d'investissement ou d'exploitation). Le montant total attribué au Groupe au titre de ces subventions au cours de l'exercice s'élève à :

- 2014 : 1,6 million d'euros ;
- 2013 : 3,1 millions d'euros ;
- 2012 : 4,2 millions d'euros.

## 1.3.3 Investissements ■

M€

	2012 retraité	2013	2014
Investissements industriels	49,0	56,6	42,4
Investissements financiers	0,5	1,0	1,4
<b>INVESTISSEMENTS COMPTABILISÉS</b>	<b>49,5</b>	<b>57,4</b>	<b>43,8</b>
<i>Dont location-financement</i>	-	0,2	0,4
<b>INVESTISSEMENTS COMPTABILISÉS (hors location-financement)</b>	<b>49,5</b>	<b>57,2</b>	<b>43,4</b>

Sur 2014, les investissements industriels comptabilisés du groupe Séché se sont élevés à 42,4 millions d'euros (hors location-financement). Ils concernent :

- les investissements concessifs au titre des DSP portées par le Groupe (8,1 millions d'euros) ;
- des investissements de développement pour 14,6 millions d'euros (dont 6,2 millions d'euros au titre d'outils de valorisation matière, 3,4 millions d'euros pour des outils dédiés à

des contrats ou des chantiers clients spécifiques et 4,4 millions d'euros pour le développement de capacité et des adaptations spécifiques des outils de traitement thermique ;

- des investissements récurrents pour 19,4 millions d'euros concernant les investissements du groupe pour l'acquisition de réserves foncières et la construction d'alvéoles (7,0 millions d'euros), les équipements réglementaires et de sécurité (2,0 millions d'euros),

le parc roulant (1,9 million d'euros) ainsi que les investissements de maintenance de nos outils (8,6 millions d'euros).

Concernant les investissements des années futures, les organes de direction de la société n'ont pris des engagements fermes que s'agissant des investissements concessifs dont le financement est quasi-exclusivement assuré par emprunt bancaire. L'enveloppe d'investissement attendue sur les deux prochaines années à ce titre s'élève à environ 16,7 millions d'euros.

Sur 2013, les investissements industriels du groupe Séché comptabilisés s'élevaient à 56,6 millions d'euros. Ils concernent :

- les investissements concessifs au titre des DSP portées par le Groupe (25,4 millions d'euros) ;
- des investissements de développement pour 10,4 millions d'euros (dont 5,6 millions au titre d'outils de valorisation matière, 1,1 million d'euros pour le développement de plates-formes et 1,0 million d'euros pour le développement de capacité et pour des adaptations spécifiques des outils de traitement thermique) ;
- des investissements récurrents pour 20,8 millions d'euros, intégrant 5,6 millions d'euros pour l'acquisition de réserves foncières

et la construction d'alvéoles ; 1,6 million d'euros d'investissements réglementaires et de sécurité ; 2,6 millions d'euros au titre du parc roulants (engins, VU, VL) et 10,9 millions d'euros au titre des investissements de maintenance (dont 4,5 millions d'euros pour les outils d'incinération, 3,0 millions d'euros pour le stockage, 1,0 million d'euros pour les outils informatiques et 2,4 millions pour les autres activités).

Au titre de l'exercice 2012, les investissements industriels du groupe Séché comptabilisés s'élevaient à 49,9 millions d'euros. Ils concernaient :

- les investissements concessifs au titre des DSP portés par le Groupe (17,2 millions d'euros) ;

- des investissements de développement pour 8,3 millions d'euros (dont investissements dans une plate-forme logistique pour 3,3 millions d'euros, dans des outils de valorisation pour 2 millions d'euros et des outils dédiés pour 1,3 million d'euros) ;

- des investissements récurrents pour 24,5 millions d'euros, intégrant 7,0 millions d'euros pour l'acquisition de réserves foncières et la construction d'alvéoles, 3,0 millions d'euros d'investissements réglementaires et de sécurité ; 3,6 millions d'euros au titre du parc roulants (engins, VU, VL) et 8,8 millions d'euros au titre des investissements de maintenance (dont 5,9 millions d'euros pour les outils d'incinération et 2,9 millions pour les autres).

## 1.4 Analyses et commentaires sur les activités de l'exercice ■

### 1.4.1 Information sur les activités et les résultats du Groupe ■

Les pourcentages sont calculés, sauf spécification expresse, sur le CA retraité du CA des investissements concessifs (ou CA IFRIC 12)<sup>1</sup>

Extrait du compte de résultat consolidé	M€		
	2012 retraité	2013	2014
Chiffre d'affaires	439,9	469,1	444,7
Dont CA hors CA IFRIC 12	423,0	444,0	436,6
Excédent brut d'exploitation	78,8	78,6	82,3
% du CA	18,6%	17,7%	18,8%
Résultat opérationnel courant	37,3	32,7	35,7
% du CA	8,8%	7,4%	8,2%
Résultat opérationnel	28,9	31,8	32,9
Résultat financier	(156,1)	(11,9)	(14,0)
Impôts	54,0	(6,7)	(7,1)
Résultat net des sociétés intégrées	(73,2)	13,1	11,8
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(9,6)	(0,6)	(1,3)
Résultat net des activités abandonnées	NS	(3,9)	(0,6)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(82,8)	8,7	9,9
Intérêts minoritaires	(0,4)	NS	0,1
Résultat net (pdG)	(82,4)	8,7	9,8

1 : Le CA des investissements concessifs (ou CA IFRIC 12) correspond au montant des investissements concessifs, comptabilisés en immobilisations incorporelles mais également en CA en application des recommandations de la norme IFRIC 12.



# PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES ACTIVITÉS

## 1.4.1.1 Activité en 2014.

Le chiffre d'affaires publié par Sécché Environnement sur l'exercice 2014 s'élève à 444,7 millions d'euros versus 469,1 millions d'euros sur 2013, soit une variation de - 5,2% sur l'exercice.

Le chiffre d'affaires consolidé hors IFRIC 12 s'établit à 436,6 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 444,0 millions d'euros

un an plus tôt, soit une variation de - 1,7% et de - 1,5% à taux de change constant.

L'activité a été soutenue par la récurrence des marchés avec les collectivités, notamment dans les métiers de traitement (stockage, incinération) tandis que sur les marchés industriels, les filières ont été portées par le dynamisme des métiers de services (offres globales, dépollution...) et de valorisation (purification chimique...).

La croissance des 9 premiers mois de 2014 a été pénalisée par une base de comparaison élevée avec la même période de 2013 qui avait bénéficié à hauteur de 8,2 millions d'euros de la contribution de deux contrats non récurrents achevés au 3<sup>ème</sup> trimestre 2013. Corrigé de l'effet de ces deux contrats et à taux de change constant, le chiffre d'affaires annuel - hors IFRIC 12 - est stable par rapport à 2013 (+ 0,3%).

M€

Ventilation du chiffre d'affaires	2012 retraité		2013		2014	
	M€	%	M€	%	M€	%
Par filière						
Traitement des DD	267,6	60,8%	274,9	58,6%	271,4	61,0%
Traitement des DND (hors CA IFRIC 12)	155,2	35,3%	169,1	36,1%	165,2	37,1%
<b>TOTAL CA HORS IFRIC 12</b>	<b>423,0</b>	<b>96,1%</b>	<b>444,0</b>	<b>94,7%</b>	<b>436,6</b>	<b>98,1%</b>
CA IFRIC 12	16,9	3,9%	25,1	5,3%	8,1	1,9%
<b>TOTAL CA</b>	<b>439,9</b>	<b>100,0%</b>	<b>469,1</b>	<b>100,0%</b>	<b>444,7</b>	<b>100,0%</b>
<i>Dont énergie</i>	22,9	5,2%	25,5	5,4%	23,7	5,3%

Sur la filière de traitement des "DD", le chiffre d'affaires affiche une variation de - 1,3% (- 1,1% à périmètre et taux de change constant). Sur l'exercice 2013, elle bénéficiait de l'effet d'un contrat non récurrent à hauteur de 5,3 millions d'euros. Hors effet de ce contrat et hors effet de change, la filière affiche une quasi-stabilité de son chiffre d'affaires, à + 0,9%. Elle bénéficie du dynamisme des métiers de services (offres

globales, dépollution) et de valorisation (purification chimique).

La filière de traitement des déchets non dangereux (hors la contribution du chiffre d'affaires des investissements concessifs) affiche une décroissance de - 2,3%. Elle est impactée, d'une part par un effet de base négatif à hauteur de 2,9 millions d'euros sur un contrat non récurrent de dépollution achevé sur 2013 et d'autre part, pour 1,8 million d'euros,

par le recul des ventes d'énergie en lien avec le mouvement social qui a affecté de manière exceptionnelle la disponibilité de l'incinérateur de Strasbourg-Sénerval au cours du second trimestre. Retraité de ces deux éléments, la filière afficherait une quasi-stabilité, à + 0,5%, soutenue par la récurrence des marchés avec les collectivités, notamment dans les métiers de traitement (stockage, incinération).

M€

Ventilation du chiffre d'affaires	2012 retraité		2013		2014	
	M€	%	M€	%	M€	%
Par zone géographique						
Filiales en France	415,7	94%	447,7	95%	423,2	95%
Filiales à l'international	24,2	6%	21,4	5%	21,5	5%
<b>TOTAL</b>	<b>439,9</b>	<b>100%</b>	<b>469,1</b>	<b>100%</b>	<b>444,7</b>	<b>100%</b>

Les activités des filiales internationales du Groupe concernent en Espagne les métiers de la régénération de solvants, en Allemagne les métiers de traitement des gaz et en Amérique latine les métiers de prétraitement, prescripteurs d'activité pour les installations de traitement des PCB en France.

Sur l'exercice, l'activité des filiales internationales du Groupe a affiché une croissance de + 0,5% (+ 3,4% à taux de change constant). Elle est portée par la bonne tenue des activités de régénération en Espagne.

### 1.4.1.2 Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation du Groupe (EBE) s'établit à 82,3 millions pour l'exercice 2014, soit une variation de + 3,7 millions d'euros par rapport à l'EBE réalisé en 2013 par le Groupe (78,6 millions d'euros). Cette progression de l'EBE s'explique pour l'essentiel par :

- le différentiel de marge induit par la décroissance organique  
.....  
- 1,3 million d'euros ;
- les effets de change  
.....  
- 0,1 million d'euros ;
- des effets mix favorables  
.....  
+ 2,0 millions d'euros ;
- des effets ponctuels  
.....  
- 0,9 million d'euros ;
- le retour à une rentabilité plus normative des incinérateurs DND  
.....  
+ 4,0 millions d'euros.

Les facteurs ponctuels comprennent les premiers effets des mesures d'économie pour le traitement des eaux (+ 0,6 million d'euros) mais également des surcoûts logistiques sur un contrat international (- 0,7 million d'euros) et des coûts de développement en augmentation (- 0,7 million d'euros).

Les effets mix concernent principalement les métiers de la purification (+ 1,5 million d'euros) mieux orientés sur le travail à façon, et le stockage (+ 1,6 million d'euros). Ils sont impactés défavorablement par les activités PCB (- 0,8 million d'euros) et de traitement physico-chimique (- 0,5 million d'euros).

### 1.4.1.3. Résultat opérationnel courant

La rentabilité opérationnelle courante s'établit à fin 2014 à 35,7 millions d'euros (8,2% du chiffre d'affaires) versus 32,7 millions d'euros (7,4% du chiffre d'affaires) à fin 2013. Ceci représente une progression de + 3,0 millions d'euros, qui se décompose principalement comme suit :

- + 3,7 millions d'euros, provenant de la progression de l'EBE ;
- + 0,5 million d'euros du fait d'une diminution des charges de réhabilitation des sites de traitement ;
- - 1,3 million d'euros d'augmentation des dotations aux amortissements, sous l'effet conjugué de la mise en amortissement des investissements concessifs ainsi que la politique d'investissements des deux dernières années.

Le périmètre France participe à près de 96% à la constitution du ROC du Groupe. Il affiche un ROC de 34,2 millions d'euros, soit 8,2% du chiffre d'affaires de ce périmètre (versus 7,5% sur 2013, à 31,6 millions d'euros).

Le périmètre International dégage une contribution positive de 1,5 million d'euros représentant 7,0% de son activité, contribution en progression de + 0,5 million d'euros par rapport à la même période 2013 (1,0 million d'euros). Cette progression est principalement sensible sur les activités espagnoles de régénération du Groupe.

### 1.4.1.4 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du Groupe ressort à 32,9 millions d'euros (7,5% du chiffre d'affaires). En 2013, il s'établissait à 31,8 millions d'euros, soit une progression sur l'exercice de + 1,1 million d'euros : outre la progression du résultat opérationnel courant (+ 3,0 millions d'euros), le résultat opérationnel est principalement impacté :

- pour - 8,4 millions d'euros par les surcoûts d'exploitation supportés par la société Sénerval pendant le mouvement social du premier semestre ayant conduit à l'arrêt des installations du 22 mars 2014 au 6 juin

2014 et contraignant la Société à mettre en place des solutions de traitement alternatives pour assurer la délégation de service public ;

- pour + 4,8 millions d'euros par des produits nets de cession d'immobilisations, en ce incluant l'indemnité d'assurance relatives au centre de tri de Changé, détruit par un incendie en mai 2014 ;
- pour + 1,3 million d'euros par l'indemnité perçue du Covaldem 11 au titre du préjudice subi par le groupe Séché du fait de la résiliation judiciaire de la délégation de service public dont il était attributaire.

### 1.4.1.5. Résultat financier

Le résultat financier s'établit en 2014 à - 14,0 millions d'euros, pour - 11,9 millions d'euros en 2013, soit une variation de - 2,1 millions d'euros. Sur l'exercice le Groupe enregistre pour - 2,4 millions d'euros l'impact ponctuel du refinancement de la première ligne obligataire émise par le Groupe en 2012 (soit 2,1 millions d'euros correspondant à l'amortissement anticipé de la prime d'émission et des frais initiaux de refinancement, et 0,3 million d'euros de prime de remboursement anticipé). Hors cet élément ponctuel, le résultat financier s'améliore, la baisse du taux annualisé de la dette nette, qui passe de 5,10% en 2013 à 4,84% en 2014 (retraité de l'impact ponctuel du refinancement) compensant l'augmentation de la dette nette moyenne (cette dernière passant de 225,4 millions sur 2013 à 242 millions d'euros en 2014).

L'amélioration du taux annualisé de la dette nette reflète les premiers effets des nouvelles conditions de la dette obligataire.

### 1.4.1.6 Résultat des sociétés intégrées

Compte tenu des éléments précédents, et de la charge d'impôt qui s'établit en 2014 à - 7,1 millions d'euros contre - 6,7 millions d'euros en 2013, le résultat des sociétés intégrées (RSI) s'établit à 11,8 millions d'euros en 2014, versus 13,1 millions d'euros en 2013.



# PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES ACTIVITÉS

## 1.4.1.7 Quote-part dans le résultat des entreprises associées ■

La quote-part dans le résultat des entreprises associées concerne principalement la part du

Groupe dans le résultat des sociétés Gerep et Sogad. Sur l'exercice 2014, elle supporte une provision pour mise en suspens de l'activité incinération du site de Gerep à hauteur de 0,8 million d'euros en quote-part pour le Groupe.

M€

	HIME	2012 Autres	2013 Autres	2014 Autres
Résultat opérationnel courant	20,3	(0,3)	(1,1)	(2,6)
Résultat financier	(69,0)	0,2	(0,1)	0,1
Impôt	5,5	-	NS	(0,1)
Résultat net (pdG) des entreprises associées	(29,1)	(0,1)	(1,3)	(2,5)
<b>QP du résultat net des entreprises associées</b>	<b>(9,6)</b>	<b>NS</b>	<b>(0,6)</b>	<b>(1,3)</b>
<b>TOTAL QP DU RÉSULTAT NET DES ENTR. ASSOCIÉES</b>		<b>(9,6)</b>	<b>(0,6)</b>	<b>(1,3)</b>

Sur 2012, les "autres" entreprises associées sont la Barre Thomas, la SCI Noiseraie, Allergies et Transval. À compter de 2013, elles incluent également Gerep et Sogad. Sur 2014 sont également inclus les résultats de la société LEN.

## 1.4.1.8 Résultat net consolidé du groupe Séché ■

Compte tenu de l'évolution du RSI d'une part et de la quote-part du résultat des sociétés intégrées d'autre part, le groupe Séché affiche sur l'exercice 2014 un bénéfice net des activités poursuivies de + 10,4 millions d'euros versus + 12,6 millions d'euros en 2013.

Consécutivement à l'abandon par le Groupe de ses activités en Hongrie, le résultat de ces activités est constaté sur une ligne distincte du compte de résultat. En 2014, il supporte une perte - 0,6 million d'euros. En 2013, la perte dégagée sur ces activités s'élevait à - 3,9 millions d'euros, incluant les effets de la dépréciation de l'actif net pour - 2,4 millions d'euros.

En conséquence, le résultat net de l'ensemble consolidé ressort à 9,9 millions d'euros en 2014, alors qu'il ressortait à 8,7 millions d'euros en 2013.

## 1.4.2 Contrats importants ■

En 2014, Séché Environnement entretenait des relations commerciales avec 7.755 groupes-clients représentant 14.413 producteurs de déchets.

Le Groupe ne se considère pas en situation de risque significatif vis-à-vis d'un contrat en particulier : ainsi, la taille unitaire des contrats par groupe-client ressortait à 56 milliers d'euros en moyenne en 2014. À la même date, les 10 premiers groupes-clients représentaient 24,1% du chiffre d'affaires.

Au cours de l'exercice, le Groupe a réalisé 32% de son chiffre d'affaires (hors IFRIC 12) avec des collectivités publiques et 68% avec des clients industriels :

- sur le marché des collectivités : les contrats sont en général pluriannuels (de l'ordre de 3 à 5 ans) et renouvelables par tacite reconduction. Ils concernent les activités de valorisation et de traitement des déchets non dangereux (déchets ménagers et assimilés...) ou de déchets dangereux (terres polluées, REFIOM...);

- sur le marché des industriels, les contrats sont en général "spot" ou court terme (inférieurs à un an). Ils peuvent concerner les déchets dangereux comme les déchets non dangereux issus de ce type de clientèle.

Séché Environnement s'efforce de développer des relations commerciales à plus forte visibilité avec ses clients industriels. En 2014, il a ainsi réalisé 7% de son chiffre d'affaires (hors IFRIC 12) à travers ses contrats "d'offres globales", contrats pluriannuels d'une durée de 3 à 5 ans en moyenne, mais qui peuvent s'étendre au-delà en fonction des caractéristiques de la mission (7 ans et plus), visant à la prise en charge par Séché Environnement de l'ensemble de la problématique déchets de ses clients industriels.

La durée des contrats et leur montant sont variables en fonction de leur complexité et de leur objet.

Qu'ils soient passés avec des industriels ou des collectivités, les contrats sont tous de droit privé à l'exception des 5 contrats de délégation de service public gérés par le Groupe. Deux de ces contrats de DSP comptent

parmi les contrats unitaires les plus importants à l'échelle du Groupe :

- contrat de DSP pour la gestion déléguée de l'incinérateur de Strasbourg-Sénerval : 400 millions d'euros sur 20 ans (2010-2030) ;

- contrat de DSP pour la gestion de l'incinérateur de Nantes-Alcéa : 144 millions d'euros sur 12 ans (2012-2024).

Les contrats les plus significatifs conclus au cours de l'exercice sont mentionnés au sein du présent document de référence ("Faits marquants" page 6.

### 1.4.3 Situation financière de la Société ■

M€

Extrait du bilan consolidé	2012 retraité	2013	2014
Actifs non courants	487	504	504
Actifs courants (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)	173	172	181
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23	28	39
Actifs destinés à la vente	4	1	NS
Fonds propres (y c intérêts minoritaires)	257	257	258
Passifs non courants	226	235	258
Passifs courants	202	211	207
Passifs destinés à la vente	1	1	NS

#### 1.4.3.1 Actifs non courants ■

Les actifs non courants sont principalement constitués de l'actif immobilisé (corporel et incorporel - y compris écart d'acquisition - et financier) et des impôts différés actifs.

Le total des actifs non courants évolue légèrement de + 0,8 million d'euros et cette progression se décompose principalement comme suit :

- immobilisations corporelles et incorporelles : + 0,1 million : les flux d'investissements de la période (42 millions d'euros) sont principalement compensés par les flux de désinvestissements et mises au rebut (- 4,2 millions d'euros), les dotations aux amortissements (- 33,6 millions d'euros) et le reclassement en actif financier d'une partie des investissements concessifs de Nantes pour la part représentative du droit

inconditionnel à recevoir de la trésorerie (- 4,5 millions d'euros) ;

- créances d'impôt non courantes : - 4,4 millions ;
- actifs financiers non courants et participation dans les entreprises associés : + 3,5 millions d'euros, dont 3,9 millions correspondant à la part non courante du droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie de Nantes Métropole ;
- autres actifs non courants : + 1,6 million d'euros.

#### 1.4.3.2 Actifs courants (hors trésorerie et équivalents) ■

Les actifs courants hors trésorerie s'établissent à 181 millions d'euros, en progression de + 9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013. Celle-ci intègre notamment :

- une augmentation du produit à recevoir du SYDOM de l'Aude, au titre de la résiliation de la délégation de service public confiée à Valaudia (augmentation des actifs courants de +2,6 millions d'euros) ;
- une augmentation des dépenses GER financées Sénerval, en avance sur le programme de la délégation pour 2,6 millions d'euros supplémentaires sur l'exercice ;
- la constatation d'un produit à recevoir de 2,9 millions d'euros de l'EMS (ex-CUS) au titre de la réclamation portant sur les conséquences de la vétusté de l'installation, en cours d'instruction.



# PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES ACTIVITÉS

## 1.4.3.3 Capitaux propres

La variation des capitaux propres (part du Groupe) se décompose comme suit sur l'exercice :

M€	Groupe	Minoritaires
<b>FONDS PROPRES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014</b>	<b>256,9</b>	<b>0,1</b>
Distribution de dividendes	(8,1)	NS
Résultat - part du Groupe	9,8	NS
Écart de conversion	(0,1)	-
Instrument de couverture	0,5	-
Écarts actuariels	(0,7)	-
Juste valeur des actifs disponibles à la vente	(0,1)	-
Actions propres	NS	-
Variation de périmètre	-	-
Autres variations	-	-
<b>FONDS PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>258,2</b>	<b>0,1</b>

## 1.4.3.4 Passifs courants et non courants

Les passifs courants représentent l'ensemble des passifs dont l'échéance est inférieure à

un an. Les passifs non courants représentent ceux dont l'échéance est supérieure à un an. Ils se décomposent de la façon suivante :

M€	31/12/12			31/12/13			31/12/14		
	NC	C	T	NC	C	T	NC	C	T
Dettes financières	218,2	28,0	246,2	222,6	30,8	253,4	241,8	29,8	271,6
Instruments de couverture	3,3	0,7	4,0	1,8	0,2	2,0	0,6	0,6	1,2
Provisions	4,8	9,9	14,7	7,9	8,8	16,7	10,9	1,9	12,8
Autres passifs	0,2	162,1	162,3	2,9	171,4	174,3	4,9	174,4	179,3
Impôt exigible	-	0,9	0,9	-	0,3	0,3	-	0,6	0,6
<b>TOTAL</b>	<b>226,5</b>	<b>201,6</b>	<b>428,1</b>	<b>235,2</b>	<b>211,5</b>	<b>446,7</b>	<b>258,2</b>	<b>207,3</b>	<b>465,5</b>

Les passifs courants et non courants s'établissent à 465,5 millions d'euros et affichent une progression de +18,8 millions d'euros. Cette évolution reflète principalement l'augmentation des dettes financières (+ 18,2 millions d'euros), la progression des dettes opérationnelles courantes (+5,0 millions d'euros) étant compensées pratiquement par la diminution des provisions (-3,9 millions d'euros) et de la

juste valeur des instruments de couverture (- 0,8 million d'euros).

Le poste provisions est principalement impacté par l'engagement IFC désormais internalisé (+ 1,7 million d'euros) et le reclassement en charges à payer de la provision sur le risque fiscal de Valls Quimica (- 6,5 millions d'euros). Le poste "dettes opérationnelles courantes"

(ou autres passifs) est impacté par le reclassement de la provision ci-dessus précisée. Hors cet élément, les dettes opérationnelles courantes sont en repli de - 1,5 million d'euros).

L'endettement financier du Groupe est présenté ci-dessous dans la partie relative au financement, page 30 du présent document.

## 1.4.4 Trésorerie, financements et capitaux ■

### 1.4.4.1 Flux de trésorerie ■

Sur l'exercice 2014, le Groupe affiche un flux net positif de trésorerie de + 11,0 millions d'euros, contre + 5,6 millions d'euros en 2013.

Le tableau de flux du groupe Sêché se résume comme suit :

M€	31/12/12 retraité	31/12/13	31/12/14
Flux de trésorerie générés par l'activité	52,3	76,2	54,5
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(57,9)	(56,1)	(39,4)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	4,3	(14,3)	(3,8)
<b>Variation de trésorerie des activités poursuivies</b>	<b>(1,3)</b>	<b>5,8</b>	<b>11,2</b>
Variation de trésorerie des activités abandonnées	(0,1)	(0,2)	(0,2)
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>(1,4)</b>	<b>5,6</b>	<b>11,0</b>

#### 1.4.4.1.1 Flux des activités opérationnelles

Sur l'exercice, les flux de trésorerie générés par le groupe Sêché sur ses activités opérationnelles s'élèvent à 54,5 millions d'euros (versus 76,2 millions en 2013), soit une contraction de - 21,7 millions d'euros. Cette évolution traduit l'effet conjugué :

- d'un impôt décaissé net de - 0,2 million d'euros en 2014 contre un impôt encaissé net de + 11,1 millions d'euros en 2013 (la

situation atypique de 2013 s'expliquait par le décalage entre charges et paiements induits par la méthode des acomptes) ;

- de l'évolution de la marge brute d'autofinancement opérationnelle générée (soit - 2,7 millions d'euros), corrélativement à l'évolution du ROC hors charges calculées et des charges non récurrentes ;
- de la variation du BFR (variation de - 8,6 millions d'euros sur l'exercice, soit une dégradation de - 7,7 millions d'euros par

rapport à la variation 2013) : la variation du BFR 2014 est en effet impactée pour 8,1 millions d'euros par la variation du produit à recevoir du Covaldem 11 dans le dossier Valaudia ainsi que par les sommes à percevoir d'Eurométropole (ex CUS) relativement aux dossiers d'indemnisation sur l'état de l'incinérateur. Hors ces éléments de nature exceptionnelle, la variation du BFR sur l'exercice s'élèverait à - 0,5 million d'euros, stable entre les deux exercices.

#### 1.4.4.1.2 Flux d'investissement

M€	2012 retraité	2013	2014
Investissements industriels	49,0	56,6	42,4
Investissements financiers	0,5	1,0	1,4
<b>Investissements comptabilisés</b>	<b>49,5</b>	<b>57,6</b>	<b>43,8</b>
Investissements industriels	40,9	54,9	37,8
Investissements financiers	0,7	1,1	1,4
Acquisitions de filiales - trésorerie nette <sup>1</sup>	16,3	0,1	0,2
<b>Investissements décaissés nets</b>	<b>57,9</b>	<b>56,1</b>	<b>39,4</b>

1 : L'acquisition de la société Tree le 1<sup>er</sup> octobre 2012 a représenté un décaissement net pour le Groupe de 16,3 millions d'euros.



# PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES ACTIVITÉS

Le détail des investissements réalisés par le Groupe sur les 3 derniers exercices est présenté en page 22 du présent document.

La capacité du Groupe à autofinancer ses investissements (hors investissements concessifs, financés intégralement par endettement bancaire) est présentée ci-dessous :

M€	2012 retraité	2013	2014
<b>Marge brute d'autofinancement et investissements comptabilisés</b>			
<b>MBA (avant impôts et frais financiers) (A)</b>	<b>66,7</b>	<b>66,0</b>	<b>63,3</b>
<b>INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS (B)</b>	<b>49,0</b>	<b>56,6</b>	<b>42,4</b>
DD	35%	24%	42%
DND (hors investissements concessifs)	30%	31%	38%
Investissements concessifs	35%	45%	20%
(A) / (B)	136%	117%	151%
<b>INVESTISSEMENTS FINANCIERS (C)</b>	<b>0,4</b>	<b>1,0</b>	<b>1,4</b>

Il est précisé que les investissements concessifs sont financés par des lignes spécifiques adossées.

#### 1.4.4.1.3 Flux de financement

Les flux de financement du Groupe sont ceux découlant de son endettement (nouveaux emprunts, remboursements d'emprunts, intérêts décaissés) et de la rémunération de ses actionnaires sous forme de dividendes.

Sur l'exercice, le Groupe a souscrit pour 73,6 millions d'euros de nouveaux emprunts, dont 9,6 millions d'euros pour le financement des investissements concessifs.

#### 1.4.4.2 Endettement et structure de financement

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les trois derniers exercices.

M€	2012 retraité	2013	2014
Dettes auprès des établissements de crédit (hors dettes sans recours)	205,4	216,4	192,9
Dettes sans recours auprès des établissements de crédit	-	-	21,8
Dettes obligataires	22,7	22,9	48,9
Dettes de crédit-bail	15,9	12,1	7,0
Dettes financières diverses	0,9	0,8	0,4
Concours bancaires courants	0,5	0,5	0,1
Participation	0,8	0,7	0,5
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (COURANTES ET NON COURANTES)</b>	<b>246,2</b>	<b>253,4</b>	<b>271,7</b>
<i>Dont à moins d'un an (courantes)</i>	28,0	30,8	29,9
<i>Dont à plus d'un an (non courantes)</i>	218,2	222,6	241,8
Trésorerie active	(22,6)	(28,0)	(38,8)
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>223,6</b>	<b>225,4</b>	<b>232,9</b>
<i>Dont à moins d'un an <sup>1</sup></i>	5,4	2,8	(8,9)
<i>Dont à plus d'un an</i>	218,2	222,6	241,8
<b>ENDETTEMENT NET BANCAIRE <sup>2</sup></b>	<b>221,4</b>	<b>223,9</b>	<b>210,2</b>

1 : La trésorerie active est considérée à moins d'un an.

2 : Calculé selon les modalités du contrat bancaire qui excluent certaines lignes de dettes financières de la définition de l'endettement.

## 1.4.5 Évolution prévisible, perspectives d'avenir et événements significatifs postérieurs à la clôture ■

### 1.4.5.1 Faits postérieurs à la clôture de l'exercice ■

À la date d'élaboration du présent document, nous n'avons pas eu connaissance de faits postérieurs à la clôture susceptibles d'avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel postérieur à la clôture susceptible d'avoir ou ayant eu une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société ou du Groupe.

### 1.4.5.2 Événements récents et perspectives 2015 ■

#### 1.4.5.2.1 Événements récents

Sur les premiers mois de l'exercice en cours, Séché Environnement a travaillé à l'amélioration des conditions d'exploitation de certaines installations, notamment l'incinérateur de Strasbourg-Sénerval et a poursuivi ses actions en direction du développement de nouveaux marchés, notamment dans la filière déchets dangereux.

Concernant Strasbourg-Sénerval, Séché Environnement a conclu avec la CUS un avenant en date du 30 janvier 2015, relatif à la prise en charge par la collectivité de l'ensemble des conséquences pour Séché Environnement des opérations de désamiantage de l'installation jusqu'au retour de cette dernière à une pleine disponibilité : pertes d'exploitation (ventes d'énergie) et surcoûts opérationnels liés à la mise en œuvre de solutions alternatives de traitement.

Au plan commercial, et pour accroître son offre en direction des marchés de déchets à forte valeur ajoutée, Séché Environnement a souhaité se diversifier sur les marchés des déchets très faiblement radioactifs en créant une filiale dédiée, Séché Énergies.

Séché Énergies vise les déchets très faiblement radioactifs (TFA) résultant de l'exploitation d'installations nucléaires des secteurs de l'énergie, de la recherche, de l'industrie tels que ceux issus de l'industrie pétrolière ou gazière (radioactivité naturelle renforcée)... ou des services de médecine nucléaire et de radiothérapie.

Ces marchés s'inscrivent dans une démarche de développement durable des industries concernées et connaissent donc un rapide développement : ils constituent à ce titre des relais de croissance pour Séché Environnement en France comme à l'International.

Cette démarche complète le domaine de compétences du Groupe auprès de sa clientèle existante d'industriels et d'hôpitaux et lui ouvre des accès à de nouveaux clients en France et dans le Monde, auxquels Séché Énergies pourra fournir : études en amont, ingénierie, procédés innovants de traitement et de conditionnement ou prestations d'exploitation d'installations industrielles de traitement pour ces types de déchets.

#### 1.4.5.2.2 Perspectives 2015

Après une année 2014 caractérisée par l'amélioration significative de ses principaux agrégats opérationnels et de sa capacité financière, Séché Environnement s'attachera en 2015 à confirmer ces bonnes orientations en donnant la priorité à la croissance dans la rentabilité.

Séché Environnement anticipe ainsi une légère croissance de son activité consolidée et un maintien de taux de marge opérationnelle (EBE/CA hors IFRIC 12) autour du niveau atteint en 2014.

À cette fin, Séché Environnement s'appuiera sur les développements commerciaux réalisés au second semestre 2014, notamment dans les métiers de traitement (stockage), pour maintenir la bonne contribution de ces métiers au mix activités en 2015. Le Groupe poursuivra également ses mesures d'optimisation de la productivité de certaines installations, telles que les plates-formes.

Le résultat net devrait connaître une nouvelle et sensible progression, soutenue d'une

part, par l'amélioration des résultats opérationnels (progression du ROC et disparition des éléments de nature exceptionnelle qui avaient affecté le RO en 2014) et d'autre part, l'amélioration du résultat financier, toutes choses égales par ailleurs.

En 2015, Séché Environnement prévoit d'investir environ 60 millions d'euros (dont 11 millions d'euros au titre des investissements concessifs – désamiantage de Strasbourg-Sénerval – et 15 millions au titre de la reconstruction du centre de tri de Changé). À partir de 2016, le Groupe devrait retrouver des niveaux d'investissements plus normatifs (de l'ordre de 9% du chiffre d'affaires) qui permettent de viser un levier de l'ordre de 2 x l'EBE fin 2017.

L'endettement financier net du Groupe s'établit à 232,9 millions d'euros au 31 décembre 2014, en progression de + 7,5 millions d'euros par rapport à sa position au 31 décembre 2013 (225,4 millions d'euros).

Sur la période, outre le tirage des lignes de financement dédiées à la réalisation des investissements concessifs (+ 9,6 millions d'euros) et la mise en place de nouvelles lignes de crédit adossés (14 millions d'euros), le Groupe a procédé au refinancement partiel – à hauteur de 25 millions d'euros – de sa dette par l'émission d'obligations sous forme de placement privé "Euro PP" pour un montant de 50 millions d'euros, dont une tranche de 25 millions d'euros de maturité cinq ans et une tranche de 25 millions d'euros de maturité sept ans.

Il est précisé qu'au 31 décembre 2014, 83% de la dette financière brute est couverte à taux fixe (versus 82% en 2013 et 88% en 2012).

Les informations concernant la politique de financement et le risque de liquidité sont présentés page 40 du présent document.



## 1.4.6 Présentation des comptes de Séché Environnement SA et affectation du résultat ■

### 1.4.6.1 Présentation du compte de résultat de Séché Environnement SA ■

	31/12/12 retraité	31/12/13	31/12/14	Variation
Chiffre d'affaires	12 690	13 578	12 792	(786)
Résultat d'exploitation	(9 832)	1 790	(1 949)	(3 739)
Résultat financier	(317 317)	(19 587)	(44 425)	(24 838)
Résultat exceptionnel	(2 201)	(17 145)	(6 211)	10 934
IS (y c intégration fiscale)	10 807	10 741	9 969	(772)
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>(318 543)</b>	<b>(24 201)</b>	<b>(42 616)</b>	<b>(18 415)</b>

Le résultat net de Séché Environnement SA ressort sur 2014 à – 42,6 millions d'euros, en repli de – 18,4 millions d'euros par rapport au résultat net constaté un an auparavant (– 24,1 millions d'euros).

Le résultat net de l'exercice 2014 est impacté par les éléments suivants :

- les coûts ponctuels liés au refinancement de la dette obligataire, soit – 1,2 million d'euros enregistré en résultat d'exploitation et – 0,8 million en résultat financier ;
- des charges ponctuelles de développement et de restructuration (– 2,0 millions d'euros) ;
- la dépréciation complémentaire des titres Trédi pour – 54,7 millions d'euros. L'année passée, Séché Environnement avait constaté une dépréciation de – 43,3 millions d'euros. La variation sur l'exercice s'élève à donc à – 11,1 millions d'euros ;
- l'effet de l'intégration fiscale (y compris provisions), générant un produit net de 3,8 millions d'euros, versus 7,1 millions d'euros soit une variation de – 3,2 millions d'euros sur la période.

## 1.4.6.2 Tableau des résultats des 5 derniers exercices de Séch  Environnement SA.

€	2010	2011	2012	2013	2014
Situation financi�re en fin d'exercice					
Capital social	1 726 974	1 726 974	1 726 974	1 726 974	1 726 974
Nombre d'actions ordinaires existantes	8 634 870	8 634 870	8 634 870	8 634 870	8 634 870
R�sultat global des op�rations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	14 683 448	12 989 543	12 689 963	13 578 188	12 792 381
B�n�fices avant imp�ts, participation des salari�s, amortissements et provisions	41 316 461	44 145 678	22 206 481	(301 468 805)	9 564 728
Imp�ts sur les b�n�fices	2 583 433	1 718 231	(10 807 179)	(10 741 295)	(9 969 076)
Participation des salari�s due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
B�n�fices apr�s imp�ts, participation des salari�s, amortissements et provisions	42 900 877	41 638 368	(318 543 509)	(24 201 222)	(42 616 377)
Montant des b�n�fices distribu�s <sup>1</sup>	11 225 331	11 225 331	8 203 126	8 203 126	8 203 126
R�sultat des op�rations par action					
B�n�fices apr�s imp�ts, participation des salari�s, mais avant amortissements et provisions	4,49	4,91	3,82	(33,67)	2,26
B�n�fices apr�s imp�ts, participation des salari�s, amortissements et provisions	4,97	4,82	(36,89)	(2,8)	(4,94)
Dividende vers� <sup>1</sup>	1,30	1,30	0,95	0,95	0,95
Personnel					
Nombre de salari�s	25	29	27	25	28
Montant de la masse salariale	2 592 260	2 884 815	2 852 951	2 813 525	3 869 916
Montant des sommes vers�es au titre des avantages sociaux	1 054 263	1 191 603	1 171 758	1 174 828	1 510 782

1 : Sous r serve de l'approbation de l'Assembl e g n rale du 28 avril 2015.



### 1.4.6.3 Délais de paiement et décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance ■

En application des dispositions de la loi de modernisation de l'économie, une information sur les délais de paiement des fournisseurs en

comptes au 31 décembre vous est délivrée dans le tableau joint :

	Compte fournisseurs <sup>1</sup>	Échu	Paiement à 30 jours	Paiement à 60 jours	Paiement à + de 60 jours
31/12/14	1 336,6	110,6	1 060,1	166,0	-
31/12/13	829,5	-	698,5	130,9	-
31/12/12	1 775,9	285,0	817,7	401,4	271,7

1 : Hors fournisseurs d'immobilisations financières correspondant au capital non libéré sur fonds d'investissements ou participations.

Le délai de règlement moyen des fournisseurs (hors fournisseurs d'immobilisations financières) s'établit à 30 jours en 2014, 19 jours en 2013 et 39 jours en 2012.

### 1.4.6.4 Affectation du résultat ■

Dans les résolutions qui sont soumises à votre approbation, il vous est demandé d'approuver les comptes de l'exercice 2014 et après avoir constaté l'existence d'une perte de 42 616 376,98 euros de décider l'affectation et la répartition suivante proposée par le Conseil d'administration :

- affectation d'une perte 42 616 376,98 euros au compte report à nouveau ;
- distribution de la somme de 8 203 126,5 euros, prélevée sur le compte "prime d'émission".

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouverait ainsi fixé à 0,95 euro par action. En application de l'article 112.1° du Code général des impôts, la distribution prélevée sur le compte "prime d'émission" n'ouvre pas droit à l'abattement de 40%. Le dividende pourrait être mis en paiement à compter du 11 juin 2015.

### 1.4.7 Information sur les dividendes ■

#### 1.4.7.1 Paiement des dividendes ■

Le paiement des dividendes se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'Assemblée générale dans le délai de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice.

Aucune répétition des dividendes ne peut être exigée des actionnaires, hors le cas de distribution de dividendes fictifs ou d'intérêts fixes ou intercalaires qui sont interdits par la loi.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'État.

#### 1.4.7.2 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices ■

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons ci-après le montant des dividendes par action mis en distribution au titre des trois exercices précédents et de l'abattement correspondant :

Exercice	Dividende	Éligible à la réfaction
2011	1,30 €	40%
2012	0,95 €	40%
2013	0,95 €	-

## .1.5 Facteurs de risque ■

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

### 1.5.1 Risques spécifiques relatifs à l'activité de la Société ■

#### 1.5.1.1. Risques liés au secteur d'activité dans lequel évolue le Groupe ■

##### 1.5.1.1.1 Risques liés à l'environnement réglementaire

Les activités de Sécché Environnement sont soumises à un cadre réglementaire strict fixant des normes minimales en matière de collecte et de traitement des déchets.

##### Les grands principes législatifs

Le Code de l'environnement regroupe dans le livre V "Prévention des pollutions, des risques et de nuisances", l'ensemble des textes législatifs liés à la gestion des déchets et aux obligations d'élimination faites à tous les producteurs. Il intègre notamment les deux lois fondatrices en matière de déchets en France :

- la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 posant le principe du "pollueur - payeur", modifiée par la loi du 12 juillet 1992 sur l'élimination des déchets et la récupération des matériaux ;
- la loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, qui constitue le cœur du dispositif légal de prévention des risques et des pollutions engendrées par les activités industrielles.

Le cadre législatif institue les principes suivants :

**Responsabilité du producteur :** le producteur de déchets est responsable de ses déchets de la collecte à l'élimination finale. Les déchets dangereux doivent être traités séparément (article L.541-1 du Code de l'environnement). Par ailleurs, toute entreprise doit pouvoir, à la demande de l'administration, justifier de l'origine, la nature, les caractéristiques, les quantités, la destination et les modalités d'élimination de ses déchets. (article L.541-2 du Code de l'environnement) ;

**Planification :** institués par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1992, les plans ont pour but la programmation et la gestion des moyens d'élimination des déchets sur le territoire national. Les plans départementaux ou interdépartementaux concernent les ordures ménagères et les déchets assimilés, les plans régionaux ou interrégionaux concernent les déchets industriels dangereux ;

**Le financement :** la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est perçue sur le traitement des déchets, à l'exception de la valorisation matière. Cette taxe est majorée pour les sites de stockage non autorisés. Les sites certifiés profitent à l'inverse d'une réduction de taux de TGAP ;

**Les transports :** le transport des déchets dangereux doit répondre aux normes ADR (accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par la route), qui définissent des règles précises en terme d'équipement des véhicules, de formation du personnel... (arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2001).

##### Codification du fonctionnement des installations de traitement

Les sites de traitement de déchets du Groupe, des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sont soumis à autorisation préfectorale d'exploiter. Cette dernière a un caractère durable sans limitation temporelle.

Les autorisations préfectorales d'exploiter des centres de stockage répondent aux exigences de l'arrêté du 9 septembre 1997 sur les installations de stockage de déchets ménagers et assimilés (fixant des normes d'exploitation et imposant le captage et le traitement des rejets), de la directive du 26 avril 1999 uniformisant en Europe les normes techniques et environnementales (déjà anticipé en France par les textes nationaux) ainsi que de l'arrêté ministériel du 30 décembre 2002 relatif au stockage de déchets dangereux. Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002 (loi Lalonde de 1992), seuls les déchets ultimes sont susceptibles de stockage. L'exploitant du centre de stockage a des responsabilités croissantes (création d'une bande d'isolement de 200 mètres autour du site de stockage ; renforcement des règles d'admission des déchets sur les sites et traçabilité ; surveillance des sites pendant une durée minimale de 30 ans après leur exploitation ; constitution de garanties financières afin d'assurer le respect des obligations de remise en état du site après la fin de l'exploitation).

Les autorisations préfectorales d'exploiter les unités d'incinération sont quant à elles soumises aux exigences de la directive européenne du 4 décembre 2000 harmonisant et renforçant les règles applicables à l'incinération des déchets transposée en droit français par deux arrêtés du 20 septembre 2002, fixant une échéance d'application obligatoire au 28 décembre 2005. Par ailleurs, des investissements d'anticipation sont consentis par les traitants de déchets dans le cadre des nouvelles normes européennes applicables aux rejets atmosphériques, aux effluents aqueux, à l'émission de dioxines et furanes par les installations d'incinération.

Leur objectif est d'accroître les performances techniques en matière de limitation des émissions et d'assurer leur contrôle permanent (normes plus sévères portant sur les poussières, les métaux lourds, le monoxyde



# PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES ACTIVITÉS

d'azote, les dioxines ; seuils limites pour les rejets dans l'eau afin d'éviter tout transfert de pollution ; comptes-rendus à l'administration et au public (CLIS/CSS)).

Si un site de stockage ne respectait pas les prescriptions figurant dans l'autorisation préfectorale d'exploiter le concernant, l'autorité préfectorale pourrait prendre des mesures en conséquence : les dispositions légales détaillées ci-dessous présentent le processus de remise en cause d'autorisations préfectorales telles que celles dont dispose Séché Environnement :

- conformément à l'article 17-1 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977, le préfet, agissant à sa propre initiative ou à la demande de tiers, peut imposer une limitation de durée et un volume maximum de déchets stockés ;
- conformément à l'alinéa 1 de l'article 6 de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, le préfet peut imposer, afin de protéger le voisinage, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature, l'environnement ou la conservation des sites, des prescriptions complémentaires à celles figurant dans les arrêtés préfectoraux déjà rendus susceptibles d'atténuer ou d'aggraver les prescriptions initiales ;
- conformément à l'article 14-2 de la loi de 1976, les communes intéressées, leurs groupements ou les tiers peuvent déférer à la juridiction administrative, dans le cadre d'un recours de plein contentieux, une autorisation d'exploiter une installation classée délivrée par le préfet, en raison des inconvénients et charges que le fonctionnement d'une installation classée peut présenter pour l'environnement.

Dans ce contexte réglementaire, le Groupe est exposé au risque :

- de renforcement des prescriptions légales et réglementaires (qui pourrait induire des coûts et investissements importants de nature à obérer la rentabilité de l'activité dans la mesure où le groupe ne pourrait pas systématiquement en répercuter l'impact

sur ses prix de traitement). À titre d'exemple peut être citée la généralisation à compter de 2014 des garanties financières des sites classés ;

- d'augmentation des coûts de suivi des obligations de plus en plus contraignantes et des contrôles de l'administration de plus en plus lourds, pouvant induire un risque de suspension voire de retrait ou de non renouvellement des autorisations d'exploiter ;
- d'allongement des procédures de renouvellement ou de modification des arrêtés d'exploitation, d'accroissement de leur coûts (dans un contexte de cristallisation des oppositions des populations riveraines et des associations), sans que soit garanti le succès de telle démarche.

Par ailleurs, certaines contraintes réglementaires peuvent imposer une échéance à l'élimination des déchets à leur producteur (type déchets pollués au pyralène). Ceci induit un risque de contraction du marché à l'issue de la période réglementaire d'élimination pour laquelle le Groupe pourrait supporter des coûts de reconversion.

Séché Environnement a depuis de nombreuses années fait état de sa maturité sur ces sujets sensibles, qui s'inscrit dans la démarche plus large qu'est sa politique de développement durable. Il compte renforcer encore ses actions dans ce domaine grâce à un suivi rigoureux de ses performances au-delà de toute imposition réglementaire.

Cette démarche se traduit pour le périmètre France par :

- un processus de veille réglementaire permanente conduisant le Groupe à se fixer autant qu'il lui est possible un niveau d'exigence plus restrictif, tant sur les modalités d'acceptation et de traitement des déchets que sur la conception des différents sites et la préservation de ces derniers ;
- une démarche de certification de ses installations de traitement de déchets (ISO 9001 version 2000 - 14001 - OHSAS 18001) qui a pour préalable la mise en place de procédures et modes opératoires visant à la maîtrise des activités susceptibles d'avoir une

influence sur la sécurité et l'environnement est détaillée dans des manuels adaptés aux caractéristiques de chaque site et déclinant la politique QSSE du Groupe ;

- une démarche d'audit réglementaire interne, animée par une équipe qualifiée et indépendante rendant compte directement à la Direction opérationnelle ;
- l'adoption d'une charte de développement durable en sus des chartes environnementales, sécurité et qualité existantes dans le Groupe, largement diffusée auprès des acteurs de l'entreprise et du Groupe ;
- l'élaboration et la diffusion à l'ensemble des agents du Groupe de codes de comportement et d'actions explicitant les exigences contenues dans les 7 engagements du Groupe ;
- la bonne intégration des sites dans leur environnement tant écologique qu'économique ou humain est un souci constant marqué par la présence d'écologues chargés d'y veiller en permanence. Les contacts qu'il assure avec le voisinage proche et la société civile en général permettent au Groupe de mesurer la validité des efforts de l'entreprise en ce domaine. La Société s'attache à fournir à l'ensemble des parties prenantes du Groupe des informations comparatives, d'une année sur l'autre, sur l'ensemble des paramètres fondamentaux liés à sa politique de développement durable.

Il convient de noter que la Société n'a pas eu connaissance au cours de l'exercice 2014 d'une quelconque action qui pourrait être le prétexte d'un éventuel recours qui s'insérerait quoiqu'il en soit dans une procédure interactive permettant à la Société de mettre en œuvre des mesures correctives visant à satisfaire les éventuelles requêtes de tiers ou du Préfet.

## 1.5.1.1.2 Risque pays

Le Groupe réalise près de 95% de son chiffre d'affaires dans des filiales exerçant leur activité en France. Concernant le chiffre d'affaires réalisé à l'international, il concerne l'Espagne (majoritairement), l'Allemagne, et l'Amérique latine.

Le Groupe est exposé à un risque pays sur ces deux dernières zones (qui représentent néanmoins moins de 2% de son activité), dans la mesure où il existe :

- en Hongrie un contexte politique faisant des activités de services à l'environnement une activité stratégique pouvant relever majoritairement de la compétence de l'Etat. Cette situation induit, pour une société, notamment étrangère, le risque de voir son activité suspendue, ou de se trouver confronté à des contraintes réglementaires et des contrôles excessifs. Le Groupe pourrait être dans l'incapacité de défendre ses droits devant les tribunaux de ce pays, en cas de conflit avec les autorités gouvernementales ou publiques ;
- pour les filiales d'Amérique du sud, exportatrices pour les outils de traitement français du Groupe, le risque de ne pas obtenir les autorisations d'exporter et/ou de faire transiter les déchets concernés dans les eaux territoriales traversées par les transporteurs maritimes autorisés ;
- en Argentine un contrôle des changes drastique, rendant difficile la remontée des fonds disponible dans la filiale du Groupe.

#### 1.5.1.1.3 Risques liés à l'environnement économique

Séché Environnement exerce principalement son activité sur le marché français et, en Europe, sur le marché espagnol. Le ralentissement de la croissance, voire l'existence d'épisodes de récession, tels que l'Europe a pu en vivre depuis 2008, a pu induire une contraction des volumes de déchets industriels ainsi qu'une modification des habitudes de consommation des particuliers, elle-même accentuée par les exigences de la réglementation (directive Grenelle). Le Groupe reste sensible à ces modifications de son environnement économique. Si elles peuvent représenter une source d'opportunités (outils adaptés au traitement de déchets plus techniques, solutions d'offres globales...), elles peuvent également obérer la rentabilité de certaines des activités du Groupe, voire remettre en cause la pertinence économique de certains investissements passés ou augmenter le montant des investissements

d'adaptation à réaliser et par voie de conséquence peser sur la capacité financière du Groupe.

La diversité de l'offre de Séché Environnement et la dispersion de sa clientèle industrielle sur les différents secteurs d'activité limitent toutefois partiellement cette exposition.

#### 1.5.1.1.4 Risques liés à l'environnement concurrentiel

Les marchés sur lesquels le Groupe évolue (déchets dangereux, déchets non dangereux) sont caractérisés par une réelle pression concurrentielle. L'environnement concurrentiel est marqué par quelques grands opérateurs nationaux offrant une large gamme de prestations de traitement mais également par certains acteurs locaux.

Les évolutions réglementaires pesant sur ce marché ainsi que la modification des habitudes de consommation (en partie sous l'impulsion de ces mêmes évolutions réglementaires) poussent l'ensemble des opérateurs à élargir leur offre de traitement et à investir dans de nouveaux outils ou solutions techniques pour répondre aux besoins sans cesse croissants et complexes de leurs clients.

Il existe un risque que cette pression concurrentielle pèse défavorablement sur les prix sans qu'il soit possible de répercuter intégralement cet effet en gain de productivité supplémentaire. De la même façon, il existe un risque que soit remis en cause la pertinence économique de certains outils qui ne rencontreraient plus un niveau d'activité suffisant, ou ne réalisent pas le business plan ayant prévalu à leur mise en place et à leur financement. L'ensemble de ces risques peut induire un effet défavorable sur la situation financière et la rentabilité du Groupe.

#### 1.5.1.1.5 Risques liés à l'environnement climatique

Les résultats du Groupe peuvent être affectés par des variations climatiques significatives :

Les vagues de froid intenses pourraient induire, si elles étaient d'ampleur exceptionnelle ou si elles se prolongeaient, une limitation des accès à nos sites (axes autoroutiers, routiers, ferroviaires bloqués – interdiction

de circulation des véhicules lourds), ainsi que des coûts d'entretien, de maintenance et de surconsommation énergétique sur nos outils d'incinération afin d'assurer des conditions optimums d'exploitation. Le Groupe pourrait ne pas pouvoir répercuter intégralement ces surcoûts dans ses prix de traitement ou dans de nouveaux efforts de productivité.

Une pluviométrie exceptionnelle peut également affecter négativement la rentabilité du Groupe du fait des obligations en matière de gestion des eaux pesant sur les installations classées du Groupe.

### 1.5.1.2 Risques liés aux activités du Groupe

#### 1.5.1.2.1 Risques industriels

Les activités de Séché Environnement comportent des risques industriels en tous points comparables à la majorité de ceux rencontrés dans l'industrie avec toutefois un risque spécifique de pollution reposant sur la nature même des substances traitées, susceptible de porter gravement atteinte à l'environnement et aux personnes. Ces activités sont encadrées réglementairement, font l'objet d'autorisations administratives d'exploiter et de contrôles réguliers des autorités compétentes (DREAL). L'ensemble des sites se doit de respecter les prescriptions réglementaires de leurs autorisations et de la législation, y compris lorsque celle-ci se durcit. Le Groupe adapte en continu ses méthodes de travail, de la conception des outils à la gestion de ces derniers, en conformité avec la réglementation la plus stricte. Une cellule d'audit réglementaire a été mise en place visant à s'assurer du respect par l'ensemble des intervenants des obligations qui s'imposent au Groupe.

Pour autant, ce dernier ne peut écarter complètement le risque d'un accident industriel :

- une pollution "accidentelle" fera l'objet d'une couverture via le programme d'assurance du Groupe (responsabilité civile – atteinte à l'environnement). Il pourrait toutefois s'avérer que ce programme reste insuffisant pour couvrir les coûts significatifs d'une pollution accidentelle exceptionnelle ;
- une pollution "chronique" (correspondant aux pollutions que l'accumulation de



# PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES ACTIVITÉS

polluants au-delà d'une charge critique propre à chaque récepteur peut induire), si elle n'était pas détectée malgré les mesures de contrôle systématiques du Groupe et des autorités, pourrait impacter défavorablement les résultats et la situation financière du Groupe, et remettre en cause (au moins temporairement) son autorisation d'exploiter.

Établissements Classés pour la Protection de l'Environnement, tous les sites du Groupe disposent d'un dispositif de réduction des impacts lors d'événements. Ce dispositif comprend des organisations permettant de protéger le personnel, les populations et l'environnement lors d'accidents. Suivant la taille du site et la réglementation applicable, ces dispositifs s'appellent plan interne de secours, ETARE (ETAbblissement REpertorié), POI (Plan d'Opération Interne) ou PPI (Plan Particulier d'Intervention). Des audits de sécurité sont opérés avec les compagnies d'assurance en particulier, les contrôles des autorités (DREAL), et des exercices de simulation d'accident sont effectués en lien avec les secours extérieurs (pompiers, Services Départemental d'Incendie et de Secours), en vue d'une formation mutuelle.

- le Groupe s'est également doté au niveau direction générale d'une cellule d'urgence pouvant être activée en cas de crise, pour mobiliser tous les moyens nécessaires à un rapide retour à l'ordre après sécurisation des hommes et des biens. Elle assure la gestion de la communication en toute transparence ;
- qu'elle puisse être d'origine accidentelle ou chronique, le Groupe met en œuvre les contrôles nécessaires à la détection de toute pollution : tous les sites du Groupe bénéficient d'une surveillance organisée des impacts et effets de leurs rejets – qu'ils soient liquides, solides ou gazeux. Des études faunistiques et floristiques sont par ailleurs réalisées de façon régulière, soit lors de renouvellement ou d'extension, soit à la demande des pouvoirs publics, soit pour satisfaire les légitimes demandes des commissions locales d'information et de surveillance imposées ou créées à l'initiative du Groupe.
- les informations disponibles au jour d'établissement du présent document permettent de

préciser que Séché Environnement n'a pas connaissance de pollutions générées par les activités du Groupe et pour lesquelles les mesures nécessaires n'ont pas été prises pour en assumer la complète résorption.

## 1.5.1.2.2 Risques liés à la gestion des ressources humaines

### Risques liés à la santé

Les activités du Groupe exposent ses salariés à la manipulation de produits potentiellement dangereux pour la santé (déchets toxiques, amiante, PCB...) et à l'utilisation d'outils techniques pouvant générer des risques d'accidents ou de maladie professionnelle.

La sécurité des individus étant considérée comme une priorité, le Groupe investit régulièrement dans des équipements de protection, dans des coûts de formation, et réfléchit en continu sur une organisation du travail assurant une sécurité maximum. Ceci est de nature à induire des coûts supplémentaires pesant sur la rentabilité des activités.

Sécurité et santé au travail impliquent une mobilisation permanente de l'ensemble des collaborateurs de Séché Environnement par une bonne appréhension du risque au sens le plus large, des réflexions communes pour en parfaire la connaissance et une vision partagée des enjeux en vue d'actions de tous, au quotidien.

Tous les sites sont sous la responsabilité d'un responsable QSSE (Qualité Sécurité Santé Environnement) qui décline la politique du Groupe à l'échelon élémentaire. Les sites sont également pourvus conformément à la loi de Comités d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT).

En application des textes (art. L 4644-1 du Code du travail) modifiant l'organisation de la surveillance et de la prévention de la santé au travail, le Groupe nomme pour chacune de ses entreprises constitutives un "salarié aux risques professionnels". Celui-ci agit en liaison avec le médecin du travail pour rendre les interventions plus efficaces en matière de surveillance médicale, et de compétences complémentaires et pluridisciplinaires.

Par ailleurs, le Groupe a initié, en 2010, la démarche MOCS (Management et Optimisation

des Comportements Sécurité), qui a pour objectif de réduire les comportements à risques pouvant donner lieu à des accidents de travail. L'encadrement s'adresse aux opérateurs au cours d'interventions régulières de terrain et souligne avec chaque correspondant en situation réelle, l'adéquation ou l'inadéquation des dispositions de sécurité mises en œuvre. L'objectif est de mettre en place des mesures correctrices éventuelles et d'effectuer un transfert d'expérience. C'est un travail de réapprentissage de comportements quotidiens et d'identification d'actes (ou de non-actions) potentiellement accidentogènes. Des formations spécifiques MOCS sont également dispensées.

Enfin, le Groupe a entamé une analyse de la pénibilité aux postes de travail et a mis en place un plan d'actions et de suivi comportant des objectifs en matière de :

- réduction des poly-expositions aux facteurs de pénibilité ;
- adaptation et aménagement des postes de travail ;
- amélioration des conditions de travail, notamment d'ordre organisationnel ;
- développement des compétences et des qualifications et accès à la formation ;
- maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle des salariés.

### Risques liés aux compétences

Les activités du Groupe s'exercent au travers de nombreux outils, de plus en plus diversifiés et techniques, nécessitant des compétences spécifiques, régulièrement mises à jour, tant techniques que réglementaires. Le risque existe que le Groupe perde certaines compétences et ne soit pas en mesure de les remplacer rapidement, malgré une politique de suivi des personnes, de leur cursus de formation ainsi que des compétences clés dans le Groupe.

L'amélioration continue des compétences de ses collaborateurs reste au cœur de la politique sociale du Groupe. Elle s'appuie sur une politique de formation ambitieuse, visant à permettre à chaque collaborateur d'acquérir d'une manière appropriée une attitude, une

culture, un savoir. La formation continue reste un levier majeur de l'accompagnement professionnel. Le Groupe vise, à travers elle, à :

- contribuer au développement des pratiques professionnelles ;
- transmettre aux salariés tous les savoirs nécessaires pour réaliser au mieux les activités qui leur sont confiées dans le cadre de leur métier ;
- renforcer les expertises métier.

Le plan de formation, construit sur la base de ces orientations, prend en compte les besoins :

- collectifs, au travers des évolutions des enjeux de l'entreprise qui nécessitent une adaptation continue des équipes et de leur poste de travail ;
- individuels, au travers de l'identification de demandes spécifiques et d'actions dans le cadre du Droit Individuel à la Formation.

Il intègre les actions d'adaptation des salariés à leur poste de travail ainsi que les actions liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi et au développement des compétences.

Par ailleurs, Sécché Environnement contribue à la formation des générations montantes en développant des relations privilégiées dans un cadre d'échanges industrie/universités, en particulier en détachant ponctuellement certains cadres pour des missions d'enseignement et à travers une convention pluriannuelle de recherche avec l'École des Mines de Nantes.

### Risques sociaux

La morosité du contexte économique et du marché de l'emploi, les tensions sur nos marchés, les efforts demandés à chacun pour améliorer sans cesse la productivité de nos outils afin de faire face à des éventuelles baisses de rentabilité, sont autant de facteurs auxquels le Groupe est exposé, susceptibles d'induire une dégradation du climat social. Sécché Environnement peut être confronté à des conflits sociaux qui pourraient peser sur les résultats et la situation financière du Groupe.

### 1.5.1.2.3 Risques liés à l'exécution de contrats long terme

Certaines activités du Groupe font l'objet de contrats long terme : les délégations de service public d'une part, certains contrats d'éco-services ou d'offres globales d'autre part.

Les contrats de délégation de service public stipulent les obligations pesant sur le délégataire, au compte desquelles on peut citer l'obligation absolue d'assurer le service public délégué, y compris en cas de problèmes techniques, sociaux ou économiques. Cette obligation contractuelle peut être source de coûts importants, non systématiquement répercutables (entièrement ou partiellement) à la collectivité délégante. Cette situation pourrait peser négativement sur les résultats et la situation financière de l'entité porteuse de la délégation et du Groupe. Parallèlement, l'autorité délégante, dans certaines conditions légales ou contractuelles a la capacité de rompre unilatéralement les contrats de délégation, sans que le Groupe puisse être assuré que l'indemnité de rupture qui lui serait alors due soit suffisante pour couvrir la perte de rentabilité et les effets négatifs sur la situation financière du Groupe.

S'agissant des contrats long terme avec des opérateurs privés (contrats d'éco-services et d'offres globales), des modifications des conditions d'exploitation (par rapport à celles ayant sous-tendu l'élaboration des contrats et la signature de ces derniers) pourraient affecter durablement leur rentabilité, sans que les clauses contractuelles ne permettent au Groupe de répercuter tout ou partie de la perte de rentabilité aux clients ou de se désengager de ses obligations à ce titre (rupture du contrat).

### 1.5.1.2.4 Risques liés aux opérations de développement

Sous l'effet des évolutions de ses marchés, concurrencés et soumis à une contrainte réglementaire marquée, le Groupe s'inscrit dans une stratégie de développement tout à la fois marquée par une dynamique de croissance organique et d'investissements dans de nouveaux outils ou solutions, ainsi que par

des opérations de croissance externe visant la complémentarité géographique et/ou métiers.

Ces opérations de développement sont intrinsèquement porteuses de risque :

- que les outils ou les solutions techniques mises en place, dont le financement aura pu être assuré par endettement, ne produisent pas les gains de rentabilité et les cash flows dans le délai attendu, et/ou que leur mise en service soit retardée ou induise des coûts plus importants que prévu ;
- que les opérations de croissance externe, source de nouvelles potentialités et synergies pour le Groupe, ne réalise un résultat à la hauteur ou au rythme attendu dans le business plan ayant sous-tendu leur valorisation ; que des coûts et des passifs non identifiés au moment de la valorisation apparaissent ; que l'intégration des nouvelles équipes et des compétences apparaisse plus difficile que prévu et génère une fuite des personnes clés retardant - voire obérant - la capacité du Groupe à faire fructifier ces activités, à développer les synergies ou à conserver ses autorisations d'exploiter.

L'ensemble de ces éléments pris seul ou collectivement, pourrait remettre en cause la pertinence du modèle économique de ces opérations de développement.

Par ailleurs, le contexte économique évoqué précédemment pourrait conduire le Groupe à renoncer à certains développements pour préserver sa capacité financière.



# PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES ACTIVITÉS

## 1.5.2 Autres risques ■

### 1.5.2.1 Risque de marché ■

#### 1.5.2.1.1 Risques de taux

L'exposition du groupe Séché au risque de taux provient principalement de son endettement financier.

La dette corporative portée par Séché Environnement, avant toute mesure de couverture, est à taux variable.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition nette du groupe au risque de taux :

M€	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	TOTAL
Passifs financiers à taux fixe	9 852	56 072	59 575	125 498
Passifs financiers à taux variable	19 977	124 461	1 716	146 154
<b>POSITION NETTE HORS COUVERTURE</b>	<b>29 829</b>	<b>180 533</b>	<b>61 291</b>	<b>271 653</b>
Couverture de taux	50 000	52 500	-	102 500
<b>POSITION NETTE APRÈS COUVERTURE</b>	<b>29 829</b>	<b>180 533</b>	<b>61 291</b>	<b>271 653</b>

Afin de se protéger contre une hausse des taux d'intérêt et d'optimiser le coût de son endettement, le Groupe a recours à des instruments de couverture. La convention de crédit impose une couverture de 50% minimum sur une durée de 3 ans. Les instruments utilisés sont des swaps, des caps, des floors et des collars. Leur utilisation est directement gérée par la Direction financière du Groupe.

Le risque de taux est analysé à partir de projections de l'évolution de l'endettement financier sur la convention de crédit et sur l'échéancier des couvertures de taux :

- une variation à la baisse de 50 points de base des taux d'intérêt induirait un impact

positif sur les capitaux propres de 1,6 million d'euros.

- une variation instantanée à la hausse de 1% des taux d'intérêt aurait un impact négatif de 0,6 million d'euros sur les charges financières du Groupe en 2014, sur la base de son endettement au 31 décembre et de son profil de remboursement à cette date.

#### 1.5.2.1.2 Risque de change

Le risque de change auquel le Groupe est exposé provient :

- de la conversion à son bilan et à son compte de résultat des contributions des filiales étrangères hors zone euro ;

■ du financement, par endettement bancaire libellé quasi exclusivement en euros, des investissements de ses filiales étrangères réalisés en monnaie locale (pour les filiales non considérées comme des investissements long terme à l'étranger).

■ du fait de la localisation géographique de ses activités, le Groupe apparaît très peu exposé au risque de change. À ce jour, ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture spécifique.

#### 1.5.2.1.3 Risque de liquidité

Au 31 décembre 2014, les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers du Groupe s'analysent comme suit :

K€	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuel	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit	263 645	301 270	36 805	195 272	69 193
Dettes de location-financement	6 954	7 357	1 796	5 246	315
Autres dettes financières	913	913	578	301	34
Concours bancaires courants	141	141	141	-	-
Dettes fournisseurs et autres crédateurs (y c dettes IS)	169 177	169 177	164 239	4 938	-
Passif de renouvellement	10 705	10 705	10 705	-	-
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS</b>	<b>451 536</b>	<b>489 563</b>	<b>214 264</b>	<b>205 757</b>	<b>69 542</b>
Instruments de couverture	1 143	1 143	596	547	-
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS</b>	<b>1 143</b>	<b>1 143</b>	<b>596</b>	<b>547</b>	<b>-</b>

Les dettes auprès des établissements de crédit sont essentiellement composées de crédit corporate du Groupe. La convention de crédit est assortie d'un engagement de respect de deux ratios financiers calculés sur

la base des comptes consolidés du Groupe. Le respect de ces ratios financiers est apprécié deux fois par an sur une base annuelle pour les périodes closes au 31 décembre et au 30 juin.

Le non-respect de ces ratios est un cas de défaut qui rend exigible à la majorité des prêteurs le total des engagements dus.

Les ratios à respecter sont les suivants :

## RATIOS

## ENGAGEMENT

Dettes financières nettes/fonds propres

< 1,1

Dettes financières nettes /excédent brut d'exploitation <sup>1</sup>

< 3,5

1: Ce ratio a été relevé de 3 à 3,5 en mai 2014.

Le groupe assure une gestion centralisée des financements. Un reporting de trésorerie est mis en place, permettant une vision glissante des besoins court, moyen et long terme du Groupe en termes de financement. La quasi-intégralité du financement est assurée de façon centralisée et l'équilibre des sources de financement (marché bancaire, marché obligataire) est également piloté de façon centralisée.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

### 1.5.2.1.4 Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs

obligations contractuelles. Il porte sur les prêts et créances au coût amorti (de nature financière ou opérationnelle) et sur les placements des excédents de trésorerie.

La balance âgée des prêts et créances au coût amorti se présente comme suit :

K€

2014

	Valeur nette (C et NC)	Dont non échu	Dont échu		
			0-6 mois	6 mois-1 an	+ d'1 an
Prêts et créances financières au coût amorti	7 910	7 910	-	-	-
Clients et autres débiteurs	142 193	112 865	25 922	1 608	1 798
Autres actifs	29 162	26 463	2 000	12	687
<b>TOTAL</b>	<b>179 266</b>	<b>147 238</b>	<b>27 922</b>	<b>1 620</b>	<b>2 485</b>

Le Groupe gère son risque de contrepartie par le biais d'une politique active de recouvrement de ses créances dans chacune des filiales françaises du Groupe. Cette politique s'appuie sur un logiciel centralisé permettant des relances formalisées et une information en temps réel des différentes parties prenantes sur l'ensemble des entités du Groupe. Une analyse des délais de règlement est également suivie mensuellement et toute dérive induit des actions correctrices.

La Société estime ne pas avoir de dépendance spécifique à l'égard de l'un de ses clients, ni à l'égard de ses fournisseurs.

### 1.5.2.1.4.1 Risques liés aux fluctuations de prix des matières premières et de l'énergie

Le Groupe est exposé à la fluctuation des prix de l'énergie (gaz, fioul, autres produits pétroliers), tant au niveau de la consommation de ses outils de traitement ou de valorisation thermique, qu'au niveau des prix de traitement des produits à haut pouvoir calorifique.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité de démantèlement de transformateurs pollués au PCB - pour laquelle la valorisation matière (cuivre, tôles magnétiques, ferraille) est une composante essentielle de la rentabilité - les résultats du Groupe et sa situation

financière peuvent être impactés par l'évolution du prix de ces matières premières.

Dans une moindre mesure, le Groupe est également exposé à la variation du cours des matières premières secondaires, issus de ses métiers de tri et de négoce.

### 1.5.2.2 Risques juridiques

Les activités du Groupe exposent ce dernier à des risques de nature juridique, ce dernier pouvant être impliqué dans des procédures judiciaires, administratives ou arbitrales. Le Groupe appréhende dans ses comptes, sous forme de provisions, toute obligation à



l'égard des parties adverses pour lesquelles il juge qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Séché Environnement estime gérer ses contentieux de façon prudente. Pour autant, il peut s'avérer que les provisions soient insuffisantes au regard des obligations qui seraient in fine mis à sa charge. Cette dernière situation pourrait être de nature à affecter négativement les résultats et la situation financière du Groupe.

Une centralisation du reporting des risques juridiques majeurs a été mise en place, impliquant le service juridique et à destination des principaux dirigeants du Groupe. Elle vise à assurer une connaissance la plus en amont possible des enjeux pour le Groupe et des actions émises ou à mettre en œuvre.

### 1.5.2.3 Risques liés aux systèmes d'information ■

La gestion des activités de Séché Environnement, tant opérationnelle que fonctionnelle, s'appuie sur des systèmes d'information, intégrés et structurés. L'ensemble des données qu'ils véhiculent - qu'elles soient de nature réglementaire, industrielle, sociale ou financière - est stratégique pour le Groupe.

Toute panne ou intrusion, d'origine accidentelle ou malveillante - toute défaillance d'un prestataire fournisseur d'un logiciel stratégique - est de nature à nuire significativement aux activités, à l'image, et à la rentabilité du Groupe.

D'une manière générale, l'ensemble de l'architecture informatique est gérée de façon centralisée : tout investissement informatique dans le Groupe fait l'objet d'une validation par la Direction informatique, qui assure, par son contrôle, une cohérence de l'architecture informatique, la sécurité, la disponibilité, la pérennité et l'intégrité des systèmes, qu'ils soient dédiés aux besoins opérationnels ou financiers.

Cette même direction attache une attention toute particulière à la migration sécurisée des systèmes vers des versions toujours à jour et maintenues et à la formation de compétences en interne sur les outils les plus critiques pour l'activité du Groupe.

## 1.5.3 Assurances et couverture des risques ■

Le groupe Séché est assuré auprès de compagnies d'assurance notoirement connues sur la place, dans le cadre d'un programme global dont bénéficient toutes les sociétés du groupe Séché dès lors qu'elles sont détenues (directement ou indirectement) à plus de 50% de droits de vote et/ou de capital et dont il assure la gestion. Les termes et conditions de ce programme d'assurance sont revus et ajustés annuellement dans le cadre de négociations au meilleur des intérêts du groupe Séché.

Les principales polices souscrites sont :

- l'assurance "dommages aux biens/pertes d'exploitation" avec une garantie principale de 120 millions d'euros par site et de 300 millions d'euros pour le site de la société Sénerval situé à Strasbourg, et des limites et/ou sous-limites pour les extensions de garantie ;
- l'assurance "responsabilité civile y compris atteintes à l'environnement" avec un plafond de garantie, tous dommages confondus et par période d'assurance de 30 millions d'euros et des limites et des sous-limites pour les extensions de garantie. En effet, les responsabilités environnementales découlant de la transposition en droit français de la directive européenne 2004/35/CE du 21/04/04 ont été intégrées dans la police responsabilité civile. Des plafonds de garantie plus importants ont été souscrits pour les unités d'incinération des ordures ménagères (UIOM) sous délégation de service public (DSP) en conformité avec les obligations des cahiers des charges.
- l'assurance "dommages tous risques chantier et/ou montage essais" afin de garantir les opérations de construction de bâtiments industriels réalisées par les sociétés du groupe Séché ;
- l'assurance "pertes financières suite à faute inexcusable de l'employeur" pour une limite par période d'assurance de 10 millions d'euros ;

- l'assurance du parc automobile, des collaborateurs en missions occasionnelles ;

- l'assurance pour les voyages à l'étranger.

Le montant total des primes payées sur l'exercice 2014 au titre de ces polices s'est élevé à 5,2 millions d'euros. En 2013, il s'était élevé à 5,5 millions d'euros et en 2012 à 5,2 millions d'euros.

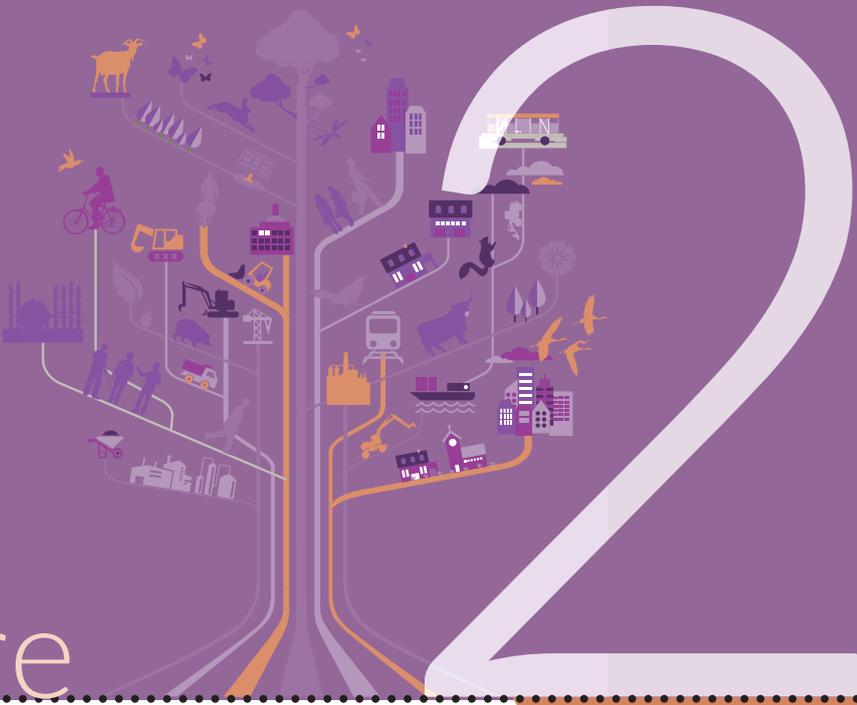
Les primes ont été répercutées sur chaque filiale couverte par application d'une clé de répartition.

## 1.5.4 Faits exceptionnels et litiges ■

Les litiges et faits exceptionnels significatifs affectant Séché Environnement sont décrits dans la note 5.4 des notes sur le bilan de l'annexe aux comptes consolidés de Séché Environnement.

Hormis ces litiges, il n'existe pas d'autres procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Pour autant, on ne peut exclure le risque que de nouvelles procédures intentées à l'encontre du Groupe naissent ultérieurement, ce qui serait de nature à affecter défavorablement sa situation financière et ses résultats.



# chapitre

## **GOUVERNEMENT**

### D'ENTREPRISE

<b>2.1</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>44</b>
<b>2.2</b>	<b>RÉMUNERATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS</b>	<b>47</b>
<b>2.3</b>	<b>RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT</b>	<b>48</b>
<b>2.4</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ SÉCHÉ ENVIRONNEMENT SA</b>	<b>57</b>



## 2.1 Organes d'administration et de direction de la Société ■

La société Séché Environnement est constituée sous la forme d'une société anonyme à Conseil d'administration. Les fonctions de Président et de Directeur général sont assumées par Joël Séché.

### 2.1.1. Composition des organes d'administration et de direction de la Société ■

#### 2.1.1.1 Composition du Conseil d'administration ■

La composition du Conseil d'administration vous est présentée dans le présent chapitre, dans le rapport du Président du Conseil

d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

#### 2.1.1.2 Informations sur les administrateurs ■

### Joël Séché

#### Adresse professionnelle :

Les Hêtres - CS20020  
53811 Changé Cedex 09

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS

#### Mandats en cours au 31 décembre 2014

Séché Éco-services SAS	Président
Séché Transport SAS	Président
Séché Éco-industries SAS	Président
Séché Alliance SAS	Président
Trédi SA	Administrateur
SCI La Croix des Landes	Gérant
SCI Les Chênes secs	Gérant
SCI Mézerolles	Gérant
SCI La Montre	Gérant
SCI de La Censie	Gérant
SCI Saint Kiriec	Gérant
SCI La Perrée	Gérant
SC Amarosa	Gérant
Altamir Amboise SCA	Président du Conseil de surveillance

#### Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices

HIME SAS	Président jusqu'au 27 mai 2012
Saur SAS	Président jusqu'au 27 mai 2012
HIME SAS	Membre du comité de surveillance jusqu'au 26 juillet 2013

Les sociétés dont Joël Séché est ou a été mandataire sont toutes non cotées.

#### Notice biographique :

Issu d'une famille d'entrepreneurs mayennais, Joël Séché fonde sa première entreprise dès ses vingt ans. Après avoir démarré dans une activité de transports, il reprend l'entreprise familiale d'une douzaine de salariés dans les travaux publics, et la fait évoluer rapidement vers un secteur prometteur au milieu des années 1980 : le traitement des déchets. Toujours précurseur, il développe son entreprise

dans un souci d'intégration environnementale et de prise en compte du facteur humain : il sera le premier au monde dans son métier à obtenir la certification ISO 14001 pour son management environnemental.

Pour se donner les moyens financiers de la croissance, il introduit Séché Environnement en bourse en 1997, et use de ce levier pour

prendre successivement le contrôle de Alcor (2001) et de Trédi (2002). Le Groupe atteint une stature internationale multi-compétente pour la valorisation et le traitement de tous les déchets, et aujourd'hui fort de ses 1 700 collaborateurs il compte parmi les acteurs majeurs du secteur des déchets en France.

Il est âgé de 60 ans et est de nationalité française.

**Jean Bensaïd****Adresse professionnelle :**

56 rue de Lille  
75007 Paris

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS****Mandats en cours au 31 décembre 2014**

Galaxy	Administrateur représentant de CDC
SANEF	Représentant permanent de CDC Infrastructure
GRT GAZ	Administrateur
HIG	Administrateur

**Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices**

Eutelsat Communication SA	Représentant permanent de CDC Infrastructure jusqu'en 2012
SIG	Administrateur jusqu'en 2012
TDF	Représentant permanent de CDC Infrastructure jusqu'en avril 2010
MAP SUB	Président jusqu'en avril 2010
HIME SAS	Président du Comité de surveillance, représentant du FSI jusqu'au 26 juillet 2013

Les sociétés dont Jean Bensaïd est ou a été mandataire sont toutes non cotées à l'exception de la société Eutelsat Communication SA.

**Notice biographique :**

Ancien élève de l'École normale supérieure de Cachan, diplômé de l'ENSAE Paris Tech (corps des administrateurs de l'INSEE), Jean Bensaïd a débuté sa carrière en tant qu'économiste à l'INSEE puis chef de bureau à la direction de la prévision du Ministère des Finances. Il fut attaché financier auprès de l'ambassade de France aux États-Unis (Washington) de 1994

à 1997. En 1997, il rejoint le cabinet du Premier Ministre en tant que conseiller pour la macroéconomie et la fiscalité. Entre 2002 et 2004, il est sous-directeur des politiques sociales et de l'emploi à la direction générale du Trésor du Ministère des Finances. Il entre dans le groupe Caisse des Dépôts en 2004, en qualité de directeur adjoint des finances et de

la stratégie. En 2008, il est nommé directeur général de CDC Infrastructure et membre du Comité de direction du groupe Caisse des Dépôts. En 2014, il rejoint le comité exécutif d'Icade, en charge de l'asset management. Jean Bensaïd est certifié ASC (IFA) et est Chevalier de l'Ordre National du Mérite. Il est âgé de 53 ans et est de nationalité française.

**Philippe Valletoux****Adresse professionnelle :**

28 boulevard Raspail  
75007 PARIS

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS****Mandats en cours au 31 décembre 2014**

Société du Parc du Futuroscope SA	Membre du comité de surveillance
--------------------------------------	-------------------------------------

**Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices**

Dexia Crédit Local	Vice-Président du Comité de direction jusqu'au 30 septembre 2009
FLORAL	Président-directeur général jusqu'au 15 octobre 2009
DEXIA Sofaxis	Administrateur jusqu'au 4 décembre 2009
DEXIA Public Finance Switzerland	Administrateur jusqu'au 28 avril 2009
HIME SAS	Membre du comité de surveillance jusqu'au 25 juin 2012

Les sociétés dont Philippe Valletoux est ou a été mandataire sont toutes non cotées à l'exception de Dexia Crédit Local.

**Notice biographique :**

Monsieur Philippe Valletoux a successivement exercé des fonctions de chargé de mission au Groupe Central des Villes Nouvelles, et au Ministère de l'Intérieur, puis de Directeur des études à la direction du développe-

ment local de la Caisse des Dépôts. De 1995 à 2009, il a été Président de Floral (émissions obligataires des collectivités locales). En 1987, Philippe Valletoux prend en charge la Direction du département des finances

locales au Crédit Local de France et est conseiller du Président. Puis, il rejoint en 2000 Dexia Crédit Local comme Vice-président du comité de direction jusqu'en 2009. Il est âgé de 71 ans et est de nationalité française.



## Dominique Cyrot

### Adresse professionnelle :

8 rue de la Pompe  
75116 PARIS

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS

#### Mandats en cours au 31 décembre 2014

Interparfums SA Administrateur depuis avril 2012

#### Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices

SAFETIC

Administrateur jusqu'en 2012

Les sociétés Interparfums et SAFETIC sont des sociétés cotées.

### Notice biographique :

Titulaire d'une maîtrise de gestion à l'Université Paris Dauphine, Dominique Cyrot a exercé au sein des AGF, devenues ALLIANZ, de 1973 à 2011 successivement les fonctions

d'analyste financier, responsable du bureau d'études, responsable des valeurs françaises dans les portefeuilles d'assurance, responsable de l'ensemble des OPCVM actions fran-

çaises, obligations convertibles sur les grandes capitalisations pour les valeurs-moyennes et européennes. Elle est âgée de 63 ans et est de nationalité française.

## Jean-Pierre Vallée

### Adresse professionnelle :

3 allée Cassard  
44000 NANTES

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS

#### Mandats en cours au 31 décembre 2014

#### Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices

B.C.B. Rennes  
(filiale du groupe Lafarge) SA

Administrateur jusqu'au 29 janvier 2010

Simat  
(filiale du Groupe Saint-Gobain) SA

Administrateur jusqu'au 31 janvier 2010

Letulle Brevets et Modèles  
(filiale du Groupe Saint-Gobain) SAS

Administrateur jusqu'au 31 janvier 2010

Les sociétés dont Jean-Pierre Vallée est ou a été mandataire sont toutes non cotées.

### Notice biographique :

Ancien élève de l'ICG, promotion Gustave Eiffel, Jean-Pierre Vallée est également titulaire du certificat de l'Institut Français des Administrateurs (IFA). Il a exercé au sein du groupe Potier et Saint Gobain de 1996 à

2000, dans la branche d'activité – béton prêt à l'emploi et fabrication industrielles – successivement les fonctions de directeur d'agence, directeur régional, directeur national. À partir de 2000 à 2010, il a été en charge, dans ce

même groupe du développement externe des activités et de l'exploitation. Il est âgé de 63 ans et est de nationalité française.

## 2.1.2 Fonctionnement des organes d'administration et de direction et conflits d'intérêts ■

### 2.1.2.1 Fonctionnement du Conseil d'administration ■

Le fonctionnement du Conseil d'administration vous est présenté dans le présent chapitre,

dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

### 2.1.2.2 Conflits d'intérêts ■

À la connaissance de Séché Environnement aucun administrateur ne présente de conflits entre ses intérêts à l'égard de Séché Environ-

nement (découlant de son mandat) et ses intérêts personnels. Par ailleurs, aucun administrateur au cours des 5 derniers exercices :

- n'a fait l'objet, de condamnation pour fraude, d'incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été associé, en qualité de membre d'un Conseil d'administration de direction ou de

surveillance, d'associé commandité, de fondateur ou de directeur général à une faillite ou une mise sous séquestre ;

- n'a été associé, en qualité de membre d'un Conseil d'administration, de direction ou de surveillance, d'associé commandité, de fondateur ou de directeur général à une liquidation;

■ n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

La Société n'a pris aucun engagement envers les mandataires sociaux dû ou susceptible d'être dû à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à un tel événement.

### 2.1.3 Comités spécialisés ■

Le Groupe est doté d'un Comité d'audit, seul comité spécialisé. Son fonctionnement vous est présenté dans le présent chapitre, dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

## 2.2 Rémunérations et avantages des dirigeants et administrateurs ■

### 2.2.1 Rémunération des mandataires sociaux de Séché Environnement ■

Le 2 décembre 2008, le Conseil d'administration du groupe Séché a décidé à l'unanimité d'adhérer aux recommandations du MEDEF et de l'AFEP sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la Société. Ces recommandations portent sur la prohibition du cumul du contrat de travail avec un mandat social de dirigeant, la proscription des parachutes dorés, le renforcement de l'encadrement des régimes de retraite supplémentaires, l'attribution de stock options en lien avec la politique d'association au capital, l'amélioration de la transparence sur les éléments de rémunérations des dirigeants.

#### 2.2.1.1 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux ■

Le seul dirigeant mandataire social est, sur les trois derniers exercices, Joël Séché (Président-directeur général).

Joël Séché perçoit une rémunération au titre de son mandat de Président-directeur général, versé par Séché Environnement SA. Il ne perçoit aucune rémunération de la part des filiales du Groupe.

Aucun engagement n'est contractuellement prévu pour le paiement, en cas de cessation

de changement de fonction, d'indemnités ni avantages particuliers. Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été accordée aux dirigeants mandataires sociaux ni aucune action de performance.

En matière de retraite, les mandataires sociaux bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire, à cotisations définies. Il s'agit d'un régime par capitalisation, portant sur 5% du salaire annuel perçu, dans la limite de la tranche B du plafond annuel de la sécurité sociale.

Les tableaux de synthèse présentant les composantes de sa rémunération vous sont présentés dans le présent chapitre, dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

#### 2.2.1.2 Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants ■

La seule rémunération des mandataires sociaux non dirigeants au titre de leur mandat est constituée de jetons de présence dont le détail vous est présenté dans le présent chapitre dans le rapport du président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

#### 2.2.1.3 Opérations conclues avec les mandataires sociaux ou avec les actionnaires ■

Les opérations conclues entre la Société et ses mandataires sociaux ou, à compter de l'entrée en vigueur de la loi n° 2002-420 en date du 15 mai 2002, ses actionnaires détenant une fraction de ses droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit de sociétés actionnaires, la société les contrôlant, au cours de l'exercice 2014 sont décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Aucune autre opération ne présentant pas le caractère d'opération courante, consentie à des conditions normales, n'a été conclue au cours de l'exercice 2014 entre la Société et ses mandataires sociaux ou, à compter de l'entrée en vigueur de la loi n° 2002-420 en date du 15 mai 2002, ses actionnaires détenant une fraction de ses droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit de sociétés actionnaires, la Société les contrôlant. De même, aucun prêt ni aucune garantie n'a ni l'un, ni l'autre été accordé ou constitué en faveur des dirigeants.



## .2.3 Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et rapports des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président ■

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En ma qualité de Président du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6, du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

### 2.3.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ■

#### 2.3.1.1 Cadre de référence de la gouvernance ■

En juin 2013, l'AFEP-MEDEF a publié une révision de son Code de gouvernance des sociétés cotées. Séché Environnement se réfère à ce Code pour l'organisation de sa gouvernance.

Conformément à la règle "appliquer ou expliquer" résultant des dispositions de l'article 25.1 du même Code, nous vous présentons ci-après les recommandations de ce Code qui ne sont pas appliquées :

➤ RECOMMANDATIONS NON APPLIQUÉES	➤ EXPLICATIONS
<p>Recommandations prévues à l'article 10 du Code aux termes duquel il est stipulé que <i>"le Conseil procède à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la Société, en passant en revue périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement"</i>.</p>	<p>Les membres du Conseil ont une participation active aux différentes réunions et délibérations, mais n'ont pas, à ce jour, procédé à une évaluation formelle du fonctionnement du Conseil.</p> <p>Le Conseil d'administration entend inscrire à son agenda 2015 la préparation de son règlement intérieur ainsi qu'une séance dédiée à l'examen de son fonctionnement.</p>
<p>Recommandations prévues à l'article 15 du Code aux termes duquel <i>"il est recommandé que la rémunération ainsi que les nominations des administrateurs et des dirigeants mandataires sociaux fassent l'objet d'un travail préparatoire par un comité spécialisé du Conseil d'administration"</i>.</p>	<p>Le Conseil d'administration du 2 mars 2015 a décidé de proposer à la prochaine Assemblée générale de la Société un élargissement de sa composition à 10 membres, permettant la mise en place, sur l'année 2015 d'un comité des rémunérations et un comité des nominations qui respecteront les préconisations du code AFEP-MEDEF.</p>
<p>Recommandations prévues à l'article 16.1 du Code aux termes duquel, au sein du comité d'audit <i>"la part des administrateurs indépendants dans le Comité d'audit (...) doit être au moins de deux tiers et le Comité ne doit comprendre aucun dirigeant mandataire social"</i>.</p>	<p>Le Groupe a opté pour les dispositions permises par l'article L.823-20 du Code de commerce permettant au Conseil d'administration de remplir les fonctions de comité d'audit en se réunissant en formation de Comité d'audit.</p>
	<p>Sur l'exercice 2014, compte tenu de la composition du Conseil d'administration (limité à 5 membres), et du fait que le seul dirigeant mandataire social est Joël Séché, principal représentant de l'actionnariat familial prédominant au capital, il n'est pas paru pertinent de l'exclure des réunions du comité d'audit. Toutefois, ce dernier ne dispose, au cours de ses délibérations, que d'une voix consultative.</p> <p>Toutefois, l'élargissement du Conseil d'administration décidé par ce dernier dans sa séance du 2 mars 2015 conduira, sur 2015, à la modification de la composition du comité d'audit dont Joël Séché ne sera plus membre.</p>
<p>Recommandations prévues à l'article 24 du Code aux termes duquel <i>"le conseil doit présenter à l'assemblée générale ordinaire annuelle la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Cette présentation est suivie d'un vote consultatif des actionnaires"</i>.</p>	<p>Une résolution concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux sera présentée à l'Assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2015.</p>

### 2.3.1.2 Composition du Conseil d'administration ■

La société Séché Environnement est constituée sous la forme d'une société anonyme à Conseil d'administration. Les fonctions de Président et de Directeur général sont assumées par Joël Séché et aucune limitation formelle n'a été apportée à ses pouvoirs de Directeur général. Ce choix de mode de gouvernance est lié à la structure d'entreprise patrimoniale du Groupe avec un actionariat familial prédominant.

Les statuts de Séché Environnement disposent que le Conseil d'administration comprend trois membres au moins et dix-huit membres au plus. Au 31 décembre 2014, le Conseil d'administration de votre société est composé de cinq membres dont deux peuvent être qualifiés d'indépendants, c'est à dire qu'ils n'entretiennent aucune relation avec le Groupe susceptibles de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement : Philippe Valletoux et Dominique Cyrot.

Les critères retenus pour juger de l'indépendance des administrateurs ont été les suivants:

1. ne pas être salarié ou mandataire social de Séché Environnement, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
2. ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle Séché Environnement détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;
3. ne pas être client, fournisseur, banquier de financement (i) significatif de la société Séché Environnement ou de son groupe (ii) pour lequel Séché Environnement ou son groupe représente une part significative de l'activité ;

4. ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;

5. ne pas avoir été commissaire aux comptes de Séché Environnement au cours de 5 années précédentes ;

6. ne pas être administrateur de Séché Environnement depuis plus de 12 ans.

La durée des fonctions des administrateurs, nommés par l'Assemblée générale ordinaire, a été fixée à 3 ans par l'Assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2011. Elle expire à l'issue de l'Assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, même si cette révocation ne figure pas à l'ordre du jour.

Au 31 décembre 2014, la composition détaillée du Conseil d'administration est la suivante :

		Date de 1 <sup>ère</sup> nomination	AG ayant renouvelé le mandat en cours au 31/12/14	Mandat courant jusqu'à l'AG de :
<b>Président-directeur général et administrateur</b>	Joël Séché	19 octobre 1981	8 juin 2012	2015
	Dominique Cyrot	30 août 2011	8 juin 2012	2015
<b>Administrateurs</b>	Jean-Pierre Vallée	29 novembre 1993	8 juin 2012	2015
	CDC <sup>1</sup> , représentée par Jean Bensaïd	12 décembre 2006	12 mai 2011	2017
	Philippe Valletoux	11 mai 2007	7 juin 2013	2016

1 : CDC est entrée au Conseil d'administration de Séché Environnement le 12 décembre 2006. Lors de la cession de sa participation au FSI le 15 juillet 2009, la CDC avait quitté le Conseil d'administration de la Société. Lors de la rétrocession le 10 juillet 2013, par le FSI, au profit de CDC, de sa participation dans Séché Environnement, FSI a quitté le Conseil d'administration de Séché Environnement, au profit de CDC pour la durée restant à courir du mandat de FSI, soit jusqu' en 2014.

Le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration tel que posé par la loi du 27 janvier 2011 est respecté puisque la proportion de femmes membres du Conseil est de 20%.

### 2.3.1.3 Rôle du Conseil d'administration ■

Chaque administrateur est informé des responsabilités essentielles qui lui incombent et reste soucieux de l'intérêt de tous les actionnaires dans les débats auxquels il prend part au sein du Conseil et dans sa participation aux décisions, qui ont toujours été prises de

manière collégiale. Il reçoit et peut se faire communiquer toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration délibère sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe. Plus particulièrement :

- il fixe les principes essentiels de comportement et d'action qui doivent prévaloir en



toutes circonstances au sein du Groupe et demande compte rendu de leur application. À ce titre, il a défini, dans le cadre de l'élaboration d'une charte de développement durable, 7 engagements qu'il s'attache à promouvoir au sein du Groupe. De même, il a établi et diffusé un code de déontologie boursière et nommé un déontologue au sein du Groupe ;

- il définit les objectifs stratégiques du Groupe, en accord avec l'actionnaire majoritaire et Président-directeur général ;
- il désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise dans le cadre de cette stratégie ;
- il contrôle la gestion de la Société et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et au marché.

### 2.3.1.4 Travaux et mode de fonctionnement du Conseil d'administration ■

#### 2.3.1.4.1 Le Conseil d'administration

Afin de remplir les objectifs qu'il s'est assignés, le Conseil d'administration de la Société a adopté un mode de fonctionnement garantissant une prise de décision éclairée.

Le Conseil d'administration se réunit régulièrement sur tous les sujets dont il a la responsabilité, et chaque administrateur est informé du calendrier annuel des réunions afin d'assurer la meilleure disponibilité de chacun. Tout changement dans l'agenda initial fait l'objet le plus en amont possible d'une communication spécifique aux administrateurs. Ils ont également la possibilité de se faire représenter.

Le Conseil d'administration est réuni sur convocation de son Président, ou s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois sur convocation d'au moins 1/3 de ses membres. Sur l'exercice 2014, le Conseil n'a été convoqué que par le Président.

L'ordre du jour est communiqué dans des délais permettant à chaque administrateur une information des thèmes abordés et permettant un débat éclairé, au cours duquel tous les administrateurs ont la possibilité de poser toutes les questions nécessaires à leur bonne compréhension :

- de la stratégie de la Société et du Groupe ;
- de l'activité. Notamment, un point est effectué en Conseil chaque trimestre. Le budget et le plan d'activité à 3 ans sont également présentés au Conseil d'administration ;
- de l'information financière diffusée par le Groupe aux actionnaires et au marché ;
- de toutes les questions diverses relevant de la responsabilité du Conseil d'administration.

Les séances sont présidées par le Président ou, en son absence, par un administrateur choisi par ses collègues pour chaque séance.

Au cours de l'année 2014, le Conseil d'administration de Sécché Environnement s'est réuni 5 fois sur 4 réunions planifiées. Le taux de présence moyen (tenant compte des administrateurs présents et représentés) sur l'ensemble des réunions s'est élevé à 92%. Les principaux thèmes abordés ont été les suivants :

- examen des comptes consolidés annuels (31/12/13), et semestriels (30/06/14), et délibérations sur les obligations qui lui incombent en la matière ;
- examen du budget 2014 révisé, du budget 2015 et de la stratégie moyen terme ;
- examen des projets de développement ;
- examen des dossiers significatifs d'acquisition et d'optimisation juridique à leurs différents stades d'avancement ;
- préparation des résolutions soumises à l'Assemblée générale des actionnaires ;
- réflexion sur la stratégie.

#### 2.3.1.4.2 Comité d'audit

En application des dispositions de l'article L.823-19 du Code de commerce – instituant pour les sociétés cotées l'obligation de se doter d'un comité d'audit, le Conseil d'administration de Sécché Environnement, dans sa séance du 27 août 2013 a mis en place un comité d'audit. Au cours de cette séance a été décidé que :

- conformément aux dispositions permises par l'article L.823-20 du Code de commerce, le Conseil d'administration remplirait les fonctions du comité d'audit en se réunissant en formation de comité d'audit ;

- le Conseil d'administration ferait état de ses délibérations en formation comité d'audit, soit dans son procès-verbal dans une section spécifique, soit dans un procès-verbal ad hoc ;

- la présidence du comité d'audit soit confiée à Philippe Valletoux en raison de sa compétence et de son indépendance. Les autres membres du Conseil d'administration sont membres de fait du comité d'audit, y compris Jôel Séché, compte tenu de la structure patrimoniale de la Société et du nombre restreint d'administrateurs. Toutefois, Joël Séché ne dispose que d'une voix consultative, participant aux débats mais non aux délibérations.

Le comité d'audit s'est fixé pour mission de :

#### A. S'agissant des comptes :

- s'assurer de la pertinence, de la permanence, de la bonne application et du respect des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux, ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives du Groupe ;
- examiner les projets de comptes intermédiaires, les projets de rapport semestriel et de rapport d'activité et de résultat avant leur publication, ainsi que tous comptes établis pour les besoins d'opérations spécifiques ;
- examiner le périmètre des sociétés consolidées – et le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses ;
- examiner les risques et les engagements hors bilan significatifs ;
- examiner le traitement comptable et financier des opérations d'acquisition ou de cession (pour toute opération d'un montant supérieur à 10 millions d'euros).

#### B. S'agissant de l'audit interne et la gestion des risques :

- examiner périodiquement la cartographie des principaux risques identifiés par la Direction générale ;
- assurer le suivi des questions relatives au contrôle et au processus d'élaboration des informations comptables et financières ;

- entendre régulièrement les rapports des auditeurs externes du Groupe sur les modalités de réalisation de leurs travaux, ainsi que les réponses de la Direction générale.

#### C. S'agissant des Commissaires aux comptes :

- superviser la procédure de sélection ou de renouvellement des Commissaires aux comptes ;
- apprécier les règles et les modalités garantissant leur indépendance.

#### D. S'agissant de la politique financière :

- être informé de la situation financière du Groupe, ainsi que des méthodes et techniques utilisées pour la définir ;
- examiner, préalablement à leur diffusion, les communications extérieures du Groupe en matière comptable et financière ou susceptibles d'affecter la situation financière ou les perspectives du Groupe ;
- donner un avis sur les résolutions présentées aux Assemblées générales et qui sont relatives aux comptes annuels de la Société, ainsi qu'aux comptes consolidés du Groupe ;
- examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président, le Conseil, la Direction générale ou les Commissaires aux comptes.

Le Conseil d'administration ne s'est pas appuyé spécifiquement sur les recommandations incluses dans le rapport groupe de

travail sur le Comité d'audit de juillet 2010 pour constituer le comité d'audit et pour en définir ses missions.

#### 2.3.1.4.3 Les autres comités

Du fait de la structure d'entreprise patrimoniale du Groupe, avec un actionariat familial prédominant, un nombre limité d'administrateurs et une présidence exercée par le principal actionnaire, le Conseil d'administration ne s'est pas doté de comités spécifiques, ces tâches étant à ce jour dévolues aux structures de management disposant de larges délégations pour la mise en œuvre d'une gouvernance de Groupe.

Toutefois, il est précisé que dans le cadre du renforcement de la Caisse des Dépôts et Consignations au capital de Séch Environnement, un pacte d'actionnaires a été mis en place entre le Groupe CDC, Joël Séché et la société civile Amarosa aux termes duquel, entre autres, peut être créé un comité stratégique et d'investissement (composé de 5 membres), qui veillerait à assister le Conseil d'administration sur l'élaboration du plan d'affaires glissant à trois ans et du budget prévisionnel annuel d'exploitation et d'investissement du Groupe.

#### 2.3.1.4.4 L'animation de la stratégie

L'animation quotidienne de la stratégie du Groupe est assurée par les principaux dirigeants du Groupe sous la direction de Joël Séché.

Une réunion est organisée chaque semaine afin de permettre une optimisation de la conduite du Groupe concernant l'activité, le développement de projets, les finances et les ressources humaines. Ces réunions permettent le pilotage de l'ensemble des activités opérationnelles stratégiques et optimise l'allocation des investissements. Chacun prend, au quotidien, les mesures nécessaires au sein de son domaine d'intervention pour assurer la mise en œuvre des orientations préconisées dans le cadre de ces réunions. Chacun en rend compte devant ses pairs.

#### 2.3.1.5 Rémunération des membres du Conseil d'administration ■

La seule rémunération des administrateurs non mandataires sociaux au titre de leur mandat est constituée de jetons de présence. Aucun des administrateurs de la Société n'a perçu de rémunérations ou d'avantage de toute nature de la part des sociétés contrôlées par la Société. Il n'a été consenti aucune option de souscription d'actions aux mandataires sociaux. Par ailleurs, aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des membres du Conseil d'administration.

€

#### Rémunération par jetons de présence

	2012	2013	2014
Joël Séché	12 000	12 000	12 000
CDC/FSI	12 000	10 500	7 200
Dominique Cyrot	12 000	10 500	12 000
Jean-Pierre Vallée	12 000	12 000	12 000
Philippe Valletoux	12 000	12 000	12 000
<b>TOTAL</b>	<b>60 000</b>	<b>57 000</b>	<b>55 200</b>

Seul Joël Séché, dirigeant mandataire social, perçoit une rémunération en sa qualité de Président-directeur général, qui se décompose, en 2014 comme suit :

€

#### Tableau de synthèse des rémunérations

##### et des options et actions attribuées à Joël Séché

	2012	2013	2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détail ci-dessous)	426 062	426 062	426 062
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>426 062</b>	<b>426 062</b>	<b>426 062</b>



€

**Tableau récapitulatif  
des rémunérations de Joël Séché**

	2012		2013		2014	
	Dues	Versées	Dues	Versées	Dues	Versées
Rémunération fixe	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
Rémunération variable	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Avantage en nature <sup>1</sup>	14 062	14 062	14 062	14 062	14 062	14 062
Jetons de présence	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
<b>TOTAL</b>	<b>426 062</b>					

1 : Il s'agit d'avantage en nature au titre des voitures mises à disposition.

### 2.3.1.6 Évaluation du Conseil d'administration et des comités ■

Le rôle du Conseil d'administration ainsi que son fonctionnement ne sont à ce jour pas formalisés dans un règlement intérieur. Par ailleurs, le Conseil d'administration n'a à ce jour pas procédé à l'examen de son mode de fonctionnement. Ces sujets sont toutefois mis à l'agenda du Conseil pour l'année 2015.

### 2.3.2 L'Assemblée générale ■

Les articles 26 à 37 des statuts de Séché Environnement précisent l'ensemble des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale de la Société. Les statuts, comme l'ensemble des documents visés par l'article 24 de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, sont mis à la disposition du public, au siège social du Groupe.

Par ailleurs, le rapport de gestion de votre Société précise de façon régulière l'ensemble des informations requises par l'article L.225-100-3 du Code de commerce et, en particulier :

- le détail de l'actionnariat et des droits de vote ;
- l'existence de pacte d'actionnaires dont la Société a connaissance ;
- les dispositions relatives à la rémunération des mandataires sociaux.

### 2.3.3 Procédures de contrôle interne dans le Groupe et indicateurs de développement durable ■

#### 2.3.3.1 Définition du contrôle interne ■

Séché Environnement, en se référant au cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers définit le contrôle interne comme l'ensemble des dispositifs mis en place au sein de son organisation visant à assurer :

- que l'activité du Groupe et des acteurs de l'entreprise s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur ;
- que chacun agit en application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- un bon fonctionnement des processus internes et notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs, à l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des ressources ;
- la fiabilité des informations financières.

Le contrôle interne s'appuie au sein du Groupe tout à la fois sur des procédures et pratiques destinées à garantir l'application des politiques définies, que sur une prise de conscience de l'ensemble des acteurs de leur responsabilité dans l'organisation et la fiabilité du contrôle interne. Il s'applique à l'ensemble des filiales sur lequel le Groupe exerce un contrôle exclusif.

Toutefois, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne mis en place dans l'organisation actuelle de l'entreprise et du Groupe ne peut apporter l'assurance absolue que par son existence, tous les risques sont éliminés et on ne peut exclure la possibilité que certains contrôles soient contournés ou outrepassés.

#### 2.3.3.2 Organisation générale du processus de contrôle interne dans la Société

L'architecture du contrôle interne de la Société s'appuie sur cinq composantes majeures, détaillées ci-dessous.

##### 2.3.3.2.1 L'environnement de contrôle interne

**Un corpus de valeurs communes impliquant chaque acteur de l'entreprise**

La mise en œuvre, la pérennité et l'efficacité du processus de contrôle interne au regard des objectifs qui lui sont assignés, est l'affaire de tous les acteurs de l'entreprise. Ceux-ci garantissent, d'une part par le respect des procédures, d'autre part par la remontée des anomalies éventuellement constatées, une évaluation permanente des processus et une amélioration de leur efficacité.

La démarche de contrôle interne du Groupe se fonde donc sur un système de valeurs affichées, mettant l'accent sur le comportement responsable de tous les acteurs de l'entreprise. Elle a vocation à s'appliquer dans toutes les sociétés contrôlées ou dans lesquelles le

Groupe maîtrise la gestion opérationnelle. L'importance pour le Groupe d'un comportement responsable de ces acteurs a été particulièrement mis en exergue dans sa démarche de développement durable : en effet, Séché Environnement, qui se veut une entreprise citoyenne, a pleinement pris la mesure de son utilité sociétale et de l'empreinte de son activité dans les sphères économiques, environnementales, sociales et sociétales. Cette prise de conscience l'a conduite à définir clairement les engagements que toutes ses composantes doivent contribuer à déclinier. Elle a notamment conduit à la formalisation d'une charte de développement durable ainsi que de sept engagements forts qui, déclinés en Code de comportement et d'actions accessible à tous, ont permis d'apporter à chacun des acteurs du Groupe les repères de son action et la responsabilisation de ces derniers sur les enjeux de celle-ci. Ce Code de comportement et d'actions a été complété, début 2005, par un code de déontologie diffusé auprès de l'ensemble des acteurs de l'entreprise disposant ou pouvant disposer d'informations confidentielles et/ou privilégiées.

#### **Une organisation mêlant étroitement une centralisation des fonctions transversales et une décentralisation des fonctions opérationnelles**

La sensibilisation des acteurs du Groupe au contrôle interne est assurée par un environnement favorisant une définition et une animation centralisée des orientations stratégiques, des fonctions transversales et des procédures et principes en découlant, et une responsabilisation décentralisée de la gestion opérationnelle des activités.

Le Président-directeur général relaie auprès des principaux cadres dirigeants la stratégie du Conseil d'administration, ces derniers orientant alors en fonction les activités du Groupe et le cadre de contrôle interne dans lequel elles s'inscrivent. Ensemble, ils garantissent, par un suivi régulier des activités, la cohérence de ces dernières par rapport à la ligne fixée. Début 2009, une organisation matricielle par filière a vu le jour permettant un déploiement différencié de la stratégie du

Groupe, en prise avec les spécificités des marchés et des modes de traitement.

L'organisation centralisée des fonctions supports (trésorerie, contrôle de gestion, consolidation, informatique, juridique, sécurité, cellule technique, développement durable, veille réglementaire) permet une diffusion uniforme des grandes orientations et objectifs de la direction. Le suivi et la gestion centralisée des risques et contentieux majeurs visent également à garantir une indépendance de jugement et limiter les conflits d'intérêt. Les règles, procédures, et principes à appliquer dans la mise en œuvre des actions rattachables à chaque fonction support sont formalisées et diffusées par les différents services centraux concernés.

Pour autant, la gestion opérationnelle des filiales du Groupe reste décentralisée sur les directeurs de site et chacun est responsabilisé aux enjeux de sa fonction en terme de contrôle interne. Cette décentralisation repose sur des délégations de pouvoir définies dans les statuts des filiales du Groupe. Chaque directeur de site a à rendre compte de l'utilisation faite de ces délégations de pouvoir auprès de la Direction générale.

#### **2.3.3.2 Management des risques**

Le management des risques est au cœur de la démarche du Groupe, tant en termes de développement durable que de contrôle interne. Les risques majeurs auxquels le Groupe est confronté étant de différentes natures (industriels et écologiques, politiques ou liés à l'activité internationale, financiers) ; les processus de détection, d'analyse et de résolution sont multiples.

Concernant les risques industriels, l'activité du Groupe est marquée par une présence régaliennne forte, preuve du degré d'implication des pouvoirs publics en matière d'élimination des déchets. La maîtrise de la conformité réglementaire mise en place par Séché Environnement découle tout à la fois d'une veille réglementaire permanente, de la participation à des groupes de travail au niveau professionnel en vue de devancer les réglementations et d'audits réglementaires par des agents spécialement formés.

D'un point de vue environnemental, le Groupe met en œuvre les contrôles nécessaires à la détection de toute pollution. Tous les sites de Séché Environnement bénéficient d'une surveillance organisée des impacts et effets de leurs rejets. Des études faunistiques et floristiques sont par ailleurs réalisées de façon régulière, soit lors de renouvellement ou d'extension, soit pour satisfaire les légitimes demandes des commissions locales d'information et de surveillance imposées ou créées à l'initiative du Groupe. Enfin, un dispositif de réduction des impacts lors d'événements accidentels a été mis en place dans le Groupe. Il comprend des organisations permettant de protéger le personnel, les populations et l'environnement lors d'accidents.

Une centralisation du reporting des risques majeurs a été mise en place, impliquant le service juridique et à destination des principaux dirigeants du Groupe. Elle vise à assurer une connaissance la plus en amont possible des enjeux pour le Groupe et des actions émises ou à mettre en œuvre.

#### **2.3.3.2.3 Activités de contrôle interne**

Composantes indispensables de toute organisation de contrôle interne, les activités de contrôle sont tout à la fois :

- prises en charge par les opérationnels dans leurs actions quotidiennes. Leur mode opératoire se doit de respecter les process et procédures définis pour leur fonction et s'inscrit dans le système de valeurs promu par le Groupe ;
- assurées par la mise en place de différents reporting (financier ou non financier, qualitatif ou quantitatif) dans le cadre desquels, les fonctions en charge de la centralisation des informations assurent une analyse critique des données.

Ces dernières activités de contrôle sont adossées à l'organisation centralisée du Groupe et s'appuie sur quelques fonctions supports rattachées directement à la direction financière du Groupe : contrôle de gestion Groupe, consolidation, trésorerie, audit interne, informatique, juridique.



## Contrôle de gestion Groupe

Le contrôle de gestion Groupe participe activement au processus budgétaire tout au long de l'année. En s'appuyant sur le réseau des contrôleurs de gestion des filiales, il garantit la remontée périodique des données du reporting et leur fiabilité, et assure un suivi mensuel des résultats et des écarts par rapport au budget.

Il assure la diffusion régulière et circonstanciée d'informations synthétiques à la Direction générale et aux administrateurs. Par ailleurs, il travaille conjointement avec le service consolidation pour assurer la cohérence des données financières à chaque arrêté.

## Consolidation statutaire

L'équipe dédiée à l'élaboration de la consolidation statutaire veille à diffuser une information financière fiable et respectueuse des réglementations en vigueur. Elle diffuse les instructions du Groupe en matière de principes comptables d'arrêté. Elle réalise une consolidation "en râteau". En privilégiant l'absence de palier de consolidation, elle s'assure de disposer des informations financières les plus précises possibles. Elle dispose également systématiquement des conclusions des audits réalisés par les Commissaires aux comptes des filiales. Elle assure également les retraitements de consolidation pure, sur la base des liasses remontées par les filiales au format IFRS : depuis le passage aux nouvelles normes, celles-ci assurent directement les retraitements IFRS. Elle contrôle systématiquement la prise en compte par les filiales de ces retraitements afin de garantir une uniformité dans les traitements effectués et d'identifier les besoins de formation complémentaire. Elle met à jour le manuel de normes IFRS à l'usage des équipes comptables, leur permettant tout à la fois de comprendre la nature des retraitements pratiqués au regard du cadre général, et de disposer d'un manuel pratique leur rappelant les travaux à effectuer et les moyens mis à disposition. Enfin, toutes les opérations et tous les retraitements complexes font l'objet, quant à leur comptabilisation, d'une revue par les Commissaires aux comptes du Groupe le plus en amont possible.

## 2.3.3.2.4 Pilotage du contrôle interne

Le Groupe entend développer, au travers d'une approche encore naissante d'audit interne, une démarche d'évaluation et d'amélioration de son processus de contrôle interne.

L'audit interne organise aujourd'hui ses travaux en fonction des orientations que lui fixe la Direction générale : il coordonne sous le contrôle de la Direction générale l'élaboration et la mise à jour des procédures et principes comptables du Groupe et en assure la diffusion la plus large et la plus adaptée ; il procède à la réalisation de missions ponctuelles diligentées par la Direction générale qui en définit les objectifs, en entend les recommandations et en oriente les plans d'actions ; il s'attache à définir les moyens de mettre en place une démarche d'auto-évaluation dont l'objectif est la réalisation de diagnostics réguliers sur la qualité des processus de contrôle interne en vigueur, la sensibilisation et la responsabilisation des responsables opérationnels sur les enjeux du contrôle interne.

## 2.3.3.2.5 Information, communication et contrôle interne

Dans un souci toujours permanent de fiabilisation et d'intégrité de l'information financière, le Groupe s'appuie sur des progiciels de gestion intégré (Entreprise Ressource Planning) déployés sur l'ensemble des filiales françaises en intégration globale, qu'il s'agisse :

- de la comptabilité générale et analytique des différentes filiales : le progiciel comptable du Groupe s'articule autour d'un plan comptable et une architecture analytique unique, dont la mise à jour est pilotée par les services comptables et contrôle de gestion Groupe. Une équipe du service informatique est spécifiquement dédiée à cet outil et aux besoins des utilisateurs. En terme de flux d'informations, il assure des schémas comptables communs et, en garantissant l'existence de contrôles automatiques pertinents, assure la régularité de la comptabilisation des opérations.

- du contrôle de gestion Groupe et de la consolidation statutaire : le logiciel de consolidation et de reporting Groupe est unique et interfacé autant que possible avec le progiciel comptable ;

- de l'outil de gestion des ressources humaines : ce progiciel, dont l'utilisation est désormais uniformisée sur l'ensemble du périmètre français, est également totalement interfacé avec le progiciel comptable.

D'une manière générale, l'ensemble de l'architecture informatique est gérée de façon centralisée : tout investissement informatique dans le Groupe fait l'objet d'une validation par la Direction informatique, qui assure, par son contrôle, une cohérence de l'architecture informatique, la sécurité, la disponibilité, la pérennité et l'intégrité des systèmes.

Les informations produites issues de ces systèmes d'information, et contrôlées dans le cadre des différents reporting en vigueur, font l'objet d'une transmission à la Direction sous forme d'indicateurs synthétiques jugés pertinents par elle. La diffusion, en externe, de l'information financière est assurée par le service de communication financière, en étroite collaboration avec la Direction et notamment la Direction financière.

## 2.3.3.3 Présentation des procédures de contrôle interne mises en place ■

### 2.3.3.3.1 Procédures de contrôle interne destinées à contrôler les activités

Les procédures de contrôle interne mises en place par la Société et destinées à contrôler les activités visent à garantir que les actes de gestion et opérations de chaque société du Groupe ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini dans les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, et plus particulièrement par le Conseil d'administration.

Elles portent sur les principaux cycles composant l'activité (procédure achats – procédures ventes (simple et offre globale) – procédure investissements – procédure de recouvrement – procédure de centralisation de trésorerie) et s'accompagnent de processus de suivi de l'activité : processus budgétaire, processus de reporting mensuel

destiné à identifier les écarts et mettre en place les actions correctrices nécessaires.

Elles font l'objet, si nécessaire, d'un travail de mise à jour destiné à faire converger les pratiques du Groupe vers un cadre référent et prendre en compte la démarche d'uniformisation des systèmes d'information.

Chaque procédure est visée par la Direction générale. Elle décrit les objectifs généraux qui lui sont assignés, son domaine d'application et son périmètre, détaille toutes les étapes de la procédure, précise les modalités de surveillance de la procédure mise en place par le Groupe et la nécessité de l'implication de tous.

Elles peuvent être, le cas échéant, complétées par des notes techniques, précisant les recommandations du Groupe sur le traitement de certaines opérations spécifiques.

Le processus budgétaire, qui implique chaque filiale, la Direction du Groupe et le contrôle de gestion Groupe en fonction support :

- permet la confrontation des objectifs que s'assigne chaque filiale avec les orientations stratégiques élaborées au plus haut niveau et un accord de chacun sur la façon de les décliner concrètement ;
- garantit, par le biais d'au moins deux révisions annuelles, la prise en compte du déroulement effectif de l'activité, des orientations nouvelles précisées par la Direction et la déclinaison des mesures correctrices éventuelles.

Le processus de reporting mensuel, dont la fiabilité et la centralisation sont assurées par le contrôle de gestion Groupe, permet à la Direction du Groupe de disposer d'un suivi mensuel de l'activité et de la réalisation concrète des objectifs assignés.

### **2.3.3.3.2 Procédures de contrôle interne garantissant la conformité aux lois et réglementation en vigueur - indicateurs de développement durable**

Dans le secteur d'intervention de prédilection du Groupe, il ne saurait être question "d'activité" et de "pérennité" sans un respect strict du cadre législatif et réglementaire qui définit les normes minimales et les bonnes

pratiques en matière de collecte, de traitement des déchets, d'exploitation des sites d'incinération, de revalorisation et d'enfouissement. En effet, la plupart des sites d'exploitation du Groupe sont soumis à autorisation préfectorale d'exploiter et le respect de cette autorisation est une priorité absolue.

Séché Environnement a depuis de nombreuses années fait état de sa maturité sur ces sujets sensibles, qui s'inscrit dans la démarche plus large qu'est sa politique de développement durable. Il compte renforcer encore ses actions dans ce domaine grâce à un suivi rigoureux de ses performances au-delà de toute imposition réglementaire.

Cette démarche se traduit pour le périmètre France par :

- un processus de veille réglementaire permanente conduisant le Groupe à se fixer autant qu'il lui est possible un niveau d'exigence plus restrictif, tant sur les modalités d'acceptation et de traitement des déchets que sur la conception des différents sites et la préservation de ces derniers ;
- une démarche de certification de ses installations de traitement de déchets (ISO 9001 version 2000 - 14001 - OHSAS 18001) qui a pour préalable la mise en place de procédures et modes opératoires visant à la maîtrise des activités susceptibles d'avoir une influence sur la sécurité et l'environnement ;
- une démarche d'audit réglementaire interne, animée par une équipe indépendante et qualifiée, rendant compte directement à la Direction opérationnelle ;
- l'adoption d'une charte de développement durable en sus des chartes environnementales, sécurité et qualité existantes dans le Groupe, largement diffusée auprès des acteurs de l'entreprise et du Groupe ;
- l'élaboration et la diffusion à l'ensemble des agents du Groupe d'un Code de comportement et d'actions explicitant les exigences contenues dans les 7 engagements du Groupe.

De la même façon la Société s'attache à fournir à l'ensemble des parties prenantes du Groupe des informations comparatives, d'une année sur l'autre, sur l'ensemble des

paramètres fondamentaux liés à sa politique de développement durable.

### **2.3.3.3.3 Procédures de contrôle interne destinées à assurer la fiabilité des informations financières et leur conformité aux lois et réglementation en vigueur**

L'organisation mise en place vise à garantir une information financière fiable et conforme aux principes comptables généraux et aux référentiels et méthodes adoptés par le Groupe qui s'inscrivent eux-mêmes dans le cadre réglementaire français. Par ailleurs elle vise à garantir le respect des obligations de la fonction financière et comptable en matière d'informations des acteurs de l'entreprise ainsi que de l'ensemble des parties prenantes (actionnaires, investisseurs, administration...).

Le rôle de la fonction financière, dans cette organisation, est primordial. Elle assure :

- la cohérence et l'intégrité du système d'information, sur lequel évolue toutes les filiales françaises ;
- la diffusion des procédures propres aux processus financiers, et garantit leur correcte mise en œuvre. Pour cela, elle émet à chaque arrêté une note d'instructions de clôture et de principes comptables prévalant à l'établissement des comptes de toutes les filiales. Ces notes sont actualisées et mise à jour régulièrement pour tenir compte de l'expérience des arrêts précédents. Par ailleurs, lors des arrêts semestriels et annuels, l'intervention des Commissaires aux comptes dans chacune des filiales fait l'objet de conclusions systématiquement transmises aux Commissaires aux comptes du Groupe et au service consolidation. Un suivi des remarques émises est mis en place, pour analyse, mesure des enjeux au niveau du Groupe et mise en place d'actions correctrices ;
- la formation et l'information régulière des équipes comptables, aux fins d'assurer un niveau de compétence minimum tout en permettant un partage des bonnes pratiques dans le Groupe ;
- la mise à jour et l'analyse de la pérennité de l'outil de consolidation et de reporting et



son interface avec le système d'information comptable et de reporting du Groupe. Les principaux paramétrages sont assurés par l'équipe consolidation et reporting Groupe avec l'appui du prestataire, et la diffusion des modifications apportées s'effectue directement en central. La formation de tout nouvel utilisateur dans le Groupe est assurée par les équipes du Groupe ;

- un lien permanent entre les équipes de consolidation statutaire et de contrôle de gestion Groupe, afin de permettre la production le plus en amont possible de données prévisionnelles consolidées. Ce

reporting mensuel fait l'objet d'un contrôle régulier par rapport aux données réelles issues du processus de consolidation ;

- le traitement des opérations significatives du Groupe (acquisition, cession, restructuration) ayant un impact sur les informations financières produites par le Groupe ;
- la communication des informations comptables et financières à destination des organes de direction et d'administration ;
- l'intégrité du processus de remontée et de validation des informations figurant dans le document de référence, le respect de la

réglementation AMF ainsi que la qualité de la relation avec les services comptables de l'AMF ;

- le contrôle des données diffusées dans le cadre de la communication financière du Groupe.

Le Président du Conseil d'administration,  
Joël Séché

## .2.4 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Séché Environnement SA ■

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Séché Environnement SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les Commissaires aux comptes

À Rennes et à Laval, le 3 mars 2015

KPMG Audit  
Département de KPMG SA  
Vincent Broyé  
Associé

RSM Ouest Audit

Jean-François Merlet  
Associé

2



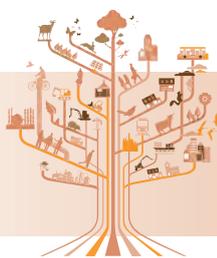
# GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE



# chapitre

## **INFORMATIONS EN MATIÈRE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE**

<b>3.1</b>	<b>NOTE MÉTHODOLOGIQUE</b>	<b>60</b>
<b>3.2</b>	<b>INFORMATIONS SOCIALES</b>	<b>64</b>
<b>3.3</b>	<b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>	<b>75</b>
<b>3.4</b>	<b>ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX</b>	<b>86</b>
<b>3.5</b>	<b>SOUS-CONSOLIDATION TRÉDI SA</b>	<b>90</b>
<b>3.6</b>	<b>RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT</b>	<b>104</b>
<b>3.7</b>	<b>ATTESTATION DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA SOCIÉTÉ TRÉDI SA</b>	<b>108</b>



## 3.1 Note méthodologique <sup>3</sup>

### 3.1.1. Périmètre

#### 3.1.1.1. Définition du périmètre

Séché Environnement est coté sur Euronext Paris depuis 1997 et à ce titre publie des indicateurs sociaux et environnementaux consolidés conformément aux prescriptions de l'article 116 du Code de commerce depuis 2002, puis des informations sociales, environnementales et sociétales à compter de 2012 de l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Les filiales installées sur le territoire national comportent pour leur quasi-totalité des installations classées soumises à autorisation. Du fait de leur consolidation dans le reporting global de Séché Environnement, elles ne font pas l'objet d'informations individualisées.

Trédi SA, seule filiale du Groupe à franchir les seuils des 500 salariés et d'un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros, use de la faculté d'exemption de publication séparée d'informations sociales et environnementales à laquelle elle est soumise pour les exercices ouverts à partir du 31 décembre 2013 (exercice 2014), celles-ci étant publiées de manière individualisée par la société mère consolidante.

Le périmètre est constitué de la maison-mère Séché Environnement SA et de ses filiales françaises contrôlées majoritairement à fin 2014, et consolidées en méthode globale.

Les implantations à l'international (environ 5% du chiffre d'affaires 2014 et 5% des effectifs) ne font pas l'objet de la même collecte de données sociales et environnementales du fait de leur faible importance relative et de la difficulté de consolidation dans des contextes réglementaires différents de la France.

#### 3.1.1.2 Modifications de périmètre

Les règles d'entrées et de sorties de périmètre se calent sur les définitions de consolidation (référentiel IFRS, normes IFRS 10 et IFRS 5). La mise à jour du périmètre de reporting s'effectue trimestriellement par analogie avec celui de consolidation régi par le service consolidation du Groupe. La collecte des données environnementales et sociales a une périodicité annuelle (année civile).

Le périmètre de suivi des indicateurs environnementaux – à la différence des sociaux – est défini pour Séché Environnement comme étant l'ensemble des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dont il est l'exploitant, c'est-à-dire ceux dont il est titulaire de l'autorisation préfectorale d'exploiter (directement ou par filiale interposée). Cette règle basée sur la responsabilité vis-à-vis de l'Administration est d'application dans le Groupe depuis 2013.

Dans le cas de délégations de service public (DSP) les données environnementales :

- sont reportées avec celles de Séché Environnement lorsque la structure juridique attributaire de la DSP filiale du Groupe est titulaire de l'arrêté préfectoral : cas de Sénerval et d'Alcéa ;
- ne sont pas consolidées lorsque les arrêtés préfectoraux sont au nom des collectivités locales concernées : cas de l'incinérateur d'ordures ménagères d'Oléron et du site de compostage de Scherwiller dont la gestion est assurée par Séché Éco-industries.

Pour la même raison, les sites d'intervention de Séché Éco-services chez les industriels ne rentrent pas dans le périmètre du reporting environnemental de Séché Environnement, car ils figurent dans celui des industriels en question qui détiennent l'arrêté préfectoral.

Cas particulier de l'exercice 2014 :

Le site de Sénerval ayant connu des difficultés d'exploitation au cours de l'exercice 2014 qui l'ont conduit à être à l'arrêt durant plusieurs mois, ses données environnementales (à la différence des données sociales) ne sont pas pertinentes au niveau annuel, car trop intermittentes.

En conséquence et à titre exceptionnel, les données environnementales 2014 (air, eau, énergie, gaz à effet de serre, déchets...) ne seront pas consolidées. Pour assurer néanmoins une comparabilité des données, les valeurs 2013 sont retraitées en pro forma hors Sénerval. Les données publiées 2013 sont rappelées en bas des tableaux.

### 3.1.2 Référentiels utilisés

Les données environnementales, sociales et sociétales correspondent à une vision économique de Séché Environnement consolidé tel que constitué en 2013 en France. Elles comportent les renseignements relatifs aux impacts environnementaux et sociaux de l'activité du Groupe, tels que prévus à l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, et listés dans le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur le plan environnemental, ce texte recense de manière générique 14 rubriques d'informations à renseigner au sein du rapport de gestion, des nouveautés par rapport au décret issu de la loi NRE de 2001 se limitant aux aspects de changement climatique et de protection de la biodiversité. En conséquence, Séché Environnement maintient inchangé son reporting concernant les 12 autres rubriques et s'appuie sur la liste d'indicateurs du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce. Les informations relatives aux rejets sont données conformément aux prescriptions de l'arrêté du 30 avril 2002.

3 : Les principes de reporting font l'objet d'une note de procédures spécifique et détaillée communicable sur demande formulée à la Direction développement durable de Séché Environnement : dd@groupe-seche.com

La Gestion Electronique du Registre des Emissions Polluantes (GEREP) a été mise en place pour répondre aux recommandations de la Communauté européenne sur l'enregistrement des données environnementales (Protocole "Pollutant Release & Transfer Register" et Règlement 166/2006). Les déclarations dans cette base de données sont obligatoires pour les ICPE du type de celles exploitées par Séché Environnement (arrêté du 26/12/12 modifiant l'arrêté du 31 janvier 2008 relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets). Les critères renseignés dans cette base peuvent varier d'un site à l'autre en fonction des particularités de leurs arrêtés préfectoraux d'autorisation, en particulier en rapport avec les risques ou impacts spécifiques aux différents métiers.

Les déclarations des exploitants font l'objet d'une validation par le service d'inspection compétent pour l'établissement concerné (DREAL, DDASS, Préfecture de police, Police de l'eau, Autorité de sûreté nucléaire...). Aussi cette déclaration obligatoire et sous contrôle de l'Administration sert-elle au reporting environnemental du Groupe. Les données sont validées en interne par le Directeur des laboratoires du Groupe pour intégration au reporting du Groupe, et avant transmission définitive à l'Administration.

Sur le plan social, le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 ajoute de manière explicite les 4 aspects des conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) qui doivent faire l'objet du reporting, à savoir :

- respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- abolition effective du travail des enfants.

Exerçant son activité quasi exclusivement en France, et respectueux des lois, l'application de ces principes est un fait acquis depuis toujours pour Séché Environnement. Les autres novations introduites par le décret de 2012 sont minimes et concernent les ventilations

des effectifs selon des critères d'âge, de sexe ou de zone géographique, ventilations déjà faites dans les reportings antérieurs du Groupe, construits en cohérence avec les articles L.2323-70 et R.2323-17 du Code du travail relatifs au contenu du bilan social.

En matière de référentiels, Séché Environnement s'appuie sur des textes ou normes nationaux et/ou internationaux :

- pour les engagements et le management :
  - > principes directeurs de l'OCDE ;
  - > conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) ;
  - > principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
  - > norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des organisations.
- pour le management :
  - > norme ISO 9001 pour la certification de la qualité ;
  - > norme ISO 14001 pour la gestion environnementale ;
  - > référentiel OHSAS 18001 pour la sécurité et la santé au travail ;
  - > certification MASE pour le système de management intégré en milieu chimique.
- pour le reporting :
  - > grille du GRI3 (Global Reporting Initiative) ;
  - > bilan social selon le Code du travail.
- grille d'indicateurs environnementaux du GEREP ;
- méthodologie BEGES telle que définie par l'article 75 de la loi n° 2010-788 et appuyée sur un outil de calcul spécifique développé pour le Groupe par 3E – Performance et ECO<sub>2</sub> Initiative en cohérence avec :
  - > la méthodologie du Bilan Carbone® initiée par l'ADEME (portée par l'association Bilan Carbone) ;
  - > le protocole de quantification des émissions de gaz à effet de serre des activités de gestion des déchets, initié en 2006

par des professionnels français du secteur et l'association Entreprise pour l'Environnement (EpE). Ce protocole permet d'harmoniser les pratiques en matière de quantification, reporting et vérification des émissions de gaz à effet de serre générées et évitées par les activités de gestion des déchets. Depuis sa création, il a fait l'objet de plusieurs mises à jour. La dernière revue critique en date est celle du World Resource Institute (WRI) qui, avec le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD), est à l'origine du GHG protocol, la méthode la plus reconnue internationalement pour la comptabilité carbone. Labellisé en 2013 par le WRI, ce protocole est reconnu comme référentiel volontaire international pour la réalisation de reporting GES dans le secteur des déchets.

La table de correspondance entre ces référentiels a fait l'objet d'une publication de Guide par le MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) avec l'expertise de Deloitte® en mai 2012 : "Reporting RSE – Les nouvelles dispositions légales et réglementaires".

## 3.1.3 Principes ■

### 3.1.3.1 Mesures ■

#### 3.1.3.1.1 Typologie d'indicateurs

Les indicateurs utilisés par le Groupe sont de trois niveaux :

- données "structurelles ou de stock" : issues de travaux documentaires (par exemple les surfaces des terrains ou le comptage des accords collectifs signés) ;
- indicateurs "opérationnels simples" qui relèvent de mesures directes, se répartissant en deux sous-catégories :
  - > flux normés selon des protocoles de mesure officiels et reconnus, en particulier par les administrations dans le cadre des reportings des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (comme les flux de polluants) ;

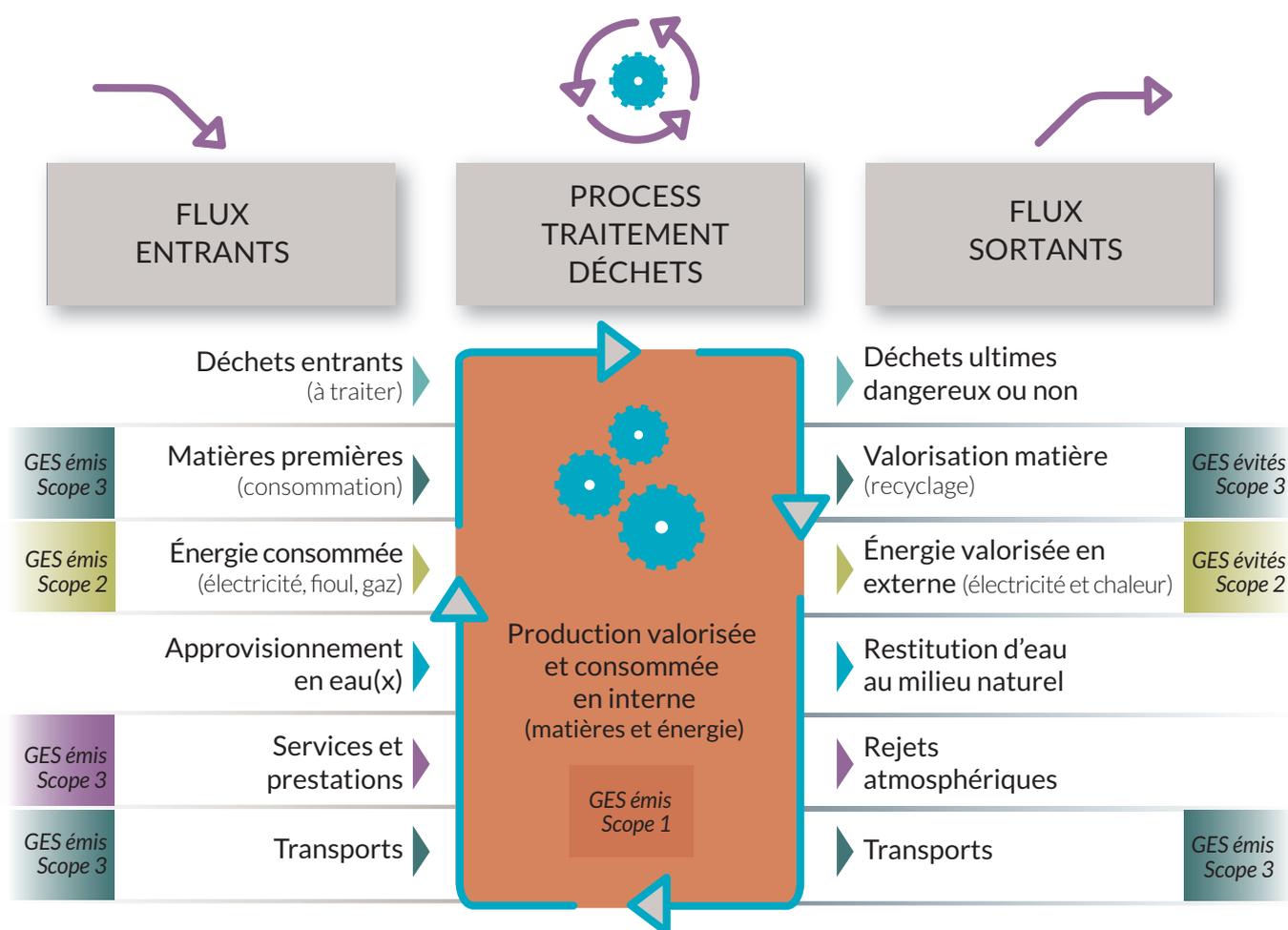


> de définitions propres au Groupe comme l'usage des lichens pour la qualité de l'air, les mesures de richesse de la biodiversité...

■ indicateurs "complexes" : issus de calculs mettant en œuvre des choix d'hypothèses de périmètres, de facteurs de conversion,

de protocoles de consolidation... comme l'énergie, les gaz à effet de serre ou le Bilan Carbone®, à titre d'exemples.

### Cartographie des indicateurs relatifs à un site de traitement de déchets



### Origine des données

Les données sociales sont issues de la base de données de la Direction des ressources humaines, selon des définitions couramment utilisées en France, et en particulier dans le cadre de l'établissement des bilans sociaux (pour les structures juridiques qui y sont assujetties). Elles correspondent aux déclarations réglementaires faites aux diverses administrations et aux organismes sociaux.

Les données environnementales du présent rapport sont issues des déclarations (dont celle du GERE) faites régulièrement par les sites industriels aux administrations compétentes (DREAL, agences régionales de santé, agences de l'eau) qui en assurent la tutelle et le contrôle. Ces données proviennent de mesures réalisées soit en interne (auto-contrôles), soit par des organismes agréés.

Les données économiques sont d'origine comptable établies selon les normes en vigueur dans la profession et auditées à ce titre par les Commissaires aux comptes. Les données comptables relatives aux aspects environnementaux dans les comptes individuels et consolidés des entreprises sont présentées selon la recommandation n° 2003-r02 du 21 octobre 2003 du Conseil national de la comptabilité.

#### 3.1.3.1.2 Comparabilité

Les résultats des mesures environnementales sont régulièrement consignés depuis plusieurs années dans un logiciel de reporting environnemental, et surveillés tant au niveau de chaque site qu'au niveau national. Les méthodologies de saisie des informations et de consolidation répondent aux mêmes définitions sur l'ensemble de la période, à l'exception du calcul des émissions de gaz à effet de serre qui a évolué en 2011 pour adopter celle du Bilan Carbone®.

#### 3.1.3.1.3 Matérialité

Les indicateurs environnementaux jugés pertinents au regard de l'activité exercée sont ceux retenus dans les prescriptions fixées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter.

Certaines imprécisions ou erreurs de reporting sur les exercices précédents (en particulier en matière d'indicateurs environnementaux) peuvent être détectées au cours du reporting de l'exercice en cours. Un seuil de matérialité de 5% sur la valeur de l'indicateur concerné est retenu par défaut pour les ajustements de données sur les exercices antérieurs identifiés au cours de l'exercice sous revue. Au-delà de ce seuil, la correction donne lieu à commentaire.

Dans le cas particulier du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES), s'agissant d'un indicateur complexe issu de calculs, un calcul d'incertitude est réalisé en fonction des sources de données élémentaires :

- 1% données relevées par mesures légales (contrôle de métrologie) ;
- 10% données sur factures ;
- 30% données obtenues par calcul/extrapolation ;
- 80% données estimées car non disponibles.

Pour les indicateurs relatifs à la biodiversité, au-delà du statut de protection particulière qui est accordé à certains territoires (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO...), le Groupe déploie depuis plusieurs années des programmes de suivi des différentes espèces ou groupes faunistiques sur ses sites, en particulier l'avifaune et les amphibiens, espèces qui sont bio-indicatrices de la qualité de l'air et des eaux de ruissellement. Une base de données centralisée des indicateurs de biodiversité a

été mise en place au courant de l'année 2014, en application des engagements pris par le Groupe dans son plan d'action Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB), reconnu par le MEDDE en janvier 2014.

#### 3.1.3.2 Transparence - audit des données

Les données environnementales ont fait l'objet d'un audit spécifique par Bureau Véritas Consulting des exercices 2002 à 2012.

En application de l'arrêté précisant les modalités de l'audit prévu par la loi n° 2010-788, Sèche Environnement a confié à KPMG la mission de vérification de l'ensemble des informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le présent chapitre à compter de 2013. À partir de 2014, KPMG a vérifié une sélection d'indicateurs indiqués par le symbole  à un niveau d'assurance raisonnable.



## 3.2 Informations sociales

### 3.2.1 Emploi

#### 3.2.1.1 Effectifs mondiaux

Au 31 décembre	2012	2013	2014
Séché Environnement (maison mère)	27	28	27
Filiales françaises en intégration globale	1 605	1 633	1 663
<b>Sous-total périmètre article 225</b>	<b>1 632</b>	<b>1 661</b>	<b>1 690</b>
France intégration proportionnelle <sup>2</sup>	5	-	-
Filiales étrangères Europe <sup>3</sup>	64	63	63
Filiales étrangères Amériques <sup>4</sup>	27	28	27
<b>TOTAL</b>	<b>1 728</b>	<b>1 752</b>	<b>1 780</b>

#### 3.2.1.2 Effectifs en France<sup>5</sup>

##### 3.1.1.1.1 Effectifs à date (au 31 décembre)

###### 3.1.1.1.1.1 Par statut et par sexe

Au 31 décembre	2012			2013			2014		
En unités d'effectif	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	226	85	311	236	92	328	253	91	344
Agents de maîtrise	341	105	446	330	101	431	328	105	433
Employés	122	144	266	115	152	267	127	144	271
Ouvriers	572	37	609	595	40	635	604	38	642
<b>TOTAL EN UNITÉS</b>	<b>1 261</b>	<b>371</b>	<b>1 632</b>	<b>1 276</b>	<b>385</b>	<b>1 661</b>	<b>1 312</b>	<b>378</b>	<b>1 690</b>
% hommes/femmes	77,3	22,7		76,8	23,2		77,6	22,4	

H : hommes - F : femmes - T : total

###### 3.1.1.1.1.2 Par nature de contrat et par sexe

Au 31 décembre	2012			2013			2014		
En unités d'effectif	H	F	T	H	F	T	H	F	T
CDI (durée indéterminée)	1 220	354	1 574	1 243	349	1 592	1 271	364	1 635
CDD (durée déterminée)	41	17	58	33	36	69	41	14	55
<b>TOTAL EN UNITÉS</b>	<b>1 261</b>	<b>371</b>	<b>1 632</b>	<b>1 276</b>	<b>385</b>	<b>1 661</b>	<b>1 312</b>	<b>378</b>	<b>1 690</b>
% CDD/effectif total	3,3	4,6	3,6	2,6	9,4	4,2	3,1	3,7	3,3

H : hommes - F : femmes - T : total

## 3.1.1.1.1.3 Pyramide des âges

Au 31 décembre 2014	Hommes	Femmes	TOTAL
< 26 ans	64	25	89
de 26 à 29 ans	90	34	124
de 30 à 34 ans	159	66	225
de 35 à 39 ans	200	49	249
de 40 à 44 ans	241	83	324
de 45 à 49 ans	203	59	262
de 50 à 54 ans	191	38	229
de 55 à 56 ans	66	11	77
de 57 à 62 ans	94	11	105
63 et > 63 ans	4	2	6
Proportion de séniors (> 45 ans)	42,5%	32,0%	40,2%
<b>ÂGE MOYEN</b>	<b>42</b>	<b>40</b>	<b>41,7</b>

## 3.1.1.1.2 Effectifs moyens en équivalent temps plein (ETP)

Au 31 décembre	2012			2013			2014		
En unités d'effectif	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Équivalent temps plein	1 258	360	1 618	1 273	371	1 644	1 310	368	1 677
Mensuel moyen	1 211	364	1 575	1 264	368	1 632	1 301	381	1 681

H : hommes - F : femmes - T : total

3.2.1.3 Mouvements de personnel <sup>6</sup>.

## 3.2.1.3.1 Embauches par nature de contrat et par sexe

Au 31 décembre	2012			2013			2014		
En unités d'effectif	H	F	T	H	F	T	H	F	T
CDI (durée indéterminée)	135	39	174	102	19	121	116	34	150
CDD (durée déterminée)	36	15	51	48	39	87	64	15	79
Dont surcroît de travail	34	7	-	44	30	-	57	7	64
Dont remplacements	2	8	-	4	9	-	7	8	15
<b>TOTAL EN UNITÉS</b>	<b>171</b>	<b>54</b>	<b>225</b>	<b>150</b>	<b>58</b>	<b>208</b>	<b>180</b>	<b>49</b>	<b>229</b>
% hommes/femmes	84,0	16,0		72,1	27,9		78,6	21,4	

H : hommes - F : femmes - T : total



### 3.2.1.3.2 Départs par motif et par sexe

Au 31 décembre	2012			2013			2014		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
<b>En unités d'effectif</b>									
Démissions	10	7	17	11	5	16	13	4	17
Licenciements individuels	22	5	27	13	4	17	9	2	11
En cours période d'essai	4	1	5	3	0	3	2	2	4
Ruptures conventionnelles	15	5	20	6	4	10	12	8	20
Licenciements économiques	2	5	7	0	1	1	1	0	1
Transferts sociétés Groupe	10	3	13	13	4	17	7	0	7
Retraites et préretraites	6	0	6	10	1	11	9	2	11
Décès	0	0	0	3	0	3	0	0	0
Fins de CDD	51	23	74	31	16	47	36	22	58
Autres	0	0	0	7	0	7	3	0	3
<b>TOTAL EN UNITÉS</b>	<b>120</b>	<b>49</b>	<b>169</b>	<b>97</b>	<b>35</b>	<b>132</b>	<b>92</b>	<b>40</b>	<b>132</b>
% hommes/femmes	71	29		73	27		70	30	

H : hommes - F : femmes - T : total

### 3.2.1.3.3 Pyramide de l'ancienneté

Au 31 décembre 2014	Hommes	Femmes	TOTAL
< 1 an	105	31	136
de 1 à 5 ans	252	72	324
de 6 à 10 ans	249	83	332
de 11 à 15 ans	248	83	331
de 16 à 20 ans	214	48	262
de 21 à 25 ans	109	35	144
de 26 à 30 ans	90	17	107
> 30 ans	45	9	54
<b>ANCIENNETÉ MOYENNE</b>	<b>11,0</b>	<b>10,0</b>	<b>11,0</b>

### 3.2.1.4 Rémunérations<sup>7</sup>

#### 3.2.1.4.1 Masse salariale globale

K€	2012	2013	2014
Masse salariale brute	60 133	63 939	66 431
Charges sociales patronales	29 633	31 685	33 107
<b>COÛT SALARIAL GLOBAL</b>	<b>89 766</b>	<b>95 624</b>	<b>99 538</b>

#### 3.2.1.4.2 Participation et intéressement

K€	2012	2013	2014
<b>ou unités d'effectif</b>			
Total de la réserve de participation	2 168	1 546	1 577
<b>NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>1 525</b>	<b>687</b>	<b>849</b>
Montant global de l'intéressement	435	0	0
<b>NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>905</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le Groupe ne pratique pas de distribution d'actions gratuites, ni n'attribue de stock-options.

3.2.1.4.3 Pyramide des salaires des permanents (12 mois) par sexe<sup>8</sup>

K€ ou unités d'effectif	Hommes		Femmes		TOTAL	
	K€	Eff	K€	Eff	K€	Eff
<b>2012</b>						
≤ 0,8 x Plafond SS (≤ 29 098 €)	4 308	214	1 394	74	5 701	288
> 0,8 x Plafond SS (> 29 098 €)	4 380	186	878	56	5 257	242
> 1,0 x Plafond SS (> 36 372 €)	3 238	142	820	31	4 058	173
> 1,2 x Plafond SS (> 43 646 €)	3 727	111	812	21	4 540	132
> 1,5 x Plafond SS (> 54 558 €)	1 285	34	476	6	1 761	40
> 1,8 x Plafond SS (> 65 470 €)	1 222	13	269	4	1 491	17
> 2,0 x Plafond SS (> 72 744 €)	7 324	67	966	8	8 290	75
<b>TOTAL</b>	<b>25 484</b>	<b>767</b>	<b>5 614</b>	<b>200</b>	<b>31 098</b>	<b>967</b>

Plafond SS (Sécurité sociale) = 36 372 €

K€ ou unités d'effectif	Hommes		Femmes		TOTAL	
	K€	Eff	K€	Eff	K€	Eff
<b>2013</b>						
≤ 0,8 x Plafond SS (≤ 29 625 €)	8 335	313	2 968	117	11 303	430
> 0,8 x Plafond SS (> 29 625 €)	10 331	312	2 420	73	12 751	385
> 1,0 x Plafond SS (> 37 032 €)	7 360	182	1 785	45	9 145	227
> 1,2 x Plafond SS (> 44 438 €)	7 491	153	1 394	28	8 885	181
> 1,5 x Plafond SS (> 55 548 €)	3 724	58	1 098	18	4 822	76
> 2,0 x Plafond SS (> 77 406 €)	8 580	77	1 139	11	9 719	88
<b>TOTAL</b>	<b>45 821</b>	<b>1 095</b>	<b>10 804</b>	<b>292</b>	<b>56 625</b>	<b>1 387</b>

Plafond SS (Sécurité sociale) = 37 032 €

K€ ou unités d'effectif	Hommes		Femmes		TOTAL	
	K€	Eff	K€	Eff	K€	Eff
<b>2014</b>						
≤ 0,8 x Plafond SS (≤ 30 038 €)	8 715	380	2 918	127	11 633	507
> 0,8 x Plafond SS (> 30 038 €)	10 466	311	2 296	68	12 762	379
> 1,0 x Plafond SS (> 37 548 €)	7 709	188	1 702	42	9 411	230
> 1,2 x Plafond SS (> 45 058 €)	7 266	148	1 216	24	8 482	172
> 1,5 x Plafond SS (> 56 322 €)	3 949	61	1 051	17	5 000	78
> 2,0 x Plafond SS (> 75 096 €)	8 857	78	1 305	12	10 162	90
<b>TOTAL</b>	<b>46 963</b>	<b>1 166</b>	<b>10 487</b>	<b>290</b>	<b>57 450</b>	<b>1 456</b>

Plafond SS (Sécurité sociale) = 37 548 €



## 3.2.2 Organisation du travail ■

### 3.2.2.1 Organisation du temps de travail ■

La durée de travail affichée est de 35 heures hebdomadaires.

#### 3.2.2.1.1 Temps partiel

Au 31 décembre	2012			2013			2014		
Nombre de contrats	H	F	T	H	F	T	H	F	T
À la demande du salarié	6	49	55	6	55	61	2	52	54
Imposé par l'entreprise	-	1	1	-	-	-	4	-	4

H : hommes - F : femmes - T : total

#### 3.2.2.1.2 Travail posté

Effectif au 31 décembre	2012			2013			2014		
travaillant en équipes	F	A	T	F	A	T	F	A	T
2 équipes	67	118	185	97	172	269	97	118	215
3 équipes	5	122	127	7	23	30	-	34	34
> 3 équipes	-	212	212	-	277	277	-	276	276
<b>TOTAL</b>	<b>72</b>	<b>452</b>	<b>524</b>	<b>104</b>	<b>472</b>	<b>576</b>	<b>97</b>	<b>428</b>	<b>525</b>
% effectif postés/total			32,1			34,7			31,1

F : fixe - A : alterné - T : total

#### 3.2.2.1.3 Heures supplémentaires

Nombre d'heures supplémentaires	2012	2013	2014
HS effectuées et payées	36 438	36 667	47 437
% HS/heures totales théoriques	1,2	1,2	1,5

#### 3.2.2.1.4 Intérim par motifs

Effectif moyen ETP	2012	2013	2014
Remplacement de salariés absents	122	63	81
Surcroît de travail	57	104	106
<b>TOTAL</b>	<b>179</b>	<b>168</b>	<b>187</b>

### 3.2.2.2. Absentéisme <sup>9</sup> ■

#### 3.2.2.2.1 Nombre de jours d'absence

Nombre de jours	2012	2013	2014
<b>TOTAL sur l'ensemble du Groupe</b>	<b>25 227</b>	<b>22 939</b>	<b>34 708</b>
Moyen par salarié	16,0	13,7	20,5

#### 3.2.2.2.2 Taux d'absentéisme par motif

% du nbre théorique de jours travaillés	2012	2013	2014
Maladie	4,91	4,11	5,33
Maternité	0,48	0,47	0,63
Accidents du travail et de trajets	0,34	0,36	0,95
Événements familiaux et autres	1,29	1,23	2,15
<b>TOTAL</b>	<b>7,02</b>	<b>6,16</b>	<b>9,06</b>

### 3.2.3 Relations sociales ■

#### 3.2.3.1 Conventions collectives <sup>10</sup> ■

% de l'effectif	2012	2013	2014
Union des Industries Chimiques (UIC)	41	38	37
Activités du déchet	44	46	47
FG3E	7	8	8
Transports routiers	4	4	4
Travaux publics	3	4	4
<b>TOTAL DE L'EFFECTIF FRANCE</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

#### 3.2.3.2 Organisation du dialogue social ■

L'organisation du dialogue social relève de la stricte application de la réglementation en vigueur et des procédures particulières conventionnelles (voir conventions collectives applicables en § 3.2.3.1).

Nombre de membres de	2012			2013			2014		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Comité d'entreprise	17	4	21	14	7	21	19	10	29
Comité central d'entreprise	5	2	7	7	3	10	7	3	10
Délégations uniques	24	3	27	20	5	25	23	2	25
CHSCT (pour sites > 50)						28			36

H : hommes - F : femmes - T : total

Nombre de réunions de	2012	2013	2014
Comité d'entreprise	72 <sup>11</sup>	57	74
Comité central d'entreprise	7	12	10
Délégations uniques du personnel	84	67	70
Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail	9	50	62



### 3.2.3.3 Bilan des accords collectifs ■

Les sujets abordés sont fonction de l'évolution de la réglementation et des secteurs de conventions collectives concernées. À fin 2014, le bilan du Groupe est le suivant :

- GPEC (Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) repris dans les accords

sur le travail des seniors (100% du personnel couvert) ;

- accords sur la pénibilité (en marge y sont abordés aussi les risques psychosociaux) ;
- > 59% du personnel n'est pas concerné, 36% dispose d'un accord et de plans d'action, et 5% est encore en phase d'analyse .
- accord sur l'égalité professionnelle (90% du personnel couvert) ;

> (les 10% restants pas soumis réglementairement pour raison d'effectif des structures inférieur à 50).

- gestion du handicap (100% du personnel couvert par un accord Groupe) ;
- > plans de formation (100% du personnel couvert) ;
- > accords d'entreprise et/ou salariaux... selon contextes locaux.

### 3.2.4 Santé et sécurité ■

#### 3.2.4.1 Conditions de santé et sécurité au travail <sup>12</sup> ■

##### 3.2.4.1.1 Maladies professionnelles

Le Groupe a quatre cas de maladies professionnelles déclarés, dont trois reconnus au titre des TMS reconnu.

##### 3.2.4.1.2 Bien-être au travail

Une première étude (Trédi) sur les risques psycho-sociaux a concerné environ 30% des salariés du Groupe.

##### 3.2.4.1.3 Organisation

Tous les sites ont un responsable QSSE (Qualité Sécurité Santé Environnement) qui

décline la politique à l'échelon élémentaire. Les sites sont également pourvus conformément à la loi de Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT).

En application des textes (art. L.4644-1 du Code du travail) modifiant l'organisation de la surveillance et de la prévention de la santé au travail, le Groupe nomme pour chacune de ses entreprises constitutives un "salarié aux risques professionnels" qui agit en liaison avec le médecin du travail.

##### 3.2.4.1.4 Formation à la sécurité

Des formations spécifiques sont dispensées : management et optimisation des comportements sécurité avec pour objectif de réduire les comportements à risques pouvant donner

lieu à des accidents de travail. L'encadrement s'adresse aux opérateurs au cours d'interventions régulières de terrain et souligne avec chaque correspondant en situation réelle, l'adéquation ou l'inadéquation des dispositions de sécurité mises en œuvre. L'objectif est de mettre en place des mesures correctrices éventuelles et d'effectuer un transfert d'expérience.

##### 3.2.4.1.5 Certifications OHSAS 18001

Les activités du Groupe sont pour une large part certifiées OHSAS 18001. Un raisonnement par rapport aux tonnages traités (donnée la plus pertinente) dans les sites concernés (fonction des métiers exercés) conduit aux taux de couverture suivants :

Stockage	Incinération	Physico-chimique	Régénération	TOTAL tonnage
96%	90%	37%	-	91%

#### 3.2.4.2 Dépenses engagées pour la sécurité ■

K€	2012	2013	2014
Dépenses pour la fourniture de vêtements de travail et EPI <sup>13</sup>	1 719	2 113	2 206
Investissements d'amélioration des conditions d'exécution du travail	611	929	1 022

#### 3.2.4.2 Accidents du travail <sup>14</sup> ■

Taux de fréquence avec arrêt de travail	2012	2013	2014
TF1 - Personnel salarié	18,5	16,4	21,3
TF1 - Salariés + intérimaires	20,7	18,9	24,2

12 : LA6. 13 : EPI (équipements de protection individuelle) – nouvelle méthodologie de consolidation en 2013 englobant tous les équipements de protection, données 2012 recalculées sur les base de 2013. 14 : LA7.

Taux de gravité	2012	2013	2014
TF1 – Personnel salarié	0,8	0,8	1,2
TF1 – Salariés + intérimaires	0,7	0,8	1,1

### 3.2.5 Formation ■

#### 3.2.5.1 Politiques de formation <sup>15</sup> ■

##### 3.2.5.1.1 Budget alloué

	2012	2013	2014
En K€ (valeur HT)	1 187	1 640	1 701
<b>EN % DE LA MASSE SALARIALE</b>	<b>2,0</b>	<b>2,6</b>	<b>2,6</b>

Les entités constitutives du groupe définissent les plans de formation au niveau des structures élémentaires, en application de la loi avec concertation des comités d'entreprise. Il n'y a pas de document unique pour le Groupe, pour tenir compte des spécificités des métiers.

##### 3.2.5.1.2 Thématiques des formations

% des budgets dépensés	2012	2013	2014
Environnement qualité sécurité	56	50	4
Sécurité <sup>16</sup>			44
Métiers	26	26	24
Management, communication	9	7	8
Gestion administration, RH	2	8	8
Autres	7	9	12

Le Groupe forme son personnel dans des organismes de formation agréés et développe parallèlement des modules de formation en interne, animés par du personnel formé à cet effet.

L'approche "intégrée" des enseignements dispensés dans le cadre de cette démarche

constitue son originalité. Par exemple, les formations réglementaires obligatoires (conducteurs d'engins, élingueurs,...) qui, de par leur caractère répétitif et "déconnecté" des réalités du terrain induisent généralement un manque de motivation du personnel, sont autant que possible intégrées à une formation

métier plus large. À titre d'illustration, un salarié formé à la conduite d'un engin de manutention sera conjointement dispensé un enseignement relatif à l'étiquetage et au rangement des déchets conditionnés.

#### 3.2.5.2 Formations dispensées ■

##### 3.2.5.2.1 Total

Effectif ou heures	2012	2013	2014
Nombre de stages dispensés	2 579	3 540	3 629
Nombre de salariés formés		1 280	1 354
Nombre d'heures de formation	24 328	30 196	29 955

15 : LA11. 16 : Les dépenses de santé étaient incorporées à la rubrique "Environnement, qualité, sécurité" les années précédentes.



### 3.2.5.2.2 Ventilation des stages dispensés

Nombre	2012			2013			2014		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	267	123	390	449	196	645	506	175	681
Agents de maîtrise	910	179	1089	1177	183	1360	1036	177	1213
Employés	272	98	370	339	171	510	348	185	533
Ouvriers	722	8	730	1015	10	1025	1143	59	1202
<b>TOTAL</b>	<b>2 171</b>	<b>408</b>	<b>2 579</b>	<b>2 980</b>	<b>560</b>	<b>3 540</b>	<b>3 033</b>	<b>596</b>	<b>3 629</b>
% hommes/femmes	84,2	15,8		84,2	15,8		83,6	16,4	

H : hommes - F : femmes - T : total

### 3.2.5.2.3 Ventilation du nombre de stagiaires <sup>17</sup>

Nombre	2012			2013			2014		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres				174	70	244	178	66	244
Agents de maîtrise				303	88	391	304	68	372
Employés				112	101	213	118	100	218
Ouvriers				424	8	432	497	23	520
<b>TOTAL</b>				<b>1 013</b>	<b>267</b>	<b>1 280</b>	<b>1 097</b>	<b>257</b>	<b>1 354</b>
% hommes/femmes				79,1	20,9		81,0	19,0	

H : hommes - F : femmes - T : total

### 3.2.5.2.4 Ventilation des heures de formation

Heures	2012			2013			2014		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	3054	1287	4341	3872	1697	5569	4599	1534	6132
Agents de maîtrise	7459	1533	8992	8315	1175	9490	7683	1205	8888
Employés	2492	605	3097	3070	1301	4371	2647	1242	3889
Ouvriers	7792	106	7898	10704	64	10768	10759	288	11047
<b>TOTAL</b>	<b>20797</b>	<b>3531</b>	<b>24328</b>	<b>25961</b>	<b>4237</b>	<b>30198</b>	<b>25687</b>	<b>4268</b>	<b>29955</b>
% hommes/femmes	85,5	14,5		86,0	14,0		85,8	14,2	

H : hommes - F : femmes - T : total

### 3.2.5.2.5 Droit individuel à la formation (DIF)

Droits au 31/12 de l'année précédente (en heures)	2012	2013	2014
Cumulés non utilisés	154 531	153 507	160 408
Ayant donné lieu à accord pour une formation ultérieure	704	428	130

## 3.2.6 Égalité de traitement

### 3.2.6.1 Égalité hommes/femmes<sup>18</sup>

Voir chapitre relatif à la "Promotion et respect des conventions de l'OIT" (§ 3.2.7).

### 3.2.6.2 Personnes handicapées<sup>19</sup>

100% du personnel est dans une structure ayant un accord concernant le handicap. Le Groupe a signé un conventionnement avec l'Agefiph par lequel Séché Environnement s'engage à mettre en œuvre un certain nom-

bre d'actions sur tous les sites du Groupe en vue de recruter à terme des travailleurs handicapés, de maintenir dans l'emploi des personnes de l'effectif propre en situation de handicap.

Nombre de bénéficiaires <sup>20</sup>	2012	2013	2014
Dans l'entreprise	44	53	58
Sous-traitance en secteur protégé	6	6	8
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>59</b>	<b>66</b>

## 3.2.7 Promotion et respect des conventions de l'OIT

### 3.2.6.7 Liberté d'association et négociation collective<sup>21</sup>

#### 3.2.7.1.1 Politique générale

Dans son Code de comportement et d'actions mis à jour en 2013 (point n°4) le Groupe précise sa position :

"Séché Environnement, acteur de la cité, respecte une stricte neutralité politique, religieuse et philosophique :

- le Groupe s'interdit d'apporter sa contribution financière au profit de candidats, d'élus ou de partis politiques ;

■ tout collaborateur peut bien évidemment participer à la vie politique à titre personnel, en dehors du lieu et du temps de travail, mais il ne peut utiliser l'image du Groupe en soutien de son engagement ;

■ le Groupe limite sa participation au financement d'associations, de fondations ou à des opérations de mécénat aux cas prévus par la législation en vigueur, s'inscrivant dans le cadre des valeurs et des priorités définies par le Groupe."

#### 3.2.7.1.2 Organisation et déroulement du dialogue social

Les négociations sont tenues en application des textes réglementaires et conventionnels, en particulier ceux des différentes conventions collectives applicables dans le Groupe.

Ainsi 27 accords ont été signés en 2014 :

- égalité professionnelle : 6
- négociations annuelles obligatoires : 8
- accords d'intéressement : 2
- accords de participation : 7
- gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences : 1
- aménagement du temps de travail : 1
- fin de conflit : 2



### 3.2.7.1.3 Délégations syndicales

Nombre de délégués syndicaux	2012	2013	2014
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>20</b>	<b>18</b>

### 3.2.7.1.4 Délégations du personnel

Nombre de délégués du personnel	2012	2013	2014
Nombre	27	28	31
Nombre de réunions	51	31	80

### 3.2.7.2 Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession <sup>22</sup> ■

Le Groupe se considère concerné par le respect des Droits de l'homme sous ses diverses formes (liberté syndicale, interdiction du travail forcé, obligatoire et/ou des enfants, respect des populations autochtones). Toutefois il estime être très peu exposé à ce risque, l'activité du Groupe se déroulant quasi exclusivement en France où l'ensemble des salariés sont couverts par une convention collective, et où les réunions syndicales et de représentation du personnel se déroulent conformément aux réglementations sociales, et où l'application de la loi prohibe les comportements contraires à la dignité humaine.

Le Groupe s'interdit de pratiquer quelque discrimination que ce soit (raciale, ethnique, religieuse, sexuelle ou autre), à l'égard de ses employés, au recrutement, à l'embauche, durant l'exécution ou à la fin de leur contrat de travail.

Le Groupe procède généralement à des recrutements locaux et est très faiblement

confronté à cette problématique. Il s'attachera davantage à conserver de grands équilibres :

- de genre : avec un effectif qui ne peut être à parité (pénibilité de certains postes) mais avec une égalité des chances (par exemple taux de cadres femmes 24,1% pour une féminisation moyenne à 22,4%) ;
- de génération : équilibre de la pyramide des âges (âge moyen 41 ans et effectif séniors de plus de 45 ans à 40,2% du total des salariés) ;
- d'expérience : avec une pyramide d'ancienneté bien équilibrée autour d'une moyenne de 10 ans ;
- 90% du personnel dispose d'un accord sur l'égalité professionnelle (les 10% restants n'y étant pas soumis réglementairement pour raison d'effectif des structures inférieur à 50).

Séché Environnement s'engage au respect de la vie privée, et signale qu'il n'a fait l'objet d'aucune plainte à ce titre, ni de la part de ses salariés, ni d'aucun tiers.

### 3.2.7.3 Abolition du travail des enfants <sup>23</sup> et élimination du travail forcé ou obligatoire <sup>24</sup> ■

Séché Environnement s'interdit le travail des enfants, le travail forcé ou obligatoire, de manière directe ou indirecte par l'intermédiaire de sous-traitants dans le cadre de leurs interventions dans les installations du Groupe. Il n'est pas acheteur de fournitures ou investissements issus de pays ne respectant pas cette éthique. Du fait des zones géographiques où le Groupe est présent, ce dernier est peu exposé à ces risques.

## 3.3 Informations environnementales ■

### 3.3.1 Politique générale en matière environnementale ■

#### 3.3.1.1 Organisation pour prise en compte des aspects environnementaux ■

##### 3.3.1.1.1 Politique générale

Le métier de Séché Environnement est la valorisation et le traitement de tous les déchets (hors radioactifs) pour tous types de clients (industriels ou collectivités territoriales).

Tous les sites de traitement de Séché Environnement sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (IPCE) et respectent leur arrêté préfectoral d'autorisation qui fixe nature et volume des déchets à l'entrée, mais également donne les normes de rejets aqueux et atmosphériques. La traçabilité du déchet est sur toute la chaîne de valorisation/traitement des déchets, et le respect des normes environnementales est contrôlé par l'administration.

Il est donc de l'essence même de Séché Environnement d'adapter son outil industriel pour diminuer son impact environnemental dès promulgation réglementaire de nouvelles valeurs limites. Les mesures en sont faites sous contrôle de l'administration (DREAL) avec un large panel de techniques de mesure, physico-chimiques ou biologiques (mesures de la biodiversité et de la qualité de l'air par les lichens). L'objectif du Groupe est de traiter le déchet au bénéfice de la planète, dans le respect des normes réglementaires.

Séché Environnement ne peut toutefois se fixer d'objectifs environnementaux chiffrés absolus car le Groupe est tributaire de la qualité et du mix des déchets qu'il traite pour ses clients (industriels en particulier où l'hétérogénéité est la plus importante).

Nota :

*Ainsi le Groupe ne peut s'engager sur un objectif de performance en valeur absolue de rejet atmosphérique en soufre par exemple car celui-ci sera*

*fonction du volume et de la teneur en soufre du déchet que ses clients lui auront confié pour traitement. Un autre exemple illustre la totale dépendance du Groupe à la nature des déchets qui lui sont remis par ses clients pour traitement : la limitation à pouvoir restreindre par une politique volontariste ses déchets. Ils sont quasi inexistantes lors de l'incinération d'un déchet liquide, ou à l'autre extrême, il restera le même tonnage sortant pour le traitement d'une terre polluée. En moyenne la masse des mâchefers représente 20 à 30% de celle des déchets entrants.*

##### 3.3.1.1.2 Démarches de certification ISO 14001, MASE et ISO 50001

Les activités industrielles du Groupe sont intégralement certifiées ISO 14001. Seul le transport ne l'est pas, le référentiel ISO 14001 ne convenant pas à cette activité qui adhère à d'autres référentiels comme la "Charte CO<sub>2</sub> des transporteurs" pour la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Deux sites d'incinération sont certifiés ISO 50001 pour leur gestion énergétique : Béarn Environnement et Alcéa.

#### 3.3.1.2 Organisation et information ■

##### 3.3.1.2.1 Organisation interne

L'exercice de cette politique est du ressort du Directeur des opérations industrielles, membre de la Direction générale.

Un poste spécifique de Directeur de l'écoresponsabilité santé/sécurité lui est adjoint. Celui-ci a en charge le suivi et la coordination au quotidien des actions des différents sites. Ses relais de terrain sont au niveau de chaque site élémentaire : le responsable Qualité Sécurité Santé Environnement.

##### 3.3.1.2.2 Politique d'information

###### 3.3.1.2.2.1 Niveau réglementaire

Le suivi et la discussion des politiques environnementales sont effectués au sein des CLIS<sup>25</sup> ou CSS<sup>26</sup> où siègent à côté de l'industriel les administrations, les élus, des associations,

des riverains. Les bilans environnementaux y sont présentés annuellement (en sus des déclarations aux autorités DREAL<sup>27</sup>).

##### 3.3.1.2.2.2 Politique d'ouverture et de visites de sites

Accueillir des visiteurs sur les sites n'est pas qu'une démarche de connaissance mutuelle, c'est exprimer la volonté de transparence qui anime la culture de Séché Environnement. C'est également un premier geste d'information et de formation fort. Montrer la fierté des salariés à leur poste de travail et le devenir du déchet, les ressources qu'il recèle encore à condition d'avoir été trié convenablement en amont, sont des éléments de la pédagogie mise en œuvre.

Les visiteurs sont invités à découvrir les moyens mis en œuvre ainsi que les actions concrètes menées en vue de protéger la santé, l'environnement en général, et la biodiversité sur les sites de stockage en particulier, car situés en zones rurales, ce sont eux qui s'y prêtent le mieux.

En 2014, ce sont plus de 6 000 visiteurs qui ont été accueillis lors de près de 400 visites. Les journées portes ouvertes viennent s'ajouter à ces valeurs.

##### 3.3.1.2.2.3 Nouvelles technologies de communication

Séché Environnement a mis en place dès 2011 de nouveaux outils de communication de manière à disposer d'une large palette d'outils à destination de ses parties prenantes (personnel, associations, institutions...) en utilisant les facilités offertes par internet : site corporate, blog et Facebook.

#### 3.3.1.3 Moyens consacrés à la prévention des risques et des pollutions<sup>28</sup> ■

##### 3.3.1.3.1 Organisation

Établissements classés pour la protection de l'environnement, tous les sites du Groupe disposent de Plans d'opérations internes (POI),



de Plans de prévention et d'intervention (PPI) en lien avec leur zone d'implantation...

Des audits de sécurité sont opérés avec les compagnies d'assurance en particulier, les contrôles des autorités (DREAL), et des exercices de simulation d'accident sont effectués en lien avec les secours extérieurs (pompiers, SDIS<sup>29</sup>...) en vue d'une formation mutuelle.

Le Groupe s'est doté au niveau Direction générale d'une cellule d'urgence pouvant être activée en cas de crise, pour mobiliser tous les moyens nécessaires à un rapide retour à l'ordre après sécurisation des hommes et des biens. Elle assure la gestion de la communication en toute transparence.

### 3.3.1.3.2 Illustrations

Quelques exemples de mesures prises en sus des équipements techniques :

- bruit : gestion de la circulation des camions et des engins (circuits et horaires) et capotage de certaines installations techniques (moteurs) ;
- poussières : lors des chantiers arrosages et plantations de végétaux ; pour les émissions de l'incinération des électrofiltres et lavages de gaz ;
- odeurs : travail dans le sens du vent, sur une surface limitée et recouverte d'une bâche au charbon actif la nuit et le week end, et masquant d'odeurs pour le stockage des ordures ménagères ; locaux fermés et aspiration d'air pour les fosses de l'incinération.

### 3.3.1.4 Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux<sup>30</sup> ■

#### 3.3.1.4.1 Activité courante

Au jour de l'établissement du présent document, Séché Environnement n'a pas connaissance de pollutions générées par les activités du Groupe et pour lesquelles les mesures nécessaires n'ont pas été prises pour assurer la résorption.

#### 3.3.1.4.2 Dépenses supplémentaires<sup>31</sup>

Les dépenses environnementales sont définies comme étant des dépenses supplémentaires effectuées en vue de prévenir, réduire ou réparer les dommages que l'entreprise a occasionnés ou pourrait occasionner par ses activités, à l'environnement. Sont retenues à ce titre les provisions suivi trentenaire et celles pour réhabilitation de site. Ces coûts sont liés,

- à l'élimination des déchets et aux efforts entrepris pour en limiter la quantité ;
- à la lutte contre la pollution des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines ;
- à la préservation de la qualité de l'air et du climat ;
- à la réduction des émissions sonores, et
- à la protection de la biodiversité et du paysage.

*Seules les dépenses supplémentaires identifiables sont prises en compte. Par exemple, la construction d'une station d'épuration des eaux usées constitue une dépense environnementale, mais les dépenses d'entretien supportées au cours des exercices suivants perdent leur caractère environnemental ; en revanche, les dépenses supplémentaires qui augmenteraient les capacités de traitement des eaux usées par rapport aux performances initiales, correspondent à des dépenses environnementales.*

Sont exclues du champ :

- les amendes et pénalités ;
- les dépenses dont ce n'est pas l'objet principal que de veiller à la protection de l'environnement ;
- les dépenses pouvant influencer favorablement sur l'environnement, mais qui ont avant tout pour objet de satisfaire d'autres besoins comme améliorer la rentabilité, l'hygiène ou la sécurité sur les lieux de travail (par exemple les nouveaux centres de tri).

Les éco-investissements correspondent aux dépenses en capital afférentes à des activités de protection de l'environnement (y compris les méthodes, techniques, processus, équipements ou des parties de ceux-ci) dont l'objectif principal est la collecte, le traitement, le suivi et le contrôle, la réduction, la prévention ou l'élimination des polluants et de la pollution ou de toute autre dégradation de l'environnement résultant de l'activité courante de l'entreprise.

€

Classification Eurostat	VARIATION DES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES ENVIRONNEMENTAUX					31/12/14	DEPENSES D'EXPLOIT.	INVESTIS-SEMENTS	TOTAL
	01/01/14	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations		Charges non provisionnées	Dépenses capitalisées	31/12/14
<b>3.3.1.4.2.1 Par domaine</b>									
Protection de l'air ambiant et du climat	-	-	-	-	-	-	-	-	71
Gestion des eaux usées	-	-	-	-	-	-	-	3	143
Gestion des déchets	-	-	-	-	-	-	-	-	152
Protection et assainissement du sol, des eaux souterraines et des eaux de surface	-	-	-	-	-	-	-	21	132
Lutte contre le bruit et les vibrations	-	-	-	-	-	-	-	172	-
Protection de la biodiversité et du paysage	-	-	-	-	-	-	-	10	-
Protection contre les rayonnements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres activités de protection contre l'environnement	16 248	16 248	1 882	659	457	-	17 014	-	1 588
<b>TOTAUX</b>	<b>16 248</b>	<b>16 248</b>	<b>1 882</b>	<b>659</b>	<b>457</b>	<b>-</b>	<b>17 014</b>	<b>205</b>	<b>2 086</b>
<b>3.3.1.4.2.2 Par type d'actions</b>									
Pré-traitement, traitement et élimination	-	-	-	-	-	-	-	-	1 550
Mesure et contrôle	-	-	-	-	-	-	-	205	261
Recyclage, valorisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prévention des pollutions	16 248	16 248	1 882	659	457	-	17 014	-	275
<b>TOTAUX</b>	<b>16 248</b>	<b>16 248</b>	<b>1 882</b>	<b>659</b>	<b>457</b>	<b>-</b>	<b>17 014</b>	<b>205</b>	<b>2 086</b>



## 3.3.2. Impacts de l'activité de gestion des déchets ■

### 3.3.2.1 Eau : approvisionnement, consommation et rejets ■

#### 3.3.2.1.1 Politique eau

Pour ce qui est de la gestion des eaux (de ruissellement et process), les aires de travail sont étanches et les eaux sont collectées et traitées sur site. Une large part des eaux traitées sera utilisée sur place soit dans des process

(stabilisation), pour du lavage de camion, le nettoyage du site ou l'arrosage des espaces verts. Hormis les eaux sanitaires, certains sites sont autonomes (Changé) voire restituent plus d'eau au milieu naturel qu'ils n'en consomment (Hombourg – physico-chimique).

#### 3.3.2.1.2 Consommation d'eau <sup>33</sup>

Consommation en milliers de m <sup>3</sup>	2012	2013 pro forma	2014
Incinération	4 057	3 073	3 239
Autres métiers	233	192	191
<b>TOTAL EN MILLIERS DE M<sup>3</sup></b>	<b>4 290</b>	<b>3 265</b>	<b>3 430</b>

2013 publié : 4 119 dont 3 927 en incinération.

Outre les eaux sanitaires et de nettoyage, certaines techniques de traitement consomment des quantités significatives d'eau. C'est le cas notamment des systèmes d'épuration

associés aux traitements humides des gaz issus de l'incinération, et la stabilisation des déchets ultimes avant stockage. D'importants programmes d'économies et de recyclage ont

été mis en œuvre ces dernières années, conduisant à une diminution constante des volumes prélevés.

#### 3.3.2.1.3 Origines de l'eau consommée <sup>34</sup>

Sources d'approvisionnement en milliers de m <sup>3</sup>	2012	2013 pro forma	2014
<b>TOTAL CONSOMMÉ EN MILLIERS DE M<sup>3</sup></b>	<b>4 290</b>	<b>3 265</b>	<b>3 430</b>
Dont prélèvement en nappe phréatique	3 785	2 900	2 898
Dont réseau adduction d'eau de ville		358	382
<b>Proportion ex nappes phréatiques</b>	<b>88,2%</b>	<b>93,7%</b>	<b>88,7%</b>
Eaux recyclées dans les process (évitement de prélèvement)		193	175

2013 publié : 4 119 dont 3 748 en eau de nappe (94,9%) et 364 en réseau d'adduction en incinération.

L'eau provient soit de réseaux d'adduction, soit de retenues d'eau, soit de pompages dans des puits, aucun n'étant situé dans des zones protégées (zones humides recensées RAMSAR).

Le prélèvement dans les nappes phréatiques n'est pas significatif (< 5%) par rapport aux réserves que représentent ces dernières, et ne risque aucunement de provoquer une baisse de leur niveau. Les principaux prélèvements sont effectués à Saint-Vulbas (01) et à

Salaise (38) dans les importantes nappes non fossiles alimentées par les eaux des Alpes.

En l'absence d'eau industrielle, prélever dans une nappe dans ces conditions est de moindre impact environnemental que l'utilisation d'une eau de réseau qui a donné lieu au préalable à des traitements destinés à lui donner sa potabilité, non nécessaire pour les usages industriels.

Des actions de valorisation ont été lancées sur certains sites, comme le recyclage des eaux de pluie ou l'utilisation des lixiviats du stockage de déchets comme eaux de process en particulier dans la stabilisation de déchets à admettre en installation de stockage de déchets dangereux.

3.3.2.1.4 Restitutions d'eau au milieu naturel<sup>35</sup>

Restitution en milliers de m <sup>3</sup>	2012	2013 pro forma	2014
<b>TOTAL EN MILLIERS DE M<sup>3</sup></b>	<b>2 542</b>	<b>2 508</b>	<b>2 393</b>
Dont rejets via une station d'épuration		2 419	2 393
<b>Relatif à la consommation</b>	<b>59,3%</b>	<b>77,0%</b>	<b>70,0%</b>

2013 publié : 2 812 dont 2 714 via STEP (68,4%).

Une partie des rejets d'eau se fait sous forme de vapeur d'eau dans les processus thermiques. Les autres rejets (sous forme liquide) des différentes installations du Groupe sont réalisés après épuration et contrôle précis des différentes substances chimiques contenues. Les paramètres pris en compte sont entre autres les métaux lourds (indice METOX), la demande chimique en oxygène (DCO), les matières en suspension (MES).

Il va de soi que du fait de son activité et de son organisation, Séché Environnement ne pratique aucun rejet volontaire de produits chimiques, huiles et carburants dans le milieu naturel. Aucun rejet accidentel n'a non plus été constaté ces dernières années.

Les principales sources d'émissions après traitement dans le milieu aquatique sont :

- l'activité stockage qui produit des lixiviats épurés (partiellement réutilisé en stabilisation) ;

- les ateliers de traitement physico-chimique ;
- les unités de traitement humide des gaz d'incinération.

Les milieux aquatiques récepteurs sont des stations d'épuration prévues à cet effet, puis des cours d'eau à fort débit (ex. le rejet de Salaise de 100 m<sup>3</sup>/heure dans le Rhône dont le débit moyen est de 3,7 millions de m<sup>3</sup>/heure). Il n'y a aucun rejet dans un milieu ou une zone sensible.

3.3.2.1.5 Qualité des eaux restituées au milieu naturel<sup>36</sup>

Contaminants en tonnes par an	2012	2013 pro forma	2014
Sels solubles	5 132	7 400	6 903 <input checked="" type="checkbox"/>
DCO - demande chimique en oxygène	759	245	197 <input checked="" type="checkbox"/>
MES - matières en suspension	50,3	22,3	21,5 <input checked="" type="checkbox"/>
Métaux totaux	2,1	1,4	1,0 <input checked="" type="checkbox"/>
METOX - indice	7,3	4,8	2,3 <input checked="" type="checkbox"/>
AOX	-	11,5 <sup>37</sup>	1,0 <input checked="" type="checkbox"/>

2013 publié : sels solubles (8 921) DCO - demande chimique en oxygène (249) MES - matières en suspension (22,7) - Métaux totaux (1,7) METOX - indice (6,0) AOX (11,71 valeur corrigée, une erreur matérielle ayant conduit à publier 0,9 l'an passé).

3.3.2.2 Matières premières consommées : quantités et origines<sup>38</sup>

Consommation en milliers de tonnes	2012	2013	2014
Ex valorisation interne de déchets	93		
Achats externes	45		
<b>TOTAL EN KT</b>	<b>138</b>		
En proportion du tonnage traité	6,3%		
Proportion issue de déchets	67,4		

**Nouvelle nomenclature à compter de 2013**

35 : EN10. 36 : EN21 - La forte croissance en sels solubles s'explique par une sous-évaluation en 2011 et 12 où Trédi Saint-Vulbas n'avait pas été consolidé par erreur sur ce critère. 37 : En 2013, Opale Environnement avait fait traiter une partie de ses lixiviats (particulièrement abondants cette année-là) dans une STEP à l'extérieur de son site, de ce fait les AOX ont été comptabilisés en sortie de STEP externe, moins performante que l'osmose inverse du site. En 2014, tous les traitements ont été effectués en interne, les AOX étant traités sur cette installation. 38 : EN1 & EN2 - changement de liste de matières premières inventoriées en 2013 en lien avec leur impact GES.



## INFORMATIONS EN MATIÈRE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE

Ramenées à la tonne de déchets traités, les activités les plus consommatrices de matière sont le stockage et la stabilisation, puis les traitements (physico-chimique et incinération). Les consommations de matières premières sont fonction de la nature des déchets à traiter (réactifs ou "produits chimiques") ou

des travaux à réaliser (alvéoles de stockage en construction ou "matériaux de TP"). Une part des besoins en matière première est couverte par du recyclage interne au Groupe, des déchets triés et traités pouvant constituer des matières premières pour sa propre activité.

Cette nouvelle approche d'analyse des consommations entre en vigueur sur l'exercice 2013. La liste des matières composant la "consommation" a été élargie pour intégrer des produits entrant dans le calcul du bilan de gaz à effet de serre pour le jour où le Groupe décidera de passer au scope 3.

Consommation en milliers de tonnes	2012	2013 pro forma	2014
Matières premières achetées (chimie)		28	31
Matières premières achetées (usage TP)		96	114
<b>Total matières premières achetées en KT</b>		<b>125</b>	<b>145</b>
Matières premières issues du recyclage (TP)		147	131
<b>TOTAL MATIÈRES PREMIÈRES UTILISÉES</b>		<b>272</b>	<b>276</b>
<i>Proportion issue de déchets</i>		54,5%	47,9%

2013 publié : MP Chimie (29) Total MP achetées (126) Proportion issue des déchets (54,2%).

### 3.3.2.3 Impacts des rejets atmosphériques <sup>39</sup> ■

Émissions en tonnes par an	2012	2013 pro forma	2014
Oxydes d'azote en tonnes NO <sub>2</sub>	546	402	368 ✓
Dioxyde de soufre en tonnes SO <sub>2</sub>	339	137	285 ✓
Acide chlorhydrique en tonnes HCl	6,1	7,3	7,2 ✓
Poussières en tonnes	13,9	7,5	11,9 ✓
Dioxines et furanes en grammes	0,092	0,092	0,094 ✓

2013 publié : 485 tonnes NO<sub>2</sub>, 159 tonnes SO<sub>2</sub>, 9,7 t HCl, 10,5 tonnes poussières, 0,149 g dioxines.

L'exploitation des usines d'incinération s'accompagne du rejet d'effluents gazeux et de poussières dont l'épuration fait l'objet de

contrôles très précis. Sont en particulier analysés l'acide chlorhydrique (HCl) et le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) pour leur pouvoir acidifiant,

le monoxyde de carbone (CO) et les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), source d'eutrophisation.

Émissions en tonnes par an	2012	2013 pro forma	2014
Composés organiques volatils (COV)	-	-	-
Incineration (sources canalisées)	11,4	3,9	3,6 ✓
Valorisation chimique	39,0	38,3	40,1 ✓
Stockage <sup>40</sup>	33,9	11,7	56,4 ✓
<b>TOTAL</b>	<b>84,3</b>	<b>53,9</b>	<b>100,1 ✓</b>

2013 publié : incinération (4,2), total (54,2).

La pollution photochimique se compose d'un ensemble de phénomènes complexes qui conduisent à la formation d'ozone et d'autres composés oxydants. Parmi les sources de ces substances figurent les composés organiques volatils (COV) qui se retrouvent principalement pour le Groupe dans les activités de régénération de solvants et d'incinération. Ces mesures étant récentes et d'une réalisation délicate, les périmètres de mesure sont étendus d'année en année. La croissance des valeurs ne s'analyse donc pas comme une augmentation des quantités émises, mais comme une meilleure connaissance des flux en vue de leur captation.

### 3.3.2.4 Utilisation des sols<sup>41</sup> ■

Pour le paysage des sites de stockage, une équipe d'écologues est active depuis 1994 pour en assurer l'intégration. Des schémas directeurs sont établis, préservant les zones écologiques sensibles (zones humides en particulier) et des simulations sont faites pour permettre des échanges avec les populations riveraines. En cours d'exploitation, cette équipe veillera au bon équilibre de la nature boîsera et ensemencera avec des espèces locales. Elle vérifie le bon état des sites par des indicateurs scientifiques (IBGN, comptage des oiseaux selon un protocole du

Muséum national d'histoire naturelle, des amphibiens...). Le paysage fera également l'objet d'un tableau de bord de suivi mettant en évidence les importances des surfaces vues de l'extérieur du site avec de la nature, des aires de chantier, des déchets temporairement visibles.

Recensement effectué selon Stratégie Nationale pour la Biodiversité : 1 344 hectares d'emprise foncière totale au 31 décembre 2014.

### 3.3.2.5 Prévention, recyclage et élimination des déchets<sup>42</sup> ■

Le métier de Sécché Environnement étant le traitement des déchets, le Groupe a des déchets ultimes qui ne constituent que le reliquat de 2 204 kilotonnes de déchets réceptionnés des clients pour traitement.

À l'identique et sous les mêmes réserves de nature et volume des déchets confiés pour le traitement, Sécché Environnement se donne pour objectif de privilégier la valorisation matière (cas par exemple pour des bains chromiques ou des boues contenant des métaux tels que nickel, zinc ou molybdène) ou énergétique.

La valorisation matière résultera principalement de la qualité du recyclage qui peut être opéré sur les déchets reçus de la clientèle.

La qualité de tri chez le producteur est alors primordiale, et échappe à la sphère d'influence du Groupe. Pour un tri optimisé, Sécché Environnement a modernisé dès 2011 ses plates-formes de tri de déchets non dangereux (emballages en particulier) pour les automatiser et les doter des technologies les plus modernes de tri optique, balistique... Les investissements dans la fabrication d'un Combustible Solide de Récupération (CSR) destiné à la vente s'inscrivent dans cette logique de valorisation de la matière (activité en démarrage).

Ainsi Sécché Environnement ne génère pas à proprement parler des déchets, mais au contraire les traite, assure leur meilleure valorisation, réduit leur volume et concentre leur dangerosité dans des "déchets de déchets" qu'il stocke en sécurité en les isolant de tout contact avec la biosphère.

À compter de 2013 les statistiques sont basées sur la distinction européenne dans la nomenclature des déchets (R = recycling et D = disposal). Elles ne concernent que les déchets de l'activité et n'englobent plus les tonnages de valorisation effectuées pour le compte des clients (recyclage de solvants, plates-formes de tri d'emballages ménagers).

Valorisation en milliers de tonnes (critère R)	2012	2013 pro forma	2014
Déchets dangereux produits et valorisés		7,6	11,2
Déchets non dangereux produits et valorisés		89,0	151,7
<b>TOTAL EN KT</b>		<b>96,6</b>	<b>162,9</b>
2013 publié : DD (8) DND (93) Total (100).			

Production de déchets (critère D)	2012	2013 pro forma	2014
<b>DÉCHETS DANGEREUX - TOTAL EN KT</b>		<b>127,5</b>	<b>139,7</b>
<i>Dont réorientés vers un autre centre du Groupe</i>		91,6	97,2
<b>DÉCHETS NON DANGEREUX - TOTAL EN KT</b>		<b>68,1</b>	<b>106,2</b>
<i>Dont réorientés vers un autre centre du Groupe</i>		22,9	95,5

2013 publié : DD (135,6) réorientés (91,6) DND (81,5) réorientés (36,3).



## 3.3.2.6 Énergie <sup>43</sup> ■

Total en GWh par an	2012	2013 pro forma	2014
<b>PRODUCTION D'ÉNERGIE</b>		<b>704,7</b>	<b>620,4</b> ✓
Vente externe d'énergie		559,1	555,7
Production et consommation interne		145,6	64,7 ✓
Achats d'énergie		208,8	218,7 ✓
<b>CONSOMMATION D'ÉNERGIE</b>		<b>354,4</b>	<b>283,4</b>
Autosuffisance énergétique		199%	219%

2013 publié : production (1014,0), vente (763,8), production et conso interne (250,2), achats (246,8), autosuffisance (204%).

La formule de calcul de l'autosuffisance a été revue en 2013 pour intégrer l'autoconsommation, pour devenir le nouvel indicateur.

Les perspectives d'évolution sont liées aux volumes et au mix de déchets à recevoir de la clientèle.

## 3.3.3 Changement climatique ■

### 3.3.3.1 Bilan carbone (article 75 loi Grenelle) et émissions de gaz à effet de serre <sup>44</sup> ■

L'article 75 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 impose d'effectuer un Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES). Depuis plusieurs années, Séché Environnement calculait ses émissions de GES. À compter de 2011, il applique la méthodologie du bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) réglementaire appuyé sur le Bilan Carbone® V7 initié par l'ADEME et aujourd'hui porté par l'Association Bilan Carbone. L'exercice de référence pour le premier bilan établi dans ce cadre est celui de 2011.

Conformément aux exigences de la réglementation, le périmètre opérationnel retenu est l'ensemble des postes d'émissions GES directes et indirectes associées à l'énergie, c'est-à-dire aux postes des catégories ou scopes 1 (émission de GES dont la source, fixe ou mobile, est contrôlée par la personne morale) et 2 (émission de GES provenant de

la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et consommée par la personne morale pour ses activités).

Le cycle du carbone est un cycle biogéochimique résultant d'échanges complexes entre l'atmosphère, les océans, les matières vivantes et minérales.

#### Le cycle de "court terme" de la biomasse

La biomasse assimile le carbone par photosynthèse lors de sa croissance. Sa dégradation naturelle par putréfaction sous forme CO<sub>2</sub> et CH<sub>4</sub>, relargue naturellement le carbone préalablement stocké : c'est le cycle court du carbone, dit biogénique. Dans ce cycle naturel en équilibre, l'impact sur l'effet de serre du "CO<sub>2</sub> biogénique" est considéré quasi nul.

En conséquence, il est admis que le carbone d'origine biomasse (matériaux biodégradables, cartons, déchets ménagers organiques...) réémis sous forme de CO<sub>2</sub> lors du traitement des déchets n'a pas ou peu d'impact sur l'effet de serre. Le CH<sub>4</sub>, dont le PRG est beaucoup plus important et souvent attribuable à des activités humaines, par exemple le stockage partiellement anaérobie des déchets, doit, lui, être pris en compte.

#### Le cycle de "très long terme" du carbone fossile

Le carbone contenu dans les matières fossiles a été piégé au cours de cycles de plusieurs millions d'années dans des "réservoirs

géologiques" sans pratiquement plus aucun échange avec l'atmosphère depuis des millénaires. La combustion de carburants fossiles ou de matières dont le carbone est d'origine fossile (plastiques...) déséquilibre donc le cycle "naturel" du carbone en injectant dans l'atmosphère des quantités massives de CO<sub>2</sub> et de CH<sub>4</sub>. C'est un ajout net de carbone à l'atmosphère sur une échelle de temps de l'ordre de 100 ans.

En conséquence :

Le carbone d'origine fossile contribue, sur cette échelle de temps, à augmenter la concentration de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère et a ainsi un impact déterminant sur le changement climatique.

**Le carbone biogénique doit être quantifié séparément** car il est considéré sans impact sur le changement climatique. Concernant les activités de gestion de déchets, le carbone biogénique est issu de la composante fermentescible des déchets.

Émissions pour scopes 1 + 2 en KT $\text{eqCO}_2$	2012	2013 pro forma	2014
Bilan Carbone® – carbone fossile		608,1	603,9
Bilan Carbone® – carbone biogénique		287,3	299,4
<b>BILAN CARBONE (BEGES) – CARBONE TOTAL</b>	<b>Méthodologie art.75 non calculée en 2012</b>	<b>895,4</b>	<b>903,3</b>
Incertitude de la mesure Bilan Carbone		133,4	158,8

2013 publié : fossile (726,2), biogénique (439,9), total (1161,1), incertitude (226,7).

### 3.3.3.2 Gaz à effet de serre évités<sup>45</sup>

#### 3.3.3.2.1 Principe

Les émissions atmosphériques dans le traitement de déchets dépendent du type de déchet et du process utilisé. Exemples :

- stockage avec production de méthane : la réglementation ne prévoit que le brûlage à la torchère du méthane pour abattre son pouvoir de réchauffement global qui est 25 fois plus élevé que le gaz carbonique. Le Groupe valorise ce méthane en produisant électricité et vapeur : l'abattement est le

même, mais le Groupe est à l'origine de gaz à effet de serre évités au titre de cette production d'énergie qui aurait nécessité la consommation d'une énergie fossile par ailleurs. S'agissant de carbone biogénique, dans la méthodologie Bilan Carbone® ces émissions évitées ne seront plus comptabilisées comme telles ;

- incinération avec production d'énergie : avant toute chose, le Groupe dispose d'installations de traitement des fumées pour être conforme à la réglementation. La production d'énergie est à l'origine de gaz à effet de serre évités. Des travaux de R&D

ont permis par ailleurs d'abattre d'autres gaz à effet de serre (oxydes d'azote) par injection d'urée dans le traitement des fumées, et des solutions de captage du  $\text{CO}_2$  dans les fumées par techniques membranaires ont donné lieu récemment à dépôt de brevets ;

- traitement de gaz industriels : leur traitement permet d'abattre des quantités considérables de GES car s'appliquant à des gaz comme les CFC,  $\text{SF}_6$ ... au pouvoir de réchauffement de 25 000 à 29 000 fois le  $\text{CO}_2$ .

#### 3.3.3.2.2 Du fait de la valorisation énergétique

GES évités pour scopes 1 + 2 en KT $\text{eqCO}_2$	2012	2013 pro forma	2014
<b>BILAN CARBONE® – HORS ÉNERGIE AUTOCONSOMMÉE</b>	<b>ND</b>	<b>34,8</b>	<b>39,9</b>

2013 publié : 40,0.

#### 3.3.3.2.3 Par le traitement de gaz industriels à fort pouvoir de réchauffement

Les gaz abattus sont le fruit du traitement de gaz tels que les CFC, le halon, le  $\text{SF}_6$ ... à très

fort pouvoir de réchauffement climatique global (de 25 000 à 29 000 fois le  $\text{CO}_2$ ).

GES abattus en KT $\text{eqCO}_2$	2012	2013	2014
GES abattus ex gaz industriels traités <sup>46</sup>	2 507	4 776	2 920

45 : EN18. 46 : Valeurs recalculées pour 2012 sur la base de l'inventaire précis des gaz réceptionnés, connus seulement à l'issue des traitements (fin de semestre de l'année n+1) avec extrapolation à 2013.



### 3.3.3.3 Mesures d'adaptation ■

#### 3.3.3.3.1 Transport des déchets : routier

Soucieux d'offrir à ses clients un service complet, Séché Environnement fait intervenir sa filiale dédiée au transport des déchets qui a obtenu dès décembre 2010 l'agrément "objectif CO<sub>2</sub> les transporteurs s'engagent", reconnaissance des efforts menés dans le cadre d'une démarche volontaire de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

#### 3.3.3.3.2 Transport des déchets : fluvial

Conscient de l'impact du transport routier surtout dans des zones à forte densité de populations, Séché Environnement a en outre initié depuis quelques mois une solution alternative par voie fluviale pour des déchets inertes de la région parisienne destinés à être valorisés en reconstitution paysagère en zone Seine aval. Sur le port de Gennevilliers, le Groupe a ouvert une plate-forme de 4 000 m<sup>2</sup> destinée à leur transit par voie fluviale.

#### 3.3.3.3.3 Transport des déchets : ferroviaire

Séché Environnement participe à un projet de plate-forme multimodale en Mayenne qui est entrée en service début 2013. À ce titre il a remis en service une voie ferrée sur le parc d'activités de Longuefuye (53) afin d'acheminer par train une partie des déchets vers le site de Changé. Sa participation avec un transporteur et d'autres industriels locaux à ce projet a créé le volume nécessaire à la réouverture de la voie ferrée concernée.

#### 3.3.3.3.4 Transport des déchets : double multimodalité à Salaise-sur-Sanne

Dès 2012, ce site a reçu une part des tonnages à traiter par barges en provenance de clients et réexpédié ses mâchefers vers Changé par voie ferrée.

### 3.3.4 Protection de la biodiversité ■

Son métier met Séché Environnement en contact permanent avec la nature, sur ses sites mais aussi en dehors, à travers ses relations de voisinage et son inscription dans les territoires. Son activité est moins dépendante que potentiellement impactante sur les milieux.

Le lien qui unit Séché Environnement à la biodiversité environnante est d'autant plus fort qu'occupant un foncier notable, il lui est possible de mettre en œuvre une action cohérente de préservation et de suivi du monde animal et végétal. Les fruits de cette action s'étendent au-delà de l'aire de ses sites propres du fait des échanges existant entre territoires (les corridors écologiques).

La biodiversité que l'entreprise préserve est celle qui l'entoure au quotidien, celle qui passe souvent inaperçue, car qualifiée de commune ou ordinaire. Mais c'est elle qui fera la richesse des territoires de demain. C'est dans cette optique qu'est menée la politique environnementale de Séché Environnement, dans le respect de l'existant pour ne pas hypothéquer l'avenir.

Dans cet esprit, Séché Environnement a adhéré à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB). Son engagement a été reconnu par le MEDDE en janvier 2014, initiant de ce fait la mise en œuvre de son plan d'action triennal. Le Groupe a bénéficié de l'expertise de la Ligue pour la Protection des Oiseaux pour la formalisation de ses engagements. La LPO l'accompagnera également lors du déploiement de son plan d'action.

#### L'engagement suit quatre axes :

**1.** Inscrire les actions en faveur de la biodiversité dans une continuité spatiale et temporelle, et impulser une démarche de progression sur un large périmètre de filiales du Groupe.

**2.** Faire de la biodiversité un axe fédérateur en interne.

**3.** Se servir de la biodiversité comme d'un levier dynamisant vers les parties prenantes et les clients.

**4.** Développer l'intérêt des personnes pour la préservation de la biodiversité à travers une démarche artistique ou culturelle.

La biodiversité commune est intégrée par le Groupe dans sa démarche globale de protection des milieux naturels et ce dès le début de tout projet industriel. Il s'agit de préserver un milieu paysager typique, ayant des caractéristiques bien définies et des interrelations particulières.

En s'appuyant sur les résultats de ses études et fort de sa volonté de préserver le patrimoine naturel local, Séché Environnement intègre ses sites - dès leur conception - dans un schéma directeur paysager personnalisé avec des zones naturelles à protéger, et de grandes orientations des programmes de réhabilitation. Ces zones "écologiquement sensibles" font partie des secteurs géographiques où ont été contactées les espèces les plus vulnérables, ou les éléments forts du paysage, comme peuvent l'être certains arbres remarquables. Leur classement ne relève que d'une décision interne au Groupe, indépendamment et en complément de tout espace protégé réglementaire qui existerait (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO...).

Au-delà de ce statut de protection particulière qui leur est accordé, ces secteurs font l'objet de programmes de suivi des différentes espèces ou groupes faunistiques concernés, en particulier, l'avifaune et les amphibiens, espèces qui sont bio-indicatrices de la qualité de l'air et des eaux de ruissellement.

Ces campagnes de suivi sont réalisées par des naturalistes intégrés aux équipes d'exploitation formées à cet effet, en particulier pour les suivis des amphibiens, des urodèles ou des chiroptères. En ce qui concerne l'avifaune, le protocole de suivi est celui

du Muséum national d'histoire naturelle : le Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) dont les mesures sont réalisées par les associations de naturalistes locaux ou par des membres de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO membre de Birdlife-International).

La démarche se résume en quelques points :

- préservation des secteurs à valeur patrimoniale dès la conception du projet ;
- mise en place de mesures de suivi du maintien de la biodiversité ;
- non-dissociation des paysages et de la biodiversité, c'est-à-dire intégrer dans les programmes de paysage ou de renaturation les éléments concourant à enrichir la biodiversité, en accordant une attention particulière aux choix des végétaux, arbustes, arbres et semences, de préférence endogènes ;
- application d'une gestion adaptée des secteurs naturels notamment à travers la gestion différenciée : outil qui détermine les moyens et le timing pour les entretiens des zones naturelles protégées et des zones proches (fauches tardives, génie écologique des mares et cours d'eau, conservation d'arbres morts...). L'usage du pastoralisme s'inscrit dans cette politique, avec des highland cattle pour l'entretien des zones humides ou encore la chèvre des fossés (espèce locale en voie de disparition) pour le débroussaillage des zones en pentes et difficiles d'accès aux hommes.

Dès le début de son activité le Groupe a été sensible à cette dimension et a travaillé sur le terrain avec toute personne ou association partageant ces valeurs. Ainsi son site historique est refuge de la LPO depuis 1994 et sa certification ISO 14001 pour la protection environnementale a été obtenue dès 1996. C'était la première au monde dans son métier.

Cela fait une vingtaine d'années qu'un écologue naturaliste fait partie des équipes

pour intégrer cette dimension de respect de la biodiversité dans toutes les décisions et actions. Petit à petit son équipe s'est étoffée, et des collaborations avec le Muséum national d'histoire naturelle sont nées. À présent tous les sites de stockage ont intégré depuis plusieurs années le programme STOC pour le suivi temporel des oiseaux communs. Et d'autres sujets sont en cours, avec les amphibiens, les chiroptères... présents sur les sites, tous ouverts au public en partage de connaissances.

Le rapport Responsabilité sociale du Groupe détaille toutes ces mesures et leur bilan pluriannuel.



## 3.4 Engagements sociétaux <sup>47</sup>

### 3.4.1 Impact territorial, économique et social

#### 3.4.1.1 Emploi et développement régional <sup>48</sup>

##### 3.4.1.1.1 Redistribution du chiffre d'affaires

K€	2012	2013	2014
Collaborateurs (salaires et charges)	98,8	101,1	105,3
Fournisseurs	245,5	270,5	257,0
Actionnaires (dividendes)	11,2	8,2	8,2
Établissements financiers	10,7	12,0	14,0
État et collectivités	35,1	35,7	35,1
Sommes conservées par l'entreprise	51,9	41,6	25,1
<b>TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>441,9</b>	<b>469,1</b>	<b>444,7</b>

##### 3.4.1.1.2 Ancrage territorial

###### 3.4.1.1.2.1 Résidence des salariés

% de l'effectif salarié	2012	2013	2014
Résidant < 50 km du lieu de travail	90	90	91

###### 3.4.1.1.2.2 Fiscalité locale :

contribution économique territoriale versée

	2012	2013	2014
En K€	2 606	4 487	5 458
En équivalent emplois locaux	59	102	124

##### 3.4.1.1.3 Coopération avec établissements d'enseignement

###### 3.4.1.1.3.1 Stagiaires accueillis pour une durée > 1 mois

En nombre	2012	2013	2014
Cadres	3	6	4
Non-cadres	24	18	21
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>24</b>	<b>25</b>

47 : Les engagements sociétaux du Groupe sont détaillés dans son rapport responsabilité sociétale. 48 : EC8 & EC9.

## 3.4.1.1.3.2 Taxe d'apprentissage versée

K€	Versements aux établissements			2012			2013			2014		
	C	NC	T	C	NC	T	C	NC	T			
	21	186	207	31	221	252	35	75	110			
	6	1	7	5	3	8	22	185	207			
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>187</b>	<b>214</b>	<b>36</b>	<b>224</b>	<b>260</b>	<b>57</b>	<b>260</b>	<b>317</b>			

C : cadres - NC : non-cadres - T : total

## 3.4.1.1.3.3 Contributions à l'éducation et à l'enseignement

Le Groupe assure l'ouverture de ses sites aux clients, élus, riverains, associations et écoliers. Les visiteurs sont invités à découvrir les moyens mis en œuvre ainsi que les actions concrètes menées en vue de protéger la santé, l'environnement en général, et la biodiversité sur les sites de stockage en particulier, car situés en zones rurales, ce sont eux qui s'y prêtent le mieux.

Enfin, le Groupe développe quelques relations privilégiées avec des établissements d'enseignement supérieur dans un cadre d'échanges industrie/universités.

3.4.1.2 Populations riveraines ou locales <sup>49</sup>

Ayant une couverture nationale à travers des unités de traitement et de stockage dans diverses régions de France, Séché Environnement contribue au développement de ces zones tant par le recrutement local de la majorité de ses salariés (91% habitent à moins de 50 km de leur lieu de travail) que par la création d'emplois induits.

Le pouvoir d'achat des salariés permet d'alimenter les économies locales. Il en va de même pour le recours à la sous-traitance pour des activités éloignées du cœur de métier du Groupe (gardiennage, nettoyage, maintenance entre autres). À ces effets

directs il convient de sommer les emplois induits, issus des prestations de transport, d'hôtellerie, de restauration auxquelles recourt régulièrement le Groupe. La quantification de ces derniers reste délicate à effectuer.

En dernier lieu, le fait pour une région de disposer, dans sa zone d'influence, d'une unité de traitement de déchets, est un atout dans sa politique d'industrialisation : c'est un élément d'infrastructure indispensable au même titre que la viabilisation des terrains industriels, la disponibilité des utilités (énergie, eau, gaz industriel) ou les raccordements aux réseaux de communication.

## 3.4.2 Sous-traitance et fournisseurs

K€	2012	2013 <sup>49</sup>	2014
<b>TOTAL DE LA SOUS-TRAITANCE</b>	<b>80 972</b>	<b>86 260</b>	<b>89 474</b>
% sous-traitance/chiffre d'affaires	18,4%	18,4%	20,5%

## 3.4.3 Relations avec les parties prenantes

## 3.4.3.1 Communication réglementée

Les principaux sites du Groupe étant des établissements classés pour la protection de l'environnement, leur arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter leur impose de réunir sous la houlette de l'administration, des Comités locaux d'information et de surveillance

ou des Commissions de suivi de sites. Ces CLIS et CSS sont des instances de dialogue tripartites, entre l'industriel, les citoyens (riverains, associations, etc.) et l'Administration. À l'occasion de la révision de certains de ces arrêtés préfectoraux, les dossiers complets d'impact sont tenus à la disposition des populations, un dialogue est engagé au quotidien, et des réunions publiques permettent de répondre aux questions des parties intéressées.

## 3.4.3.2 Dialogue avec les parties prenantes

Séché Environnement développe son action dans une logique sinon de partenariat du moins de complémentarité avec les grandes organisations non gouvernementales (ONG) actives, en particulier dans le domaine de la défense environnementale et de la préservation de la santé.

49: EC1 &amp; EC6. 50 : Changement de regroupement comptable à compter de 2013 – la valeur correspondante 2012 aurait été de 80 972 milliers d'euros.



Outre ces actions de dialogue permanent avec les associations de défense de l'environnement relativement à l'utilité sociale du métier du Groupe et de sa manière de l'exercer, Séché Environnement initie également des partenariats ciblés sur des opérations de préservation de la biodiversité autour de ses sites. En 2012 et 2013, une convention s'est poursuivie avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) dans le cadre du centenaire de celle-ci, et de l'élaboration du plan SNB de Séché Environnement.

Pour son activité et d'une manière générale, Séché Environnement est convaincu que la préservation de la biodiversité sera un enjeu important des prochaines décennies.

L'identification, et l'analyse de la valeur d'un milieu par l'expertise de sa biodiversité, doivent permettre de concilier au plus près la gestion des espaces dits naturels avec ceux à usage industriel ou domestique, principalement dans toutes les activités gourmandes en territoire.

Pour cela il est nécessaire d'identifier les différentes pressions environnementales sur ces territoires y compris en dehors des secteurs ayant un statut de classement Natura 2000, ou de type parc naturel régional. La biodiversité est au cœur même des activités humaines, sa préservation doit être prise en compte de manière intrinsèque dans toutes les activités humaines, comme il est fait pour l'eau ou l'air issu des procédés industriels.

Éco-compatibilité des végétaux plantés, choix des semences, gestion différenciée des espaces, restauration de zones humides, sont autant d'éléments qui participent à la préservation de la biodiversité sur les sites du Groupe. Les résultats des suivis, notamment ceux du programme STOC de comptage de l'avifaune avec le Muséum national d'histoire naturelle, démontrent l'efficacité de ces mesures engagées depuis de nombreuses années. S'inscrivant dans une dynamique de progrès continu, d'autres programmes de suivi des écosystèmes sur d'autres groupes de la faune sont en cours de mise en place.

## 3.4.4 Loyauté des pratiques ■

### 3.4.4.1 Bonnes pratiques des affaires ■

Le Code de comportement et d'actions remis à tous les salariés (point n°3) précise les instructions données par le Groupe :

*“Exprimer clairement la responsabilité sociale de l'entreprise auprès de ses clients et de ses fournisseurs afin de promouvoir dans les modes de production comme dans les modes de consommation un développement durable.*

*Séché Environnement s'emploie à aller au-delà de la simple satisfaction des besoins élémentaires de sa clientèle en matière de traitement de déchets, pour lui fournir :*

- *les garanties de bonne exécution des tâches confiées qu'elle est en droit d'attendre (gestion de l'impact environnemental et social de son activité dans le respect des réglementations en vigueur et maîtrise des risques) ;*
- *à des coûts de service compatibles avec l'environnement économique général ;*
- *mais également, en tant que promoteur d'un développement durable, aider le client à positiver sa gestion du déchet initialement vécue comme une contrainte, pour lui offrir une opportunité de s'inscrire en acteur protecteur de l'environnement dans son univers social et sociétal (contribution à la protection de la santé et de la nature).*

*Avec ses fournisseurs, Séché Environnement applique une politique d'achats responsables dont les axes essentiels découlent des considérations suivantes :*

- *les modes de production et de consommation doivent impérativement réduire les risques environnementaux et sociaux qui pèsent aujourd'hui sur la planète ;*
- *les achats sont un levier important pour étendre et généraliser les bonnes pratiques en matière de développement durable, en impliquant toute la chaîne de valeurs, fournisseurs inclus ;*
- *la politique d'achats responsables doit privilégier une approche en termes de coût global.*

*Dans cet esprit, Séché Environnement développe des relations partenariales afin d'optimiser les ratios coût/bénéfice de chaque opération”.*

Aucune mauvaise pratique n'a été décelée sur la période.

### 3.4.4.2 Stratégies d'influence et représentation d'intérêts ■

Séché Environnement ne pratique pas d'actions isolées de lobbying. Le Groupe s'exprime à travers les structures professionnelles dont il est adhérent. La personne en charge est le Directeur marketing Groupe, directement rattaché à la Direction générale.

#### 3.4.4.2.1 Représentations d'intérêts avec les parties prenantes

Séché Environnement partage son expérience au sein de syndicats professionnels et de groupes de réflexion ayant une interaction avec ses activités. La grande technicité des sujets et la diversité de leurs zones d'influence impliquent une forte spécialisation.

Les sujets abordés sont de nature très technique et nécessitent l'intervention d'experts. L'objet de ces travaux est de décrypter cette complexité pour la rendre compréhensible à tous les interlocuteurs, de tous horizons, sans pour autant la travestir, pour leur permettre de se faire une opinion étayée et de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Ce travail est indispensable pour pouvoir communiquer de manière claire et informée auprès des décideurs pour établir un dialogue transparent et s'inscrivant dans la durée, en vue de réglementations futures qui favorisent la croissance durable dans un environnement préservé.

#### 3.4.4.2.2 Une force de proposition et des prises de position publiques

Les évolutions des réglementations étant issues pour une large part de consultations entre les autorités nationales ou européennes, les représentants des professionnels du secteur de l'environnement participent à divers groupes de travail pour l'élaboration des textes futurs.

Tout en se faisant connaître et en défendant leurs positions auprès des pouvoirs publics et des élus, ces organisations professionnelles apportent au débat leur expertise et leurs connaissances techniques, et se positionnent comme forces de proposition, dans un esprit de transparence et de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, dans une perspective de développement durable.

### 3.4.4.3 Actions pour prévenir toute forme de corruption ■

Le Code de comportement et d'actions remis à tous les salariés (point n°7) précise les instructions données par le Groupe :

*“Éthique, intégrité et légalité dans les relations commerciales sont liées.*

*Aucun collaborateur ne doit accepter d'un concurrent, client ou fournisseur du Groupe, ni offrir à ces derniers de rétribution, cadeaux ou autres avantages. Seuls les cadeaux ou invitations restant dans des limites acceptables au regard des usages et des législations anti-corruption peuvent être tolérés. En aucun cas le collaborateur n'est autorisé à solliciter un cadeau ou une invitation.*

*Il est interdit de verser, d'offrir ou d'accepter de verser des pots-de-vin ou de consentir des avantages indus, directement ou par un intermédiaire, à un agent public et/ou une personne privée dans tout pays, dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou d'influencer l'issue d'une négociation à laquelle le Groupe est intéressé. Ces pratiques sont contraires à la loi et à la convention internationale sur la lutte contre la corruption dans la plupart des pays.*

*Éthique et intégrité imposent à chacun une totale probité dans son activité professionnelle. Chaque collaborateur doit éviter toute situation de conflit entre les intérêts du Groupe et son intérêt personnel ou celui de ses proches. Ainsi chacun s'interdit toute prise d'intérêt chez un fournisseur ou un client, sauf si elle est effectuée par l'achat de titres cotés dans le cadre de la gestion d'un portefeuille de titres et dans le respect des règles interdisant l'utilisation d'informations privilégiées. De même il est interdit, sans l'accord du Groupe, de travailler pour un concurrent, client et/ou fournisseur existant ou potentiel.”*

Aucune mauvaise pratique n'a été décelée sur la période.

### 3.4.4.4 Autres actions en faveur des droits de l'homme ■

Le Groupe a mis en place un dispositif de droit d'alerte pour tout le personnel (point n°8 du Code de comportement et d'actions) :

*“Le droit d'alerte permet à chaque membre du personnel, en cas de difficulté d'interprétation des règles énoncées dans le Code de comportement et d'actions, ou de doute sur leur application dans une situation donnée qui pourrait mettre en cause la responsabilité du Groupe ou porter atteinte à la réputation et/ou l'image de ce dernier, d'en référer directement au Directeur du développement durable.*

*Son champ d'application se limite aux actes contraires aux lois et règlements, à ceux qui mettent gravement en cause les règles de fonctionnement de la société en général, ou d'une collectivité particulière à laquelle appartient le déclencheur d'alerte.*

*L'alerte déclenchée par le collaborateur s'effectue de façon identifiée, en contrepartie d'un engagement de confidentialité. La mise en œuvre du droit d'alerte impose une forte responsabilisation de chacun, faisant appel à l'éthique propre du collaborateur. Elle ne peut fonctionner qu'à partir d'informations factuelles communiquées “de bonne foi”.*



## 3.5 Sous-consolidation Trédi SA ■

Ce chapitre concerne les éléments propres à Trédi SA dans le cadre de ses éléments spécifiques de réponse aux exigences de l'article 225 du Grenelle de l'environnement, selon des définitions de périmètre et de données pertinentes définis pour l'ensemble du Groupe.

### 3.5.1 Informations sociales ■

#### 3.5.1.1 Emploi ■

##### 3.5.1.1.1 Effectifs en France

##### 3.5.1.1.1.1 Par statut et par sexe

Au 31 décembre	2012			2013			2014		
En unités d'effectif	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	66	30	96	66	29	95	68	29	97
Agents de maîtrise	156	62	218	156	64	220	155	65	220
Employés	6	34	40	3	37	40	2	30	32
Ouvriers	166	2	168	152	1	153	146	4	150
<b>TOTAL EN UNITÉS</b>	<b>394</b>	<b>128</b>	<b>522</b>	<b>377</b>	<b>131</b>	<b>508</b>	<b>371</b>	<b>128</b>	<b>499</b>
% hommes/femmes	75	25		74	26		74	26	

H : hommes - F : femmes - T : total

##### 3.5.1.1.1.2 Par nature de contrat et par sexe

Au 31 décembre	2012			2013			2014		
En unités d'effectif	H	F	T	H	F	T	H	F	T
CDI (durée indéterminée)	373	126	499	365	123	488	360	122	482
CDD (durée déterminée)	21	2	23	12	8	20	11	6	17
<b>TOTAL EN UNITÉS</b>	<b>394</b>	<b>128</b>	<b>522</b>	<b>377</b>	<b>131</b>	<b>508</b>	<b>371</b>	<b>128</b>	<b>499</b>
% CDD/effectif total	5,6	1,5	4,4	3,2	6,1	3,9	3,0	4,7	3,4

H : hommes - F : femmes - T : total

## 3.5.1.1.1.3 Pyramide des âges

Au 31 décembre 2014	Hommes	Femmes	TOTAL
63 et > 63 ans	4	0	4
de 57 à 62 ans	32	5	37
de 55 à 56 ans	24	8	32
de 50 à 54 ans	67	20	87
de 45 à 49 ans	70	25	95
de 40 à 44 ans	57	26	83
de 35 à 39 ans	47	14	61
de 30 à 34 ans	39	18	57
de 26 à 29 ans	23	5	28
< 26 ans	8	7	15
Proportion de séniors (> 45 ans)	53%	45%	49%
<b>ÂGE MOYEN</b>	<b>44,9</b>	<b>42,8</b>	<b>44,3</b>

## 3.5.1.1.1.4 Effectifs moyens ou en équivalent temps plein (ETP)

Au 31 décembre	2012			2013			2014		
En unités d'effectif	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Equivalent temps plein	393,5	121,8	515,3	377,0	125,4	502,4	371,5	122,7	494,2
Mensuel moyen	401,7	133,4	535,1	385,7	128,7	514,4	379,5	128,8	508,3

H : hommes - F : femmes - T : total

## 3.5.1.1.2 Mouvements de personnel

## 3.5.1.1.2.1 Embauches par nature de contrat et par sexe

Au 31 décembre	2012			2013			2014		
En unités d'effectif	H	F	T	H	F	T	H	F	T
CDI (durée indéterminée)	11	3	14	5	3	8	10	4	14
CDD (durée déterminée)	20	2	22	15	12	27	21	5	26
<b>TOTAL EN UNITÉS</b>	<b>31</b>	<b>5</b>	<b>36</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>35</b>	<b>31</b>	<b>9</b>	<b>40</b>
% hommes/femmes	86	14		57	43		78	22	

H : hommes - F : femmes - T : total



### 3.5.1.1.2.2 Départs par motif et par sexe

Au 31 décembre	2012			2013			2014		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
<b>En unités d'effectif</b>									
Démissions	2	2	4	1	1		3	2	5
Licenciements individuels	14	4	18	9	2	11	4	1	5
En cours période d'essai	-	1	1	-	-	-	-	-	-
Ruptures conventionnelles	5	3	8	-	1	1	2	1	3
Licenciements économiques	2	5	7	-	-	-	1	-	1
Transferts sociétés Groupe	2	-	2	1	-	1	-	-	-
Retraites et préretraites	1	-	1	2	1	3	4	1	5
Décès	-	-	-	1	-	1	-	-	-
Fins de CDD	27	8	35	23	6	29	20	7	27
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL EN UNITÉS</b>	<b>53</b>	<b>23</b>	<b>76</b>	<b>37</b>	<b>10</b>	<b>47</b>	<b>34</b>	<b>12</b>	<b>46</b>
% hommes/femmes	70	30	-	79	21	-	74	26	-

H : hommes - F : femmes - T : total

### 3.5.1.1.2.3 Pyramide de l'ancienneté

Au 31 décembre 2014	Hommes	Femmes	Total
< 1 an	19	9	28
de 1 à 5 ans	42	17	59
de 6 à 10 ans	63	24	87
de 11 à 15 ans	73	19	92
de 16 à 20 ans	42	16	58
de 21 à 25 ans	49	23	72
de 26 à 30 ans	60	15	75
> 30 ans	23	5	28
<b>ANCIENNETÉ MOYENNE</b>	<b>15,9</b>	<b>14,5</b>	<b>15,5</b>

### 3.5.1.1.3 Rémunérations

#### 3.5.1.1.3.1 Masse salariale globale

K€	2012	2013	2014
Masse salariale brute	21 881	21 992	22 082
Charges sociales patronales	11 043	11 042	11 126
<b>COÛT SALARIAL GLOBAL</b>	<b>32 245</b>	<b>33 034</b>	<b>33 208</b>

## 3.5.1.1.3.2 Participation et intéressement

K€	ou unités d'effectif		
	2012	2013	2014
Total de la réserve de participation	215	-	-
<b>NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>595</b>	-	-
Montant global de l'intéressement	167	-	-
<b>NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>595</b>	-	-

## 3.5.1.2 Organisation du travail

## 3.5.1.2.1 Organisation du temps de travail

La durée de travail affichée est de 35 heures hebdomadaires, et de 33,6 pour le travail posté.

## 3.5.1.2.1.1 Temps partiel

Au 31 décembre	2012			2013			2014		
Nombre de contrats	H	F	T	H	F	T	H	F	T
<b>NOMBRE</b>	<b>2</b>	<b>26</b>	<b>28</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>1</b>	<b>27</b>	<b>28</b>	

H : hommes - F : femmes - T : total

Il n'y a pas eu recours au chômage partiel sur la période.

## 3.5.1.2.1.2 Travail posté

Effectif au 31 décembre	2012			2013			2014		
travaillant en équipes	F	A	T	F	A	T	F	A	T
2 équipes	-	53	53	6	46	52	-	25	25
3 équipes	-	8	8	-	-	-	-	8	8
> 3 équipes	-	144	144	136	136		135	135	
<b>TOTAL</b>		<b>205</b>	<b>205</b>	<b>182</b>	<b>188</b>		<b>168</b>	<b>168</b>	
% effectif postés/total			39			37			37

F : fixe - A : alterné - T : total

Il n'y a pas de personnel employé à des tâches répétitives selon la définition du travail à la chaîne<sup>50</sup>.

## 3.5.1.2.1.3 Travailleurs extérieurs (intérim)

Nombre ou heures de contrats	2012	2013	2014
<b>TOTAL HEURES DE TRAVAIL PAR INTÉRIMAIRES</b>	<b>71 440</b>	<b>71 623</b>	<b>83 620</b>



### 3.5.1.2.2 Absentéisme

#### 3.5.1.2.2.1 Nombre de jours d'absence

Nombre de jours	2012	2013	2014
<b>TOTAL</b>	<b>13 707</b>	<b>8 866</b>	<b>11 216</b>
Moyen par salarié	25,6	17,5	22,5

#### 3.5.1.2.2.2 Taux d'absentéisme par motif

Nombre de jours	2012	2013	2014
Maladie/longue maladie	10 967	6 780	7 632
Maternité/paternité	481	521	754
Accidents du travail et de trajets	257	507	1 294
Événements familiaux	236	266	445
Autres causes	1 767	792	1 092
<b>TOTAL</b>	<b>13 707</b>	<b>8 866</b>	<b>11 216</b>

#### 3.5.1.2.3 Convention collective

Union des Industries Chimiques (UIC) pour l'ensemble du personnel.

#### 3.5.1.2.4 Organisation du dialogue social et accords collectifs

Les politiques mises en œuvre par le Groupe s'appliquent à Trédi SA, et sont décrites au § 3.3.5.

#### 3.5.1.2.5 Diversité et égalité des chances

Les politiques mises en œuvre par le Groupe s'appliquent à Trédi SA, et sont décrites aux § 3.2.6 et 3.2.7.

#### 3.5.1.2.6 Œuvres sociales : dotations aux comités d'établissements

K€	2012	2013	2014
<b>TOTAL</b>	<b>568</b>	<b>617</b>	<b>572</b>

### 3.5.1.3 Santé et sécurité ■

Les politiques mises en œuvre par le Groupe s'appliquent à Trédi SA, et sont décrites au § 3.2.4.

#### 3.5.1.3.1 Accidents du travail

Taux de fréquence avec arrêt de travail	2012	2013	2014
TF1 - Personnel salarié	16,1	17,9	27,9
TF1 - Personnel salarié + intérimaires	-	17,7	27,8
<b>TAUX DE GRAVITÉ</b>			
TG - Personnel salarié	0,45	0,82	1,13
TG - Personnel salarié + intérimaires		0,76	1,03

#### 3.5.1.3.2 Dépenses d'amélioration des conditions de travail

K€	2012	2013	2014
<b>TOTAL</b>	<b>1 216</b>	<b>673</b>	<b>799</b>

### 3.5.1.4 Formation ■

3.5.1.4.1 Les politiques mises en œuvre par le Groupe s'appliquent à Trédi SA, et sont décrites au § 3.2.5.

#### 3.5.1.4.1 Budget alloué

	2012	2013	2014
<b>EN % DE LA MASSE SALARIALE</b>	<b>2,95</b>	<b>2,9</b>	<b>2,9</b>

#### 3.5.1.4.2 Formations dispensées

	2012	2013	2014
Nombre de salariés formés	-	-	396
Nombre de stages dispensés	1 379	1 636	1 344
<b>NOMBRE D'HEURES DE FORMATION</b>	<b>10 294</b>	<b>11 680</b>	<b>10 967</b>

Au 31 décembre	2012			2013			2014		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
<b>Nombre de stagiaires</b>									
Cadres	116	54	170	176	79	255	163	69	232
Agents de maîtrise	601	133	734	700	128	828	584	96	680
Employés	6	60	66	6	72	78	-	39	39
Ouvriers	407	2	409	473	2	475	384	9	393
<b>TOTAL</b>	<b>1 130</b>	<b>249</b>	<b>1 379</b>	<b>1 355</b>	<b>281</b>	<b>1 636</b>	<b>1 131</b>	<b>213</b>	<b>1 344</b>
% hommes/femmes	82	18		83	17		84	16	

H : hommes - F : femmes - T : total

Au 31 décembre	2012			2013			2014		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
<b>Nombre de salariés formés</b>									
Cadres	-	-	-	53	25	78	47	21	68
Agents de maîtrise	-	-	-	153	59	212	141	36	177
Employés	-	-	-	4	36	40		16	16
Ouvriers	-	-	-	149	1	150	131	4	135
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>359</b>	<b>121</b>	<b>480</b>	<b>319</b>	<b>77</b>	<b>396</b>
% hommes/femmes	-	-	-	75	25		81	19	

H : hommes - F : femmes - T : total



## 3.5.2 Informations environnementales ■

Les politiques mises en œuvre par le Groupe et les moyens correspondants s'appliquent à Trédi SA, et sont décrits au § 3.3. Les impacts sonores, visuels, atmosphériques,

hydriques sont traités par les mêmes technologies que dans le reste du Groupe.

Elles comprennent également les démarches en faveur de la biodiversité : les sites de Trédi

font partie de l'adhésion du Groupe à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (voir § 3.3.4).

### 3.5.2.1 Eau : approvisionnement, consommation et rejets ■

#### 3.5.2.1.1 Consommation d'eau

Consommation en milliers de m <sup>3</sup>	2012	2013	2014
<b>TOTAL CONSOMMÉ EN MILLIERS DE M<sup>3</sup></b>	<b>3 052</b>	<b>2 769</b>	<b>2 921</b>
Dont prélèvement en nappe phréatique	2 824	2 644	2 645
Dont recyclage dans les process	64	98	81
Dont réseaux d'eau potable	106	122	130
Proportion ex nappes phréatiques	93%	95%	91%

#### 3.5.2.1.2 Restitutions d'eau au milieu naturel

Restitutions en milliers de m <sup>3</sup>	2012	2013	2014
<b>TOTAL EN MILLIERS DE M<sup>3</sup></b>	<b>2 174</b>	<b>2 170</b>	<b>2 059</b>
Relatif à la consommation	71%	78%	70%

#### 3.5.2.1.3 Qualité des eaux restituées au milieu naturel

Contaminants en tonnes par an	2012	2013	2014
Sels solubles	5 132	7 351	6 834
DCO - demande chimique en oxygène	130,7	138,0	135,1
MES - matières en suspension	31,7	16,7	18,5
Métaux totaux	2,0	1,2	0,8
AOX	0,8	0,9	0,9
<b>INDICE EN TONNES PAR AN</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
METOX - indice	6,9	4,6	2,2

### 3.5.2.2 Impacts des rejets atmosphériques ■

Les rejets sont fonction non seulement du niveau d'activité (tonnages traités) mais aussi du mix des déchets reçus et de leur composition

chimique, en particulier leur teneur en molécules d'halogènes, de soufre... dont les teneurs résiduelles dans les flux à la cheminée après

traitement des fumées sont strictement encadrées par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Émissions par an	2012	2013	2014
Oxydes d'azote en tonnes NO <sub>2</sub>	252,5	272,4	239,9
Dioxydes de soufre en tonnes SO <sub>2</sub>	35,7	37,3	35,1
Acide chlorhydrique en tonnes HCl	2,1	3,1	2,4
Composés Organiques Volatils (COV) en tonnes	2,9	3,3	2,7
Poussières en tonnes	3,6	5,8	4,9
Dioxines et furanes en grammes	0,0674	0,0787	0,08706

### 3.5.2.3 Utilisation durable des ressources ■

#### 3.5.2.3.1 Matières premières consommées

Consommation en milliers de tonnes	2012	2013	2014
<b>TOTAL EN KT</b>	<b>25,8</b>		
Nouvelle liste de matières (chimie)		22,7	22,5

#### 3.5.2.3.2 Valorisation des matières

Trédi est spécialisé dans le traitement des déchets dangereux. Son objectif prioritaire étant d'assurer la santé et la sécurité des biens et des personnes, Trédi met surtout

en œuvre des processus de détoxification. Ce secteur d'activité ne comporte qu'un nombre limité de possibilités de recyclage. Celui-ci intervient en général à l'issue d'un processus de décontamination ou d'un traitement de type chimique.

Les valorisations matières consistent principalement en masses métalliques issues de la décontamination des transformateurs, de ferrailles (dont celles des mâchefers) et de boues d'hydroxydes qui seront valorisées en pyro-métallurgie.

Valorisation en milliers de tonnes	2012	2013	2014
Déchets dangereux	0,1	3,6	4,8
Déchets non dangereux	24,8	10,1	11,3
<b>TOTAL EN KT</b>	<b>24,9</b>	<b>13,7</b>	<b>16,1</b>

Changement de méthodologie de reporting en 2013 (cf. Groupe).



### 3.5.2.3.3 Production de déchets

La principale technologie utilisée par Trédi étant l'incinération (environ 95% du tonnage des déchets réceptionnés), il en résulte une

production fatale de mâchefers (environ 20 à 30% du tonnage incinéré) que leur origine ex déchets dangereux destine réglementairement et obligatoirement au stockage de déchets dangereux. Leur valorisation est

interdite, même comme sous-couche routière. S'y ajoutent les résidus d'épuration des fumées (REFIDI) et les boues de neutralisation des lavages de gaz (environ 6% des tonnages incinérés).

Production de déchets en KT	2012	2013	2014
Déchets dangereux	100,8	99,8	101,9
Déchets non dangereux	0,4	0,5	0,6

### 3.5.2.4 Bilan énergétique

Total en GWh par an	2012	2013	2014
<b>PRODUCTION D'ÉNERGIE</b>		<b>242,2</b>	<b>244,8</b>
Ventes externes d'énergie	164,7	225,2	231,8
Production et consommation interne		17,0	13,0
Achats d'énergie	130,4	69,6	67,9
<b>CONSOMMATION D'ÉNERGIE</b>		<b>86,6</b>	<b>80,9</b>
Autosuffisance énergétique		280%	302%

### 3.5.2.5 Changement climatique

#### 3.5.2.5.1 Émissions de gaz à effet de serre (GES) et bilan carbone

Trédi employant plus de 500 salariés entre dans le champ d'application de l'article 75 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010, lui imposant

d'effectuer un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (GES). L'exercice de référence pour le premier bilan établi dans ce cadre est celui de 2011.

Conformément aux exigences de la réglementation, le périmètre opérationnel retenu est l'ensemble des postes d'émissions GES

directes et indirectes associées à l'énergie, c'est-à-dire aux postes des catégories ou scopes 1 (émission de GES dont la source, fixe ou mobile, est contrôlée par la personne morale) et 2 (émission de GES provenant de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et consommée par la personne morale pour ses activités).

Émissions pour scopes 1 + 2 en KT éqCO <sub>2</sub>	2012	2013	2014
Bilan Carbone® - Carbone fossile	<b>Méthodologie art.75 non calculée en 2012</b>	351,3	346,6
Bilan Carbone® - Carbone biogénique		15,6	15,9
<b>BILAN CARBONE (BEGES) - TOTAL</b>		<b>366,9</b>	<b>362,5</b>
Incertitude de la mesure Bilan Carbone®		44,2	27,9

### 3.5.2.5.2 Gaz à effet de serre évités

Lors de l'incinération, une fois les fours en température, les déchets brûlent par eux-mêmes sans apport extérieur d'énergie fossile, comme le gaz ou un dérivé pétrolier. La chaleur produite par cette combustion est récupérée dans une chaudière sous forme de

vapeur d'eau qui, à son tour, actionne un ensemble turbo-alternateur pour produire de l'électricité. La valorisation énergétique s'effectue à ces deux niveaux (vapeur et électricité).

Par convention, les émissions évitées sont considérées comme équivalentes aux émissions qu'il aurait fallu avoir pour produire les

mêmes quantités d'énergie ou de matière première selon les modes de production classiques (système énergétique local moyen/production à partir de matière vierge).

### En KT $\text{eqCO}_2$ en référentiel français

	2012	2013	2014
Bilan Carbone	Méthodologie art.75 non calculée en 2012	3,8	4,0

### 3.5.2.5.3 Gaz à effet de serre abattus industriellement

Les politiques mises en œuvre par le Groupe s'appliquent à Trédi SA, et sont décrites au § 3.3.3.2, Trédi étant le seul opérateur de ce type de technologies dans le Groupe.

## 3.5.3 Empreinte sociétale ■

Les politiques mises en œuvre par le Groupe s'appliquent à Trédi SA, et sont décrites au § 3.4.

Les principales thématiques en sont :

- l'impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional et sur les populations riveraines ou locales ;

- les conditions du dialogue avec les personnes intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines ;
- les actions de partenariat ou de mécénat ;
- la prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux.



## 3.6 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion ■

### Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société Séch  Environnement désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049<sup>51</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les "Informations RSE"), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

#### Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le "Référentiel"), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la Société.

#### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

#### Responsabilité du Commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (attestation de présence des informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel (avis motivé sur la sincérité des informations RSE) ;
- d'exprimer, à la demande de la Société, une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations sélectionnées par la Société et identifiées par le signe  dans le chapitre "Informations en matière sociale, environnementale et sociétale" du rapport de gestion ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel (rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de cinq personnes entre décembre 2014 et février 2015 pour une durée d'environ quatre semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>52</sup>.

#### 1. Attestation de présence des informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 3.1 du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des informations RSE requises.

## 2. Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes, listées dans les tableaux ci-après :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités<sup>53</sup> que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 30% des effectifs et 84% des informations quantitatives environnementales.

Indicateurs sociaux	Niveau d'assurance
Effectif	<b>Modéré</b>
Effectif ventilé par catégorie, par type de contrat, par âge et par sexe	
Nombre de contrats à temps partiel	
Nombre d'intérimaires en équivalent temps plein	
Nombre total de jours d'absence	
Nombre total d'heures de formation ventilé par catégorie	
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt	
Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt	

53 : Informations environnementales : Trédi – Saint-Vulbas, Trédi – Salaise-sur-Sanne, SPP – Mourenx, Alcéa, Opale – Stockage, Séché Éco-industries – Cousinière.  
Informations sociales : Trédi SA.



## Indicateurs environnementaux

## Niveau d'assurance

Contaminants dans les eaux restituées au milieu naturel

Émissions atmosphériques par type de gaz

Consommation d'énergie totale

Énergie totale produite

**Raisonné**

Consommation d'eau par source

Restitution d'eau en milieu naturel

**Modéré**

## INFORMATIONS QUALITATIVES

Thèmes sociaux

➤ Conditions de santé et sécurité au travail.

Thèmes environnementaux

➤ L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales

➤ Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

➤ La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

➤ Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

➤ Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Thèmes sociétaux

➤ Sécurité des consommateurs

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au référentiel.

### 3. Rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations RSE

#### Nature et étendue des travaux

Concernant les informations sélectionnées<sup>54</sup> par la Société et identifiées par le signe , nous avons mené des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe 2 ci-dessus pour les informations RSE considérées les plus importantes mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne le nombre de tests.

L'échantillon sélectionné représente ainsi entre 52% et 69% des informations environnementales identifiées par le signe .

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe .

#### Conclusion

À notre avis, les informations sélectionnées par la Société et identifiées par le signe  ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel.

Saint-Grégoire et Paris La Défense, le 3 mars 2015

KPMG SA

Anne Garans  
Associée  
Département Changement climatique &  
Développement durable

Vincent Broyé  
Associé

54 : Contaminants dans les eaux restituées au milieu naturel, émissions atmosphériques par type de gaz, consommation d'énergie totale, énergie totale produite.



## **.3.7** Attestation de présence de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion ■

### *Exercice clos le 31 décembre 2014*

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société Trédi désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion de Séché Environnement (ci-après les "Informations RSE"), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

#### **Responsabilité de la Société**

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la Société (ci-après le "Référentiel"), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la Société.

#### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

#### **Responsabilité du Commissaire aux comptes**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce. Il ne nous appartient pas de vérifier la pertinence et la sincérité des informations RSE.

Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes en février 2015 pour une durée d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

#### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- nous avons comparé les informations RSE présentées dans le rapport de gestion de Séché Environnement avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce ;
- en cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que les informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 3.1 du rapport de gestion de Séché Environnement.

#### **Conclusion**

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion de Séché Environnement des Informations RSE requises.

Saint-Grégoire et Paris La Défense, le 3 mars 2015

KPMG SA

Anne Garans  
Associée

Département Changement climatique &  
Développement durable

Vincent Broyé  
Associé



# chapitre

## COMPTES ANNUELS

AU 31 DÉCEMBRE 2014

4.1	COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014	106
4.2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	164
4.3	COMPTES ANNUELS SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2014	166
4.4	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	185
4.5	INFORMATION PRO FORMA	186



### 4.1 Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014

#### 4.1.1 État de la situation financière consolidée

	K€			Note
	31/12/12 retraité	31/12/13	31/12/14	
Goodwill	228 150	227 604	227 604	1.1
Actif incorporel du domaine concédé	19 212	43 620	44 720	
Autres immobilisations incorporelles	6 480	11 328	11 454	1.2
Immobilisations corporelles	168 882	164 925	163 811	2.1
Participations dans les entreprises associées	434	753	844	3
Actifs financiers non courants	4 778	5 358	8 681	4
Instruments de couverture actifs non courants	-	-	-	4.3
Autres actifs non courants	2 105	1 501	3 067	4
Créance d'IS non courante	677	-	-	
Impôts différés actifs	55 965	48 617	44 216	6
<b>Actifs non courants</b>		<b>486 683</b>	<b>503 707</b>	<b>504 397</b>
Stocks	10 502	10 894	11 389	
Clients et autres débiteurs	126 540	133 821	139 127	
Créances d'IS	12 593	2 171	411	
Actifs financiers courants	131	90	1 038	
Instruments de couverture actifs courants	-	-	-	4.3
Autres actifs courants	21 954	25 092	28 751	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 597	28 032	38 756	4.1.3
<b>Actifs courants</b>	<b>194 318</b>	<b>200 099</b>	<b>219 472</b>	
Actifs destinés à être cédés	4 111	714	351	
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>685 111</b>	<b>704 520</b>	<b>724 220</b>	
Capital	1 727	1 727	1 727	8
Prime d'émission	299 079	290 931	121 486	9
Réserves	37 726	(44 414)	125 093	10
Résultat (part du groupe)	(82 377)	8 685	9 844	
<b>Capitaux propres (part du Groupe)</b>	<b>256 155</b>	<b>256 929</b>	<b>258 150</b>	
Intérêts des participations ne donnant pas le contrôle	378	117	130	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>256 532</b>	<b>257 046</b>	<b>258 281</b>
Autres fonds propres	31	102	131	
Dettes financières non courantes	218 154	222 630	241 824	4.2.1
Instruments de couverture passifs non courants	3 307	1 773	547	4.3
Avantages du personnel	809	599	2 327	5.3
Impôt différé passif	-	-	-	6
Autres provisions non courantes	3 961	7 254	8 548	5
Autres passifs non courants	189	2 911	4 938	4.2.2
<b>Passifs non courants</b>	<b>226 420</b>	<b>235 166</b>	<b>258 184</b>	
Dettes financières courantes	28 000	30 788	29 829	4.2.1
Instruments de couverture passifs courants	744	155	596	4.3
Provisions courantes	9 872	8 842	1 904	5
Impôt exigible	904	294	578	
Autres passifs courants	162 123	171 413	174 367	4.2.2
<b>Passifs courants</b>	<b>201 643</b>	<b>211 491</b>	<b>207 274</b>	
Passifs destinés à la vente	486	714	351	
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>685 111</b>	<b>704 520</b>	<b>724 220</b>	

## 4.1.2 Compte de résultat consolidé ■

K€

	Note	31/12/12 retraité	31/12/13	31/12/14
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>12</b>	<b>439 904</b>	<b>469 082</b>	<b>444 737</b>
Autres produits de l'activité		5 247	4 294	6 636
Transfert de charges		2 163	1 469	16 944
Achats consommés		(64 604)	(73 340)	(68 909)
Charges externes		(170 426)	(186 065)	(176 790)
Impôts et taxes		(34 973)	(35 710)	(35 092)
Charges au titre des avantages du personnel		(98 503)	(101 119)	(105 276)
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>13</b>	<b>78 808</b>	<b>78 610</b>	<b>82 251</b>
Charges de réhabilitation/entretien sites de traitement et actifs concédés		(8 805)	(10 574)	(10 038)
Autres charges opérationnelles nettes		(992)	(566)	(1 273)
Dotations nettes aux provisions	14.2	630	(2 729)	(1 807)
Dotations nettes aux amortissements	14.3	(32 363)	(32 084)	(33 463)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>14.1</b>	<b>37 278</b>	<b>32 658</b>	<b>35 670</b>
Résultat sur cession d'immobilisations		325	5	4 831
Dépréciation des actifs		(395)	(191)	(123)
Effet des variations de périmètre		(1 025)	(413)	/
Autres produits et charges opérationnels		(7 282)	(255)	(7 433)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>15</b>	<b>28 902</b>	<b>31 803</b>	<b>32 945</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		495	514	576
Coût de l'endettement financier brut		(10 739)	(12 015)	(14 014)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>(10 244)</b>	<b>(11 501)</b>	<b>(13 437)</b>
Autres produits financiers	16.2	502	557	320
Autres charges financières		(146 382)	(989)	(917)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>16.1</b>	<b>(156 124)</b>	<b>(11 933)</b>	<b>(14 035)</b>
Impôts sur les résultats	17	54 029	(6 747)	(7 131)
<b>RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>		<b>(73 193)</b>	<b>13 124</b>	<b>11 779</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		(9 606)	(556)	(1 331)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>(82 799)</b>	<b>12 568</b>	<b>10 449</b>
Résultat des activités abandonnées		26	(3 855)	(550)
<b>RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		<b>(82 773)</b>	<b>8 713</b>	<b>9 898</b>
<i>Dont intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</i>		(396)	28	54
<i>Dont part des propriétaires de la société mère</i>		(82 377)	8 685	9 844
Résultat net par action		(9,61 €)	1,01 €	1,15 €
Résultat net dilué par action		(9,61 €)	1,01 €	1,15 €



### 4.1.3 État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ■

K€	2012	2013	2014
<b>Éléments qui ne seront pas retraités en résultat antérieurement (A)</b>			
Écarts actuariels	(1 173)	(529)	(1 062)
Effet impôt	403	182	347
<b>Sous-total (A)</b>	<b>(770)</b>	<b>(347)</b>	<b>(715)</b>
<b>Éléments qui seront retraités en résultat antérieurement (B)</b>			
Écarts de conversion	(130)	(395)	(122)
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	(459)	1 885	809
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(179)	(205)	(147)
Quote-part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	(4 115)	-	-
Effet impôt	150	(661)	(278)
<b>Sous-total (B)</b>	<b>(4 733)</b>	<b>624</b>	<b>262</b>
<b>SOUS-TOTAL GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(5 503)</b>	<b>277</b>	<b>(454)</b>
<b>RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE</b>	<b>(82 773)</b>	<b>8 713</b>	<b>9 898</b>
<b>RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(88 276)</b>	<b>8 990</b>	<b>9 444</b>
<i>Dont quote-part attribuable aux propriétaires de la société mère</i>	<i>(87 881)</i>	<i>8 962</i>	<i>9 390</i>
<i>Dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>(395)</i>	<i>28</i>	<i>54</i>



2014



### 4.1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés ■

K€

	Capital	Réserves liées au capital	Titres autodétenus
	Note 8	Note 9	
<b>SITUATION NETTE AU 31/12/11</b>	<b>1 727</b>	<b>299 078</b>	<b>(3 348)</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en KP	-	-	-
Résultat 31/12/12	-	-	-
<b>Résultat net et gains et pertes directement comptabilisés en KP</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dividendes versés	-	-	-
Actions propres	-	-	19
Autres variations	-	-	-
<b>SITUATION NETTE AU 31/12/12</b>	<b>1 727</b>	<b>299 078</b>	<b>(3 329)</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en KP	-	-	-
Résultat 31/12/13	-	-	-
<b>Résultat net et gains et pertes directement comptabilisés en KP</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dividendes versés	-	(8 148)	-
Actions propres	-	-	(108)
Autres variations	-	-	-
<b>SITUATION NETTE AU 31/12/13</b>	<b>1 727</b>	<b>290 931</b>	<b>(3 437)</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en KP	-	-	-
Résultat 31/12/14	-	-	-
<b>Résultat net et gains et pertes directement comptabilisés en KP</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dividendes versés	-	-	-
Actions propres	-	-	(24)
Autres variations	-	(169 445)	-
<b>SITUATION NETTE AU 31/12/14</b>	<b>1 727</b>	<b>121 486</b>	<b>(3 461)</b>

Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	TOTAL ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉ- TAIRES DE LA MAISON MÈRE	Total attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
<b>Note 10</b>				
<b>119 045</b>	<b>(61 190)</b>	<b>355 313</b>	<b>781</b>	<b>356 093</b>
1 234	(6 738)	(5 504)	1	(5 503)
(82 377)	-	(82 377)	(396)	(82 773)
<b>(81 143)</b>	<b>(6 738)</b>	<b>(87 881)</b>	<b>(395)</b>	<b>(88 276)</b>
(11 140)	-	(11 140)	(10)	(11 150)
-	-	19	-	19
(156)	-	(156)	3	(153)
<b>26 606</b>	<b>(67 928)</b>	<b>256 154</b>	<b>378</b>	<b>256 532</b>
(60 535)	60 812	277	-	277
8 685	-	8 685	28	8 713
<b>(51 850)</b>	<b>60 812</b>	<b>8 962</b>	<b>28</b>	<b>8 990</b>
-	-	(8 148)	(29)	(8 177)
-	-	(108)	-	(108)
69	-	69	(260)	(191)
<b>(25 175)</b>	<b>(7 116)</b>	<b>256 929</b>	<b>117</b>	<b>257 046</b>
-	(454)	(454)	-	(454)
9 844	-	9 844	54	9 898
<b>9 844</b>	<b>(454)</b>	<b>9 390</b>	<b>54</b>	<b>9 444</b>
(8 145)	-	(8 145)	(41)	(8 186)
-	-	(24)	-	(24)
169 445	-	-	-	-
<b>145 969</b>	<b>(7 570)</b>	<b>258 150</b>	<b>130</b>	<b>258 281</b>



### 4.1.5 Tableau de flux de trésorerie consolidé ■

K€	2012 retraité	2013	2014
<b>Résultat des sociétés intégrées</b>	<b>(73 193)</b>	<b>13 124</b>	<b>11 779</b>
<i>Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence</i>	-	250	88
<b>Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et/ou non liés à l'activité :</b>			
■ Amortissements et provisions	199 649	(276 522)	34 853
■ Plus-values de cessions	(313)	324 198	(4 386)
■ Impôts différés	(54 533)	6 352	4 504
■ Autres produits et charges calculés	30	(114)	2 688
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>71 640</b>	<b>67 286</b>	<b>49 526</b>
Impôt sur les sociétés	504	395	2 627
Coût de l'endettement financier brut net des placements long terme	(5 402)	(1 659)	11 152
<b>Marge brute d'autofinancement avant impôts et frais financiers</b>	<b>66 743</b>	<b>66 023</b>	<b>63 305</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	(3 866)	(911)	(8 619)
Impôts décaissés	(10 569)	11 093	(224)
<b>Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles (A)</b>	<b>52 307</b>	<b>76 204</b>	<b>54 462</b>
Investissements corporels et incorporels	(43 586)	(56 978)	(46 877)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 648	2 083	9 036
Décaissements sur investissements financiers	(776)	(1 271)	(1 486)
Encaissements sur investissements financiers	101	172	73
Trésorerie nette sur acquisitions de filiales	(16 319)	(239)	(175)
Trésorerie nette sur cessions de filiales	-	120	-
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>(57 933)</b>	<b>(56 113)</b>	<b>(39 429)</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(11 140)	(8 148)	(8 145)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(10)	(29)	(41)
Augmentations de capital en numéraire	-	-	-
Mouvements sur actions propres	37	(31)	(29)
Variation des autres fonds propres	-	-	-
Émissions d'emprunts	206 563	32 780	73 623
Remboursements d'emprunts	(176 141)	(27 485)	(56 592)
Intérêts décaissés	(14 986)	(11 359)	(12 643)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b>	<b>4 322</b>	<b>(14 271)</b>	<b>(3 827)</b>
<b>TOTAL DES FLUX DE LA PÉRIODE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (A) + (B) + (C)</b>	<b>(1 303)</b>	<b>5 820</b>	<b>11 205</b>
<b>Flux de la période des activités abandonnées</b>	<b>(129)</b>	<b>(241)</b>	<b>(182)</b>
<b>TOTAL DES FLUX DE LA PÉRIODE</b>	<b>(1 433)</b>	<b>5 579</b>	<b>11 023</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	24 005	22 516	27 733
<i>Dont trésorerie à l'ouverture des activités poursuivies</i>	23 464	22 062	27 527
<i>Dont trésorerie à l'ouverture des activités abandonnées</i>	541	454	205
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	22 516	27 733	38 630
<i>Dont trésorerie à la clôture des activités poursuivies</i> <sup>1</sup>	22 062	27 527	38 614
<i>Dont trésorerie à la clôture des activités abandonnées</i>	454	205	15
Incidence des variations de cours des devises	(56)	(362)	(127)
<i>Dont variation des taux de change des activités poursuivies</i>	(99)	(355)	(118)
<i>Dont variation des taux de change des activités abandonnées</i>	42	(8)	(8)
1: Of which:			
Cash and cash equivalents	22 597	28 032	38 756
Short-term bank borrowings (current financial debts)	(534)	(505)	(141)

## 4.1.6 Annexes aux comptes consolidés annuels 2014 ■

### 4.1.6.1. Principes et méthodes comptables ■

#### Point 1 ■ Référentiel comptable

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne au travers du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, portant homologation du référentiel IFRS.

Le Groupe ayant appliqué par anticipation les normes et interprétations dont l'application était obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, à savoir IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12, IAS 27R et IAS 28R ainsi que leurs amendements, l'entrée en vigueur obligatoire de ces dernières est sans incidence sur les comptes 2014.

Pour l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2014, le Groupe n'a procédé à aucune autre application par anticipation de normes dont la date d'application est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2014 mais dont l'application anticipée était possible, à savoir :

- IFRS 9 "instruments financiers", qui sera d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et qui introduit de nouvelles dispositions pour le classement et l'évaluation des instruments financiers ainsi que pour la comptabilité générale de couverture ;
- IFRS 15 "revenus des contrats avec les clients", d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, qui constitue le nouveau cadre de référence pour la détermination des revenus à comptabiliser et remplacera les dispositions actuelles d'IAS 18 "produits des activités ordinaires", d'IAS 11 "contrats de construction" et IFRIC 13 "programmes de fidélisation de la clientèle" ;
- les amendements à IAS 16 et IAS 41 concernant les plantes productrices, pour lesquels le Groupe n'est pas du tout concerné.

Le Groupe est en cours d'évaluation des impacts éventuels de l'application d'IFRS 9 et IFRS 15 sur ses états financiers consolidés.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Séché Environnement le 2 mars 2015. Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale. Ils sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations. Les estimations réalisées par le Groupe portent principalement sur la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles, l'évaluation des provisions (notamment les provisions pour avantage au personnel). Les hypothèses clés retenues par la direction pour l'estimation des valeurs recouvrables des immobilisations corporelles et incorporelles sont précisées au point 10.4 des présentes annexes. Celles retenues par la direction pour l'estimation des provisions pour avantage au personnel sont précisées au point 16.4 des présentes annexes.

Les principes comptables dans les notes suivantes ont été appliqués pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2014.

#### Point 2 ■ Périmètre et méthode d'intégration

Le périmètre de consolidation de Séché Environnement comprend, outre la société mère consolidante Séché Environnement SA, toutes les entreprises qu'elle contrôle, directement ou indirectement, de manière exclusive, conjointe, ou sur laquelle elle exerce une influence notable, et ce, quelle que soit leur forme juridique. Les filiales sont consolidées à compter de la date de prise de contrôle jusqu'à la date de perte de contrôle. Pour apprécier le contrôle et conformément aux dispositions d'IAS 27, les droits de vote potentiels attachés à des instruments financiers pouvant, s'ils étaient exercés, donner un droit de vote à Séché Environnement ou à ses filiales, sont pris en considération.

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale : selon les dispositions d'IFRS 10, le contrôle se détermine au regard de la capacité du Groupe à exercer le pouvoir sur les entités concernées de manière à influencer sur les rendements variables auxquels il est exposé ou a droit en raison de ses liens avec elles.

Conformément à IFRS 11, ce dernier classe ses intérêts dans des partenariats, soit en tant qu'activité conjointe soit en tant que co-entreprise en fonction de ses droits sur les actifs et ses obligations au titre des passifs, relatifs au partenariat. Lors de cette évaluation, le Groupe prend en compte la structure du partenariat, la forme juridique du véhicule distinct, les stipulations contractuelles et le cas échéant d'autres faits et circonstances. À l'examen de ces nouvelles dispositions, il apparaît que le Groupe ne dispose que de co-entreprises. En conséquence, ces dernières sont consolidées selon la méthode de



la mise en équivalence, conformément aux prescriptions d'IFRS 11.

### Point 3 ■ Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante des activités du Groupe dont les activités et flux de trésorerie sont clairement distinctes du reste du Groupe et qui :

- représente une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné visant à céder une ligne d'activité principale ou une zone géographique principale et distincte, ou
- est une filiale acquise exclusivement à des fins de revente.

Le classement comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente (à savoir que le Groupe d'actifs concerné est disponible pour une vente immédiate en son état actuel et que la cession est hautement probable). Ce classement consiste à comptabiliser :

- l'ensemble des actifs d'une part, l'ensemble des passifs d'autre part, portés par cette activité, sur une ligne distincte en pied de bilan, séparés des autres actifs et passifs concernant les activités poursuivies ;
- l'ensemble des composantes du résultat de cette activité, sur une ligne distincte du compte de résultat, séparément du résultat des activités poursuivies.

Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état du résultat global comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

### Point 4 ■ Opérations majeures et comparabilité

Aucune opération majeure n'a été réalisée sur l'exercice 2014.

### Point 5 ■ Méthode de conversion

La monnaie de présentation des comptes consolidés de Séché Environnement est l'euro.

### Point 6 ■ Traduction des opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros au taux de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture des comptes, les actifs et passifs libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à cette date. Les écarts de change résultant de cette conversion sont portés en compte de résultat.

Une avance en compte courant auprès d'une filiale partie intégrante du Groupe dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue une part de l'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. À ce titre, et en application d'IAS 21, les écarts de change provenant de ces avances sont enregistrés directement dans les capitaux propres (en écart de conversion). Ils sont comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

### Point 7 ■ Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des sociétés étrangères sont tenus dans la monnaie de fonctionnement de chaque filiale.

Les postes de bilan sont convertis, dans les comptes consolidés du Groupe, sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les postes du compte de résultat, ainsi que le tableau flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de l'exercice.

Les écarts de conversion constatés tant sur les éléments du bilan (variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de clôture de l'exercice en cours) que sur le résultat (variation entre les cours moyens et ceux de clôture de l'exercice) sont portés :

- pour la part revenant au Groupe dans les capitaux propres consolidés où ils figurent sur la ligne "écart de conversion" ;

- pour la part des tiers, en poste "intérêts minoritaires".

### Point 8 ■ Information sectorielle

Le PDO (principal décideur opérationnel) dispose de données chiffrées par entité juridique. Les entités juridiques réalisent, indifféremment, des prestations de traitement de déchets de type DD (déchets dangereux) ou DND (déchets non dangereux), auprès d'une clientèle très diversifiée (collectivité et/ou industriel), dans des installations diverses, dans un cadre réglementaire unique, principalement en France.

À chaque typologie de déchet ne correspond pas une typologie de clientèle ni même une typologie de traitement. À chaque entité juridique ne correspond pas spécifiquement une typologie de déchets, de traitement ou de clientèle. Les offres faites par le Groupe à ses clients intègrent cette diversité dans la nature des déchets et dans les filières. L'intégration constante des activités du Groupe ne fait que renforcer cet état de fait.

De fait, l'évaluation des performances et l'allocation des ressources du Groupe réalisée par le PDO s'effectue sur la base d'une analyse d'indicateurs de performance non différenciés par entité juridique et présentant les mêmes caractéristiques économiques quelles que soient les entités juridiques.

Le Groupe considère donc agir sur un seul secteur, celui de la propreté.

### Point 9 ■ Changement de méthode et d'estimation comptable

#### Point 9-1 ■ Changement de méthode comptable

Le Groupe n'a procédé à aucun changement dans les principes et méthodes comptables appliqués.

#### Point 9-2 ■ Changement d'estimation comptable

Le Groupe n'a procédé à aucun changement d'estimation comptable.

## Point 10 ■ Immobilisations incorporelles et corporelles

### Point 10-1 ■ Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part acquise par le Groupe dans la juste valeur des actifs nets, des passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité à la date d'acquisition. Des corrections ou ajustements peuvent être apportés à la juste valeur des actifs et passifs acquis dans les 12 mois qui suivent l'acquisition. Il en résulte alors une correction rétrospective du goodwill.

Dans le cas où la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés est supérieure au coût d'une acquisition, la différence est immédiatement reconnue en résultat.

Les acquisitions complémentaires de titres d'une filiale antérieurement déjà consolidée selon la méthode de l'intégration globale ne donnent pas lieu à constatation d'un goodwill complémentaire, ces opérations étant considérées comme des transactions entre actionnaires devant être constatées au sein des capitaux propres.

Les goodwill font l'objet de tests de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée,

l'écart entre la valeur comptable et sa valeur recouvrable est comptabilisée en charge opérationnelle sur la ligne "dépréciation d'actifs" et est irréversible.

### Point 10-2 ■ Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles du Groupe, comptabilisées à l'actif selon les dispositions d'IAS 38, sont principalement composées :

- de potentiels ou de droits d'exploitation : ils sont représentatifs de la valeur payée pour un site du fait de ses qualités intrinsèques le rendant particulièrement utile à l'exploitation d'un site d'enfouissement ;
- de droits incorporels reconnus dans le cadre de l'application des dispositions d'IFRIC 12 relatif aux contrats de concession de service public. Les immobilisations incorporelles reconnues à l'actif à ce titre représentent le droit du concessionnaire à facturer les usagers de service public ;
- de frais de développement : ils correspondent aux études engagées relatives à l'innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Ils font l'objet d'une comptabilisation à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance tels qu'édictees par IAS 38 sont remplis ;

- de brevets et de logiciels.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur dans les conditions décrites au point 10.4 de la présente note sur les principes comptables appliqués.

### Point 10-3 ■ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe des composants qui les constituent, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Lorsque les composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité de chaque composant de l'immobilisation.

L'amortissement est pratiqué sur la base de la valeur comptable, nette le cas échéant d'une valeur résiduelle.

## Immobilisations

## Durée d'amortissement pratiquée (en années)

Constructions	5 à 25 ans
Installations complexes	2 à 20 ans
Autres immobilisations corporelles	1 à 20 ans

Les biens faisant l'objet d'un contrat de location-financement font l'objet, conformément à IAS 17, du retraitement des biens à l'actif du bilan et de la constatation en dettes financières des montants restant à payer au titre de la valeur d'origine de ces actifs :

- les actifs ainsi immobilisés font l'objet d'un amortissement sur la durée et le mode des biens équivalents détenus en propre par les sociétés consolidées. Toutefois, lorsque le contrat ne prévoit pas de façon certaine ou

hautement probable, au terme, le transfert de propriété du bien, l'amortissement est constaté sur la plus courte des deux périodes suivantes : la durée du contrat ou la durée d'utilité du bien ;

- la dette constatée est amortie selon un plan déterminant la charge d'intérêt au titre d'une période sur la base du taux implicite du contrat appliqué au capital restant dû en début de période ;

- les impôts différés induits par ce retraitement font l'objet d'une reconnaissance dans les comptes du Groupe conformément aux principes de reconnaissance des impôts différés précisés au point 18 de la présente note sur les principes comptables appliqués.



### Point 10-4 ■ Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances :

- pour les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéfinie et les immobilisations incorporelles en cours, un test est réalisé au moins une fois par an ;
- pour les autres immobilisations, un test est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les immobilisations (incorporelles et corporelles) soumises aux tests de perte de valeur sont regroupées au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT), correspondant à des ensembles homogènes dont l'utilisation génère des flux de trésorerie indépendants :

- sur la zone géographique France, en raison de l'intégration sans cesse croissante des métiers du Groupe, du développement de l'offre globale et par voie de conséquence des opérations et flux intragroupes, Sécché Environnement estime pertinent de considérer que son périmètre d'activité est constitué d'une seule UGT ;
- sur la zone internationale, l'interdépendance des flux se trouve pénalisée par une réglementation sans cesse plus contraignante, compliquant les flux transfrontaliers entre les pays dans lesquels opère le Groupe. De fait, il apparaît pertinent au Groupe de considérer sur cette zone 5 UGT, représentant les 5 pays dans lesquels le Groupe opère : Espagne, Mexique, Argentine, Hongrie et Allemagne.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie prévisionnels. Il est précisé que :

- les flux prévisionnels de trésorerie sont calculés à partir des business plans consolidés de chaque UGT couvrant 3 exercices (hors l'exercice en cours) et les années 4 et 5 sont projetées à l'identique de l'année 3. Les business plan précédemment mentionnés sont réalisés selon les mêmes principes que ceux appliqués au processus budgétaire, c'est-à-dire établis sur la base de la meilleure connaissance possible des opérationnels de l'expérience passée, des évolutions des marchés et des techniques, et font l'objet d'une revue par la direction du Groupe pour en assurer la cohérence avec la stratégie suivie et la politique d'investissement en découlant ;
- une valeur terminale est déterminée sur la sixième année, extrapolant le flux de l'année 5 sur la base d'un taux de croissance à l'infini de 1,53%. En 2013, le taux de croissance à l'infini retenu était de 1,56% ;
- le taux d'actualisation retenu pour 2014 est de 5,78%. En 2013, il était de 6,51% et en 2012 de 6,62%. Le taux retenu reflète les appréciations actuelles du marché sur le coût moyen du capital. Le choix d'un taux d'actualisation unique se justifie par le fait que les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont portés à quasi 100% par des sociétés de la zone Europe qui elles-mêmes exercent leur activité quasi-exclusivement en zone Europe. Ce taux d'actualisation est un taux après impôt appliqué à des flux de trésorerie après impôt. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie hors effet impôt (comme recommandé par la norme IAS 36).

Les pertes de valeur relatives au goodwill ne sont pas réversibles et sont comptabilisées dans le résultat opérationnel sur la ligne "dépréciation d'actifs". Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles sont réversibles et sont également comptabilisées dans le résultat opérationnel sur la ligne "dépréciation d'actifs".

### Point 11 ■ Contrat de concession

Le Groupe développe la part de ses activités de délégataire de service public. Les contrats concernés sont à ce jour portés par les sociétés Béarn Environnement, Sénerval, Sécché Éco-industries, Alcéa.

Ils prévoient, moyennant rémunération, le transfert par les concédants du droit d'exploiter des installations dédiées.

- ces installations sont soit mises à la disposition du concédant à titre gratuit et éventuellement améliorées par le concessionnaire sur la durée du contrat, soit construites puis exploitées par le concessionnaire ;
- l'utilisation des actifs se fait en priorité au profit des activités apportées par les autorités concédantes (sans garantie de tonnages ou de rémunération minimum). Les contrats prévoient également les conditions d'intéressement et/ou d'indemnisation de la collectivité aux résultats dégagés sur l'activité apportée par les autres usagers du service ;
- les contrats prévoient, aux termes de ces derniers, les conditions de transfert, à la collectivité, de ces installations concédées ;
- la rémunération des prestations est soumise à révision via des clauses de révision de prix en fonction le plus souvent de l'évolution d'indices industriels. Lorsque les rémunérations des prestations de construction sont nettement identifiées et indépendantes de l'utilisation de l'actif, les clauses de révision portant sur ces rémunérations sont étroitement corrélées à l'évolution du coût de financement des constructions ;
- ces contrats prévoient également une obligation d'entretien et de réparation des actifs concédés.

Ces contrats de concession sont comptabilisés selon les dispositions de l'interprétation "IFRIC 12 - concession de services publics", publiée en novembre 2006 et d'application obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

- les infrastructures reçues à titre gratuit du concédant ne sont pas inscrites à l'actif du bilan ;

■ le droit d'exploiter les infrastructures est reconnu au bilan, soit en actif financier si l'analyse du contrat conclut que le concessionnaire dispose d'un droit inconditionnel de recevoir de la trésorerie de la part du concédant, soit en actif incorporel si l'analyse du contrat conduit à considérer que ce droit s'apparente au droit accordé par le concédant de facturer les utilisateurs du service public. Les actifs incorporels reconnus dans ce cadre sont amortis linéairement

sur la durée d'utilité des infrastructures générant ce droit ;

■ les prestations de construction ou d'amélioration des installations existantes sont comptabilisées, pour leur juste valeur, en résultat, selon les dispositions d'IAS 11 et les prestations d'exploitation sont comptabilisées selon les dispositions d'IAS 18 comme mentionné dans le point 19 – "comptabilisation des produits" de la présente note ;

■ les dépenses d'entretien et de réparation sont comptabilisées en charges. Elles font l'objet d'une comptabilisation en charges à payer lorsqu'il existe un décalage temporel entre l'engagement contractuel et la réalisation de ce dernier.

Les principales dispositions des différents contrats sont précisées ci-dessous :

	Type de prestation	Durée	Clause de révision de prix	Révision contractuelle du contrat	Option de renouvellement	Option de résiliation
<b>BÉARN</b>	Construction Exploitation	Jusqu'en 2019	Annuelle, selon indice	Non	Non	Oui
<b>SÉNERVAL</b>	Construction Exploitation	Jusqu'en 2030	Mensuelle, selon indice	Non	Non	Oui, cas de manquement grave ou intérêt général
<b>OLÉRON</b>	Exploitation	Jusqu'en 2013	Annuelle, selon indice	Non	Oui, 3 fois 1 an	Oui
<b>ALCÉA</b>	Construction Exploitation	Jusqu'en 2024	Annuelle, selon indice	Non	Non	Oui

S'agissant du contrat de Béarn, l'avenant 19, signé le 4 mars 2014 entre la Société et le SMTD, a ramené la durée du contrat de délégation de service public à 20 ans, conformément à l'arrêt du Conseil d'État "commune d'Olivet".

S'agissant du contrat d'Oléron, la clause de reconduction a été appliquée. De fait le contrat court jusqu'à la fin de l'année 2015.

S'agissant de la société Valaudia, il est précisé que, le 9 décembre 2013, la Cour d'appel administratif de Marseille a confirmé la décision du Tribunal administratif de Marseille du 3 décembre 2010 relativement à l'invalidité de l'attribution de la délégation de service public attribuée au groupe Séché (Séché Éco-industries/Valaudia) et portant sur la construction et l'exploitation d'un centre d'enfouissement technique dans le département de l'Aude. Le Conseil d'État a rejeté l'admission du pourvoi de la collectivité (Covaldem 11) et du groupe Séché contre cet

arrêt. Ce dernier est donc devenu définitif. Le 19 décembre 2014, les parties ont signé une convention de résiliation au titre de laquelle le délégataire a été indemnisé pour un montant de 4 millions d'euros, couvrant l'ensemble des frais engagés pour le projet ainsi qu'une partie du préjudice subi au titre du manque à gagner.

#### Point 12 ■ Subventions publiques

Les subventions comptabilisées par le Groupe sont principalement liées à des actifs. Ces subventions d'investissements sont comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique "autres passifs courants" sur la ligne "produits constatés d'avance". Elles sont ramenées au résultat au rythme d'amortissement de l'actif auquel elles sont adossées, sur la ligne "autres produits de l'activité".

Les éventuelles subventions d'exploitation sont constatées directement en revenus, sur la ligne "autres produits de l'activité".

#### Point 13 ■ Instruments financiers

Les instruments financiers portés par le Groupe comprennent :

- des actifs financiers non dérivés : actifs disponibles à la vente, les prêts et créances, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ;
- des passifs financiers non dérivés : emprunts et autres financements, concours bancaires courants, dettes d'exploitation ;
- des instruments financiers mixtes ou dérivés : obligations convertibles en actions, options d'achat, instruments de couverture de flux de trésorerie.

Leur comptabilisation par le Groupe suit les principes édictés par IAS 39 : ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée, pour les instruments qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables.



## Point 13-1 ■ Actifs financiers non dérivés

### Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent principalement :

- les titres des sociétés non consolidées, dont la juste valeur est déterminée en tenant compte de la dernière quote-part de situation nette connue ;
- les autres valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers, à savoir, pour le Groupe, les autres titres immobilisés.

Toute variation de la juste valeur initialement comptabilisée est enregistrée directement en capitaux propres, sauf s'il est constaté une baisse significative ou prolongée de cette valeur (baisse de plus de 30% sur une période de 6 mois consécutive).

Lors de la cession de ces actifs financiers, les montants comptabilisés dans les capitaux propres sont repris en résultat.

### Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations non consolidées, les prêts, dépôts et cautionnements, ainsi que les créances clients et autres créances opérationnelles (fiscales, sociales, autres).

Cette catégorie d'actifs est évaluée à sa juste valeur lors de la comptabilisation initiale (ce qui, dans la plupart des cas, correspond à la valeur nominale), puis au coût amorti (selon la méthode du taux d'intérêt effectif) diminué du montant des éventuelles pertes de valeur.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les dépôts à vue, les dépôts à terme, et des placements liquides dans des valeurs mobilières de placement. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux.

Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de SICAV monétaires. Elles sont enregistrées à leur juste valeur et toute variation de juste valeur est constatée en résultat.

Les dépôts à terme sont disponibles à tout moment. La rémunération minimum est garantie, par tranche croissante semestrielle. Tout déblocage avant l'échéance est possible sans pénalités. Ces dépôts font l'objet d'un calcul des intérêts à recevoir pour la période courue entre la date de souscription et la date de clôture.

## Point 13-2 ■ Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers du Groupe sont évalués initialement à leur juste valeur minorée des frais de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## Point 13-3 ■ Instruments financiers dérivés

### Instrument de couverture

Afin de gérer son exposition au risque de taux, le Groupe utilise des instruments financiers cotés sur des marchés organisés de gré à gré avec des contreparties de premier plan.

Le Groupe utilise principalement des swaps de taux, des swaptions, des caps, floors et collars pour gérer son risque de taux lié au financement :

- les swaps utilisés par le Groupe permettent de passer d'un taux variable à un taux fixe. Les résultats dégagés sur ces swaps de taux d'intérêt, venant en couverture de passifs financiers, sont comptabilisés de manière symétrique à celle des résultats sur les passifs couverts. Notamment, le différentiel entre les intérêts à payer et les intérêts à recevoir est comptabilisé en produit ou charge d'intérêt sur la durée de vie des passifs couverts ;
- les swaptions utilisés par le Groupe permettent de passer, sur option, d'un taux variable à un taux fixe. Si l'option est exercée, les principes comptables relatifs aux swaps s'appliquent ;

- les caps, floors et collars permettent de limiter le risque de variation à la hausse ou à la baisse des taux sur la dette à taux variable. Les résultats dégagés sur ces instruments sont comptabilisés de manière symétrique à celle des résultats sur les passifs couverts.

Concernant ces opérations de couverture de flux de trésorerie, le Groupe procède à l'évaluation en juste valeur de ses instruments dérivés :

- pour les instruments dérivés éligibles à la comptabilité de couverture et pour leur partie efficace, l'écart de valorisation est inscrit directement en capitaux propres (avec un reclassement en résultat lorsque la transaction se réalise) ;
- pour les instruments dérivés éligibles à la comptabilité de couverture et pour leur partie non efficace, l'écart de valorisation est enregistré en résultat.

## Point 14 ■ Actions propres

Les actions autocontrôlées sont constatées en réduction des capitaux propres. Les profits et pertes résultant de la cession d'actions propres ainsi que les dividendes liés sont imputés, nets d'impôt, directement sur les capitaux propres.

## Point 15 ■ Stocks

Conformément à IAS 2, les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

## Point 16 ■ Provisions

Les provisions sont constituées au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Une provision n'est dotée dans les comptes du Groupe qu'à condition que le montant de la sortie de ressources qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation puisse être évalué de façon fiable. À défaut d'estimation fiable et/ou lorsque le Groupe estime disposer d'arguments solides et pertinents à l'appui de son instruction des contentieux, aucune provision n'est comptabilisée. L'information est alors présentée dans le chapitre "Gestion des risques et litiges - litiges et faits exceptionnels" des présentes annexes.

Les principales provisions constituées par le Groupe concernent les dépenses de suivi trentenaire, les coûts pour dépollution de site ainsi que des risques et litiges divers.

#### Point 16-1 ■ Provisions pour suivi trentenaire

Le Parlement européen a adopté le 26 avril 1999 une nouvelle directive européenne relative à la mise en décharge des déchets. Cette directive prévoit notamment la répercussion dans le prix d'élimination des déchets admis en décharge, de l'ensemble des coûts afférents : installation, exploitation, garantie financière, désaffectation du site et entretien.

Par ailleurs, la réglementation française du 9 septembre 1997 prévoit l'obligation de suivi long terme sur 30 ans pour toutes les installations susceptibles d'être exploitées après le 14 juin 1999.

De fait, le Groupe constitue, pour ses centres de stockage de déchets ultimes des provisions pour suivi trentenaire. Elles sont calculées autorisation par autorisation et constituées pendant la durée de leur exploitation, au prorata de la durée de vie estimée du site. L'estimation des coûts à engager, toujours effectuée autorisation par autorisation, est également effectuée par référence à la circulaire

du 23 avril 1999 du Ministère de l'Environnement, aux modes d'exploitation et aux prescriptions préfectorales. L'estimation des coûts à engager est revue de façon détaillée tous les trois ans au rythme de renouvellement des garanties financières. S'agissant de provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois, les provisions de suivi trentenaire font l'objet d'une actualisation financière.

#### Point 16-2 ■ Provisions pour dépollution de site

Par son activité, Séché Environnement peut générer deux natures de pollution possibles : "accidentelle" d'une part, "chronique" d'autre part. Quelle qu'en soit la nature, le Groupe met en œuvre les contrôles nécessaires à la détection de toute pollution. Outre la surveillance organisée de tous les rejets et de leurs impacts, le Groupe a mis en place un dispositif de réduction des impacts lors d'événements accidentels.

Des provisions pour dépollution de site sont constatées dès lors que les faits sont connus et qu'une obligation de dépollution émane des autorités compétentes (DREAL par exemple). À ce jour, les informations disponibles permettent de préciser que Séché Environnement n'a pas connaissance de pollutions générées par les activités du Groupe.

#### Point 16-3 ■ Provisions pour litiges divers

Elles sont constituées en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Particulièrement dans le cas de vérification fiscale, le montant des redressements notifiés (ou en cours de notification) par l'Administration ne fait pas l'objet d'une provision si la société concernée et le Groupe estiment que les points soulevés ne sont pas fondés ou s'il existe une

probabilité satisfaisante de faire valoir le bien-fondé de leur position dans le contentieux en cours les opposant à l'Administration.

#### Point 16-4 ■ Avantages du personnel

Les avantages du personnel concernent les engagements du Groupe en matière d'indemnités de fin de carrière et au titre des médailles du travail.

S'agissant des médailles du travail, l'engagement du Groupe est pris en compte sous forme de provisions non courantes.

L'engagement actualisé à la date de clôture, déduction faite des actifs externalisés, est constaté sous forme de provisions. Toutefois, s'il s'avère que les versements antérieurs cumulés excèdent le montant de l'engagement à la date de clôture, une charge constatée d'avance est comptabilisée dans les comptes pour la différence.

S'agissant des sociétés mise en équivalence, (société Gerep et société Sogad) l'engagement est constaté sous forme de provision.

Quel que soit l'engagement (médaille du travail ou indemnité de fin de carrière) et quelle que soit la méthode de comptabilisation (versement ou provision), celui-ci est calculé sur la base d'évaluations actuarielles selon la méthode prospective (méthode des unités de crédit projetées) intégrant notamment :

- les éléments statistiques de la table générationnelle TPF 2005 ;
- un taux de turnover par métier et catégorie socioprofessionnelle déterminé sur la base des données historiques dont dispose le Groupe et un taux de revalorisation des salaires en fonction de l'ancienneté, du profil de carrière attendu, d'un maintien du pouvoir d'achat et des conventions collectives ;

	2012	2013	2014
Turnover	Entre 3% et 7%	Entre 3% et 7%	Entre 3% et 7%
Revalorisation de salaires	Entre 3% et 5%	Entre 3% et 5%	Entre 3% et 5%

- un taux d'actualisation de 2,25% (versus 3,67% en 2013 et 4,11% en 2012) ;
- un taux d'inflation de 1,68% (versus 1,75% en 2013 et 2% en 2012) ;

- un départ à la retraite des salariés cadres à l'âge de 67 ans à l'initiative de l'entreprise et des salariés non cadres à l'âge de 65 ans à leur initiative. Le montant de l'engagement est déterminé y compris charges sociales.

Les écarts actuariels sont enregistrés en capitaux propres, en application d'IAS 19 révisée.



## Point 17 ■ Coûts d'emprunt

Les intérêts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, à l'exception :

- des coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'actifs exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus : ces derniers sont incorporés au coût de ces actifs ;
- des coûts directement attribuables à la mise en place d'un financement ou d'un refinancement : ces derniers sont comptabilisés en déduction du financement instauré et recyclés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## Point 18 ■ Impôts sur les résultats

### Point 18-1 ■ Intégration fiscale

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale. Il est précisé que l'option pour le régime de Groupe a été renouvelée au 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour une nouvelle période de 5 ans puis par tacite reconduction par période de 5 ans. Sont incluses dans le champ d'application de ce régime toutes les sociétés commerciales françaises détenues directement ou indirectement au moins à 95% par Séché Environnement.

### Point 18-2 ■ Imposition différée

Des impôts différés sont calculés généralement sur toutes les différences temporelles existantes entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. Ils sont calculés selon la règle du report variable, société par société. Selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible.

Les soldes nets d'imposition différée sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque entité fiscale. Les actifs nets d'impôts différés ne sont comptabilisés que si la Société a une raisonnable assurance de les récupérer au cours des prochaines années, au regard de ses perspectives d'activité et de la réglementation fiscale en vigueur.

## Point 19 ■ Comptabilisation des produits

Les produits liés à la vente de biens sont constatés en produits des activités ordinaires dès lors que :

- le transfert à l'acheteur de l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété des biens a eu lieu ;
- le Groupe ne participe plus à la gestion des biens ni n'en conserve le contrôle effectif ;
- les coûts supportés ou à venir relatifs à la transaction peuvent être mesurés de façon fiable.

La comptabilisation des produits liés à la vente :

- de prestations de services (majorité des activités du Groupe) s'effectue selon les dispositions d'IAS 18, c'est-à-dire lors de la réalisation de la prestation et lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés iront aux entités du Groupe ;
- de prestations de constructions s'effectue selon les dispositions d'IAS 11, selon la méthode de l'avancement définie par cette même norme. Le degré d'avancement est mesuré sur la base de l'avancement des prestations réalisées. Lorsqu'il apparaît probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits, une perte à terminaison est constatée en charge de la période pour la totalité de la différence.

Les montants perçus au titre des activités de mandat du Groupe sont enregistrés nets des charges induites par ces mêmes activités.

Les produits des activités ordinaires générées dans le cadre des activités de concession de service public sont comptabilisés selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12, et précisées au point 11 de la présente note.

## Point 20 ■ Éléments financiers au compte de résultat

### Point 20-1 ■ Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie

Le poste "produits de trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend principalement les revenus des instruments financiers portés par le Groupe (obligations convertibles) nets des

éventuelles provisions constatées et le résultat de cession des équivalents de trésorerie, net des pertes de valeurs constatées sur les équivalents de trésorerie portés à l'actif.

### Point 20-2 ■ Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier brut comprend les charges d'intérêt sur les emprunts calculées au taux d'intérêt effectif ainsi que le coût de la couverture de taux sur ces mêmes emprunts.

Le coût de l'endettement financier net correspond au coût de l'endettement financier brut sous déduction des produits de trésorerie et équivalents de trésorerie.

### Point 20-3 ■ Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers correspondent aux revenus des prêts et créances financiers, aux dividendes versés par des sociétés non consolidées, au résultat de change, à la désactualisation des provisions et aux pertes de valeur sur actifs financiers.

## 4.1.6.2 Périmètre de consolidation

### 4.1.6.2.1 Société mère

Séché Environnement  
Société anonyme au capital de 1 726 974 euros  
Les Hêtres  
CS 20020  
53811 Changé Cedex

### 4.1.6.2.2 Filiales consolidées

Dénomination		Siren	% d'intérêt	Mode d'intégration
<b>Alcéa</b>	Changé (France)	751 380 569	100,00	IG
<b>Béarn Environnement</b>	Pau (France)	393 439 203	100,00	IG
<b>Drimm</b>	Montech (France)	339 278 871	100,00	IG
<b>Iber Trédi Medioambiental</b>	Barcelone (Espagne)		100,00	IG
<b>Opale Environnement</b>	Calais (France)	332 359 637	100,00	IG
<b>Sèche Alliance</b>	Changé (France)	556 850 279	99,94	IG
<b>Séché Éco-services</b>	Changé (France)	393 307 053	99,98	IG
<b>Séché Éco-industries</b>	Changé (France)	334 055 183	99,99	IG
<b>Séché Énergie</b>	Changé (France)	808 420 541	100,00	IG
<b>Séché Transports</b>	Changé (France)	391 918 885	99,50	IG
<b>Sénergies</b>	Changé (France)	306 919 535	80,00	IG
<b>SCI LCDL</b>	Changé (France)	410 629 752	99,80	IG
<b>SCI Les Chênes secs</b>	Changé (France)	397 475 138	99,80	IG
<b>SCI Mézerolles</b>	Changé (France)	340 493 840	99,99	IG
<b>Sem Trédi</b>	(Mexique)		100,00	IG
<b>Sotrefi</b>	Étupes (France)	315 669 218	100,00	IG
<b>Sénerval</b>	Strasbourg (France)	519 253 355	99,90	IG
<b>Speichim Processing</b>	Saint Vulbas (France)	389 218 850	100,00	IG
<b>Trédi Argentina</b>	Buenos Aires (Argentine)		100,00	IG
<b>Trédi SA</b>	Saint Vulbas (France)	338 185 762	100,00	IG
<b>Triadis Services</b>	Étampes (France)	384 545 281	100,00	IG
<b>UTM</b>	Lübeck (Allemagne)		100,00	IG
<b>Valls Química</b>	Valls (Espagne)		100,00	IG
<b>Valaudia</b>	Changé (France)	514 944 867	100,00	IG
<b>Sogad</b>	Le Passage (France)	322 323 783	50,00	MEE
<b>Gerep</b>	Paris (France)	320 179 559	50,00	MEE
<b>Altergies</b>	Paris (France)	510 346 133	18,84	MEE
<b>SAS Laval Énergie Nouvelle</b>	Laval (France)	808 190 375	35,00	MEE
<b>SAEM Transval</b>	Saint-Georges-les-Baillargeaux (France)	539 131 698	35,00	MEE
<b>La Barre Thomas</b>	Rennes (France)	392 583 563	40,00	MEE
<b>Hungaroproc</b>	Budapest (Hongrie)		99,57	Activité abandonnée



### 4.1.6.2.3 Filiales non consolidées

Certaines participations ont été exclues du périmètre de consolidation. Au 31 décembre, il ne s'agit que de sociétés en liquidation.

K€

	% détention du Groupe	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice	Juste valeur de la participation
<b>Sociétés commerciales</b>				
Trédi New Zealand <sup>1</sup>	100,00%	NC	NC	-

1 : Société pour laquelle la liquidation est en cours.

## 4.1.6.3 Notes explicatives sur les comptes

### 4.1.6.3.1 Notes sur le bilan

#### NOTE 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

##### NOTE 1.1 - GOODWILL

La synthèse des goodwill, ventilé par UGT, est la suivante :

K€

	France	Allemagne	Espagne	TOTAL
<b>Valeur brute</b>				
<b>31/12/12 retraité</b>	<b>243 671</b>	<b>3 582</b>	<b>6 790</b>	<b>254 044</b>
Mouvement de périmètre	(546)	-	-	(546)
Augmentations	-	-	-	-
Diminutions	-	-	-	-
<b>31/12/13</b>	<b>243 125</b>	<b>3 582</b>	<b>6 790</b>	<b>253 498</b>
Mouvement de périmètre	-	-	-	-
Augmentations	-	-	-	-
Diminutions	-	-	-	-
<b>31/12/14</b>	<b>243 125</b>	<b>3 582</b>	<b>6 790</b>	<b>253 498</b>
<b>Perte de valeur</b>				
<b>31/12/12 retraité</b>	<b>(20 220)</b>	<b>-</b>	<b>(5 674)</b>	<b>(25 894)</b>
Mouvement de périmètre	-	-	-	-
Augmentations	-	-	-	-
Diminutions	-	-	-	-
<b>31/12/13</b>	<b>(20 220)</b>	<b>-</b>	<b>(5 674)</b>	<b>(25 894)</b>
Mouvement de périmètre	-	-	-	-
Augmentations	-	-	-	-
Diminutions	-	-	-	-
<b>31/12/14</b>	<b>(20 220)</b>	<b>-</b>	<b>(5 674)</b>	<b>(25 894)</b>
<b>Valeur nette</b>				
<b>31/12/12 retraité</b>	<b>223 451</b>	<b>3 582</b>	<b>1 117</b>	<b>228 150</b>
Mouvement de périmètre	(546)	-	-	(546)
Augmentations	-	-	-	-
Diminutions	-	-	-	-
<b>31/12/13</b>	<b>222 906</b>	<b>3 582</b>	<b>1 117</b>	<b>227 604</b>
Mouvement de périmètre	-	-	-	-
Augmentations	-	-	-	-
Diminutions	-	-	-	-
<b>31/12/14</b>	<b>222 906</b>	<b>3 582</b>	<b>1 117</b>	<b>227 604</b>

Sans indice de perte de valeur, les tests de dépréciation sont réalisés une fois par an, au 31 décembre. Le test de dépréciation réalisé en 2014 (selon les modalités précisées dans la présente annexe, dans les principes et méthodes comptables - valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles) a permis de conclure à l'absence de dépréciation à constater.

Le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini d'une part, et le taux de croissance de l'activité d'autre part sont les hypothèses les

plus sensibles concernant l'évaluation des tests de dépréciation. Une hausse de 0,5 point de base du taux d'actualisation aurait pour effet de minorer la juste valeur de l'ensemble des écarts d'acquisition du Groupe de 85 millions d'euros. Une telle minoration ne conduirait pas le Groupe à constater de perte de valeur. Une baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini aurait pour effet de minorer la juste valeur de l'ensemble des écarts d'acquisition du Groupe de 69 millions d'euros. Une baisse annuelle de 1 point du taux de

croissance de l'activité des 3 premières années du plan induirait une minoration de 18 millions de la juste valeur des écarts d'acquisition du Groupe, et conduirait à constater une perte de valeur de 3 millions de l'écart d'acquisition.

Il est par ailleurs précisé que l'analyse de sensibilité n'a pas fait apparaître de scénario probable selon lequel la valeur recouvrable des UGT deviendrait inférieure à leur valeur nette comptable.



### NOTE 1.2 - TABLEAU DE VARIATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

K€

	Logiciels, brevets	Actifs incorporels du domaine concédé	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
<b>Valeur brute</b>				
<b>31/12/12 retraité</b>	<b>7 742</b>	<b>19 212</b>	<b>6 255</b>	<b>33 210</b>
Augmentations (investissements)	455	25 377	772	26 604
Sorties (cessions, mise au rebut)	(223)	-	-	(223)
Autres mouvements	125	-	8 190	8 315
<b>31/12/13</b>	<b>8 098</b>	<b>44 590</b>	<b>15 218</b>	<b>67 905</b>
Augmentations (investissements)	470	8 348	357	9 175
Sorties (cessions, mise au rebut)	(233)	-	(6)	(239)
Autres mouvements	(22)	(4 493)	(68)	(4 582)
<b>31/12/14</b>	<b>8 313</b>	<b>48 445</b>	<b>15 501</b>	<b>72 258</b>
<b>Amortissements</b>				
<b>31/12/12 retraité</b>	<b>(7 300)</b>	<b>-</b>	<b>(214)</b>	<b>(7 514)</b>
Dotations	(461)	(969)	(8)	(1 438)
Reprises	223	-	-	223
Autres mouvements	46	-	(4 270)	(4 224)
<b>31/12/13</b>	<b>(7 492)</b>	<b>(969)</b>	<b>(4 492)</b>	<b>(12 953)</b>
Dotations	(525)	(2 740)	(92)	(3 357)
Reprises	233	-	6	239
Autres mouvements	7	(16)	-	(9)
<b>31/12/14</b>	<b>(7 777)</b>	<b>(3 725)</b>	<b>(4 578)</b>	<b>(16 080)</b>
<b>Perte de valeur</b>				
<b>31/12/12 retraité</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-
<b>31/12/13</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-
<b>31/12/14</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>
<b>Valeur nette</b>				
<b>31/12/12 retraité</b>	<b>439</b>	<b>19 212</b>	<b>6 041</b>	<b>25 693</b>
Augmentations (investissements)	(7)	24 408	764	25 165
Sorties (cessions, mise au rebut)	-	-	-	-
Autres mouvements	170	-	3 920	4 091
<b>31/12/13</b>	<b>602</b>	<b>43 620</b>	<b>10 726</b>	<b>54 948</b>
Augmentations (investissements)	(56)	5 609	264	5 817
Sorties (cessions, mise au rebut)	-	-	-	-
Autres mouvements	(15)	(4 509)	(68)	(4 591)
<b>31/12/14</b>	<b>532</b>	<b>44 720</b>	<b>10 923</b>	<b>56 175</b>

Aucune immobilisation incorporelle n'a été générée en interne.

## NOTE 1.3 - DÉCOMPOSITION DES AUTRES MOUVEMENTS DES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

K€

Valeur nette	Logiciels, brevets	Actifs incorp. du domaine concédé	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
Regroupement d'entreprises	-	-	-	-
Écart de conversion	-	-	-	-
Autres mouvements	170	-	3 920	4 091
<b>TOTAL AU 31/12/13</b>	<b>170</b>	<b>-</b>	<b>3 920</b>	<b>4 091</b>
Regroupement d'entreprises	-	-	-	-
Écart de conversion	-	-	-	-
Autres mouvements	(15)	(4 509)	(68)	(4 591)
<b>TOTAL AU 31/12/14</b>	<b>(15)</b>	<b>(4 509)</b>	<b>(68)</b>	<b>(4 591)</b>

Les autres mouvements sont principalement composés, en 2014, du reclassement en actifs financiers du droit incorporel à recevoir de la trésorerie de Nantes Métropole.

En 2013, ils étaient impactés par le reclassement en immobilisations corporelles du reclassement de charges constatées d'avance en immobilisations incorporelles.



### NOTE 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

#### NOTE 2.1 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

K€

	Terrains	Constructions	Installations techniques	Matériel de transport
<b>Valeur brute</b>				
<b>AU 31/12/12 retraité</b>	<b>27 884</b>	<b>181 172</b>	<b>313 484</b>	<b>16 921</b>
Augmentations (investissements)	133	1 702	7 611	2 039
Sorties (cessions, mise au rebut)	(386)	(42 523)	(1 316)	(2 178)
Autres mouvements	1 998	(800)	(6 214)	(589)
<b>AU 31/12/13</b>	<b>29 629</b>	<b>139 550</b>	<b>313 566</b>	<b>16 193</b>
Augmentations (investissements)	693	3 682	9 774	1 539
Sorties (cessions, mise au rebut)	(443)	(3 341)	(6 968)	(943)
Autres mouvements	94	16 206	16 069	(20)
<b>AU 31/12/14</b>	<b>29 973</b>	<b>156 098</b>	<b>332 441</b>	<b>16 768</b>
<b>Amortissements</b>				
<b>AU 31/12/12 retraité</b>	<b>(3 874)</b>	<b>(144 847)</b>	<b>(249 823)</b>	<b>(12 910)</b>
Dotations	(263)	(9 531)	(13 645)	(2 020)
Reprises	-	42 522	1 258	2 175
Autres mouvements	24	2 705	9 305	(157)
<b>AU 31/12/13</b>	<b>(4 113)</b>	<b>(109 151)</b>	<b>(252 905)</b>	<b>(12 912)</b>
Dotations	(494)	(9 103)	(13 281)	(1 747)
Reprises	311	2 237	3 882	872
Autres mouvements	-	(7 433)	(12 447)	1
<b>AU 31/12/14</b>	<b>(4 297)</b>	<b>(123 450)</b>	<b>(274 751)</b>	<b>(13 786)</b>
<b>Perte de valeur</b>				
<b>AU 31/12/12 retraité</b>	<b>(299)</b>	-	<b>(569)</b>	-
Dotations	-	-	(47)	-
Reprises	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-
<b>AU 31/12/13</b>	<b>(299)</b>	-	<b>(616)</b>	-
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-	-	442	-
Autres mouvements	-	-	-	-
<b>AU 31/12/14</b>	<b>(299)</b>	-	<b>(174)</b>	-
<b>Valeur nette</b>				
<b>AU 31/12/12 retraité</b>	<b>23 712</b>	<b>36 325</b>	<b>63 091</b>	<b>4 011</b>
Augmentations (investissements)	(131)	(7 830)	(6 081)	19
Sorties (cessions, mise au rebut)	(386)	(1)	(58)	(3)
Autres mouvements	2 022	1 905	3 091	(746)
<b>AU 31/12/13</b>	<b>25 217</b>	<b>30 399</b>	<b>60 044</b>	<b>3 281</b>
Augmentations (investissements)	199	(5 420)	(3 507)	(209)
Sorties (cessions, mise au rebut)	(132)	(1 103)	(2 644)	(71)
Autres mouvements	94	8 772	3 623	(19)
<b>AU 31/12/14</b>	<b>25 377</b>	<b>32 648</b>	<b>57 516</b>	<b>2 982</b>

Agencements	Matériel de bureau	Immobilisations en cours	Immobilisations location-financements	TOTAL
<b>47 546</b>	<b>7 636</b>	<b>11 362</b>	<b>48 788</b>	<b>654 792</b>
2 427	591	15 064	412	29 976
(8 094)	(348)	(36)	(525)	(55 405)
2 218	(242)	(12 785)	(1 759)	(18 173)
<b>44 096</b>	<b>7 636</b>	<b>13 605</b>	<b>46 916</b>	<b>611 192</b>
3 739	372	13 027	420	33 246
(539)	(87)	70	(67)	(12 318)
11 999	(11)	(9 433)	(35 003)	(99)
<b>59 295</b>	<b>7 910</b>	<b>17 269</b>	<b>12 266</b>	<b>632 020</b>
<b>(31 288)</b>	<b>(6 489)</b>	-	<b>(35 468)</b>	<b>(484 697)</b>
(2 692)	(702)	-	(1 936)	(30 790)
8 008	347	-	517	54 826
866	237	-	2 675	15 655
<b>(25 106)</b>	<b>(6 607)</b>	-	<b>(34 212)</b>	<b>(445 006)</b>
(2 927)	(552)	-	(2 122)	(30 226)
248	73	-	67	7 690
(10 850)	9	-	30 871	151
<b>(38 635)</b>	<b>(7 077)</b>	-	<b>(5 396)</b>	<b>(467 391)</b>
-	-	<b>(344)</b>	-	<b>(1 213)</b>
-	-	-	-	(47)
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	<b>(344)</b>	-	<b>(1 260)</b>
-	-	-	-	-
-	-	-	-	442
-	-	-	-	-
-	-	<b>(344)</b>	-	<b>(818)</b>
<b>16 258</b>	<b>1 147</b>	<b>11 018</b>	<b>13 320</b>	<b>168 882</b>
(265)	(111)	15 064	(1 525)	(860)
(86)	(2)	(36)	(8)	(579)
3 083	(5)	(12 785)	916	(2 517)
<b>18 990</b>	<b>1 029</b>	<b>13 261</b>	<b>12 704</b>	<b>164 925</b>
812	(180)	13 027	(1 702)	3 020
(291)	(15)	70	-	(4 186)
1 149	(2)	(9 433)	(4 133)	52
<b>20 660</b>	<b>833</b>	<b>16 925</b>	<b>6 870</b>	<b>163 811</b>



### NOTE 2.2 - DÉCOMPOSITION DES AUTRES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

K€

Valeur nette	Terrains	Constructions	Installations techniques	Matériel de transport
<b>Sur 2013</b>				
Regroupement d'entreprises	(626)	(1 578)	(869)	(11)
Écart de conversion	(13)	(13)	(8)	(7)
Autres mouvements	2 661	3 496	3 968	(727)
<b>TOTAL</b>	<b>2 022</b>	<b>1 905</b>	<b>3 091</b>	<b>(746)</b>
<b>Sur 2014</b>				
Regroupement d'entreprises	-	-	-	-
Écart de conversion	3	3	(2)	(2)
Autres mouvements	91	8 769	3 625	(17)
<b>TOTAL</b>	<b>94</b>	<b>8 772</b>	<b>3 623</b>	<b>(19)</b>

Les autres mouvements correspondent principalement à des mises en service d'immobilisations en cours et à des reclassements de compte à compte.

En 2013, ils enregistrent également l'impact du changement de mode d'intégration de Sogad et Gerep, respectivement d'intégration proportionnelle et intégration globale à intégration par mise en équivalence.

Agencements	Matériel de bureau	Immobilisations en cours	Immobilisations location-financements	TOTAL
866	(7)	60	(525)	(2 691)
-	-	-	-	(42)
2 218	2	(12 845)	1 442	215
<b>3 083</b>	<b>(5)</b>	<b>(12 785)</b>	<b>916</b>	<b>(2 517)</b>
-	-	-	-	-
-	-	-	-	2
1 149	(2)	(9 433)	(4 133)	50
<b>1 149</b>	<b>(2)</b>	<b>(9 433)</b>	<b>(4 133)</b>	<b>52</b>



### NOTE 3 - PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

#### NOTE 3.1 - SYNTHÈSE DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations dans les entreprises associées portées par le Groupe sont les suivantes :

	K€			
	% détention du Groupe	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice	Valeur nette comptable des participations
La Barre Thomas	40%	541	36	216
Altergies	18,84%	1 002	(26)	189
Laval Énergie Nouvelle	35%	220	(280)	77
Transval	35%	120	(16)	42
Gerep	50%	(3 470)	(2 715)	-
Sogad	50%	(1 609)	249	320
<b>TOTAL</b>				<b>844</b>

#### NOTE 3.2 - VARIATION DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

La variation des participations dans les entreprises associées portées par le Groupe s'analyse comme suit :

	K€							
	Valeur au 31/12/12 retraité	Valeur au 31/12/13	Résultat	Variation JV par les KP	EC	Variation périmètre	Autres movts	Valeur au 31/12/14
La Barre Thomas	188	202	14	-	-	-		216
Altergies	158	195	(6)	-	-	-		189
Laval Énergie Nouvelle	-	-	(98)	-	-	175		77
Transval	53	47	(5)	-	-	-		42
SCI Noiseraie	35	-	-	-	-	-		-
Gerep	-	-	(1 360)	-	-	-	1 360	-
Sogad	-	310	124	(27)	-	-	(88)	320
<b>TOTAL</b>	<b>434</b>	<b>753</b>	<b>(1 331)</b>	<b>(27)</b>	<b>-</b>	<b>175</b>	<b>1 272</b>	<b>844</b>

**NOTE 3.3 - INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LES ENTREPRISES ASSOCIÉES**

Les informations financières résumées des entreprises associées sont les suivantes :

K€

**Date des dernières informations financières connues**

<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>La Barre Thomas</b>	<b>Altergies</b>	<b>Laval Énergie Nouvelle</b>	<b>Transval</b>	<b>Gerep</b>	<b>Sogad</b>
<b>% détenus</b>	<b>40%</b>	<b>18,84%</b>	<b>35%</b>	<b>35%</b>	<b>50%</b>	<b>50%</b>
Actifs non courants	19	138	NC	-	1 158	1 136
Actifs courants	1 476	1 828	NC	173	993	1 704
Capitaux propres	541	1 002	NC	120	(3 470)	(1 609)
Passifs non courants	-	-	NC	-	3 103	2 488
Passifs courants	954	965	NC	53	2 518	1 961
Chiffre d'affaires	3 283	178	734	160	2 746	4 393
Excédent brut d'exploitation	37	(112)	34	(16)	(1 668)	833
Résultat opérationnel courant	34	(127)	(280)	(16)	(2 902)	362
Résultat opérationnel	34	(127)	(280)	(16)	(2 713)	362
Résultat net	36	(26)	(280)	(16)	(2 715)	249

**NOTE 3.4 - TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIÉES**

Le Groupe n'a réalisé aucune transaction significative avec ses entreprises associées.

**NOTE 4 - INSTRUMENTS FINANCIERS**

K€

	<b>2012 retraité</b>			<b>2013</b>			<b>2014</b>		
	<b>NC</b>	<b>C</b>	<b>T</b>	<b>NC</b>	<b>C</b>	<b>T</b>	<b>NC</b>	<b>C</b>	<b>T</b>
Actifs financiers disponibles à la vente	1 978	-	1 978	1 755	-	1 755	1 808	-	1 808
Prêts et créances financiers au coût amorti	2 799	131	2 930	3 602	90	3 692	6 872	1 038	7 910
<b>Actifs financiers</b>	<b>4 778</b>	<b>131</b>	<b>4 909</b>	<b>5 358</b>	<b>90</b>	<b>5 448</b>	<b>8 681</b>	<b>1 038</b>	<b>9 719</b>
Créances clients et autres débiteurs	2 105	126 540	128 645	1 501	133 821	135 322	3 067	139 127	142 193
Autres actifs courants (y c créances IS)	677	34 547	35 224	-	27 262	27 262	-	29 162	29 162
<b>Prêts-créances opérationnels au coût amorti</b>	<b>2 782</b>	<b>161 088</b>	<b>163 870</b>	<b>1 501</b>	<b>161 083</b>	<b>162 584</b>	<b>3 067</b>	<b>168 289</b>	<b>171 355</b>
Instruments de couverture actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments à la JV par le résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la JV par le résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	22 597	22 597	-	28 032	28 032	-	38 756	38 756
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>7 560</b>	<b>183 815</b>	<b>191 375</b>	<b>6 859</b>	<b>189 205</b>	<b>196 064</b>	<b>11 748</b>	<b>208 083</b>	<b>219 830</b>
Dettes financières	218 154	28 000	246 154	222 630	30 788	253 418	241 824	29 829	271 653
Instruments de couverture passifs	3 307	744	4 051	1 773	155	1 928	547	596	1 143
Autres passifs	189	163 027	163 216	2 911	171 707	174 618	4 938	174 945	179 883
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>221 650</b>	<b>191 770</b>	<b>413 420</b>	<b>227 314</b>	<b>202 649</b>	<b>429 963</b>	<b>247 309</b>	<b>205 370</b>	<b>452 679</b>

NC : non courant - C : courant - T : total



### NOTE 4.1 - ACTIFS FINANCIERS

#### NOTE 4.1.1 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont composés :

■ des titres de participation des sociétés non consolidées du fait d'un processus de liquidation en cours ;

■ de titres immobilisés (principalement l'investissement du Groupe dans les fonds Emertec).

Leur valeur nette se détaille comme suit :

Valeur nette	K€		Variation				
	31/12/12 retraité	31/12/13	JV par les KP	Acqui- sition	Autres mouvts	Cession/ Rembt	31/12/14
Obligations (principal + intérêts capitalisés)	202 253	-	-	-	-	-	-
Obligations (intérêts non capitalisés)	10 698	-	-	-	-	-	-
<b>Total composante obligataire - brut</b>	<b>212 951</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Provision sur composante obligataire	(212 951)	-	-	-	-	-	-
<b>Total composante obligataire - net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Trédi New Zealand	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total titres non consolidés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Emertec	1 907	1 703	(147)	-	-	-	1 555
Autres titres	71	52	-	200	-	-	253
<b>Total autres titres</b>	<b>1 978</b>	<b>1 755</b>	<b>(147)</b>	<b>200</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 808</b>
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE</b>	<b>1 978</b>	<b>1 755</b>	<b>(147)</b>	<b>200</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 808</b>

#### NOTE 4.1.2 - PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI

Les prêts et créances sont composés :

■ de prêts et dépôts et cautionnements reçus à caractère financier, comptabilisés en actifs financiers (courants et non courants) ;

■ des créances clients et autres débiteurs ;  
■ des autres actifs (courants et non courants).

	2012 retraité			2013			2014		
	NC	C	T	NC	C	T	NC	C	T
Dépôts et cautionnement	1 638	20	1 658	1 711	12	1 723	1 938	350	2 288
Prêts	1 161	111	1 273	1 892	78	1 970	999	82	1 081
Créances opérat. concessives	-	-	-	-	-	-	3 935	606	4 541
<b>Prêts et créances financiers</b>	<b>2 799</b>	<b>131</b>	<b>2 930</b>	<b>3 603</b>	<b>90</b>	<b>3 692</b>	<b>6 872</b>	<b>1 038</b>	<b>7 910</b>
<b>Clients et autres débiteurs</b>	<b>2 105</b>	<b>126 540</b>	<b>128 645</b>	<b>1 501</b>	<b>133 821</b>	<b>135 322</b>	<b>3 067</b>	<b>139 127</b>	<b>142 193</b>
État	-	16 772	16 772	-	16 257	16 257	-	16 184	16 184
Créances IS	677	12 593	13 270	-	2 171	2 171	-	411	411
Avances et acomptes versés	-	496	496	-	3 700	3 700	-	1 505	1 505
Créances sociales	-	89	89	-	126	126	-	233	233
Créances/cessions d'immo.	-	2 828	2 828	-	2 177	2 177	-	1 030	1 030
Créances diverses	-	999	999	-	2 571	2 571	-	9 538	9 538
Comptes courants débiteurs	-	769	769	-	261	261	-	261	261
<b>Autres actifs courants</b>	<b>677</b>	<b>34 547</b>	<b>35 225</b>	<b>-</b>	<b>27 262</b>	<b>27 262</b>	<b>-</b>	<b>29 162</b>	<b>29 162</b>
<b>Prêts et créances opérationnels</b>	<b>2 782</b>	<b>161 088</b>	<b>163 870</b>	<b>1 501</b>	<b>161 083</b>	<b>162 584</b>	<b>3 067</b>	<b>168 288</b>	<b>171 355</b>
<b>PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI</b>	<b>5 581</b>	<b>161 219</b>	<b>166 800</b>	<b>5 104</b>	<b>161 173</b>	<b>166 277</b>	<b>9 940</b>	<b>169 327</b>	<b>179 266</b>

NC : non courant - C : courant - T : total

Les dépréciations et pertes de valeur sur prêts et créances au coût amorti se décomposent comme suit :

	2012 retraité			2013			2014		
	Perte de			Perte de			Perte de		
	Brut	valeur	Net	Brut	valeur	Net	Brut	valeur	Net
Prêts et créances financiers	2 930	-	2 930	3 692	-	3 692	4 870	(1 500)	3 370
Clients et autres débiteurs	132 123	(3 478)	128 645	138 480	(3 158)	135 322	145 734	(3 541)	142 193
Autres actifs	35 846	(621)	35 225	27 847	(584)	27 262	34 287	(584)	33 703
<b>PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI</b>	<b>170 899</b>	<b>(4 099)</b>	<b>166 800</b>	<b>170 018</b>	<b>(3 742)</b>	<b>166 277</b>	<b>184 891</b>	<b>(5 625)</b>	<b>179 266</b>

#### NOTE 4.1.3 - ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

	2012 retraité			2013			2014		
	NC	C	T	NC	C	T	NC	C	T
	Actifs de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>ACTIFS FINANCIERS À LA JV PAR RST</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

NC : non courant - C : courant - T : total

#### Actif de couverture

Les actifs de couverture ont été mis en place par le Groupe dans le cadre de sa politique de gestion de son risque de taux d'intérêts, et sont analysés note 4.3.

#### NOTE 4.1.4 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31/12/12 retraité	31/12/13	31/12/14
Trésorerie	13 415	18 850	23 113
Équivalents de trésorerie	9 182	9 183	15 642
<b>TOTAL</b>	<b>22 597</b>	<b>28 032</b>	<b>38 756</b>

Les équivalents de trésorerie correspondent à des SICAV.

Le résultat de cession comptabilisé sur la période au titre des SICAV s'élève à 0,3 million d'euros enregistré sur la ligne "Produits de

trésorerie et équivalents de trésorerie" du compte de résultat.



### NOTE 4.2 - PASSIFS FINANCIERS

#### NOTE 4.2.1 - DETTES FINANCIÈRES

K€	2012 retraité			2013			2014		
	NC	C	T	NC	C	T	NC	C	T
<b>Variation de l'endettement</b>									
En-cours dettes financières	185 472	22 431	207 903	193 011	25 122	218 132	187 660	28 218	215 878
Impact TIE	(1 797)	(693)	(2 490)	(1 174)	(606)	(1 779)	(619)	(550)	(1 169)
Emprunts/êts crédit	183 675	21 739	205 413	191 837	24 516	216 353	187 041	27 668	214 709
En cours emprunts obligataires	25 000	-	25 000	25 000	/	25 000	50 000	-	50 000
Impact TIE	(2 069)	(279)	(2 348)	(1 759)	(309)	(2 068)	(879)	(185)	(1 064)
Emprunts obligataires	22 931	(279)	22 653	23 241	(309)	22 931	49 121	(185)	48 936
Location-financement	10 705	5 191	15 896	6 952	5 172	12 124	5 327	1 626	6 954
Autres dettes financières	843	815	1 658	600	904	1 504	335	578	913
Concours bancaires courants	-	534	534	-	505	505	-	141	141
<b>TOTAL</b>	<b>218 154</b>	<b>28 000</b>	<b>246 154</b>	<b>222 630</b>	<b>30 788</b>	<b>253 418</b>	<b>241 824</b>	<b>29 829</b>	<b>271 653</b>

NC : non courant - C : courant - T : total

La variation de l'endettement sur l'exercice peut s'analyser comme suit :

K€	31/12/12 retraité	31/12/13	Augmen- tation	Rembour- sement	Variation périmètre	Coût amorti	EC	Autres mouvts	31/12/14
Dettes auprès êts de crédit	205 413	216 353	23 623	(25 708)	-	611	-	(169)	214 709
Dettes obligataires	22 653	22 931	50 000	(25 000)	-	1 004	-	-	48 936
Location-financement	15 896	12 124	420	(5 607)	-	-	-	17	6 954
Autres dettes financières	1 658	1 504	-	(591)	-	-	-	-	913
CBC	534	505	-	(364)	-	-	-	-	141
<b>TOTAL</b>	<b>246 154</b>	<b>253 418</b>	<b>74 043</b>	<b>(57 270)</b>	<b>-</b>	<b>1 615</b>	<b>-</b>	<b>(152)</b>	<b>271 653</b>

## Tableau de l'endettement

Au 31 décembre 2014, l'endettement du Groupe se décompose de la façon suivante :

K€				
	Nature du taux (av. couverture)	Montant	Échéances	Existence de couverture
<b>Autres emprunts auprès des établissements de crédit</b>	Variable	19 278	moins d'un an	Dettes contractées à taux variable Couverture de taux sur 102,5 M€
		122 677	de 1 à 5 ans	
		1 403	plus de 5 ans	
	Fixe 0% < t < 4%	8 390	moins d'un an	
		28 251	de 1 à 5 ans	
	34 709	plus de 5 ans		
<b>Total</b>		<b>214 709</b>		
<b>Dettes obligataires</b>	Variable	-	moins d'un an	
		-	de 1 à 5 ans	
		-	plus de 5 ans	
	Fixe 11%	(185)	moins d'un an	
		24 255	de 1 à 5 ans	
	24 866	plus de 5 ans		
<b>Total</b>		<b>48 936</b>		
<b>Location- financement</b>	Variable	338	moins d'un an	
		1 509	de 1 à 5 ans	
		313	plus de 5 ans	
	Fixe 4% < t < 13%	1 288	moins d'un an	
		3 506	de 1 à 5 ans	
	-	plus de 5 ans		
<b>Total</b>		<b>6 954</b>		
<b>Autres dettes financières diverses</b>	Variable	220	moins d'un an	
		275	de 1 à 5 ans	
		-	plus de 5 ans	
	Fixe	358	moins d'un an	
		60	de 1 à 5 ans	
	-	plus de 5 ans		
<b>Total</b>		<b>913</b>		
<b>Concours bancaires courants</b>	Variable	141	moins d'un an	
<b>TOTAL</b>		<b>271 653</b>		
<i>Dont courant</i>		29 829	<i>moins d'un an</i>	
<i>Dont non courant</i>		241 824	<i>plus d'un an</i>	



### Contrats de location-financement

K€

	Valeur nette comptable	TOTAL paiements minimaux futurs				TOTAL paiements sous-loc actualisés
		31/12/14	TOTAL	- 1 an	1 à 5	
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	2 368	2 281	396	1 569	315	-
Installations techniques - outillages industriels	3 253	3 598	994	2 604	-	-
Matériels de transport	1 248	1 478	406	1 072	-	-
Installations agencements	-	-	-	-	-	-
Matériels et mobiliers de bureau	-	-	-	-	-	-

K€

	Valeur nette comptable	TOTAL paiements minimaux futurs actualisés				TOTAL paiements sous-loc actualisés
		31/12/14	TOTAL	- 1 an	1 à 5	
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	2 368	2 173	391	1 493	289	-
Installations techniques - outillages industriels	3 253	3 477	980	2 497	-	-
Matériels de transport	1 248	1 427	400	1 027	-	-
Installations agencements	-	-	-	-	-	-
Matériels et mobiliers de bureau	-	-	-	-	-	-

Les contrats de location-financement portés par le Groupe sont principalement constitués de contrat de crédit-baux, assortis d'options

d'achat. 31 % des contrats (en pourcentage de la dette rattachée) sont à taux variable (avant prise en compte de toute opération

de couverture), indexés principalement sur l'EURIBOR 3 mois.

#### NOTE 4.2.2 - PASSIFS FINANCIERS À LA JV PAR LE RÉSULTAT

Les passifs financiers à la JV par le résultat correspondent aux instruments financiers dérivés de couverture, mis en place par le

Groupe dans le cadre de sa gestion du risque de taux. Ils sont analysés note 4.3.

## NOTE 4.2.3 - AUTRES PASSIFS AU COÛT AMORTI

	2012 retraité			2013			2014		
	NC	C	T	NC	C	T	NC	C	T
Fournisseurs	3	73 390	73 393	-	75 958	75 958	-	77 295	77 295
Dettes sur acquisition d'immobilisations	186	18 332	18 517	2 911	16 901	19 812	1 131	11 195	12 326
Avances et acomptes reçus	-	4 566	4 566	-	7 116	7 116	-	3 509	3 509
Social	-	22 534	22 534	-	23 302	23 302	-	25 439	25 439
État (hors IS)	-	21 829	21 829	-	24 386	24 386	3 806	31 342	35 149
IS	-	904	904	-	294	294	-	578	578
Comptes courants créditeurs	-	141	141	-	-	-	-	-	-
Dettes diverses	-	1 159	1 159	-	1 847	1 847	-	1 858	1 858
Passif de renouvellement	-	10 591	10 591	-	11 078	11 078	-	10 705	10 705
Produits constatés d'avance	-	9 580	9 580	-	10 825	10 825	-	13 022	13 022
<b>AUTRES PASSIFS</b>	<b>189</b>	<b>163 027</b>	<b>163 215</b>	<b>2 911</b>	<b>171 707</b>	<b>174 617</b>	<b>4 938</b>	<b>174 945</b>	<b>179 883</b>

NC : non courant - C : courant - T : total

## NOTE 4.3 - INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE

	2012 retraité			2013			2014		
	NC	C	T	NC	C	T	NC	C	T
Instruments de couverture actif	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture passif	3 307	744	4 051	1 773	155	1 928	547	596	1 143

NC : non courant - C : courant - T : total

Les instruments financiers utilisés par le Groupe ont pour objet la couverture des flux de trésorerie liés à son financement.

La gestion de ces instruments négociés sur des marchés organisés est effectuée par la Direction financière du Groupe.

	2012 retraité		2013		2014	
	Nominal opération	Juste valeur	Nominal opération	Juste valeur	Nominal opération	Juste valeur
Swaps	114 382	(3 724)	83 711	(1 891)	80 000	(1 056)
Collars	34 882	(221)	31 211	(52)	22 500	(94)
Instruments mixtes	7 500	(107)	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>156 764</b>	<b>(4 051)</b>	<b>114 922</b>	<b>(1 929)</b>	<b>102 500</b>	<b>(1 143)</b>



Au 31 décembre 2014, la maturité des instruments de couverture des flux de trésorerie est la suivante :

K€	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	TOTAL
Swaps	50 000	30 000	-	80 000
Collars	-	22 500	-	22 500
Instruments mixtes	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>50 000</b>	<b>52 500</b>	<b>-</b>	<b>102 500</b>

Les pertes et gains enregistrés en capitaux propres sur la période s'élèvent à 0,8 million d'euros, et le montant cumulé au 31 décembre 2014 des pertes et gains enregistrés en

capitaux propres s'élèvent à - 1,1 million d'euros. La part inefficace de ces couvertures comptabilisée en résultat sur 2014 est non significative.

Aucun montant des capitaux propres n'a été recyclé et comptabilisé dans le résultat de la période.

### NOTE 5 - PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

#### NOTE 5.1 - TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

K€	2012 retraité	2013	Autres mouvts	Impact KP	Dotation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	2014
Avantages au personnel <sup>1</sup>	809	599	-	1 145	586	(3)	-	2 327
Autres provisions non courantes <sup>2</sup>	3 961	7 254	(140)	-	1 605	(171)	-	8 548
<b>Provisions non courantes</b>	<b>4 770</b>	<b>7 853</b>	<b>(140)</b>	<b>1 145</b>	<b>2 191</b>	<b>(174)</b>	<b>-</b>	<b>10 875</b>
Provisions litiges	858	669	-	-	501	(36)	(65)	1 069
Provisions BEFS	659	725	-	-	-	(661)	(64)	-
Provisions autres risques	373	27	-	-	141	-	-	168
Provisions risque fiscal	6 780	6 335	(6 335)	-	-	-	-	-
Provisions déchets à traiter	154	140	-	-	61	(53)	-	148
Provisions autres charges	1 048	947	(297)	-	190	(322)	-	518
<b>Provisions courantes</b>	<b>9 872</b>	<b>8 842</b>	<b>(6 631)</b>	<b>-</b>	<b>894</b>	<b>(1 072)</b>	<b>(129)</b>	<b>1 904</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 642</b>	<b>16 695</b>	<b>(6 771)</b>	<b>1 145</b>	<b>3 084</b>	<b>(1 246)</b>	<b>(129)</b>	<b>12 778</b>

1 : Les provisions "indemnités de fin de carrière" et médaille du travail sont calculées conformément à la méthodologie précisée dans les principes et méthodes comptables.

2 : Provisions suivi trentenaire.

#### NOTE 5.2 - DÉCOMPOSITION DES AUTRES MOUVEMENTS

K€	Regroupement d'entreprises	Écart de conversion	Autres mouvments	TOTAL
Avantages au personnel	-	-	-	-
Autres provisions non courantes	-	-	(140)	(140)
<b>Provisions non courantes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(140)</b>	<b>(140)</b>
Provisions litiges	-	-	-	-
Provisions BEFS	-	-	-	-
Provisions autres risques	-	-	-	-
Provisions risque fiscal	-	-	(6 335)	(6 335)
Provisions déchets à traiter	-	-	-	-
Provisions autres charges	-	-	(297)	(297)
<b>Provisions courantes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(6 631)</b>	<b>(6 631)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(6 771)</b>	<b>(6 771)</b>

Les autres mouvements correspondent pour l'essentiel au reclassement de la somme provisionnée au titre du litige fiscal Valls Quimica en charge à payer, suite à l'accord intervenu entre les parties sur un échéancier de paiement.

**NOTE 5.3 - AVANTAGES AU PERSONNEL - INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE ET MÉDAILLE DU TRAVAIL**

Les avantages au personnel dont bénéficient les salariés du Groupe sont les médailles du travail et les avantages postérieurs à l'emploi que représentent les indemnités de fin de carrière.

**Avantages postérieurs à l'emploi - indemnités de fin de carrière**

L'engagement du Groupe (toutes formes de gestion confondues) évolue comme suit :

K€	31/12/12 retraité	31/12/13	31/12/14
Montant de l'engagement en début d'exercice	6 057	7 569	8 224
Coûts des services rendus dans l'exercice	406	466	511
Intérêts crédités dans l'exercice	278	309	300
Prestations réglées dans l'exercice	(125)	(396)	(259)
Acquisition/cession de filiales	99	-	-
Écarts actuariels	854	509	1 311
Autres (dont variation périmètre, écarts de conversion)	-	(235)	-
Montant de l'engagement en fin d'exercice	7 569	8 224	10 087
<i>Dont engagement externalisé</i>	7 316	8 200	8 411
<i>Dont engagement provisionné</i>	253	23	1 676

L'évolution de la juste valeur des fonds placés en couverture de l'engagement est la suivante :

K€	31/12/12 retraité	31/12/13	31/12/14
JV des actifs de couverture en début d'exercice	5 864	7 465	7 284
Cotisations versées	1 344	-	1 035
Prestations versées	(125)	(396)	(259)
Rendement attendu sur les placements	241	274	164
Frais de gestion	(26)	(26)	(25)
Acquisition/cession de filiales	99	-	-
Écarts actuariels	68	(34)	365
JV des actifs de couverture en fin d'exercice	7 465	7 284	8 565

Lorsque les fonds placés sont supérieurs au montant de l'engagement, il a été constaté une charge constatée d'avance. Inversement, il est constaté une provision pour charge. L'analyse est réalisée société par société.

Au 31 décembre 2014, il a été constaté :

- une provision pour 1 676 milliers d'euros ;
- une charge constatée d'avance pour 155 milliers d'euros.

La répartition des actifs de couverture est la suivante :

	31/12/12 retraité	31/12/13	31/12/14
Placements diversifiés	74%	76%	76%
Placements monétaires	26%	24%	24%



Il est précisé que :

■ lors du démarrage d'activité de la société Sénerval, la reprise des effectifs de l'ancien délégataire a conduit à la reprise par Sénerval des engagements au titre des services passés de ces mêmes salariés, pour un montant de 450 milliers d'euros. Le Groupe avait constaté un actif pour 450 milliers d'euros au titre des engagements repris (comptabilisé en charges constatés d'avance), amortissable sur 18 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, soit la durée moyenne

restant à courir jusqu'au départ en retraite des salariés repris. En application d'IAS 19 amendée (application rétrospective), cette somme a été soldée en capitaux propres au 1<sup>er</sup> juillet 2012 ;

■ lors de la reprise en direct de la gestion de l'IUOM de Lescar et de la reprise de l'effectif correspondant, le Groupe a repris les engagements au titre des services passés de ces salariés. Compte tenu du montant, le Groupe a constaté cette reprise directement en résultat ;

■ lors de la reprise en direct de la gestion de l'incinérateur de Nantes et de la reprise de l'effectif correspondant, le Groupe a repris les engagements au titre des services passés de ces salariés. En application d'IAS 19 amendée, cette reprise s'est effectuée par le compte de résultat.

### Engagement de médaille du travail

L'engagement du Groupe concernant la médaille du travail évolue comme suit :

K€

31/12/14

Montant de l'engagement en début d'exercice	575
Coûts des services rendus dans l'exercice	25
Intérêts crédités dans l'exercice	20
Prestations réglées dans l'exercice	(63)
Acquisition/cession de filiales	-
Écarts actuariels	92
Autres (mouvement de périmètre, écarts de conversion)	-
Montant de l'engagement en fin d'exercice	650

### NOTE 5.4 - LITIGES ET FAITS EXCEPTIONNELS

#### BEFS-PEC

À la suite de la réalisation du chantier Salaise 3, qui avait été confié par Trédi à la société BEFS-PEC (courant 1999), Trédi SA a fait l'objet de différentes demandes de paiement de la part de sous-traitants restés impayés par BEFS-PEC, en application de l'article 12 de la loi du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance. Trédi SA a provisionné dans ses comptes l'intégralité des sommes qui lui sont réclamées dans le cadre de ces assignations. Courant 2014, suite aux derniers jugements attendus, et l'accord des parties, l'ensemble des provisions ont été reprises (soit 0,6 million d'euros) et une charge de 661 milliers d'euros a été constatée.

#### VALLS QUIMICA

La société Valls Quimica, filiale espagnole du Groupe a fait l'objet, en 2003, d'un contrôle fiscal au titre duquel l'administration a redressé la société pour un montant en principal de 3,8 millions d'euros (pour la période 1999 à 2001) et de 1,8 million d'euros (pour la période 2002 à 2003) par le biais d'un rappel de TVA et de droits indirects qui seraient dus, à raison de la production de certains produits pétroliers. Bien que fondé dans ses réclamations, la société avait comptabilisé une provision pour couvrir l'ensemble du risque notifié. Au cours de l'année 2014, les parties se sont mises d'accord sur un échéancier de paiement de l'intégralité des sommes réclamées (paiement sur 5 ans) et un premier

règlement de 1,4 million d'euros a été réalisé. La provision constatée jusqu'à lors a été reclassée en charge à payer.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

## NOTE 6 - IMPÔTS DIFFÉRÉS

La ventilation des impôts différés par nature se présente comme suit :

K€	31/12/12 retraité	31/12/13	31/12/14
Participation des salariés	537	537	579
Contribution sociale solidarité	244	275	252
Congés payés	638	661	638
Plus-value sinistre	-	(104)	(1 626)
Déficits reportables	11 233	55 726	53 334
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées	(7 731)	(7 624)	(6 814)
Location-financement	781	(234)	(1 224)
Résultat interne	231	208	168
Charges à répartir	(7)	(7)	-
Provision intra-Groupe	-	(736)	(1 159)
Provision IDR	90	90	69
Actualisation provision suivi trentenaire	(1 175)	(1 190)	(1 373)
Homogénéisation d'amortissements	529	462	415
JV des instruments de couverture	1 395	664	394
Provision sur obligations convertibles	50 760	-	-
Autres différences temporaires	(1 561)	(113)	562
<b>TOTAL</b>	<b>55 965</b>	<b>48 617</b>	<b>44 216</b>
<i>Dont impôt différé actif</i>	55 965	48 617	44 216
<i>Dont impôt différé passif</i>	-	-	-

Les déficits reportables activés correspondent :

- aux déficits nés avant l'intégration fiscale. Leur activation est étudiée filiale par filiale au regard de leur business plan ;
- au déficit de l'intégration fiscale sur l'année 2012 et 2013, lié au provisionnement intégral de l'engagement de Séché Environnement dans HIME. La reconnaissance à

l'actif de cette créance d'impôt est rendue possible par la capacité du groupe d'intégration fiscale à récupérer cette créance dans un horizon de temps raisonnable ;

- au déficit constaté sur Valls Quimica lié à la provision pour risque fiscal, compte tenu de son caractère recouvrable au regard du business plan de la société. A cette exception près les déficits reportables portés par

les filiales étrangères ne font l'objet d'aucune activation.

Au 31 décembre 2014, le montant des impôts différés actifs non activés relatifs à des déficits reportables s'élève à 0,3 million d'euros.

La variation des impôts différés sur l'exercice peut s'analyser comme suit :

K€	IDA	IDP	NET
<b>Solde au 31/12/12 retraité</b>	<b>55 965</b>	<b>-</b>	<b>55 965</b>
Résultat	(6 351)	-	(6 351)
Variation de JV par les capitaux propres	26	649	(623)
Variation de périmètre et autres	(14)	360	(374)
Écart de conversion	-	-	-
Compensation ID sur les filiales de l'intégration fiscale	(261)	(261)	-
Compensation IDA/IDP	(748)	(748)	-
<b>Solde au 31/12/13</b>	<b>48 617</b>	<b>-</b>	<b>48 617</b>
Résultat	(4 504)	-	(4 504)
Variation de JV par les capitaux propres	381	278	103
Variation de périmètre et autres	-	-	-
Écart de conversion	-	-	-
Compensation ID sur les filiales de l'intégration fiscale	(1 838)	(1 838)	-
Compensation IDA/IDP	1 560	1 560	-
<b>Solde au 31/12/14</b>	<b>44 216</b>	<b>-</b>	<b>44 216</b>



## NOTE 7 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

### NOTE 7.1 - ENGAGEMENTS HORS BILAN NÉS DES OPÉRATIONS DE L'ACTIVITÉ COURANTE

K€	31/12/12 retraité	31/12/13	31/12/14
<b>Créances cédées non échues (effets, Dailly)</b>	-	-	-
<b>Cautions</b>	42 234	60 239	56 630
■ Garanties financières <sup>1</sup>	23 594	26 963	27 395
■ Autres cautions	18 640	33 276	29 236
<b>Sûretés réelles</b>	-	-	-
■ Nantissements d'actifs incorporels et corporels	-	-	-
■ Nantissements de titres	-	-	-
Liés à la responsabilité d'associé dans les SCI	-	-	-
<b>TOTAL EHB LIÉS À L'ACTIVITÉ COURANTE</b>	<b>42 234</b>	<b>60 239</b>	<b>56 630</b>

1 : Il s'agit de cautions de 27 millions d'euros délivrées à un établissement financier lors de la mise en place des garanties financières accordées par lui selon l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> février 1996.

### NOTE 7.2 - ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS OU REÇUS DANS LE CADRE DE L'ENDETTEMENT

K€	31/12/12 retraité	31/12/13	31/12/14
<b>Créances professionnelles cédées</b>	418	496	1 545
<b>Cautions ou lettres d'intention</b>	15 349	27 902	28 249
<b>Sûretés réelles</b>	9 828	9 828	9 828
■ Gages et nantissements des actifs incorporels et corporels	9 828	9 828	9 828
■ Gages et nantissements de titres	-	-	-
■ Hypothèques	-	-	-
<b>Engagements d'emprunts reçus</b>	34 132	23 173	10 771
<b>TOTAL EHB LIÉS À L'ENDETTEMENT</b>	<b>59 727</b>	<b>61 399</b>	<b>50 394</b>

Dans le cadre de financement d'actifs la Société a signé des engagements de non-cession des actions qu'elle détient dans les sociétés Sénergies, Séché-Éco-industries et Mézerolles.

Les engagements d'emprunt au 31 décembre 2014 portent principalement sur le financement des actifs concédés de la DSP de Strasbourg pour un montant d'emprunt de 10,8 millions d'euros, débloqué par tranches amortissables sur la durée résiduelle de la DSP à compter de la livraison, à un taux restant à cristalliser.

Tous les engagements hors bilan ci-dessus mentionnés couvrent des dettes portées au bilan, à l'exception d'une caution de 0,8 million d'euros.

Dans le cadre des contrats de délégation de service public, Séché Environnement accorde

aux délégants un engagement de bonne exécution des contrats.

### NOTE 7.3 - AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Un pacte d'actionnaires, conclu le 16 octobre 2006, (portant le numéro d'enregistrement AMF 206C1928) prévoit les principales dispositions suivantes :

- représentation de Caisse des Dépôts au Conseil d'administration de Séché Environnement : Caisse des Dépôts dispose de la faculté de désigner plusieurs membres au Conseil d'administration de Séché Environnement en fonction de sa participation au capital de la Société ;
- gestion des participations des signataires du pacte d'actionnaires ;

- les parties se sont interdit d'acquérir directement ou indirectement des valeurs mobilières émises par la société Séché Environnement si cette acquisition engendrait pour l'un des signataires de déposer un projet d'offre publique visant les actions de Séché Environnement ;

- à l'occasion de tout transfert de titres de Séché Environnement par Joël Séché, la société civile Amarosa et/ou leurs cessionnaires libres à un tiers, dès lors qu'ils détiendraient conjointement moins de 50,1% des droits de vote de la Société, la Caisse des Dépôts disposera de la faculté de céder ses titres à ce tiers pour le même prix et dans les mêmes proportions ;

- la Caisse des Dépôts bénéficie de la faculté de participer, à hauteur de sa quote-part

dans le capital de Séché Environnement à toute émission de titres de Séché Environnement, à l'exception d'émission de valeurs mobilières dans le cadre d'une opération de croissance externe au profit d'un tiers et qui aurait pour effet de diluer l'ensemble des actionnaires dans les mêmes proportions ;

- règles des co-investissements : aussi longtemps que la Caisse des Dépôts détiendra au moins 15% du capital de Séché Environnement, elle bénéficie d'un droit de participer

en tant que co-investisseur à tout projet de croissance dont le montant dépasse un certain seuil.

Il est par ailleurs précisé que ce pacte d'actionnaires sera résilié de plein droit dès que :

- la Caisse des Dépôts viendra à détenir moins de 10% du capital de la Société ;
- l'équilibre des participations respectives de Caisse des Dépôts d'une part et de Joël Séché et la société civile Amarosa d'autre

part serait significativement modifié de telle sorte que le dépôt d'une offre publique puisse être imposé aux parties.

Un avenant au pacte en date du 25 avril 2007 a été signé, stipulant une durée de 10 ans à compter du 26 avril 2007.

Le présent détail des engagements hors bilan du Groupe n'exclut aucun engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

#### 4.1.6.3.2 Notes sur le tableau de variation des capitaux propres

##### NOTE 8 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories des titres	Nombre	Valeur nominale
<b>1- Actions composant le capital social au début de l'exercice</b>	<b>8 634 870</b>	<b>0,20 €</b>
Augmentation de capital		-
<b>2- Actions composant le capital social en fin d'exercice</b>	<b>8 634 870</b>	<b>0,20 €</b>
<i>Dont actions à droit de vote simple</i>	<i>6 748 085</i>	
<i>Dont actions à droit de vote double</i>	<i>1 886 785</i>	

##### NOTE 9 - PRIMES

Le poste "primes" est composé exclusivement de primes d'émission émises lors de différentes augmentations de capital, nettes d'imputation :

K€	
Augmentation de capital du 27/11/97	11 220
Augmentation de capital du 19/12/97	112
Augmentation de capital du 01/10/01 (rémunérant l'apport des titres Alcor)	10 795
Augmentation de capital du 05/07/02 (rémunérant l'apport des titres Trédi)	192 903
Imputation sur la prime d'émission	(1 578)
Émission de 596 408 bons de souscription d'actions au profit de la Caisse des Dépôts du 12/12/06	10 908
Exercice de bons de souscription d'actions portés par la Caisse des Dépôts le 24/04/07	74 718
Distribution de dividendes	(8 148)
Imputation sur la prime d'émission	(169 445)
<b>TOTAL</b>	<b>121 486</b>



## NOTE 10 - COMPOSITION DES RÉSERVES CONSOLIDÉES

K€	31/12/12 retraité	31/12/13	Augmentation	Diminution	31/12/14
Réserve légale	173	173	-	-	173
Réserves réglementées	-	-	-	-	-
Report à nouveau	181 445	(137 098)	137 098	-	-
Autres réserves	6 037	6 037	-	-	6 037
<b>Sous-total réserves sociales</b>	<b>187 655</b>	<b>(130 889)</b>	<b>137 098</b>	<b>-</b>	<b>6 210</b>
Réserves consolidées (hors écart de conversion)	(147 685)	89 112	32 531	-	121 643
<b>TOTAL RÉSERVES (hors écart de conversion)</b>	<b>39 970</b>	<b>(41 776)</b>	<b>169 629</b>	<b>-</b>	<b>127 853</b>
Écart de conversion	(2 243)	(2 638)	-	(122)	(2 760)
<b>TOTAL RÉSERVES (y c écart de conversion)</b>	<b>37 726</b>	<b>(44 414)</b>	<b>169 629</b>	<b>(122)</b>	<b>125 093</b>

## NOTE 11 - INFORMATIONS SUR LES ACTIONS PROPRES

Dans le cadre des délégations accordées par les Assemblées générales des actionnaires du 25 avril 2014 et 7 juin 2013, le Conseil d'administration a fait procéder sur 2014 à des opérations de rachat d'actions propres

dans le cadre d'un contrat de liquidité dont la gestion est confiée à un organisme indépendant. Le mandataire dispose d'un apport initial de 1,4 million d'euros et de 4 862 titres.

Au 31 décembre 2014, le bilan de ces programmes de rachat d'actions est le suivant :

Nombre d'actions autodétenues <sup>1</sup>	64 473
Pourcentage du capital autodétenu	0,75%
Valeur nette comptable des titres autodétenus (en euros)	1 313 310
Valeur de marché des titres autodétenus au 31/12/14 (en euros) <sup>2</sup>	1 283 013

1 : Y compris actions propres acquises dans le cadre des programmes antérieurs.

2 : Sur la base du cours de clôture du titre Séché Environnement sur le mois de décembre 2014, soit 19,90 euros.

## 4.1.6.3.3 Notes sur le compte de résultat

## NOTE 12 - PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

## NOTE 12.1 - VENTILATION PAR NATURE

K€	31/12/12 retraité	31/12/13	31/12/14
Chiffre d'affaires	439 904	469 082	444 737
Dont vente de biens	62 884	66 974	63 866
Dont prestations de services	377 020	402 108	380 871
Autres produits de l'activité	5 247	4 294	6 636
Transferts de charges	2 163	1 469	16 944
<b>PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>447 314</b>	<b>474 844</b>	<b>468 318</b>

## NOTE 12.2 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TYPOLOGIE DE DÉCHETS

K€	31/12/12 retraité	31/12/13	31/12/14
Traitement DD	263 626	274 924	271 391
Traitement DND	176 279	194 157	173 346
Dont CA IFRIC 12	16 906	25 115	8 115
<b>TOTAL</b>	<b>439 904</b>	<b>469 082</b>	<b>444 737</b>

## NOTE 13 - EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION

## NOTE 13.1 - COMPOSITION DE L'EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION

K€	31/12/12 retraité	31/12/13	31/12/14
<b>PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>447 314</b>	<b>474 844</b>	<b>468 318</b>
Achats consommés	(64 604)	(73 340)	(68 909)
Achats stockés	(39 518)	(43 528)	(41 426)
Achats non stockés	(25 086)	(29 812)	(27 483)
<b>Charges externes</b>	<b>(170 426)</b>	<b>(186 065)</b>	<b>(176 790)</b>
Sous-traitance	(106 747)	(118 390)	(104 118)
Charges de location	(11 249)	(15 879)	(18 366)
Entretien et réparation	(19 988)	(20 089)	(20 433)
Assurances	(4 958)	(5 431)	(5 232)
Autres charges externes	(27 483)	(26 276)	(28 640)
<b>Impôts et taxes</b>	<b>(34 973)</b>	<b>(35 710)</b>	<b>(35 092)</b>
<b>Charges au titre des avantages de personnel</b>	<b>(98 503)</b>	<b>(101 119)</b>	<b>(105 276)</b>
Frais de personnel	(96 406)	(99 089)	(103 516)
Participation et intéressement	(1 588)	(1 537)	(1 697)
Cotisation IFC	(508)	(492)	(63)
Rémunérations en actions	-	-	-
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>78 808</b>	<b>78 610</b>	<b>82 251</b>

Les services extérieurs concernent principalement la sous-traitance (transport, filière amont, exutoire).



### NOTE 13.2 - CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

K€

	TOTAL paiements minimaux futurs actualisés (contrats non résiliables)				Charges de l'exercice (contrats non résiliables)	TOTAL paiements sous-loc
	TOTAL	- 1 an	1 à 5	+ de 5		
Immobilisations incorporelles	242	41	82	119	41	-
Terrains	3 277	303	1 163	1 810	325	-
Constructions	3 703	877	2 826	-	1 444	-
Installations techniques - outillages industriels	20 945	2 225	7 707	11 013	6 250	-
Matériels de transport	106	53	53	-	210	-
Installations agencements	-	-	-	-	-	-
Matériels et mobiliers de bureau	15	11	3	-	91	-

### NOTE 14 - RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

#### NOTE 14.1 - COMPOSITION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

K€

	2012 retraité	2013	2014
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>78 808</b>	<b>78 610</b>	<b>82 251</b>
Charges de renouvellement des actifs du domaine concédé et charges de réhabilitation des sites de traitement	(8 805)	(10 574)	(10 038)
Autres charges et produits opérationnels	(992)	(566)	(1 273)
Autres charges opérationnelles	(1 132)	(636)	(1 343)
Autres produits opérationnels	140	70	70
Dotations nettes aux provisions	630	(2 729)	(1 807)
Dotations aux provisions	(2 462)	(4 866)	(3 742)
Reprises de provisions	3 092	2 137	1 935
Dotations nettes aux amortissements	(32 363)	(32 084)	(33 463)
Dotations aux amortissements	(32 363)	(32 084)	(33 463)
Reprises d'amortissements	-	-	-
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>37 278</b>	<b>32 658</b>	<b>35 670</b>

## NOTE 14.2 - DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS

K€

	2012 retraité	2013	2014
Dotations nettes aux provisions suivi trentenaire	(31)	(162)	(1 185)
Dotations nettes sur actif circulant	26	233	(278)
Dotations nettes autres provisions opérationnelles	636	(2 800)	(344)
<b>TOTAL</b>	<b>630</b>	<b>(2 729)</b>	<b>(1 807)</b>

## NOTE 14.3 - DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS

K€

	2012 retraité	2013	2014
Dotations nettes aux immobilisations incorporelles	(442)	(1 438)	(3 373)
Dotations nettes aux immobilisations corporelles	(31 921)	(30 645)	(30 088)
Amortissement charges à étaler	-	-	(2)
<b>TOTAL</b>	<b>(32 363)</b>	<b>(32 084)</b>	<b>(33 463)</b>

## NOTE 15 - RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

K€

	2012 retraité	2013	2014
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>37 278</b>	<b>32 658</b>	<b>35 670</b>
Réévaluation des immobilisations	-	-	-
Résultat sur cessions d'immobilisations <sup>1</sup>	325	5	4 831
Cessions d'immobilisations incorporelles	72	-	-
Cessions d'immobilisations corporelles	253	(78)	4 831
Cessions des titres consolidés	-	83	-
Dépréciation d'actifs	(395)	(191)	(123)
Sur goodwill	-	-	-
Sur autres immobilisations incorporelles	-	-	-
Sur immobilisations corporelles	(395)	(191)	(123)
Effets des regroupements d'entreprise <sup>2</sup>	(1 025)	(413)	-
Autres <sup>3</sup>	(7 282)	(255)	(7 433)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>28 902</b>	<b>31 803</b>	<b>32 945</b>

1. Sur l'exercice 2014, le Groupe a perçu une indemnité d'assurance au titre de sa garantie "Dommages aux biens" de 8,0 millions d'euros faisant suite à l'incendie et la destruction de son centre de tri de Changé, dont la valeur nette comptable s'élevait à 3,5 millions d'euros.

2. Les sommes enregistrées sur la ligne "Effets des regroupements d'entreprise" en 2012 et 2013 correspondent aux sommes engagées pour la concrétisation du regroupement d'entreprise Sèche - HIME qui a été abandonné courant 2013 avec la cession de la participation du Groupe dans HIME.

3. Les sommes enregistrées sur la ligne "Autres" correspondent principalement, en 2014 :

- pour - 8,4 millions d'euros, aux surcoûts d'exploitation supportés par Sénerval pendant le mouvement social intervenu entre le 21 mars 2014 et le 12 juin 2014, ayant paralysé les outils de Strasbourg-Sénerval,



la société étant tenu à une obligation de service public pour le traitement des tonnes en provenance de la Communauté urbaine de Strasbourg et des établissements publics de coopération intercommunal ;

- pour + 1,3 million d'euros à l'indemnité pour le préjudice subi par Valaudia du fait de la résiliation de la délégation de service public qui lui avait été confiée ;

- pour – 0,4 million d'euros aux coûts de fermeture et de cession définitive du site d'Izeaux.

En 2013, ce poste était composé du coût de fermeture du site d'Izeaux (– 0,5 million d'euros) net du produit constaté sur le débouclage des opérations liées au déménagement de l'établissement parisien de Trédi SA.

En 2012, outre la provision constituée sur le risque fiscal porté par la société Valls Quimica (– 6,5 millions d'euros), ce poste enregistre les premiers coûts de fermeture du site d'Izeaux (– 0,7 million d'euros) ainsi qu'un complément de charges sur les opérations liées au déménagement de l'établissement parisien de Trédi SA.

### NOTE 16 - RÉSULTAT FINANCIER

#### NOTE 16.1 - DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT FINANCIER

	2012 retraité	2013	2014
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	495	514	576
Coût de l'endettement financier brut	(10 739)	(12 015)	(14 014)
Autres produits et charges financiers	(145 880)	(432)	(597)
<b>TOTAL</b>	<b>(156 124)</b>	<b>(11 933)</b>	<b>(14 035)</b>

	2012 retraité	2013	2014
Passifs financiers au coût amorti	(8 451)	(10 140)	(12 630)
Résultat sur instruments de couverture	(2 288)	(1 875)	(1 384)
<b>COÛT ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>	<b>(10 739)</b>	<b>(12 015)</b>	<b>(14 014)</b>

Le coût de l'endettement financier net évolue sous l'effet de l'amortissement anticipé de la prime d'émission et des frais de négociation du premier emprunt obligataire, refinancé en mai 2014.

#### NOTE 16.2 - DÉTAIL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	2012 retraité	2013	2014
Résultat de change	(193)	(60)	(20)
Résultat net sur cession d'immobilisations financières	(13)	-	(3)
Dépréciations nettes sur actifs financiers	(145 510)	(379)	(322)
Autres produits et charges financiers	(165)	7	(253)
<b>TOTAL</b>	<b>(145 880)</b>	<b>(432)</b>	<b>(597)</b>

Les autres produits et charges financiers étaient principalement impactés en 2012 par la provision sur les obligations convertibles HIME, pour la part en principal et intérêts cumulés jusqu'au 31 décembre 2011 soit 145,5 millions d'euros.

Le résultat de change provient notamment des positions latentes sur les avances du Groupe vers ses filiales à l'international ne répondant pas à la définition d'un investissement net au sens d'IAS 21. Le Groupe ne dispose pas à ce jour d'instruments ou de

mécanisme de couverture sur son risque de change.

## NOTE 17 - IMPÔT

K€

	2012 retraité	2013	2014
Impôt exigible	(504)	(395)	(2 627)
Impôt différé	54 533	(6 352)	(4 504)
<b>TOTAL CHARGE D'IMPÔT</b>	<b>54 029</b>	<b>(6 747)</b>	<b>(7 131)</b>

Le passage de l'impôt théorique au taux en vigueur à la charge d'impôt totale pour l'exercice s'explique comme suit :

K€

	2012 retraité	2013	2014
<b>IMPÔT THÉORIQUE AU TAUX EN VIGUEUR</b>	<b>45 711</b>	<b>(6 841)</b>	<b>(6 511)</b>
Modification du taux d'impôt applicable à la mère <sup>1</sup>	11	(7)	(6)
Différence de taux d'imposition des filiales	(2 400)	177	(5)
Actifs d'impôt non constatés	(405)	(617)	(49)
Utilisation de pertes non activées antérieurement	385	-	37
Charges et produits définitivement non taxables	10 727	541	(596)
<b>TOTAL CHARGE D'IMPÔT</b>	<b>54 029</b>	<b>(6 747)</b>	<b>(7 131)</b>

1 : Le taux d'impôt hors contribution sociale sur les bénéfices s'élève à 33,33%. Après application de la contribution sociale sur les bénéfices, le taux d'imposition du Groupe s'élève à 34,43%.

Dans le cadre du groupe d'intégration fiscale dont Séché Environnement est la mère, et qui regroupe l'ensemble des sociétés françaises détenues directement ou indirectement à

plus de 95% par Séché Environnement, il a été réalisé une économie d'impôt de 10,2 millions d'euros.

## 4.1.6.3.4 Gestion des risques financiers

## NOTE 18 - INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers se répartissent de la façon suivante entre les différents niveaux de juste valeur :

K€

	2014			TOTAL
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Titres disponibles à la vente	-	1 555	253	1 808
Instruments de couverture	-	-	-	-
Autres actifs financiers évalués à la JV par le résultat	-	-	-	-
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>-</b>	<b>1 555</b>	<b>253</b>	<b>1 808</b>
Dettes financières	-	271 653	-	271 653
Instruments de couverture	-	1 143	-	1 143
Autres passifs financiers évalués à la JV par le résultat	-	-	-	-
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>-</b>	<b>272 796</b>	<b>-</b>	<b>272 796</b>



À titre de comparaison, la répartition de la juste valeur des instruments financiers du

Groupe à la clôture des deux exercices précédents se décomposait comme suit :

	2012 retraité			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Titres disponibles à la vente	-	1 907	18	1 925
Instruments de couverture	-	-	-	-
Autres actifs financiers évalués à la JV par le résultat	-	-	-	-
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>	-	<b>1 907</b>	<b>18</b>	<b>1 925</b>
Dettes financières	-	246 154	-	246 154
Instruments de couverture	-	4 051	-	4 051
Autres passifs financiers évalués à la JV par le résultat	-	-	-	-
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>	-	<b>250 205</b>	-	<b>250 205</b>

	2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Titres disponibles à la vente	-	1 703	3	1 705
Instruments de couverture	-	-	-	-
Autres actifs financiers évalués à la JV par le résultat	-	-	-	-
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>	-	<b>1 703</b>	<b>3</b>	<b>1 705</b>
Dettes financières	-	253 418	-	253 418
Instruments de couverture	-	1 928	-	1 928
Autres passifs financiers évalués à la JV par le résultat	-	-	-	-
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>	-	<b>255 346</b>	-	<b>255 346</b>

### Titres disponibles à la vente

- les titres cotés, évalués au cours de bourse à la date de clôture, sont considérés de niveau 1 ;
- les titres non cotés, dont la juste valeur est déterminable sur la base de données observables, tels que l'évaluation d'expert indépendant, sont considérés de niveau 2 ;
- les titres non cotés dont la juste valeur est déterminable sur la base d'un modèle d'évaluation (actualisation de cash flow futurs, multiple, etc.) sont considérés de niveau 3.

### Instruments de couverture

La juste valeur des instruments de couverture utilisés par le Groupe (swaps, collars, swaptions, instruments mixtes) est déterminée sur la base de modèle d'évaluation utilisant des données observables (de taux, notamment), et est donc considérée de niveau 2.

### Dettes financières

La juste valeur des dettes financières est déterminable sur la base de données observables (de taux), et est considérée de niveau 2.

### NOTE 19 - EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un actif viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Ce risque provient désormais essentiellement des créances clients.

Le Groupe gère son risque de crédit lié aux créances clients par le biais d'une politique active de recouvrement de ses créances dans chacune des filiales françaises du Groupe. Cette politique s'appuie sur un logiciel centralisé permettant des relances formalisées

et une information en temps réel des différentes parties prenantes. Une analyse des délais de règlement est également suivie mensuellement et toute dérive induit des actions correctrices.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. À la date de clôture l'exposition maximale au risque de crédit est la suivante :

K€

	2012 retraité			2013			2014		
	NC	C	T	NC	C	T	NC	C	T
Actifs financiers disponibles à la vente	1 978	-	1 978	1 755	-	1 755	1 808	-	1 808
Prêts et créances financiers au coût amorti	2 799	131	2 930	3 602	90	3 692	6 872	1 038	7 910
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>4 778</b>	<b>131</b>	<b>4 909</b>	<b>5 358</b>	<b>90</b>	<b>5 448</b>	<b>8 681</b>	<b>1 038</b>	<b>9 719</b>
Créances clients et autres débiteurs	2 105	126 540	128 645	1 501	133 821	135 322	3 067	139 127	142 193
Autres actifs courants (y c créances IS)	677	34 547	35 224	-	27 262	27 262	-	29 162	29 162
<b>Prêts et créances au coût amorti</b>	<b>2 782</b>	<b>161 088</b>	<b>163 870</b>	<b>1 501</b>	<b>161 083</b>	<b>162 584</b>	<b>3 067</b>	<b>168 289</b>	<b>171 355</b>
Instruments de couverture actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments à la JV par le résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la JV par le résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	22 597	22 597	-	28 032	28 032	-	38 756	38 756
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>7 560</b>	<b>183 815</b>	<b>191 375</b>	<b>6 859</b>	<b>189 205</b>	<b>196 064</b>	<b>11 748</b>	<b>208 083</b>	<b>219 830</b>
Composante dérivée des OCA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>7 560</b>	<b>183 815</b>	<b>191 375</b>	<b>6 859</b>	<b>189 205</b>	<b>196 064</b>	<b>11 748</b>	<b>208 083</b>	<b>219 830</b>

NC : non courant - C : courant - T : total

Les produits, charges, profits ou pertes de valeur constatés en 2014 dans les états financiers au titre de ces actifs financiers cor-

respondent quasi exclusivement aux produits liés à la gestion des valeurs mobilières de placement.



### NOTE 20 - EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en

cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Il porte sur les prêts et créances au coût amorti (de nature financière ou opérationnelle) et sur les placements des excédents de trésorerie.

La balance âgée des prêts et créances au coût amorti se présente comme suit :

	Valeur nette (C et NC)	Dont non échu	2014		
			0-6 mois	Dont échu 6 mois-1 an	+ 1 an
Prêts et créances financières au coût amorti	7 910	7 910	-	-	-
Clients et autres débiteurs	142 193	112 865	25 922	1 608	1 798
Autres actifs	29 162	26 463	2 000	12	687
<b>TOTAL</b>	<b>179 266</b>	<b>147 238</b>	<b>27 922</b>	<b>1 620</b>	<b>2 485</b>

La balance âgée des prêts et des créances au coût amorti à la clôture des deux exercices précédents se décomposait comme suit :

	Valeur nette (C et NC)	Dont non échu	2013		
			0-6 mois	Dont échu 6 mois-1 an	+ 1 an
Prêts et créances financières au coût amorti	3 692	3 692	-	-	-
Clients et autres débiteurs	135 322	105 137	25 238	4 427	430
Autres actifs	27 262	26 621	-	-	641
<b>TOTAL</b>	<b>166 277</b>	<b>135 450</b>	<b>25 238</b>	<b>4 427</b>	<b>1 071</b>

	Valeur nette (C et NC)	Dont non échu	2012 retraité		
			0-6 mois	Dont échu 6 mois-1 an	+ 1 an
Prêts et créances financières au coût amorti	2 930	2 930	-	-	-
Clients et autres débiteurs	128 645	103 885	23 498	676	586
Autres actifs	35 225	34 605	4	24	592
<b>TOTAL</b>	<b>166 800</b>	<b>141 420</b>	<b>23 501</b>	<b>700</b>	<b>1 179</b>

Le Groupe estime n'être exposé à aucun risque significatif en termes de contrepartie.

**NOTE 21 - EXPOSITION AU RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

Il assure une gestion centralisée des financements. Un reporting de trésorerie est mis en

place, permettant une vision glissante des besoins court, moyen et long terme du Groupe en termes de financement. La quasi intégralité du financement est assurée de façon centralisée et l'équilibre des sources de financement (marché des capitaux, marché

bancaire) est également piloté de façon centralisée.

Au 31 décembre 2014, les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit :

K€	31/12/14	Valeur	Flux de tréso	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
		comptable	contractuel			
	Dettes auprès des établissements de crédit	263 645	301 270	36 805	195 272	69 193
	Dettes de location-financement	6 954	7 357	1 796	5 246	315
	Autres dettes financières	913	913	578	301	34
	Concours bancaires courants	141	141	141	-	-
	Dettes fournisseurs et autres créditeurs (y c dettes IS)	169 177	169 177	164 239	4 938	-
	Passif de renouvellement	10 705	10 705	10 705	-	-
	<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS</b>	<b>451 536</b>	<b>489 563</b>	<b>214 264</b>	<b>205 757</b>	<b>69 542</b>
	Instruments de couverture	1 143	1 143	596	547	-
	<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS</b>	<b>1 143</b>	<b>1 143</b>	<b>596</b>	<b>547</b>	<b>-</b>

À titre de comparaison, les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysaient de la façon suivante en 2013 et 2012 :

K€	31/12/13	Valeur	Flux de tréso	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
		comptable	contractuel			
	Dettes auprès des établissements de crédit	239 284	279 683	33 171	181 996	64 516
	Dettes de location-financement	12 124	12 741	5 415	6 456	870
	Autres dettes financières	1 504	1 504	905	565	34
	Concours bancaires courants	505	505	505	-	-
	Dettes fournisseurs et autres créditeurs (y c dettes IS)	163 539	163 539	160 628	2 911	-
	Passif de renouvellement	11 078	11 078	11 078	-	-
	<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS</b>	<b>428 035</b>	<b>469 050</b>	<b>211 702</b>	<b>191 928</b>	<b>65 420</b>
	Instruments de couverture	1 928	1 928	155	1 773	-
	<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS</b>	<b>1 928</b>	<b>1 928</b>	<b>155</b>	<b>1 773</b>	<b>-</b>

K€	31/12/12 retraité	Valeur	Flux de tréso	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
		comptable	contractuel			
	Dettes auprès des établissements de crédit	228 066	296 369	29 562	190 877	75 930
	Dettes de location-financement	15 896	16 568	5 373	9 652	1 544
	Autres dettes financières	1 658	1 658	640	251	767
	Concours bancaires courants	534	534	534	-	-
	Dettes fournisseurs et autres créditeurs (y c dettes IS)	152 624	152 624	152 435	189	-
	Passif de renouvellement	10 591	10 591	10 591	-	-
	<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS</b>	<b>409 369</b>	<b>478 344</b>	<b>199 135</b>	<b>200 969</b>	<b>78 241</b>
	Instruments de couverture	4 051	4 051	744	3 307	-
	<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS</b>	<b>4 051</b>	<b>4 051</b>	<b>744</b>	<b>3 307</b>	<b>-</b>



La convention de crédit bancaire du Groupe signée le 12 avril 2012 est assortie d'un engagement de respect de deux ratios financiers calculés sur la base des comptes

consolidés du Groupe. Le respect de ces ratios financiers est apprécié deux fois par an sur une base annuelle pour les périodes closes au 31 décembre et au 30 juin.

Le non-respect de ces ratios est un cas de défaut qui rend exigible à la majorité des prêteurs le total des engagements dus.

Les ratios à respecter sont les suivants :

## RATIOS

Dettes financières nettes/fonds propres

Dettes financières nettes/excédent brut d'exploitation

## ENGAGEMENT

< 1,1

< 3,5

Étant entendu que, sur une base consolidée :

- les dettes financières nettes désignent le montant agrégé de l'endettement financier tel que figurant dans les comptes consolidés de Séché Environnement sous la rubrique "Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit ou assimilés" et diminué des disponibilités et des valeurs mobilières de placement telles que figurant dans les comptes consolidés de Séché Environnement à l'exception des financements sans recours. Les financements sans recours désignent tout financement contracté pour financer l'acquisition, le déficit, l'exploitation, l'entretien ou la maintenance d'un actif ou projet et au titre duquel la personne à qui cette dette est due n'a aucun recours à l'encontre d'aucun membre du groupe Séché pour le paiement de toute somme relative à ce financement et dont le remboursement résulte essentiellement de flux financiers correspondant aux fruits et produits de l'actif ou projet en question ;
- les fonds propres désignent le total des capitaux propres (part du Groupe) à l'exception de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie concernant HIME ;

■ l'excédent brut d'exploitation désigne le résultat d'exploitation consolidé avant déduction de l'ensemble des dotations nettes aux amortissements et provisions et des autres produits et charges d'exploitation à l'exclusion, le cas échéant, de l'EBITDA du groupe HIME-Saur.

Au 31 décembre 2014, le Groupe présente un gearing bancaire de 0,66 et un debt to earning bancaire de 2,56. Il respecte l'ensemble de ces ratios.

### NOTE 22 - EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La dette corporate portée par Séché Environnement, avant toute mesure de couverture, est à taux variable.

Afin de se protéger contre une hausse des taux d'intérêt et d'optimiser le coût de son endettement, le Groupe a recours à des instruments de couverture. La convention de crédit impose une couverture de 50% minimum sur une durée de 3 ans. Les instruments utilisés sont des swaps, des caps, des floors et des collars. Leur utilisation est directement gérée par la Direction financière du Groupe.

Le risque de taux est analysé à partir de projections de l'évolution de l'endettement financier sur la convention de crédit et sur l'échéancier des couvertures de taux :

■ une variation à la baisse de 50 points de base des taux d'intérêt induirait un impact négatif sur les capitaux propres de 1,6 million d'euros ;

■ une variation instantanée à la hausse de 1% des taux d'intérêt aurait un impact négatif de 0,6 million d'euros sur les charges financières du Groupe en 2014, sur la base de son endettement au 31 décembre et de son profil de remboursement à cette date.

### NOTE 23 - EXPOSITION AU RISQUE DE CHANGE

Le risque de change auquel le Groupe est exposé provient :

- de la conversion à son bilan et à son compte de résultat des contributions des filiales étrangères hors zone euro. Ce risque est toutefois de plus en plus limité du fait de l'effort constant de recentrage du Groupe sur ses activités européennes en zone euro ;
- du financement, par endettement bancaire libellé quasi exclusivement en euros, des investissements de ses filiales étrangères réalisés en monnaie locale (pour les filiales non considérées comme des investissements long terme à l'étranger).

L'évolution du résultat de change se présente comme suit :

	31/12/12 retraité	31/12/13	31/12/14
Résultat de change zone Europe	(23)	33	(3)
Résultat de change zone Amériques	(169)	(93)	(17)
<b>TOTAL</b>	<b>(193)</b>	<b>(60)</b>	<b>(20)</b>

À ce jour, ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture spécifique au niveau du Groupe.

#### 4.1.6.3.5 Co-entreprises - intégration proportionnelle

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la société Sogad (seule société intégrée dans le périmètre

proportionnellement), en application anticipée d'IFRS 10 et 11, est désormais intégrée par mise en équivalence. Depuis cette date le groupe n'intègre aucune entreprise selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

#### 4.1.6.3.6 Ventilation par zone géographique

##### NOTE 24 - PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

K€	31/12/12 retraité	31/12/13	31/12/14
France	423 048	453 252	446 976
Europe (hors France)	19 268	18 570	19 270
Hors Europe	4 998	3 021	2 071
<b>TOTAL PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>447 314</b>	<b>474 844</b>	<b>468 318</b>

##### NOTE 25 - ACTIFS NON COURANTS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

K€	France	Europe (hors France)	Hors Europe	TOTAL
<b>AU 31/12/14</b>				
Goodwill	222 906	4 699	-	227 604
Actifs incorporels du domaine concédé	44 720	-	-	44 720
Autres immobilisations incorporelles	11 445	9	-	11 454
Immobilisations corporelles	160 300	2 970	541	163 811
Actifs financiers non courants	8 666	15	-	8 681
Participation dans les entreprises associées	844	-	-	844
Autres actifs opérationnels non courants	3 067	-	-	3 067
IDA	42 676	1 540	-	44 216
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>494 623</b>	<b>9 233</b>	<b>541</b>	<b>504 397</b>

K€	France	Europe (hors France)	Hors Europe	TOTAL
<b>AU 31/12/13</b>				
Goodwill	222 906	4 699	-	227 604
Actifs incorporels du domaine concédé	43 620	-	-	43 620
Autres immobilisations incorporelles	11 326	2	-	11 328
Immobilisations corporelles	161 537	2 807	581	164 925
Actifs financiers non courants	5 043	315	-	5 358
Participation dans les entreprises associées	753	-	-	753
Autres actifs opérationnels non courants	1 501	-	-	1 501
IDA	46 793	1 824	-	48 617
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>493 479</b>	<b>9 647</b>	<b>581</b>	<b>503 707</b>



K€

AU 31/12/12 RETRAITÉ	France	Europe (hors France)	Hors Europe	TOTAL
Goodwill	223 451	4 699	-	228 150
Actifs incorporels du domaine concédé	19 212	-	-	19 212
Autres immobilisations incorporelles	6 462	18	-	6 480
Immobilisations corporelles	165 317	2 939	626	168 882
Actifs financiers non courants	4 462	315	-	4 778
Participation dans les entreprises associées	434	-	-	434
Autres actifs opérationnels non courants	2 105	-	-	2 105
Créance d'IS non courante	677	-	-	677
IDA	53 586	2 379	-	55 965
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>475 707</b>	<b>10 350</b>	<b>626</b>	<b>486 683</b>

#### 4.1.6.3.7 Résultats par action

Le résultat par action présenté en pied de compte de résultat correspond au rapport entre d'une part le résultat attribuable aux actionnaires de la Société mère et d'autre part le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital social de la Société mère en circulation au cours de l'exercice, soit 8 571 843 actions.

Le Groupe ne disposant pas d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

#### 4.1.6.3.8 Dividendes

Sur l'exercice 2014, Séché Environnement a procédé à la distribution de dividendes pour un montant de 8 203 126,5 euros, représentant un dividende par action de 0,95 euro sans distinction du type d'action. Il est rappelé que les dividendes portant sur les actions propres, soit 57 780,90 euros, ont été comptabilisés en prime d'émission.

Le Conseil d'administration du 2 mars 2015 a décidé de proposer à la prochaine Assemblée générale des actionnaires la distribution d'un dividende de 8 203 126,5 euros, soit un dividende par action de 0,95 euro.

#### 4.1.6.3.9 Transactions avec des parties liées

Les parties liées vis-à-vis desquelles le Groupe entretient des relations sont :

- les filiales non consolidées du Groupe, les entreprises associées : le Groupe n'entretient aucune relation significative avec ces parties liées ;
- les membres du Conseil d'administration et les membres du Comité de direction : leurs rémunérations (et avantages de toute nature) sont présentées dans le paragraphe suivant.

#### 4.1.6.3.10 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants et des dirigeants administrateurs se décomposent de la façon suivante :

€

	31/12/12 retraité	31/12/13	31/12/14
Avantages à court terme	1 918 381	1 932 500	1 926 690
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-
Paiements sur base d'actions	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 918 381</b>	<b>1 932 500</b>	<b>1 926 690</b>

#### 4.1.6.3.11 Événements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas eu connaissance de faits postérieurs à la clôture et susceptibles d'avoir une incidence significative sur le

patrimoine, la situation financière ou le résultat opérationnel du Groupe.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel postérieur à la clôture susceptible d'avoir ou

ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société ou du Groupe.

#### 4.1.6.3.12 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe sont les suivants :

	KPMG		RSM Ouest Audit	
	2013	2014	2013	2014
<b>Mission d'audit</b>				
<b>Commissariats aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>				
■ Séché Environnement	108	108	100	102
■ Filiales intégrées globalement	222	220	183	169
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes</b>				
■ Séché Environnement	-	35	-	-
■ Filiales intégrées globalement	2	7	-	-
<b>Sous-total 1</b>	<b>332</b>	<b>369</b>	<b>283</b>	<b>271</b>
<b>Autres prestations</b>				
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>				
■ Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
■ Autres	-	-	-	-
<b>Sous-total 2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>332</b>	<b>369</b>	<b>283</b>	<b>271</b>

K€



### 4.1.6.3.13 Passage comptes publiés – comptes retraités

K€

ANNÉE 2012	31/12/12 publié	IFRS 5 activités abandonnées	Reclassement des provisions réhabilitation	31/12/12 retraité
Goodwill	228 150	-	-	228 150
Actif incorporel du domaine concédé	19 212	-	-	19 212
Autres immobilisations incorporelles	6 492	(12)	-	6 480
Immobilisations corporelles	171 747	(2 865)	-	168 882
Participations dans les entreprises associées	434	-	-	434
Actifs financiers non courants	4 786	(9)	-	4 778
Instruments de couverture actifs non courants	-	-	-	-
Autres actifs non courants	2 105	-	-	2 105
Créance d'IS non courante	677	-	-	677
Impôts différés actifs	55 965	-	-	55 965
<b>Actifs non courants</b>	<b>489 570</b>	<b>(2 886)</b>	<b>-</b>	<b>486 683</b>
Stocks	10 507	(5)	-	10 502
Clients et autres débiteurs	127 204	(663)	-	126 540
Créances d'IS	12 593	-	-	12 593
Actifs financiers courants	131	-	-	131
Instruments de couverture actifs courants	-	-	-	-
Autres actifs courants	21 997	(42)	-	21 954
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23 050	(453)	-	22 597
<b>Actifs courants</b>	<b>195 482</b>	<b>(1 164)</b>	<b>-</b>	<b>194 318</b>
Actifs destinés à être cédés		4 111	-	4 111
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>685 051</b>	<b>60</b>	<b>-</b>	<b>685 111</b>
Capital	1 727	-	-	1 727
Prime d'émission	299 079	-	-	299 079
Réserves	37 726	-	-	37 726
Résultat (part du Groupe)	(82 377)	-	-	(82 377)
<b>Capitaux propres (part du Groupe)</b>	<b>256 155</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>256 155</b>
Intérêts des participations ne donnant pas le contrôle	378	-	-	378
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>256 532</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>256 532</b>
Autres fonds propres	31	-	-	31
Dettes financières non courantes	218 154	-	-	218 154
Instruments de couverture passifs non courants	3 307	-	-	3 307
Avantages du personnel	809	-	-	809
Impôt différé passif	11	(11)	-	-
Autres provisions non courantes	3 988	(27)	-	3 961
Autres passifs non courants	189	-	-	189
<b>Passifs non courants</b>	<b>226 458</b>	<b>(38)</b>	<b>-</b>	<b>226 420</b>
Dettes financières courantes	28 000	-	-	28 000
Instruments de couverture passifs courants	744	-	-	744
Provisions courantes	20 416	(188)	(10 355)	9 872
Impôt exigible	904	-	-	904
Autres passifs courants	151 967	(200)	10 355	162 123
<b>Passifs courants</b>	<b>202 031</b>	<b>(388)</b>	<b>-</b>	<b>201 643</b>
Passifs destinés à la vente	-	486	-	486
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>685 051</b>	<b>60</b>	<b>-</b>	<b>685 111</b>

K€

ANNÉE 2012	2012 publié	IFRS 5 activités abandonnées	Reclassement des provisions réhabilitation	2012 retraité
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>441 881</b>	<b>(1 977)</b>	-	<b>439 904</b>
Autres produits de l'activité	5 247	-	-	5 247
Transferts de charges	2 164	(1)	-	2 163
Achats consommés	(64 957)	353	-	(64 604)
Charges externes	(170 919)	493	-	(170 426)
Impôts et taxes	(35 019)	46	-	(34 973)
Charges au titre des avantages du personnel	(98 804)	301	-	(98 503)
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>79 592</b>	<b>(784)</b>	-	<b>78 808</b>
Charges de réhabilitation/entretien site actifs concédés	(8 594)	117	(328)	(8 805)
Autres charges opérationnelles nettes	(995)	3	-	(992)
Dotations nettes aux provisions	196	106	328	630
Dotations nettes aux amortissements	(32 944)	581	-	(32 363)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>37 255</b>	<b>24</b>	-	<b>37 278</b>
Résultat sur cession d'immobilisations	325	-	-	325
Dépréciation des actifs	(395)	-	-	(395)
Effet des variations de périmètre	(1 025)	-	-	(1 025)
Autres produits et charges opérationnels	(7 282)	-	-	(7 282)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>28 878</b>	<b>24</b>	-	<b>28 902</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	438	57	-	495
Coût de l'endettement financier brut	(10 739)	-	-	(10 739)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(10 301)</b>	<b>57</b>	-	<b>(10 244)</b>
Autres produits financiers	639	(137)	-	502
Autres charges financières	(146 390)	8	-	(146 382)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(156 052)</b>	<b>(71)</b>	-	<b>(156 124)</b>
Impôts sur les résultats	54 007	22	-	54 029
<b>RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>	<b>(73 167)</b>	<b>(26)</b>	-	<b>(73 193)</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(9 606)	-	-	(9 606)
Résultat net avant résultat des activités abandonnées	(82 773)	(26)	-	(82 799)
Résultat des activités abandonnées		26	-	26
<b>RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>(82 773)</b>	-	-	<b>(82 773)</b>
<i>Dont intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	(396)	-	-	(396)
<i>Dont part des propriétaires de la société mère</i>	(82 377)	-	-	(82 377)
Résultat net par action	(9,61 €)	-	-	(9,61 €)
Résultat net dilué par action	(9,61 €)	-	-	(9,61 €)



K€

ANNÉE 2012	2012 publié	IFRS 5 activités abandonnées	Reclassement des provisions réhabilitation	2012 retraité
<b>Résultat des sociétés intégrées</b>	<b>(73 167)</b>	<b>(26)</b>	-	<b>(73 193)</b>
<b>Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et/ou non liés à l'activité :</b>				
■ Amortissements et provisions	200 992	(587)	(756)	199 649
■ Plus-values de cessions	(313)	-	-	(313)
■ Impôts différés	(54 522)	(11)	-	(54 533)
■ Autres produits et charges calculés	(113)	142	-	30
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>72 878</b>	<b>(482)</b>	<b>(756)</b>	<b>71 640</b>
Impôt sur les sociétés	514	(10)	-	504
Coût de l'endettement financier brut net des placements long terme	(5 345)	(57)	-	(5 402)
<b>Marge brute d'autofinancement avant impôts et frais financiers</b>	<b>68 048</b>	<b>(549)</b>	<b>(756)</b>	<b>66 743</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	(4 878)	256	756	(3 866)
Impôts décaissés	(10 579)	10	-	(10 569)
<b>Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles</b>	<b>52 590</b>	<b>(283)</b>	-	<b>52 307</b>
Investissements corporels et incorporels	(43 934)	348	-	(43 586)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 648	-	-	2 648
Décaissements sur investissements financiers	(784)	8	-	(776)
Encaissements sur investissements financiers	101	-	-	101
Trésorerie nette sur acquisitions de filiales	(16 319)	-	-	(16 319)
Trésorerie nette sur cessions de filiales	-	-	-	-
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(58 289)</b>	<b>356</b>	-	<b>(57 933)</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(11 140)	-	-	(11 140)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(10)	-	-	(10)
Augmentations de capital en numéraire	-	-	-	-
Mouvements sur actions propres	6	-	-	6
Variation des autres fonds propres	31	-	-	31
Émissions d'emprunts	206 563	-	-	206 563
Remboursements d'emprunts	(176 141)	-	-	(176 141)
Intérêts décaissés	(15 042)	57	-	(14 986)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>4 265</b>	<b>57</b>	-	<b>4 322</b>
<b>TOTAL DES FLUX DE LA PÉRIODE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>(1 433)</b>	<b>129</b>	-	<b>(1 303)</b>
<b>FLUX DE LA PÉRIODE DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>	-	<b>(129)</b>	-	<b>(129)</b>
<b>TOTAL DES FLUX DE LA PÉRIODE</b>	<b>(1 433)</b>	-	-	<b>(1 433)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	24 005	-	-	24 005
Dont trésorerie à l'ouverture des activités poursuivies	24 005	(541)	-	23 464
Dont trésorerie à l'ouverture des activités abandonnées	-	541	-	541
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	22 516	-	-	22 516
Dont trésorerie à l'ouverture des activités poursuivies <sup>1</sup>	22 516	(454)	-	22 062
Dont trésorerie à l'ouverture des activités abandonnées	-	454	-	454
Incidence des variations de cours des devises	(56)	-	-	(56)
Dont variation des taux de change des activités poursuivies	(56)	(42)	-	(99)
Dont Variation des taux de change des activités abandonnées	-	42	-	42
1: Dont				
Trésorerie et équivalents de trésorerie active	23 050	-	-	22 597
Concours bancaires courants (dettes financières courantes)	(534)	-	-	(534)

## 4.1.6.3.14 Activités abandonnées

Conformément aux dispositions d'IFRS 5.33, est présenté ci-dessous le détail du résultat et des flux des activités abandonnées :

K€

Compte de résultat	2012	2013	2014
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>2 316</b>	<b>297</b>	<b>-</b>
Autres produits de l'activité	-	-	-
Transferts de charges	-	-	-
Achats consommés	(354)	(220)	(13)
Charges externes	(832)	(821)	(405)
Impôts et taxes	(46)	(73)	(6)
Charges au titre des avantages du personnel	(301)	(275)	(114)
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>784</b>	<b>(1 091)</b>	<b>(538)</b>
Charges de réhabilitation/entretien site actifs concédés	(195)	(14)	16
Autres charges opérationnelles nettes	(3)	(18)	5
Dotations nettes aux provisions	(28)	(2 434)	318
Dotations nettes aux amortissements	(581)	(248)	(177)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(24)</b>	<b>(3 806)</b>	<b>(376)</b>
Résultat sur cession d'immobilisations	-	16	(2)
Dépréciation des actifs	-	-	-
Effet des variations de périmètre	-	-	-
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>(24)</b>	<b>(3 789)</b>	<b>(378)</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	(57)	(45)	(65)
Coût de l'endettement financier brut	-	-	-
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(57)</b>	<b>(45)</b>	<b>(65)</b>
Autres produits financiers	137	16	2
Autres charges financières	(8)	(24)	(109)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>71</b>	<b>(53)</b>	<b>(172)</b>
Impôts sur les résultats	(22)	(12)	(1)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>	<b>26</b>	<b>(3 855)</b>	<b>(550)</b>



K€

Tableau de flux	2012	2013	2014
<b>RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>	<b>26</b>	<b>(3 855)</b>	<b>(550)</b>
<b>Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et/ou non liés à l'activité :</b>			
■ Amortissements et provisions	587	2 718	(137)
■ Plus-values de cessions	-	(17)	2
■ Impôts différés	11	-	1
■ Autres produits et charges calculés	(143)	16	96
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>482</b>	<b>(1 136)</b>	<b>(589)</b>
Impôt sur les sociétés	10	12	-
Coût de l'endettement financier brut net des placements long terme	57	45	65
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT AVANT IMPÔTS ET FRAIS FINANCIERS</b>	<b>549</b>	<b>(1 079)</b>	<b>(524)</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	(244)	884	343
Impôts décaissés	(10)	(12)	-
<b>Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles</b>	<b>294</b>	<b>(208)</b>	<b>(181)</b>
Investissements corporels et incorporels	(348)	(74)	(1)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	34	-
Décaissements sur investissements financiers	(8)	-	-
Encaissements sur investissements financiers	-	7	-
Trésorerie nette sur acquisitions de filiales	-	-	-
Trésorerie nette sur cessions de filiales	-	-	-
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(356)</b>	<b>(33)</b>	<b>(1)</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-	-
Augmentations de capital en numéraire	-	-	-
Mouvements sur actions propres	-	-	-
Variation des autres fonds propres	-	-	-
Émissions d'emprunts	-	-	-
Remboursements d'emprunts	-	-	-
Intérêts décaissés	(68)	-	-
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(68)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>FLUX DE LA PÉRIODE DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>	<b>(130)</b>	<b>(241)</b>	<b>(182)</b>



2014

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014



## 4.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ■

### Exercice clos le 31 décembre 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Séché Environnement SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

##### ■ Goodwill

La Société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des goodwills selon les modalités décrites dans la note "Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles" de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 10.4 "Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles" et 10.1 "Goodwill" des principes et méthodes comptables de l'annexe donne une information appropriée. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

##### ■ Provisions

Les provisions inscrites au bilan et les principes et méthodes de comptabilisation de ces provisions sont détaillés dans les notes 16 "Provisions" et 5 "Provisions courantes et non courantes". Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations disponibles lors de nos travaux, nous avons revu les approches utilisées par le Groupe et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

À Rennes et Laval, le 3 mars 2015

KPMG Audit  
Département de KPMG SA

Vincent Broyé  
Associé

RSM Ouest Audit

Jean-François Merlet  
Associé



### 4.3 Comptes annuels sociaux au 31 décembre 2014

#### 4.3.1 Bilan

Actif	2012	2013	2014		Net
	Net	Net	Brut	Amorts. et provisions	
Capital souscrit non appelé :					
Immobilisations incorporelles	43 256	18 889	118 740	108 749	9 991
Immobilisations corporelles	400 900	266 193	1 255 916	1 056 035	199 881
Immobilisations financières :					
■ Titres de participation	326 582 052	287 950 994	365 888 487	131 040 534	234 847 953
■ Prêts et créances	14 294 124	15 759 429	17 778 735	-	17 778 735
■ Autres immobilisations financières	4 415 775	4 340 660	7 057 857	3 076 926	3 980 931
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>345 736 107</b>	<b>308 336 166</b>	<b>392 099 735</b>	<b>135 282 245</b>	<b>256 817 490</b>
Actif circulant :					
Stocks et en-cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	2 753	124 122	78 077	-	78 077
Créances clients et comptes rattachés	650 440	1 226 931	437 465	-	437 465
Autres créances	44 381 529	37 012 566	66 338 756	1 913 245	64 425 511
Valeurs mobilières de placement	8 763 980	8 690 722	15 293 649	-	15 293 649
Disponibilités	2 698 142	10 888 182	14 665 272	-	14 665 272
<b>Total actif circulant</b>	<b>56 496 844</b>	<b>57 942 524</b>	<b>96 813 220</b>	<b>1 913 245</b>	<b>94 899 974</b>
Charges constatées d'avance	663 310	54 223	296 719	-	296 719
Primes de remboursement des obligations	896 754	754 009	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>403 793 016</b>	<b>367 086 921</b>	<b>489 209 674</b>	<b>137 195 490</b>	<b>352 014 184</b>

€	<b>Passif</b>		
	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Capital	1 726 974	1 726 974	1 726 974
Primes d'émission	299 078 534	290 930 523	121 485 702
Réserves :			
■ Réserve légale	172 697	172 697	172 697
■ Réserves réglementées	-	-	-
■ Autres réserves	6 037 017	6 037 017	6 037 017
Report à nouveau	181 445 255	(137 098 253)	
Résultat	(318 543 509)	(24 201 222)	(42 616 377)
Subventions	-	-	-
Provisions réglementées	43 286	26 022	10 861
<b>Total capitaux propres</b>	<b>169 960 254</b>	<b>137 593 758</b>	<b>86 816 874</b>
Autres fonds propres	30 688	102 282	130 864
Provisions pour risques et charges	16 364 107	20 028 376	26 151 488
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>16 364 107</b>	<b>20 028 376</b>	<b>26 151 488</b>
Dettes financières et assimilées	200 530 616	187 528 657	199 810 168
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	619 006	504 243	605 274
Fournisseurs et comptes rattachés	4 963 726	1 748 413	2 590 019
Autres	11 324 618	19 427 923	35 753 508
<b>Total dettes</b>	<b>217 437 966</b>	<b>209 209 236</b>	<b>238 758 969</b>
Produits constatés d'avance	-	153 270	155 989
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>403 793 016</b>	<b>367 086 921</b>	<b>352 014 184</b>



### 4.3.2 Compte de résultat ■

€	2012	2013	2014
<b>Produits d'exploitation</b>			
Chiffre d'affaires	12 689 963	13 578 188	12 792 381
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>12 689 963</b>	<b>13 578 188</b>	<b>12 792 381</b>
Subventions d'exploitation	22 681	66 409	27 838
Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges	45 016	51 565	61 796
Autres produits	5	1	-
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>12 757 666</b>	<b>13 696 162</b>	<b>12 882 015</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats et charges externes	(18 010 624)	(7 180 152)	(8 656 485)
Impôts, taxes et versements assimilés	(329 804)	(517 123)	(624 689)
Salaires et traitements et charges sociales	(4 024 710)	(3 988 353)	(5 380 698)
Dotations aux amortissements et provisions	(164 948)	(163 704)	(114 209)
Autres charges	(60 000)	(57 008)	(55 204)
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>(22 590 087)</b>	<b>(11 906 339)</b>	<b>(14 831 284)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(9 832 421)</b>	<b>1 789 823</b>	<b>(1 949 269)</b>
Produits financiers	40 555 070	35 184 326	21 046 671
Charges financières	(357 872 492)	(54 771 744)	(65 471 511)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(317 317 422)</b>	<b>(19 587 418)</b>	<b>(44 424 840)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>(327 149 843)</b>	<b>(17 797 594)</b>	<b>(46 374 109)</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(2 200 845)</b>	<b>(17 144 923)</b>	<b>(6 211 344)</b>
Participation des salariés aux résultats	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	10 807 179	10 741 295	9 969 076
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>(318 543 509)</b>	<b>(24 201 222)</b>	<b>(42 616 377)</b>

### 4.3.3 Tableau de flux de trésorerie ■

€	2012	2013	2014
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>			
Marge brute d'autofinancement sociétés intégrées	33 041 877	36 685 875	19 032 996
Variation de BFR	(26 809 250)	916 489	(9 794 487)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ</b>	<b>6 232 627</b>	<b>37 602 364</b>	<b>9 238 510</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>			
Trésorerie nette sur acquisitions, cessions sociétés	(17 195 440)	(6 584 272)	(950 000)
Subventions d'investissement encaissées			
Acquisitions d'immobilisations	(8 049 637)	(8 300 431)	(9 526 479)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	7 214 895	6 458 233	7 164 405
Titres non consolidés et autres titres immobilisés	-	-	-
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(18 030 182)</b>	<b>(8 426 470)</b>	<b>(3 312 075)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Dividendes versés	(11 139 673)	(8 148 010)	(8 145 346)
Variation des autres fonds propres	30 688	71 594	28 582
Augmentation de capital ou apports	-	-	-
Encaissements provenant d'emprunts	187 556 852	6 204 589	58 420 500
Remboursements d'emprunts	(169 125 777)	(19 341 696)	(45 687 354)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>7 322 090</b>	<b>(21 213 523)</b>	<b>4 616 382</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>(4 475 466)</b>	<b>7 962 370</b>	<b>10 542 817</b>
Trésorerie d'ouverture	15 925 557	11 450 091	19 412 461
Trésorerie de clôture	11 450 091	19 412 461	29 955 278



## 4.3.4 Annexe aux comptes annuels sociaux 2014 ■

### 4.3.4.1 Faits marquants de l'exercice ■

Au cours de l'exercice le Groupe a procédé au refinancement partiel – à hauteur de 25 millions d'euros de sa dette par l'émission d'obligations sous forme de placement privé "Euro PP" pour un montant de 50 millions d'euros, dont une tranche de 25 millions d'euros de maturité 5 ans et une tranche de 25 millions d'euros de maturité 7 ans. Dans le même temps, Séché Environnement a obtenu la révision de son ratio de leverage qui est porté de 3 x EBE à 3,5 x EBE.

En termes de gestion de ses participations, l'exercice a été marqué par quelques opérations non significatives et sans incidence notable sur la situation financière de la Société :

- fusion de la société SVO-Éco-industries dans Séché Éco-industries. Les deux sociétés étant soeurs et détenues à 100% par Séché Environnement, l'opération a été réalisée à la valeur nette comptable ;
- création de la société Séché Énergies, dont l'activité doit porter sur les métiers de dépollution, d'épuration, de décontamination, de désamiantage, de traitement du sol et de ses composants.

### 4.3.4.2 Principes et méthodes comptables ■

#### 4.3.4.2.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes de la société Séché Environnement sont établis en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires applicables en France (Code du commerce – articles L.123-12 à L.123-28).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- de continuité de l'exploitation ;
- de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- d'indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales

d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 4.3.4.2.2 Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles (brevets, logiciels, know-how) sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction de leur durée d'utilisation prévue.

#### 4.3.4.2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), à leur coût de production ou à leur valeur d'apport.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la méthode par composants est utilisée dans la mesure du possible.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité prévue :

Installations techniques et agencements	3 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Une provision pour dépréciation peut être comptabilisée dans les résultats si la valeur d'utilité d'un élément corporel vient à décliner de façon durable.

#### 4.3.4.2.4 Immobilisations financières

Le poste "Titres de participation" correspond au coût d'achat des titres de sociétés sous déduction éventuelle des dépréciations jugées nécessaires. Cette dépréciation est déterminée par comparaison entre leur valeur estimative et leur valeur comptable.

La valeur estimative :

- des sociétés intégrées globalement ou proportionnellement dans les comptes consolidés du Groupe est déterminée en tenant compte d'une actualisation des flux prévisionnels de trésorerie attendus sur chaque société, nette de l'endettement. Cette actualisation est réalisée au taux de 5,78% et sur une durée de 6 ans, le sixième flux correspondant à une valeur terminale

extrapolée sur la base du cinquième flux projeté au taux de croissance à l'infini de 1,53% ;

- des sociétés mises en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe, est déterminée en tenant compte de la dernière quote-part de situation nette consolidée.

Les titres cotés sont enregistrés à leur coût d'achat et leur éventuelle provision pour dépréciation est calculée sur la base du cours moyen du dernier mois de l'exercice. Les droits de mutation, honoraires, frais d'actes liés à l'acquisition des titres, frais de refinancement sont comptabilisés en charges.

Le poste "Autres immobilisations financières" est composé d'actions propres pour un montant de 2 820 682 euros. Ces 64 473 actions présentaient une valeur de marché de 1 283 013 euros au 31 décembre 2014 (sur la base du cours de clôture, soit 19,90 euros).

#### 4.3.4.2.5 Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable.

#### 4.3.4.2.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont essentiellement constituées de SICAV monétaires et dépôts à terme :

- les SICAV monétaires dont la valeur de marché est proche de la valeur comptable, sont enregistrées à leur coût d'achat. Lorsque la valeur comptable est supérieure au cours de bourse ou, à défaut, à la valeur probable de négociation, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence ;
- les dépôts à terme ont fait l'objet d'un calcul des intérêts à recevoir pour la période courue entre la date de souscription et la date de clôture.

#### 4.3.4.2.7 Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisées quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

#### 4.3.4.2.8 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire. La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

#### 4.3.4.2.9 Retraites et engagements assimilés

L'évaluation des indemnités de fin de carrière est effectuée à partir des hypothèses suivantes :

- méthode "prospective" fondée sur les salaires et des droits de fin de carrière ;
- utilisation de la table générationnelle TGF 2005 ;
- application d'un taux de charges sociales de 45% l'an pour les non-cadres et de 50% pour les cadres ;
- l'âge de départ à la retraite des cadres est fixé à 67 ans à l'initiative de l'entreprise et celui des non-cadres à 65 ans à leur initiative ;
- un turnover compris entre 6% et 7% pour les cadres et entre 3% et 4% pour les non-cadres, étant entendu que le turnover est ramené à zéro sur les 3 années précédant le départ en retraite ;
- la quotité des droits acquis au terme est validée à partir des derniers salaires connus estimés à terme. Pour ce faire, il est appliqué un taux de progression des salaires de 2,3% pour les cadres et de 2,8% pour les non-cadres, incluant un effet de l'inflation de 1,68% ;
- prise en compte d'un taux d'actualisation de 2,3%.

Jusqu'au 31 décembre 2013, la gestion des indemnités de fin de carrière était externalisée (via un versement sous forme de cotisation à un organisme indépendant). La provision pour indemnités de fin de carrière correspond au montant net de l'engagement calculé, déduction faite des montants externalisés.

#### 4.3.4.2.10 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat sont déterminés en retenant la conception du plan comptable général ; ils incluent donc les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et

les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont inhabituels dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

#### 4.3.4.2.11 Participation et intéressement des salariés

L'accord de participation en date du 7 mars 1997 a été dénoncé le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Un nouvel accord de participation mutualisé sur le périmètre des filières DND (déchets non dangereux) et services dont les filiales sont basées dans les régions Pays de Loire et Poitou-Charentes a été signé en date du 21 janvier 2014, et s'applique dès l'exercice 2013. Il est conclu pour une durée indéterminée.

#### 4.3.4.2.12 Centralisation des paiements de TVA

Le Groupe a opté en faveur du régime de centralisation des paiements de la TVA et des taxes assimilées en date du 1<sup>er</sup> janvier 2013 par convention du 10 décembre 2012. Sont incluses dans le champ d'application de ce régime, toutes les sociétés commerciales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 50% par Séché Environnement SA.

#### 4.3.4.2.13 Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

La Société a opté pour l'inscription du CICE en réduction des charges de personnel pour un montant de 23 268 euros. Le CICE a permis le financement de l'amélioration de la compétitivité de notre entreprise, en nous permettant de poursuivre nos efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement et de prospection de nouveaux marchés.

#### 4.3.4.2.14 Périmètre d'intégration fiscale

Le Groupe a opté en faveur du régime d'intégration fiscale le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Sont incluses dans le champ d'application de ce régime, toutes les sociétés commerciales françaises détenues directement ou indirectement au moins à 95% par Séché Environnement SA. Les économies d'impôt, réalisées par le Groupe et liées aux déficits, sont conservées chez la société mère Séché Environnement et considérées comme un gain immédiat de l'exercice. La Société constate

une provision pour risque, égale à l'impôt correspondant aux déficits des sociétés filles, nés pendant l'intégration fiscale.

#### 4.3.4.2.15 Trésorerie de Groupe

Séché Environnement SA a mis en place un système de gestion centralisée de trésorerie conformément à l'article 12 chapitre 11 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

#### 4.3.4.2.16 Instruments financiers

Afin de gérer son exposition au risque de taux, Séché Environnement SA utilise des instruments financiers cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier plan. Séché Environnement SA utilise principalement des swaps de taux, des swaptions, des caps, floors et collars pour gérer son risque de taux lié au financement :

- les swaps utilisés par Séché Environnement SA permettent de passer d'un taux variable à un taux fixe. Les résultats dégagés sur ces swaps de taux d'intérêt, venant en couverture de passifs financiers, sont comptabilisés de manière symétrique à celle des résultats sur les passifs couverts. Notamment, le différentiel entre les intérêts à payer et les intérêts à recevoir est comptabilisé en produit ou charge d'intérêt sur la durée de vie des passifs couverts ;
- les swaptions utilisés par Séché Environnement SA permettent de passer, sur option, d'un taux variable à un taux fixe. Si l'option est exercée, les principes comptables relatifs aux swaps s'appliquent ;
- les caps, floors et collars permettent de limiter le risque de variation à la hausse ou à la baisse des taux sur la dette à taux variable. Les résultats dégagés sur ces instruments sont comptabilisés de manière symétrique à celle des résultats sur les passifs couverts.

Les actifs et passifs du bilan, directement ou indirectement concernés par ces instruments financiers, font l'objet en fin d'exercice d'une évaluation en application des principes comptables propres à leur nature.

#### 4.3.5.2.17 Nom de la société consolidante

Séché Environnement SA est la société mère du groupe Séché Environnement.



### 4.3.4.3 Notes explicatives sur les comptes ■

#### NOTE 1 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES - VALEUR BRUTE

€	Valeur brute	Acquisitions	Diminutions	Autres mouvements	Valeur brute
	Début exercice	Apports, création	Par cessions	Virt. compte à compte	Fin exercice
	31/12/13				31/12/14
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais établisst., recherche et développement	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	112 740	6 000	-	-	118 740
<b>Immobilisations incorporelles - valeur brute</b>	<b>112 740</b>	<b>6 000</b>			<b>118 740</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains et constructions	-	-	-	-	-
Installations techniques	20 963	-	-	-	20 963
Installations générales, agcts. et divers	312 677	933	-	-	313 610
Matériel de transport	271 956	23 344	-	-	295 300
Matériel de bureau	617 852	8 191	-	-	626 043
Immeubles de placement	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en concession	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immob. corporelles	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles - valeur brute</b>	<b>1 223 448</b>	<b>32 468</b>	-	-	<b>1 255 916</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 336 188</b>	<b>38 468</b>	-	-	<b>1 374 656</b>

## NOTE 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES - AMORTISSEMENTS

	€				Montant Fin exercice
	Montant Début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Autres mouvements Virt compte à compte	
	31/12/13				31/12/14
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais établisst, recherche et développpt - amort.	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles - amort.	93 851	14 899	-	-	108 749
<b>Immobilisations incorporelles - amortissements</b>	<b>93 851</b>	<b>14 899</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>108 749</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains et constructions - amort.	-	-	-	-	-
Installations techniques - amort.	20 114	849	-	-	20 963
Installations générales, agcts et divers - amort.	138 948	24 930	-	-	163 877
Matériel de transport - amort.	214 117	52 162	-	-	266 279
Matériel de bureau - amort.	584 077	20 840	-	-	604 916
Immeubles de placement - amort.	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en concession - amort.	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles - amortissements</b>	<b>957 254</b>	<b>98 781</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 056 035</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 051 105</b>	<b>113 680</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 164 785</b>



### NOTE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES - VALEUR BRUTE

	Valeur brute	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute
	Début exercice	Apports, création	Par cessions	Fin exercice
	31/12/13			31/12/14
Titres de participation	364 938 487	950 000	-	365 888 487
Autres titres immobilisés	3 177 708	200 000	-	3 377 708
Créances rattachées à participation et prêts <sup>1</sup>	15 774 822	7 005 965	(4 980 695)	17 800 093
Actions propres	2 861 468	2 238 708	(2 279 494)	2 820 682
Autres immobilisations financières	840 933	-	(2 824)	838 109
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES BRUTES</b>	<b>387 593 418</b>	<b>10 394 674</b>	<b>(7 263 013)</b>	<b>390 725 079</b>

1 : Ce poste est composé du compte courant refinancement mère et des intérêts courus, et des prêts.

Détail des titres de participation	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
	Début exercice			Fin exercice
	2013		2014	
Sociétés civiles immobilières	1 251 784	1 251 784	-	1 251 784
Sociétés commerciales	286 699 210	364 636 703	131 040 534	233 596 169
<b>TOTAL</b>	<b>287 950 994</b>	<b>365 888 487</b>	<b>131 040 534</b>	<b>234 847 953</b>

### NOTE 4 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

	Au 31/12/14	Montant
SICAV		66 957
Dépôts à terme		15 226 692
Produits à recevoir		-
<b>TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>		<b>15 293 649</b>

Le détail des SICAV est le suivant:

	Au 31/12/14	Nombre de parts	Montant
ODDO Cash		3,297	66 957
<b>TOTAL SICAV</b>			<b>66 957</b>

## NOTE 5.1 - ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

€			
<b>Créances</b>	<b>Valeur brute 31/12/14</b>	<b>À 1 an au plus</b>	<b>À + d'1 an</b>
Créances rattachées	17 798 889	6 199 553	11 599 336
Prêts	1 204	-	1 204
Autres immobilisations financières	7 036 499	-	7 036 499
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	<b>24 836 592</b>	<b>6 199 553</b>	<b>18 637 039</b>
Clients douteux	-	-	-
Autres créances clients	437 465	437 465	-
Personnel et comptes rattachés	1	1	-
Organismes sociaux	493	493	-
État - autres créances	429 929	429 929	-
État - impôts sur les bénéfices	374 913	374 913	-
Débiteurs divers	78 077	78 077	-
Groupe et associés	65 533 421	65 533 421	-
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>66 854 298</b>	<b>66 854 298</b>	<b>-</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>296 719</b>	<b>296 719</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>91 987 609</b>	<b>73 350 570</b>	<b>18 637 039</b>

## NOTE 5.2 - ÉCHEANCES DES DETTES

€				
<b>Dettes</b>	<b>31/12/14</b>	<b>- 1 an</b>	<b>À + 1 an et - 5ans</b>	<b>À + de 5 ans</b>
Auprès des établissements de crédit <sup>1</sup>	147 080 909	21 437 226	125 643 683	-
Emprunts et dettes financières divers <sup>2</sup>	52 729 258	1 020 085	26 324 936	25 384 238
<b>Total échéances dettes financières</b>	<b>199 810 168</b>	<b>22 457 311</b>	<b>151 968 619</b>	<b>25 384 238</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	2 105 521	2 105 521	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 171 766	1 171 766	-	-
Dettes organismes sociaux	737 021	737 021	-	-
Dettes fiscales (hors IS - TVA - TGAP - Taxe locale)	4 803 617	4 803 617	-	-
État - impôts sur les bénéfices (P)	393 787	393 787	-	-
Fournisseurs d'immobilisations	484 498	484 498	-	-
Groupe et associés	28 643 990	28 643 990	-	-
Autres dettes	608 601	608 601	-	-
<b>Total échéances passif circulant</b>	<b>38 948 801</b>	<b>38 948 801</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Produits constatés d'avance	155 989	155 989	-	-
<b>Total échéances cptes régul passif</b>	<b>155 989</b>	<b>155 989</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ECHÉANCES DETTES</b>	<b>238 914 957</b>	<b>61 562 100</b>	<b>151 968 619</b>	<b>25 384 238</b>

1 : Emprunts remboursés en cours d'exercice : 20 332 607 euros. Emprunts souscrits en cours d'exercice : 7 000 000 euros.

2 : Emprunts obligataires remboursés en cours d'exercice : 25 000 000 euros. Emprunts obligataires souscrits en cours d'exercice : 50 000 000 euros.



### NOTE 6 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégorie des titres	Nombre	Valeur nominale
<b>1- Actions composant le capital social au 31 décembre 2013</b>	<b>8 634 870</b>	<b>0,20 €</b>
Augmentation de capital	-	-
Diminution du capital	-	-
<b>2- Actions composant le capital social au 31 décembre 2014</b>	<b>8 634 870</b>	<b>0,20 €</b>

### NOTE 7 - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

€	
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2013</b>	<b>137 593 758</b>
Augmentation de capital	-
Diminution de capital	-
Dividendes (-)	(8 145 346)
Variations subv. Invest. provisions réglementées	(15 161)
Résultat de l'exercice	(42 616 377)
Autres mouvements	-
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2014</b>	<b>86 816 874</b>

### NOTE 8 - TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS

€					
Mouvements de l'exercice	Montant début exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées et transfert de comptes	Montant fin exercice
<b>Provisions réglementées</b>	<b>26 022</b>	<b>4 411</b>	<b>(19 572)</b>	<b>-</b>	<b>10 861</b>
Provisions perte de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques <sup>1</sup>	20 018 970	6 122 583	-	-	26 141 553
Provisions pour charges	9 406	529	-	-	9 935
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>20 028 376</b>	<b>6 123 112</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>26 151 488</b>
Provisions sur immob. incorporelles	-	-	-	-	-
Provisions sur immob. corporelles	-	-	-	-	-
Provisions autres immob. financières <sup>2</sup>	79 542 334	55 234 650	(659 524)	-	134 117 460
Provisions sur stock	-	-	-	-	-
Provisions comptes clients	-	-	-	-	-
Autres provisions pour dépréciation	1 313 830	599 415	-	-	1 913 245
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>80 856 164</b>	<b>55 834 065</b>	<b>(659 524)</b>	<b>-</b>	<b>136 030 705</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>100 910 562</b>	<b>61 961 588</b>	<b>(679 096)</b>	<b>-</b>	<b>162 193 054</b>

1 : Les provisions pour risques et charges sont principalement composées de la provision "retour bénéficiaire filiales" constituée dans le cadre de la convention d'intégration fiscale.

2 : Les provisions sur autres immobilisations financières sont composées des provisions sur titres de participation et sur autres titres immobilisés.

## NOTE 9 - CHARGES À PAYER

€

**Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan au 31/12/14****Montant**

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	253 455
Emprunts et dettes financières diverses	8 963
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	768 933
Clients, avoirs à établir	605 274
Dettes fiscales et sociales	1 867 207
Intérêts courus sur comptes courants créditeurs	13 432
Dettes diverses	3 327

**TOTAL CHARGES À PAYER****3 520 591**

## NOTE 10 - PRODUITS À RECEVOIR

€

**Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan au 31/12/14****Montant**

Immobilisations financières	21 358
Créances rattachées aux participations	-
Créances clients et comptes rattachés	293 038
Créances fiscales et sociales	265 839
Autres créances d'exploitation	56 400
Intérêts courus sur comptes courants débiteurs	640 068
Valeurs mobilières de placement	134 116

**TOTAL PRODUITS À RECEVOIR****1 410 819**

## NOTE 11 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

€

**31/12/14****Charges****Produits**

Honoraires	19 897	-
Locations immobilières et charges locatives	244 181	43 464
Divers	32 641	-
Subventions	-	112 524
<b>TOTAL</b>	<b>296 719</b>	<b>155 989</b>



### NOTE 12 - ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS

€

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
<b>Actif</b>		
Titres de participation	363 767 763	2 120 724
Créances rattachées à des participations	17 798 889	-
Autres immobilisations financières	-	-
Créances clients et comptes rattachés	370 192	15 116
Comptes courants débiteurs (y c ICNE)	65 358 724	174 697
Autres créances	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>447 295 568</b>	<b>2 310 537</b>
<b>Passif</b>		
Dettes financières	2 185 143	-
Dettes d'exploitation	102 467	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	33 801
Autres dettes	605 274	-
Comptes courants créditeurs (y c ICNE)	28 643 990	-
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>31 536 874</b>	<b>33 801</b>

Conformément aux règlements ANC n° 2010-02 et 2010-03, nous vous informons que les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché au cours de l'exercice.

### NOTE 13 - VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

€

31/12/14	Résultat avant impôt et après participation	Impôt dû	Résultat net
Résultat exploitation	(1 949 269)	237 565	(2 186 834)
Résultat financier	(44 424 840)	-	(44 424 840)
<b>Résultat courant avant rés. except. et avant impôts</b>	<b>(46 374 109)</b>	<b>237 565</b>	<b>(46 611 674)</b>
Résultat exceptionnel	(6 211 344)	-	(6 211 344)
Participation des salariés	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Intégration fiscale et/ou contrib 10% et maj. 15%	-	(10 206 641)	10 206 641
<b>TOTAL</b>	<b>(52 585 453)</b>	<b>(9 969 076)</b>	<b>(42 616 377)</b>

### NOTE 14 - INCIDENCES DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES

€

31/12/14	Montant
Résultat de l'exercice	(42 616 377)
Impôt sur les bénéfices	9 969 076
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(52 585 453)</b>
Variations des provisions réglementées	
■ Amortissements dérogatoires	(15 161)
<b>RÉSULTAT HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES (avant impôts)</b>	<b>(52 600 614)</b>

## NOTE 15 - VARIATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS OU LATENTS

€

## Accroissements et allègements de la dette future d'impôt au 31/12/14

Nature des différences temporaires	Montant
Amortissements dérogatoires	10 861
<b>TOTAL DES ACCROISSEMENTS FUTURS</b>	<b>10 861</b>
Organic	15 225
Montant des reports déficitaires	149 333 818
<b>TOTAL DES ALLÈGEMENTS FUTURS</b>	<b>149 349 043</b>

## NOTE 16 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

€

31/12/14

Montant

Locations immobilières	300 440
Prestations de services	12 409 297
Refacturations diverses	82 644
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>12 792 381</b>

## NOTE 17 - TRANSFERTS DE CHARGES

€

31/12/14

Montant

Transferts de charges d'exploitation	17 064
Transferts de charge avantages en nature	44 732
<b>TOTAL TRANSFERTS DE CHARGES</b>	<b>61 796</b>

## NOTE 18 - RÉSULTAT FINANCIER

€

Postes du résultat au 31/12/14

Charges

Produits

Intérêts et charges financières	8 882 808	-
Produits financiers et assimilés	-	20 387 147
Reprises ou dotations (-) provisions financières nettes	56 588 074	659 524
Transfert de charges financières	-	-
Différence de change réalisée nette	629	-
<b>Totaux</b>	<b>65 471 511</b>	<b>21 046 671</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(44 424 840)</b>	



### NOTE 19 - RÉSULTAT FINANCIER RÉALISÉ AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

€		
Postes du résultat au 31/12/14	Charges	Produits
Intérêts et charges financières	87 699	-
Produits financiers et assimilés	-	19 787 929
<b>Totaux</b>	<b>87 699</b>	<b>19 787 929</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER RÉALISÉ AVEC LES ENTREPRISES LIÉES</b>		<b>19 700 230</b>

### NOTE 20 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

€		
Postes du résultat au 31/12/14	Charges	Produits
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 314	-
<b>Résultat sur opérations de gestion</b>	<b>5 314</b>	<b>-</b>
Produits exceptionnels sur opérations de capital	-	2 180 886
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	2 279 494	-
<b>Résultat sur opérations de capital</b>	<b>98 608</b>	<b>-</b>
Report provisions exceptionnelles	-	19 572
Dotations exceptionnelles aux amorts et provisions	6 126 994	-
<b>Autres provisions</b>	<b>6 107 422</b>	<b>-</b>
<b>Transferts de charges exceptionnelles</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Totaux</b>	<b>8 411 802</b>	<b>2 200 458</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(6 211 344)</b>

### NOTE 21 - EFFECTIF MOYEN

#### 31/12/14

Cadres	18
ETAM	10
Ouvriers	-
Autres	-
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

### NOTE 22 - RÉMUNÉRATION GLOBALE PAR CATÉGORIE DE DIRIGEANTS

€		
31/12/14		
	Montant	
<b>RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS</b>	<b>1 289 720</b>	
<i>Dont rémunération des administrateurs</i>	426 062	

## NOTE 23 - ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN

## ENGAGEMENTS DONNÉS

Séché Environnement a fourni une garantie de bonne fin aux communautés urbaines de Strasbourg, Nantes Métropole et Pau pour les contrats de délégation de service public signés avec ces opérateurs.

K€

**Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante**

Montant

**Engagements donnés**

■ Garanties financières	27 395
■ Engagements liés à la responsabilité d'associés dans les SCI	818

**TOTAL****28 213**

K€

**Engagements donnés dans le cadre de l'endettement**

Montant

**Pensions, indemnités**

■ Avals	23 408
■ Cautions	4 832
■ Garanties	-
■ Autres	-

**TOTAL****28 240**

K€

**Engagements hors bilan donnés dans le cadre de l'activité de gestion de taux d'intérêt**

Montant

**Engagements donnés**

■ Swaps	80 000
■ Caps	22 500
■ Collars	-
■ Instruments non éligibles	-

**TOTAL****102 500**

Heures

**Engagements hors bilan donnés dans le cadre du DIF (Droit Individuel à la Formation)****Engagements donnés**

■ DIF	2 664
-------	-------

**TOTAL****2 664**



### NOTE 24 - FILIALES ET PARTICIPATIONS : FRANCHISSEMENT DES SEUILS LÉGAUX

K€

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part % du capital détenu	Valeur brute comptable des titres détenus
SASU ALCÉA	2 500	(1 146)	100,00%	3 200
SASU BÉARN ENVIRONNEMENT	76	(3 317)	100,00%	76
SASU DRIMM	152	21 832	100,00%	12 832
SAS SÉCHÉ ALLIANCE	48	1 397	99,94%	1 236
SCI LA CROIX DES LANDES	8	261	99,80%	87
SCI LES CHÊNES SECS	8	(131)	99,80%	66
SCI MÉZEROLLES	160	3 266	99,99%	1 099
SAS SÉCHÉ ÉCO-INDUSTRIES	2 011	44 267	100,00%	27 987
SAS SÉCHÉ TRANSPORTS	192	1 365	99,50%	530
SAS SÉCHÉ ÉCO-SERVICES	500	3 918	99,98%	496
SASU TRIADIS SERVICES	3 809	4 455	100,00%	8 035
SASU SPEICHIM PROCESSING	150	5 896	100,00%	18 750
SA TRÉDI	20 000	(4 214)	100,00%	268 707
SASU OPALE ENVIRONNEMENT	1 000	294	100,00%	8 278
UTM - GMBH	31	544	100,00%	4 157
SAS SÉNERGIES	400	608	80,00%	320
SAS SÉCHÉ ÉNERGIES	250	-	100,00%	250
SAS SÉNERVAL	4 000	(7 699)	99,90%	4 743
SASU VALAUDIA	2 000	843	100,00%	2 000
HUNGAROPEC	16	109	99,57%	1 022
.....				
SA LA BARRE THOMAS	375	166	40,00%	215
SA SOGAD	75	819	50,00%	1 513
SAEM TRANSVAL	150	(30)	35,00%	53
SA ALERGIES	982	20	18,84%	340
.....				
SASP STADE LAVALLOIS MAYENNE FC	1 325	(851)	9,43%	125

Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés par la Société
3 200	3	-	12 597	(1 628)	-
76	702	791	9 744	(414)	-
12 832	-	-	33 096	4 634	5 000
1 236	-	-	6 549	259	-
87	-	-	75	13	-
66	443	-	17	(9)	-
1 099	-	818	999	505	700
27 987	5 411	-	104 729	20 769	10 578
-	2 462	-	32 546	919	-
496	10 346	-	80 923	920	-
8 035	5 477	-	46 110	191	762
18 750	3 433	-	25 736	1 074	-
139 380	22 901	-	110 197	(6 378)	-
8 278	388	-	12 110	53	-
4 157	116	-	2 593	119	-
320	-	-	2 713	295	160
250	-	-	-	-	-
4 743	22 032	4 832	22 239	(10 441)	-
2 000	331	-	-	1 490	-
-	1 913	-	-	(879)	-
.....					
215	-	-	3 283	36	-
1 513	-	132	4 393	192	88
42	-	-	160	(16)	-
189	175	-	178	(26)	-
.....					
-	-	-	7 399	(846)	-
.....					



### TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

€	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital	1 726 974	1 726 974	1 726 974	1 726 974	1 726 974
Nombre des actions ordinaires existantes	8 634 870	8 634 870	8 634 870	8 634 870	8 634 870
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	14 683 448	12 989 543	12 689 963	13 578 188	12 792 381
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	36 149 595	40 709 216	43 820 839	(301 468 805)	9 564 728
Impôts sur les bénéfices	2 583 433	1 718 231	(10 807 179)	(10 741 295)	(9 969 076)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	42 900 877	41 638 368	(318 543 509)	(24 201 222)	(42 616 377)
Résultat distribué	11 145 221	11 139 673	8 148 010	8 145 346	8 203 126
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	4,49	4,91	3,82	(33,67)	2,26
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4,97	4,82	(36,89)	(2,80)	(4,94)
Dividende attribué à chaque action <sup>1</sup>	1,30	1,30	0,95	0,95	0,95
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	25	29	27	25	28
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 592 260	2 884 815	2 852 951	2 813 525	3 869 916
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)	1 054 263	1 191 603	1 171 758	1 174 828	1 510 782

1 : Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 28 avril 2015.

## 4.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels ■

### Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Séché Environnement SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

#### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2014 s'établit à 234 847 953 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note B 4 "Immobilisations financières" de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la Société, à revoir les calculs effectués par la Société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



### 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

À Rennes et Laval, le 3 mars 2015

KPMG Audit  
Département de KPMG SA

Vincent Broyé  
Associé

RSM Ouest Audit

Jean-François Merlet  
Associé

## 4.5 Information pro forma ■

NÉANT

# chapitre



## INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

<b>5.1 CAPITAL SOCIAL</b>	<b>188</b>
<b>5.2 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	<b>189</b>
<b>5.3 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS</b>	<b>193</b>
<b>5.4 INFORMATIONS ET HISTORIQUE SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUR L'EXERCICE</b>	<b>195</b>
<b>5.5 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	<b>195</b>
<b>5.6. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES</b>	<b>196</b>
<b>5.7. SALARIÉS</b>	<b>198</b>



## .5.1 Capital social ■

Le capital social s'élève, au 31 décembre 2014 (ainsi qu'à la date d'établissement du présent document de référence), à 1 726 974 euros, divisé en 8 634 870 actions de 0,20 euro chacune, intégralement libérées et librement négociables.

Date d'opération	Nombre d'actions nouvelles	Nombre cumulé d'actions de la Société	Valeur nominale de l'action	Montant nominal de l'augmentation de capital		Prime d'émission	Montant successif du capital
				Par apport en numéraire ou en nature	Par incorporation de réserves		
<b>17/02/1997</b> Division des actions		50 000	100 FF				5 000 000 FF
<b>08/10/1997</b> Division des actions		5 000 000	1 FF				5 000 000 FF
<b>27/11/1997</b> Augmentation de capital	400 000	5 400 000	1 FF	400 000 FF		73 600 000 FF	5 400 000 FF
<b>19/12/1997</b> Augmentation de capital	5 000	5 405 000	1 FF	5 000 FF		735 000 FF	5 405 000 FF
<b>26/04/2001</b> Transformation du capital en euros		5 405 000	0,20 €		257 013,06 €		1 081 000 €
<b>01/10/2001</b> Augmentation de capital <sup>1</sup>	160 405	5 565 405	0,20 €	32 081 €		10 795 257 €	1 113 081 €
<b>05/07/2002</b> Augmentation de capital <sup>2</sup>	2 473 057	8 038 462	0,20 €	494 611 €		19 902 780 €	1 607 692 €
<b>12/12/06</b> Émission 596 408 BSA						10 908 302 €	1 607 692 €
<b>24/04/2007</b> Augmentation de capital <sup>3</sup>	596 408	8 634 870	0,20 €	119 282 €		74 717 994 €	1 726 974 €

1 : Rémunération de l'apport des titres Alcor à la Société.

2 : Rémunération de l'apport des titres Tredi à la Société.

3 : Exercice par la CDC de 596 408 bons de souscription d'actions.

## 5.2 Principaux actionnaires ■

### 5.2.1 Détention du capital social et droits de vote ■

Situation au 31 décembre 2014	Nombre d'actions	%	Droits de vote <sup>4</sup>	%
Joël Séché	1 702 400	19,72%	3 404 800	32,49%
Société civile Amarosa <sup>1</sup>	1 936 036	22,42%	2 052 072	19,58%
<b>Sous-total groupe familial Joël Séché</b>	<b>3 638 436</b>	<b>42,14%</b>	<b>5 456 872</b>	<b>52,08%</b>
Groupe CDC	1 726 974	20,00 %	1 726 974	16,48 %
<b>Sous-total concert<sup>2</sup></b>	<b>5 365 410</b>	<b>62,14%</b>	<b>7 183 846</b>	<b>68,56%</b>
Actions propres <sup>3</sup>	64 473	0,75%	64 473	0,61%
Actionnariat salarié	33 950	0,39%	33 950	0,32%
Public	3 171 037	36,72%	3 239 386	30,79%
<b>TOTAL</b>	<b>8 634 870</b>	<b>100,00 %</b>	<b>10 521 655</b>	<b>100,00%</b>

1 : La Société civile familiale Amarosa est contrôlée majoritairement par Joël Séché.

2 : Conformément à l'article L233-11 du Code de commerce

3 : Les actions propres sont privées de droit de vote. Toutefois, le tableau présente ici le calcul des droits de vote tel que recommandé par l'AMF pour les déclarations des franchissements de seuils.

4 : En vertu d'une résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 1997, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il peut être justifié d'une inscription nominative depuis au moins 4 ans au nom du même actionnaire.

La Société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois la Société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et jusqu'à la date du présent conseil, Séché Environnement n'a pas été informé de franchissements de seuil (à la hausse ou à la baisse).

### 5.2.2 Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches ■

Sur l'exercice 2014, aucun mandataire en fonction n'a réalisé d'opérations d'une valeur cumulée supérieure à 5 000 euros sur les titres de la Société.

### 5.2.3 Évolution de la détention du capital au cours des trois derniers exercices ■

Situation au 31 décembre	2012	2013	2014
Groupe familial Joël Séché <sup>1</sup>	42,1%	42,1%	42,1%
Groupe CDC/FSI	20,0%	20,0%	20,0%
<b>Sous-total concert</b>	<b>62,1%</b>	<b>62,1%</b>	<b>62,1%</b>
Public	36,8%	36,8%	36,7%
Autocontrôle	0,7%	0,7%	0,8%
Actionnariat salarié	0,4%	0,4%	0,4%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

1 : Joël Séché et la Société civile familiale Amarosa contrôlée majoritairement par Joël Séché.



## 5.2.4 Pacte d'actionnaires ■

Il n'existe aucun pacte liant les actionnaires de la Société, à l'exception de celui qui est précisé ci-dessous, signé le 16 octobre 2006, amendé le 25 avril 2007 et le 27 mai 2008 et expirant le 26 avril 2017, liant la Caisse des Dépôts et Consignations, CDC Entreprises Valeurs Moyennes, Joël Séché et la société civile Amarosa.

Ce pacte d'actionnaires (enregistré auprès de l'AMF sous le n° 206C1928 le 20 octobre 2006) prévoit les principales dispositions suivantes toujours applicables au 31 décembre 2014 :

- représentation de la Caisse des Dépôts et Consignations au Conseil d'administration de Séché Environnement : la Caisse des Dépôts dispose de la faculté de désigner plusieurs membres au Conseil d'administration de Séché Environnement en fonction de sa participation au capital de la Société ;
- gestion des participations des signataires du pacte d'actionnaires :
  - > les parties se sont interdit d'acquérir directement ou indirectement des valeurs

mobilières émises par la société Séché Environnement si cette acquisition engendrait pour l'un des signataires de déposer un projet d'offre publique visant les actions de Séché Environnement ;

> à l'occasion de tout transfert de titres de Séché Environnement par Joël Séché, la société civile Amarosa et/ou leurs cessionnaires libres à un tiers, dès lors qu'ils détiendraient conjointement moins de 50,1% des droits de vote de la Société, la Caisse des Dépôts disposerait de la faculté de céder ses titres à ce tiers pour le même prix et dans les mêmes proportions ;

> la Caisse des Dépôts bénéficie de la faculté de participer, à hauteur de sa quote-part dans le capital de Séché Environnement à toute émission de titres de Séché Environnement, à l'exception d'émission de valeurs mobilières dans le cadre d'une opération de croissance externe au profit d'un tiers et qui aurait pour effet de diluer l'ensemble des actionnaires dans les mêmes proportions ;

- règles des co-investissements : aussi longtemps que Caisse des Dépôts détiendra au moins 15% du capital de Séché Environnement, elle bénéficie d'un droit de participer

en tant que co-investisseur à tout projet de croissance dont le montant dépasse un certain seuil.

Il est par ailleurs précisé que ce pacte d'actionnaires sera résilié de plein droit dès que Caisse des Dépôts viendra à détenir moins de 10% du capital de la Société ou que l'équilibre des participations respectives de la Caisse des Dépôts d'une part et de Joël Séché et la société civile Amarosa d'autre part serait significativement modifié de telle sorte que le dépôt d'une offre publique puisse être imposé aux parties.

## 5.2.5 Autorisations d'augmenter ou de réduire le capital ■

Conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce, le tableau ci-après récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration :

AG	Résolution	Nature	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond ou montant nominal
7 juin 2013	9 <sup>ème</sup>	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou primes	26 mois 07 août 2015	172 697 € <sup>1</sup>
	9 <sup>ème</sup>	Réduction du capital par annulation d'actions	18 mois 25 octobre	10% du capital social
25 avril 2014	10 <sup>ème</sup>	Émission d'actions, titres ou valeurs mobilières avec droit préférentiel de souscription	26 mois 25 juin 2016	95 289 € <sup>1</sup>
	11 <sup>ème</sup>	Émission d'actions, titres ou valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription	26 mois 25 juin 2016	95 289 € <sup>1</sup>
	12 <sup>ème</sup>	Émission d'actions, titres ou valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature	26 mois 25 juin 2016	10% du capital social
	14 <sup>ème</sup>	Augmentation de capital en faveur des salariés du Groupe	26 mois 25 juin 2016	51 809 € <sup>1</sup>

1 : Ces montants s'imputent sur le montant nominal maximal global de 457 800 € fixé par la seizième résolution de l'Assemblée générale du 25 avril 2014.

Au jour d'établissement du présent document de référence, le Conseil d'administration n'a fait usage d'aucune de ces délégations à

l'exception de celle portant sur l'achat par la Société de ses propres actions et dont il est fait état dans le rapport de gestion, dans le

paragraphe relatif aux opérations d'achats par la Société de ses propres titres de capital.

### 5.2.6 Information sur les options de souscription d'actions ■

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 25 avril 2014, par le vote de sa treizième résolution, a délégué au Conseil d'administration – pour une période de 38 mois – dans le cadre des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires aux fins de consentir aux membres du personnel salarié ainsi qu'aux dirigeants et mandataires sociaux autorisés par le Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société, le nombre total des options ainsi attribuées ouvertes et non encore levées ne pouvant donner droit à souscrire à un nombre d'actions supérieur aux limites légales et au plafond global de 457 800 euros fixé par la seizième résolution de cette même Assemblée générale extraordinaire. Cette résolution a également mis fin, avec effet immédiat à la délégation consentie dans le même cadre par l'Assemblée générale du 8 juin 2012 aux termes de la douzième résolution.

À la date d'établissement du présent document de référence, le Conseil d'administration n'a pas fait usage de la délégation décrite ci-dessus et aucune option de souscription d'actions n'a été consentie.

### 5.2.7 Information sur les attributions d'actions gratuites ■

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 25 avril 2014, par le vote de sa quinzième résolution, a délégué au Conseil d'administration – pour une période de 38 mois – dans le cadre des articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires aux fins de procéder au profit des mandataires sociaux et de certains membres du personnel salarié à des attributions d'actions gratuites, d'actions existantes ou à émettre, dans la limite de 2% du capital social. Cette résolution a mis fin, avec effet immédiat, à la délégation consentie dans le même cadre par l'Assemblée générale du 12 mai 2011 aux termes de la dixième résolution.

À la date d'établissement du présent document de référence, le Conseil d'administration n'a pas fait usage de la délégation décrite ci-dessus.

### 5.2.8 Opérations d'achats par la Société de ses propres titres de capital ■

L'Assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2014, par le vote de sa huitième résolution, a délégué au Conseil d'administration, dans le cadre de l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, les pouvoirs nécessaires aux fins de faire racheter, en bourse ou de gré à gré, par la Société, ses propres actions dans la limite de 10% des actions représentatives de son capital social. Cette délégation a été consentie pour une durée de 18 mois.

Cette résolution a mis fin à la précédente délégation consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2013 dans les mêmes conditions, et dont il vous a été fait état de la réalisation lors de la précédente Assemblée générale des actionnaires.

En application des dispositions de l'article L.225-209 alinéa 2 issue de la loi n° 2006-842 du 26 juillet 2006, le Conseil d'administration vous rend compte de l'usage qu'il a fait de ces délégations pour la période courant du 26 avril 2014 au 31 décembre 2014 :

Nombre de titres achetés, cédés, transférés depuis le début du programme	97 696
Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte	0,75%
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	-
Nombre de titres détenus en portefeuille	64 473
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	1 688 282
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2014 (en euros)	1 283 013



Si le Conseil d'administration décidait de réaliser l'intégralité du programme de rachat d'actions (hors les titres déjà acquis au 31 décembre 2014), il procéderait conformément à la réglementation boursière en vigueur.

La mesure des incidences théoriques du programme proposé sur les comptes de Séché Environnement a été réalisée, à titre indicatif, sur la base des hypothèses suivantes :

- annulation de 1% du nombre pondéré d'actions en circulation, soit 85 753 titres ;
- prix de rachat moyen de 20,97 euros par titre, représentant le cours moyen des cours de clôture observé du 1<sup>er</sup> au 30 janvier 2015 soit un montant de 1,8 million d'euros pour le rachat de 1% du capital ;
- coût du financement de ce programme de rachat d'actions de 4,84 % avant impôt.

Dans ces hypothèses, l'incidence du programme de rachat d'actions sur les comptes consolidés 2014 tels que présentés dans le document de référence, aurait été la suivante :

	Base comptes consolidés publiés au 31/12/14 <sup>1</sup>	Rachat de 1% du capital et annulation (hors impact provision)	Pro forma après le rachat de 1% du capital et annulation (hors impact provision)	Effet du rachat exprimé en %
Capitaux propres (part du Groupe) (K€)	258 248	(1 798)	256 450	(0,7)%
Capitaux propres (ensemble consolidé) (K€)	258 379	(1 798)	256 581	(0,7)%
Endettement financier net (K€) <sup>2</sup>	232 897	1 798	234 695	0,8%
Résultat net (part du Groupe) (K€)	9 844	(57)	9 787	(0,6)%
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	8 575	(86)	8 489	(1,0)%
Résultat net par action (€)	1,16	(0,01)	1,16	0,4%
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté de l'effet des instruments dilutifs	8 575	(86)	8 489	(1,0)%
Résultat net dilué par action (€)	1,16	(0,01)	1,16	0,4%

1 : Après arrêté des comptes par le Conseil d'administration du 2 mars 2015, et sous réserve de leur approbation par l'Assemblée générale du 28 avril 2015.

2 : Il s'agit des dettes financières nettes de la trésorerie active.

## 5.2.9 Nantissement des actions ■

Les actions Séché Environnement, comme l'ensemble des actions des sociétés du Groupe ne font l'objet d'aucun nantissement.

## 5.2.10 Titres non représentatifs de capital ■

Séché Environnement n'a pas émis de parts de fondateurs ou de certificats de droits de vote.

## 5.3 Acte constitutif et statuts ■

### 5.3.1 Objet social (article 2 des statuts) ■

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- l'acquisition et la détention du capital de toutes sociétés ainsi que la gestion de la détention de ce capital ;
- le développement, directement ou indirectement, de toute activité de gestion et d'élimination des déchets et de dépollution et de décontamination des sols ;
- la gestion administrative, commerciale et informatique ainsi que toutes prestations, opérations commerciales et financières tendant à faciliter ou à développer l'activité ci-dessous ou toutes activités similaires ou connexes ;
- l'activité de transports routiers, de services de transports publics de marchandises et de location de véhicules automobiles de transports de marchandises ;
- tous travaux publics et privés d'aménagement des terres et des eaux, voiries, parcs et jardins ;
- l'achat, la vente de tous matériaux de récupération ;
- la création, l'acquisition, et l'exploitation sous toutes ses formes directes et indirectes de tous brevets se rapportant à son objet ;
- l'achat, la vente, l'édification, la prise à bail, l'exploitation sous toutes ses formes de tous immeubles, entrepôts, fonds de commerce et d'industries similaires ou connexes, toutes participations dans semblables entreprises ;
- la prise d'intérêts par voie d'apport, fusion, participation, souscription d'actions, de parts ou d'obligations, ou de tout autre manière dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant à son objet social et en général, dans toutes entreprises, commerces ou travaux pouvant apporter une clientèle à son activité sociale ou favoriser les affaires dans lesquelles elle-même ou des filiales auraient des intérêts ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières

ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ; ou simplement susceptibles de favoriser le développement ou l'extension des affaires de la Société en France et à l'étranger ;

- et plus généralement, toutes opérations pouvant directement ou indirectement se rattacher à l'objet social ci-dessus énoncé et le rendre plus rémunérateur, que ces opérations soient financières, mobilières ou immobilières, sans rien excepter.

### 5.3.2 Répartition des bénéfices (article 41 des statuts) ■

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice :

- sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve "dit réserve légale" ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, "la réserve légale" est descendue au-dessous de cette fraction ;
- le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire. Toutefois, l'Assemblée générale a la faculté de prélever sur ce bénéfice, avant distribution des dividendes, les sommes qu'elle juge convenables de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves, généraux ou spéciaux, dont elle détermine librement l'affectation ou l'emploi ;

■ en outre, l'Assemblée générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués ;

■ hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer ;

■ les pertes, s'il en existe, sont après approbation des comptes par l'Assemblée générale, inscrites à un compte spécial, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

### 5.3.3 Paiement des dividendes (article 42 des statuts) ■

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice.

Aucune répétition de dividendes ne peut être exigée des actionnaires, hors le cas de distribution de dividendes fictifs ou d'intérêts fixes ou intercalaires qui sont interdits par la loi.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'État.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite, s'il y a



lieu, des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice défini au présent alinéa.

L'Assemblée générale ordinaire a la faculté d'accorder à tout actionnaire pour tout ou partie du dividende ou de l'acompte sur dividende mis en distribution une option entre son paiement en numéraire ou en actions dans les conditions légales et réglementaires.

### 5.3.4 Assemblées générales (titre V des statuts) ■

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblées générales.

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi et les règlements. Elles sont réunies dans tous lieux précisés dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, et également de la propriété de ses titres sous la forme soit, s'il est titulaire d'actions nominatives, d'une inscription en compte de ses titres, soit, s'il est titulaire de titres au porteur, du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de ses titres jusqu'à la date de l'Assemblée, sans toutefois que la date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies, puisse être antérieure de plus de cinq jours à la date de réunion de l'Assemblée. Sous réserve de ce qui précède, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales, de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles.

Sous réserve de ce qui suit, à égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit au même nombre de voix et chaque action donne droit à une voix

au moins. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Les délibérations des Assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, ainsi que les Assemblées spéciales, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

### 5.3.5 Franchissements de seuils statutaires (article 13.3 des statuts) ■

Toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant 3% ou 5% du capital ou des droits de vote de la Société, ou au-delà du seuil de 5% du capital ou des droits de vote de la Société, toute fraction supplémentaire égale à 1% du capital ou des droits de vote de la Société, doit en informer la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de cinq jours à compter du franchissement dudit seuil, en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus. La même obligation s'impose, dans les mêmes délais, lorsque la participation d'un actionnaire devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus.

À la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital social, le non-respect de cette obligation est sanctionné, pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, par la privation du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

À l'obligation d'information ci-dessus s'ajoute l'obligation d'information des franchissements de seuils prévue par la loi (dispositions de l'article L 233-7 du Code de commerce).

### 5.3.6 Droits de vote double (article 33 des statuts) ■

En vertu d'une résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 1997, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit. Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété.

Cette résolution prend effet le 8 octobre 1997. En conséquence, toute action entièrement libérée à cette date pour laquelle il est justifié d'une inscription nominative au nom du même propriétaire depuis au moins quatre ans confère, dès le 8 octobre 1997, un droit de vote double à son propriétaire.

### 5.3.7 Actions faisant l'objet d'un usufruit (article 14 des statuts) ■

En vertu d'une résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 1998, le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et dans les Assemblées générales extraordinaires.

Cette résolution, qui déroge à l'article L 225-108 du Code de commerce, prend effet le 11 décembre 1998.

### 5.3.8 Identification des détenteurs de titres au porteur (TPI) ■

La Société est en droit de demander, à tout moment, conformément à l'article L.228-2 du

Code de commerce, contre rémunération à sa charge, à Euroclear, organisme chargé de la compensation des titres, le nom, où s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres

Assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

## 5.4 Informations et historique sur la vie juridique de la Société sur l'exercice ■

### 5.4.1 Dénomination sociale et siège social ■

**Dénomination sociale :**

Séché Environnement SA

**Siège social :**

Lieu-dit "Les Hêtres"

CS 20020

53811 Changé Cedex 9

Tél : + 33 (0)2 43 59 60 00

### 5.4.3 Date de constitution et durée ■

La Société a été constituée le 8 juillet 1976 pour une durée de 99 ans, et ce à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés sauf prorogation ou dissolution anticipée. La Société a été immatriculée le 10 août 1976 au Registre du commerce et des sociétés de Laval.

### 5.4.5 Consultation des documents juridiques ■

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

### 5.4.6 Exercice social ■

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

### 5.4.2 Forme juridique ■

Société anonyme à Conseil d'administration de droit français, régie par le Code de commerce.

### 5.4.4 Registre du commerce et des sociétés ■

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Laval sous le numéro B 306 917 535.

Code APE : 7010Z.

## 5.5 Informations sur les participations ■

### 5.5.1 Périmètre du groupe Séché ■

Le périmètre du Groupe est présenté dans les annexes aux comptes page 121 du présent document.

Au cours de l'exercice 2014, Séché Environnement a procédé à la fusion de la société SVO Éco-industries dans la société Séché Éco-industries. Ces deux sociétés étant détenus à 100% par Séché Environnement, la fusion est sans effet sur les comptes de la société mère et du Groupe. Séché Environnement a également créé la société Séché Énergies, filiale à 100% ainsi que participé, via sa filiale Séché Éco-industries, à la création, à hauteur de 35% de la société Laval Énergies Nouvelles (LEN).

Au cours de l'exercice 2013, Séché Environnement avait :

- cédé l'ensemble de son engagement dans HIME pour une somme symbolique. Cette cession est sans effet sur le résultat, la société ayant provisionné l'intégralité de son engagement dans sa filiale dans les comptes 2012 ;
- fusionné la société Tree dans la société Séché Éco-industries. Ces deux sociétés étant détenus à 100% par Séché Environnement, la fusion est sans effet sur les comptes de la société mère ;
- cédé sa participation dans la société SCI Noiseraie, générant un produit net de cession de 36 milliers d'euros ;

- participé à l'augmentation de capital de la société Allergies, conformément à son engagement initial, et porté sa participation à 18,84% (contre 12,11% précédemment). Cette opération a conduit à la constatation d'un profit de relation pour 73 milliers d'euros.

### 5.5.2 Tableau des filiales et participations ■

Le tableau des filiales et participation est présent dans les annexes des comptes sociaux annuels, page 182 du présent document de référence.



## **.5.6** Conventions règlementées ■

### **5.6.1.** *Opérations conclues avec les mandataires sociaux ou avec les actionnaires* ■

Les opérations conclues entre la Société et ses mandataires sociaux ou, à compter de l'entrée en vigueur de la loi n° 2002-420 en date du 15 mai 2002, ses actionnaires détenant une fraction de ses droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit de sociétés actionnaires, la Société les contrôlant, au cours de l'exercice 2014 sont décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Aucune autre opération ne présentant pas le caractère d'opération courante, consentie à des conditions normales, n'a été conclue au cours de l'exercice 2014 entre la Société et ses mandataires sociaux ou, à compter de l'entrée en vigueur de la loi n° 2002-420 en date du 15 mai 2002, ses actionnaires détenant une fraction de ses droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit de sociétés actionnaires, la société les contrôlant. De même, aucun prêt ou aucune garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des dirigeants.

### **5.6.2.** *Transactions avec les parties liées* ■

Les transactions avec les parties liées sont décrits dans les notes des notes sur le bilan de l'annexe aux comptes consolidés de Séché Environnement page 156 du présent document de référence.

### 5.6.3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés ■

#### *Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014*

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

##### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

##### Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

À Rennes et Laval, le 3 mars 2015

KPMG Audit  
Département de KPMG SA

Vincent Broyé  
Associé

RSM Ouest Audit

Jean-François Merlet  
Associé



## 5.7 Salariés ■

### 5.7.1. Effectifs ■

Les effectifs du Groupe sont présentés page 64 du présent document.

### 5.7.2. Schémas d'intéressement du personnel ■

Les pratiques en matière d'épargne salariale (intéressement, participation, plan d'épargne) au sein de Séché Environnement restent marquées par l'histoire et la situation propre de chaque périmètre (Séché, Alcor, Trédi).

#### 5.7.2.1 L'intéressement et la participation ■

Quelques accords d'intéressement et de participation ont été signés dans les différentes sociétés du Groupe, qui associent à des degrés divers le personnel à la performance de leur société d'appartenance.

La participation est calculée principalement sur les résultats fiscaux des sociétés concernées.

L'intéressement est, quant à lui, assis sur le résultat net, le résultat d'exploitation ou le résultat opérationnel courant tel que ressortant de la comptabilité IFRS des filiales concernées. Il est également fait application de seuils de déclenchement et de plafond.

#### 5.7.2.2 Plans d'épargne d'entreprise

Le groupe Séché a mis en place, début 2007 un plan d'épargne Groupe né de la volonté affichée de Séché Environnement de faire accéder l'ensemble des salariés du Groupe à cette formule d'épargne. Tous les salariés des sociétés du Groupe disposant d'un accord de participation ou d'intéressement peuvent y adhérer. Le support de ce plan d'épargne est le FCPE Séché Croissance, investissant en actions Séché Environnement.

Au 31 décembre 2014, les salariés du groupe Séché détiennent 33 950 actions Séché Environnement au travers du FCPE Séché Croissance. Cette participation représente 0,39% du capital et 0,31% des droits de vote.

Au 31 décembre 2013, les salariés du groupe Séché détiennent 32 350 actions Séché Environnement au travers du FCPE Séché Croissance. Cette participation représente 0,4% du capital et 0,31% des droits de vote. Au 31 décembre 2012, les salariés du groupe Séché détenaient 34 400 actions Séché Environnement au travers du FCPE Séché Croissance. Cette participation représentait 0,4% du capital et 0,28% des droits de vote.

#### 5.7.2.3 Options de souscriptions ou d'achat d'actions

Les délégations au Conseil d'administration décidées par les Assemblées générales extraordinaires de la Société vous sont présentées page 190 à 191 du présent document.

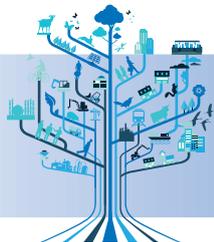


# chapitre

## INFORMATIONS

### COMPLÉMENTAIRES

6.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	200
6.2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	201
6.3	INFORMATIONS PROVENANTS DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	202
6.4	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	202
6.5	TABLES DE CONCORDANCE	210
6.6	GLOSSAIRE	217



## **.6.1** Responsable du document de référence ■

### **6.1.1** *Personne responsable* ■

Joël Séché, président du Conseil d'administration de Séché Environnement.

### **6.1.2** *Attestation du responsable du document de référence* ■

“J’atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée.

J’atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l’évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu’une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J’ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu’à la lecture d’ensemble de ce document.

Cette lettre ne contient pas d’observations.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l’objet de rapports des contrôleurs légaux, dont le rapport sur les comptes consolidés (présenté page 164 du présent document).

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés 2012 présenté page 212 du document de référence 2012 (numéro de dépôt AMF D.13-0414) attirait l’attention du lecteur sur les notes “Référentiel comptable” et “Application anticipée de normes – comparabilité” qui exposent les incidences comptables de l’application anticipée de la norme IAS 19R sur les avantages au personnel.”

Le Président du Conseil d’administration,  
Joël Séché

Changé, le 10 mars 2015

## 6.2 Contrôleurs légaux des comptes ■

### 6.2.1 Commissaires aux comptes ■

Les Commissaires aux comptes de la Société sont :

#### KPMG - SA

Vincent Broyé  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie de Versailles  
Parc Édonia, bâtiment S  
Rue de la Terre Victoria - CS 46806  
35768 Saint-Gregoire Cedex

Le mandat de KPMG a été conféré par l'Assemblée générale des actionnaires du

8 juin 2012 pour une durée de 6 ans. Il expire à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

KPMG est Commissaire aux comptes de la Société depuis le 14 août 1997.

#### RSM OUEST AUDIT

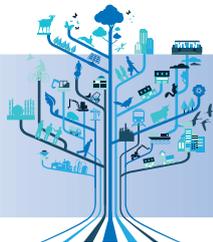
Jean-François Merlet  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie d'Angers  
24 place d'Avesnières  
53000 Laval

Le mandat RSM OUEST AUDIT a été conféré par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012 pour une durée de 6 ans. Il expire à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

RSM OUEST AUDIT est Commissaire aux comptes de la Société depuis le 6 juin 1994.

Les honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe sont les suivants :

K€	RSM OUEST AUDIT		KPMG	
	2013	2014	2013	2014
<b>Mission d'audit</b>				
Commissariats aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
■ Séché Environnement	108	102	100	108
■ Filiales intégrées globalement	183	169	222	220
<b>Autres diligences et prestations directement</b>				
■ Séché Environnement	-	-	-	35
■ Filiales intégrées globalement	-	-	2	7
<b>Sous-total 1</b>	<b>283</b>	<b>271</b>	<b>332</b>	<b>369</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>				
■ Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
■ Autres	-	-	-	-
<b>Sous-total 2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>283</b>	<b>271</b>	<b>332</b>	<b>369</b>



## 6.2.2 Responsable du contrôle des données environnementales, sociales et de sécurité ■

### KPMG - SA

Vincent Broyé  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie de Versailles

Parc Édonia, bâtiment S  
Rue de la Terre Victoria - CS 46806  
35768 Saint-Gregoire Cedex

### KPMG - SA

Philippe Arnaud  
3 cours du Triangle  
92939 Paris La Défense

## 6.3 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts ■

NÉANT.

## 6.4 Documents accessibles au public ■

L'ensemble des documents visés par l'article 24 de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 est mis à la disposition du public, au siège social du Groupe, pendant la durée de validité du présent document de référence et notamment :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société et dont une partie pourrait être incluse ou visée dans le présent document de référence ;
- les informations financières historiques de la Société et du Groupe et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document de référence.

### 6.4.1 Assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2015 ■

#### 6.4.1.1 Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 28 avril 2015 ■

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués ce jour en Assemblée générale afin de soumettre à votre approbation dix-sept résolutions dont l'objet est présenté dans le présent rapport.

##### 6.4.1.1.1. Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

#### Première à troisième résolutions : Approbation des comptes

Les trois premières résolutions portent sur l'approbation des opérations et des comptes annuels de Séché Environnement ainsi que des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2014. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale la distribution d'un dividende d'un montant de 0,95 euro par action, mis en paiement à compter du 11 juin 2015.

Les informations relatives à la gestion de l'exercice 2014, aux comptes sociaux et aux comptes consolidés, ainsi qu'au projet d'affectation du résultat figurent dans le rapport annuel de gestion de l'exercice 2014.

#### Quatrième résolution : Conventions réglementées

La quatrième résolution vise à prendre acte qu'aucune convention ni engagement réglementé, visés à l'article L.225-38 du Code de commerce, n'ont été conclus au cours de l'exercice, et qu'aucune convention ni engagement réglementé antérieurement autorisé ne se sont poursuivis au cours de l'exercice.

#### Cinquième à douzième résolutions : Nomination de six administrateurs et renouvellement du mandat de deux administrateurs

Il est tout d'abord proposé à l'Assemblée générale, dans le cadre des cinquième à dixième résolutions, de nommer Pascale Amenc-Antoni, Carine Salvy, Françoise Tauzinat, Maxime Séché, Pierre-Henri Chappaz, et Guillaume Cadiou en qualité d'administrateurs et ce, pour une durée de trois années, à

savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

Diplômée de Paris Assas et Science Po de Paris, Pascale Amenc-Antoni a commencé sa carrière comme journaliste spécialisée dans le secteur du pétrole et du gaz, métier qu'elle a exercé de 1973 à 1982. Elle entre ensuite au Commissariat à l'Énergie Atomique et aux énergies alternatives, où elle dirige successivement, de 1983 à 2006 les relations presse, la communication, les ressources humaines, le cabinet de l'administrateur général du CEA, le centre de recherche du CEA de Cadarache et l'agence ITER France. Elle est Présidente fondatrice du pôle de compétitivité Capenergies (énergies non génératrices de gaz à effet de serre). De 2006 à 2010, elle est adjointe pour l'administration, puis conseillère spécial du Directeur général d'ITER. De 2011 à 2013, elle est Directeur général de COMIA, joint-venture entre Mitsubishi Heavy Industries (MHI) et Comex Nucléaire. En janvier 2011, elle crée et dirige, depuis cette date, la publication Energymed.

Diplômée de l'ESSEC, du CFA Institute et de l'IFA, Carine Salvy a débuté sa carrière comme analyste financier sur le secteur des utilities chez Paribas à Sao Paolo et à New York, puis chez Lazard et à la Société Générale à Londres. De 2005 à 2010, elle est gérant de portefeuille chez Ecofin, une société de gestion d'investissement spécialisée dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement et des infrastructures. Depuis 2010, elle est consultante indépendante en stratégie, finance et gouvernance, sur des questions de gestion d'entreprise, d'évaluation d'investissements et de développement international. Nommée Directeur général de Poweo en 2012, elle a mené la fusion-absorption de Direct Énergie pour créer le troisième opérateur alternatif d'énergie en France. Elle est administrateur référent de PSB Industries, une société d'emballage et de chimie de spécialité, administrateur d'ERAS, une société d'ingénierie, et de TIGF, un gestionnaire de transport et de stockage de gaz naturel.

Diplômée de l'ISG option Finance, du programme ETP Japon 1993/95, de l'INSEAD Executive Programme (finance d'entreprise),

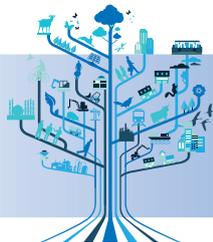
Françoise Tauzinat a exercé différentes fonctions financières (contrôle de gestion et financier, acquisitions) dans des entreprises industrielles françaises et dans différents secteurs (matériaux, presse, transport, services industriels), après une première expérience en audit chez Deloitte. Elle a travaillé deux ans au Japon, dans le cadre et à la suite d'un programme européen, chez Seiko. En 1995, elle entre dans le groupe CDC, en tant que Directeur financier du groupe Beture (ingénierie et conseil). En 1998, elle rejoint le métier du Capital Investissement où elle devient, en 2001, Directeur délégué de CDC Capital investissement devenu depuis CDC Entreprise. En 2006, elle évolue en tant que Directeur d'investissement au sein du Fonds de Réserve pour les Retraites, en charge des programmes d'investissement non cotés en capital investissement et en infrastructures. Elle rejoint en 2011 la Direction finances et stratégie de la CDC. Françoise Tauzinat est actuellement responsable du Pôle infrastructures-transport-ingénierie au sein du département finances et stratégie de la CDC. Elle exerce actuellement plusieurs mandats d'administratrice en tant que représentante de la CDC, dont notamment : Egis SA avec la Présidence de son comité d'engagement et une présence au comité des rémunérations, la Compagnie Nationale du Rhône avec une présence aux comités d'audit et de rémunération, CDC Infrastructure. Elle est certifiée IFA.

Diplômé du programme Grande École de l'EDHEC avec une spécialisation en entrepreneuriat, Maxime Séché commence sa carrière dans le secteur financier, d'abord à la Société Générale à Paris et à Londres en tant qu'analyste sur le secteur des utilities puis chez Paris Orléans dans le département capital investissement. Il a ensuite eu des expériences entrepreneuriales comme co-fondateur de L14, un fonds d'investissement dédié aux énergies renouvelables, et de BlueNRGY, une société américaine de services et de logiciels à destination du secteur des énergies renouvelables. Depuis 2012, il est directeur de la stratégie de Séché Environnement.

Maxime Séché est lié à la Société par un contrat de travail à durée indéterminée conclu en date du 27 novembre 2013, et occupe dans la Société, depuis le 2 décembre 2013, le poste de Directeur de la stratégie. Les conditions d'antériorité du contrat de travail et d'emploi effectif, énoncées dans l'article L225-22 du Code de commerce étant respectées, le contrat de travail de Maxime Séché se poursuivra avec sa rémunération propre, après sa nomination en qualité d'administrateur.

Diplômé de l'ESSEC (programme "Grande École") en 2003, avec une double spécialisation en finance et en droit (membre du cursus droit de l'ESSEC), Pierre-Henri Chappaz a été recruté au sein du département des affaires financières de Rothschild & Cie en 2003 comme attaché de direction fusion-acquisition. Dans le même temps, il enseigne en tant que chargé de cours à l'ESSEC entre 2003 et 2004 au sein du département Droit - séminaire de droit civil (responsabilité civile) et séminaire de droit pénal (sociologie criminelle). Il a été promu au grade de Directeur au sein de Rothschild & Cie en 2010. Il est gérant de la commandite Rothschild & Cie (mandat social en cours) depuis janvier 2013. Il a été nommé Managing director au sein des activités "Global Financing Advisory" du groupe Rothschild en 2014.

Diplômé de l'École Polytechnique, de l'École nationale des Ponts et Chaussées et du Collège des ingénieurs, Guillaume Cadiou commence sa carrière, de 2003 à 2006, en tant qu'adjoint au chef du bureau des finances et des politiques de l'Union européenne, à la direction du budget au Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. De 2006 à 2008, il est chargé de mission auprès du directeur des finances et de la stratégie à la Caisse des Dépôts et Consignations. De 2008 à 2010, il est Directeur adjoint du cabinet du Ministre auprès du Premier ministre chargé de la mise en œuvre du plan de relance. Depuis 2011, il est Directeur de la stratégie et du développement du groupe Imerys.



Il est ensuite proposé à l'Assemblée générale, dans le cadre des onzième et douzième résolutions, de renouveler pour une durée de trois années les mandats d'administrateur de Joël Séché et Jean Pierre Vallée, mandats arrivant à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale.

Le mandat d'administrateur de Dominique Cyrot, qui arrive également à expiration à l'issue de la présente Assemblée, ne sera pas renouvelé.

En conséquence, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des cinquième à douzième résolutions soumises à votre vote, le Conseil d'administration serait composé, à l'issue de l'Assemblée générale du 28 avril 2015, de dix membres, dont quatre membres indépendants (soit 40% de ses membres) et 3 femmes (soit 33% de ses membres).

#### **Treizième résolution :** **Jetons de présence**

La treizième résolution vise à fixer le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'administration à la somme de 120 000 euros pour l'exercice en cours.

#### **Quatorzième résolution :** **Autorisation à donner au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société**

Par la quatorzième résolution, votre Conseil d'administration vous propose de l'autoriser, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à faire acheter par la Société ses propres actions, représentant jusqu'à 10% des actions composant le capital social de la Société à quelque moment que ce soit, ou représentant jusqu'à 5% des actions composant le capital social de la Société à quelque moment que ce soit, s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Cette autorisation, qui se substituerait à celle conférée par l'Assemblée générale du 25 avril 2014, est sollicitée pour une période de dix-huit mois. Elle est destinée à permettre à la Société, en conformité avec les dispositions

des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ou toute autre disposition applicable ;
- d'attribuer ou de céder des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de son Groupe dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de la Société, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment pour le service d'options d'achat ou au titre de plans d'épargne entreprise ou groupe ou d'attribution gratuite d'actions ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ;
- de remettre des actions à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- d'annuler des actions ainsi acquises sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée générale extraordinaire ;
- et tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la législation en vigueur.

Nous vous proposons de fixer le prix unitaire maximum d'achat à 50 euros, et d'affecter un montant global maximum de 43 174 350 euros à ce programme de rachat.

Le Conseil d'administration pourrait utiliser l'autorisation conférée aux périodes qu'il apprécierait en ce compris en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société ou initiée par la Société dans le respect de la réglementation applicable au moment du rachat.

L'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués et payés par tous moyens, y compris par utilisation de méca-

nismes optionnels ou d'instruments dérivés, de blocs de titres, de bons, ou d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

#### **6.4.1.1.2. Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire**

#### **Quinzième résolution :** **Autorisation à donner au Conseil d'administration pour procéder à la réduction du capital par annulation d'actions détenues en propre par la Société**

La quinzième résolution a pour objet, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, d'autoriser le Conseil d'administration à annuler tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre de programmes autorisés d'achat de ses propres actions et de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à due concurrence à la réduction du capital en une ou plusieurs fois dans les proportions et aux époques qu'il décidera par annulation des actions ainsi acquises dans la limite de 10% du capital social par périodes de 24 mois.

Cette autorisation serait valable pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de l'Assemblée et priverait d'effet l'autorisation antérieure donnée par l'Assemblée générale du 25 avril 2014 par le vote de sa neuvième résolution, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée.

#### **Seizième résolution :** **Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes**

La seizième résolution vise à déléguer au Conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, suivie de l'émission et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités. Le montant d'augmentation de capital susceptible d'être réalisé ne pourrait excéder le montant nominal de 172 697 euros.

Cette délégation de compétence, qui se substituerait à celle conférée par l'Assemblée générale du 7 juin 2013, est sollicitée pour une période de vingt six mois.

#### Dix-septième résolution :

##### Avis sur la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2014 à Joël Séché, Président-directeur général

En application de l'article 24.3 du Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2013, Code auquel Séché Environnement se réfère en application de l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous invitons, dans la dix-septième résolution à émettre un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Joël Séché, Président-directeur général, à savoir :

- rémunération fixe : 400 000 euros ;
- avantage en nature (voiture mise à disposition): 14 062 euros ;
- jetons de présence : 12 000 euros.

Vous voudrez bien vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'administration

## 6.4.1.2 Texte des résolutions ■

### 6.4.1.2.1 Partie Ordinaire

#### Première résolution :

##### (Examen et approbation des opérations et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Président du Conseil d'administration joint au rapport de gestion, du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice et du rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration, ainsi que des comptes sociaux qui lui ont été présentés par le Conseil d'administration :

- approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'administration, qui font apparaître un résultat net après impôt déficitaire de - 42 616 376,98 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports ;
- approuve en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts mentionné dans ces comptes, qui s'élève à 35 600 euros, ainsi que le montant de l'impôt qui en résulte, soit 6 098 euros.

L'Assemblée générale donne quitus aux membres du Conseil d'administration de l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

#### Deuxième résolution :

##### (Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Président du Conseil d'administration joint au rapport de gestion, du rapport des

Commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés et du rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration et des comptes consolidés qui lui ont été présentés par le Conseil d'administration, approuve les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'administration qui font apparaître un résultat net part du groupe bénéficiaire de 9 844 446 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

#### Troisième résolution

##### (Affectation du résultat et fixation du dividende)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que le résultat net de l'exercice 2014 s'élève à - 42 616 376,98 euros, que la réserve légale est intégralement dotée, que les sommes distribuables s'élèvent à 84 906 342 euros, décide de l'affectation et de la répartition suivantes proposées par le Conseil d'administration :

- affectation de la somme de - 42 616 376,98 euros au compte "Report à nouveau" ;
- distribution de la somme de 8 203 126,5 euros, prélevée sur le compte "Prime d'émission".

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 0,95 euro par action.

Le détachement du coupon interviendra le 8 juin 2015 et le dividende sera mis en paiement à compter du 11 juin 2015.

La somme correspondant au dividende non versé aux actions détenues par la Société à la date de paiement sera portée au crédit du compte "Report à nouveau".

En application de l'article 112 - 1° du Code général des impôts, la distribution prélevée sur le compte "Prime d'émission" n'ouvre pas droit à l'abattement de 40%.



En outre, il est rappelé, ci-après, le montant des dividendes par action mis en distribution

au titre des trois exercices précédents et de l'abattement correspondant :

Exercice	Dividende	Quote-part éligible à l'abattement de 40%
2011	1,30 €	100%
2012	0,95 €	100%
2013	0,95 €	0%

#### **Quatrième résolution** (Informations sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention ni engagement réglementé n'ont été conclus au cours de l'exercice écoulé et qu'aucune convention ni engagement réglementé conclus et antérieurement approuvés par l'Assemblée générale ne se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé.

#### **Cinquième résolution** (Nomination de Pascale Amenc-Antoni en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, nomme en qualité d'administrateur Pascale Amenc-Antoni pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Pascale Amenc-Antoni a fait connaître par avance à la Société qu'elle acceptait ses fonctions et n'être frappée d'aucune incompatibilité.

#### **Sixième résolution** (Nomination de Carine Salvy en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, nomme en qualité d'administrateur Carine Salvy pour

une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Carine Salvy a fait connaître par avance à la Société qu'elle acceptait ses fonctions et n'être frappée d'aucune incompatibilité.

#### **Septième résolution** (Nomination de Françoise Tazinat en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, nomme en qualité d'administrateur Françoise Tazinat pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Françoise Tazinat a fait connaître par avance à la Société qu'elle acceptait ses fonctions et n'être frappée d'aucune incompatibilité.

#### **Huitième résolution** (Nomination de Maxime Séché en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, nomme en qualité d'administrateur Maxime Séché pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Maxime Séché est lié à la Société par un contrat de travail à durée indéterminée conclu en date du 27 novembre 2013, avec prise d'effet le 2 décembre 2013 et occupe dans la Société le poste de Directeur général adjoint.

Les conditions énoncées dans l'article L.225-22 du Code de commerce étant respectées, le contrat de travail de Maxime Séché est maintenu avec sa rémunération propre.

Maxime Séché a fait connaître par avance à la Société qu'il acceptait ses fonctions et n'être frappé d'aucune incompatibilité.

#### **Neuvième résolution** (Nomination de Pierre-Henri Chappaz en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, nomme en qualité d'administrateur Pierre-Henri Chappaz pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Pierre-Henri Chappaz a fait connaître par avance à la Société qu'il acceptait ses fonctions et n'être frappé d'aucune incompatibilité.

#### **Dixième résolution** (Nomination de Guillaume Cadiou en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, nomme en qualité d'administrateur Guillaume Cadiou pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Guillaume Cadiou a fait connaître par avance à la Société qu'il acceptait ses fonctions et n'être frappé d'aucune incompatibilité.

### Onzième résolution (Renouvellement du mandat d'administrateur de Joël Séché)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de Joël Séché pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

### Douzième résolution (Renouvellement du mandat d'administrateur de Jean-Pierre Vallée)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de Jean-Pierre Vallée pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

### Treizième résolution (Fixation du montant des jetons de présence)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, fixe à la somme de 120 000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration au titre de l'exercice en cours.

### Quatorzième résolution (Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue du rachat par la Société de ses propres actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 et des articles 241-1 à 241-5 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

ou de toute disposition qui viendrait s'y substituer, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à procéder à l'achat par la Société d'un nombre total de ses propres actions représentant jusqu'à 10% des actions composant le capital social de la Société à quelque moment que ce soit, soit à titre indicatif 863 487 actions au jour de la convocation de la présente Assemblée, ou représentant jusqu'à 5% des actions composant le capital social de la Société à quelque moment que ce soit, soit à titre indicatif 431 743 actions au jour de la convocation de la présente Assemblée, s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

L'Assemblée générale décide que, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% prévue ci-avant correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder à des achats par la Société de ses propres actions dans les conditions et limites susvisées et dans le respect des textes susvisés et des pratiques autorisées par l'Autorité des Marchés Financiers, en vue :

- de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Séché Environnement par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ou toute autre disposition applicable ;
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de son groupe dans le cadre de la participation des salariés aux

fruits de l'expansion de la Société, ou certains d'entre eux, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment pour le service d'options d'achat ou au titre de plans d'épargne entreprise ou groupe ou d'attribution gratuite d'actions ;

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ;
- de la remise d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- de l'annulation des actions ainsi acquises sous réserve de la décision ou l'autorisation de la réduction de capital qui en résulterait par une Assemblée générale statuant dans sa forme extraordinaire ;
- tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou par la réglementation en vigueur ; dans une telle hypothèse, la Société informant ses actionnaires par le biais d'un communiqué ou de tout autre moyen prévu par la réglementation en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 50 euros. Le montant maximum des fonds que la Société pourra consacrer dans l'ensemble aux opérations de rachat d'actions est de 43 174 350 euros.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration pourra utiliser la présente autorisation aux périodes qu'il appréciera en ce compris en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société ou initiée par la Société dans le respect de la réglementation applicable au moment du rachat.

L'Assemblée générale décide que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués et payés par tous moyens, y compris par utilisation de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés, de blocs de titres, de bons, ou d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la



loi, pour passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois. Elle met fin à, et remplace à compter de ce jour, celle précédemment accordée par la huitième résolution de l'Assemblée générale de la Société du 25 avril 2014, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée.

#### 6.4.1.2.2 *Partie Extraordinaire*

##### **Quinzième résolution**

*(Autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, à procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions faisant l'objet de la neuvième résolution soumise à la présente Assemblée générale ou des programmes d'achat autorisés antérieurement, de même que dans le cadre de programmes d'achat qui seraient autorisés par des Assemblées générales postérieures ;
- et à procéder à due concurrence à la réduction de capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, dans la limite de 10% du capital social (le cas échéant, tel qu'ajusté pour tenir compte des opérations effectuées sur le capital postérieurement à la date de la présente Assemblée) par périodes de 24 mois, arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation, imputer le cas échéant la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant

nominal sur tous les postes de réserves et/ou de primes, procéder à la modification corrélative des statuts et, généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois. Elle met fin à, et remplace à compter de ce jour, celle précédemment accordée par la neuvième résolution de l'Assemblée générale de la Société du 25 avril 2014, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée.

##### **Seizième résolution**

*(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées générales ordinaires, dans le cadre des articles L.225-129, L.225-129-2 et L.225-130 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, délègue au Conseil d'administration sa compétence, à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, par incorporation successive ou simultanée au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de l'émission et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités.

L'Assemblée autorise le Conseil d'administration à décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus dans des modalités fixées par le Conseil d'administration ; la cession des titres de capital qui n'auront pu être attribués individuellement et correspondant aux droits formant rompus ainsi que la répartition des sommes provenant de la cession aux titulaires des droits interviendront dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.

Le montant d'augmentation de capital susceptible d'être réalisée dans le cadre de la présente résolution ne pourra excéder le montant nominal de 172 697 euros ou de sa

contre-valeur dans toute autre monnaie autorisée, étant précisé que ce plafond (i) est fixé compte non tenu du nominal des actions à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives, réglementaires et contractuelles applicables, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, (ii) ne pourra, en tout état de cause, être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices qui existent lors de l'augmentation de capital et (iii) est fixé indépendamment du plafond global des augmentations de capital prévu par la seizième résolution de l'Assemblée générale de la Société du 25 avril 2014 ou, le cas échéant, du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation.

L'Assemblée générale confère au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs, conformément à la loi et aux statuts à l'effet de :

- mettre en œuvre la présente délégation, en assurer la bonne fin et procéder à tous ajustements nécessaires destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société ;
- à sa seule initiative imputer les frais des augmentations de capital sur un ou plusieurs postes de réserves disponibles et, s'il juge opportun, prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale, et
- effectuer toutes formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation, et modifier les statuts en conséquence et effectuer toutes formalités requises pour l'admission aux négociations des titres émis en vertu de la présente délégation.

La présente délégation est donnée pour une durée de vingt-six (26) mois. Elle met fin à, et remplace, à compter de ce jour, celle précédemment accordée par la neuvième résolution de l'Assemblée générale de la Société du 7 juin 2013 à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée.

**Dix-septième résolution**

(Avis sur la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2014 à Joël Séché, Président-directeur général)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires et conformément à l'article 24.3 du Code AFEP-MEDEF, Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère volontairement, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Joël Séché, Président-directeur général, tels que figurant dans le document de référence 2014 et rappelés dans le rapport du Conseil d'administration.

### 6.4.1.3 Rapport spécial du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires aux fins de l'informer sur la réalisation des opérations d'achat d'actions qu'elle a autorisées dans le cadre d'un programme de rachat ■

L'Assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2014, par le vote de sa huitième résolution, a délégué au Conseil d'administration, dans le cadre de l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'Autorité des

Marchés Financiers, les pouvoirs nécessaires aux fins de faire racheter, en bourse ou de gré à gré, par la Société, ses propres actions dans la limite de 10% des actions représentatives de son capital social. Cette délégation a été consentie pour une durée de 18 mois.

Cette résolution a mis fin à la précédente délégation consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2013 dans les mêmes conditions, et dont il vous a été fait état de la réalisation lors de la précédente Assemblée générale des actionnaires.

En application des dispositions de l'article L.225-209 alinéa 2 issue de la loi n° 2006-842 du 26 juillet 2006, le Conseil d'administration vous rend compte de l'usage qu'il a fait de ces délégations pour la période courant du 26 avril 2014 au 31 décembre 2014 :

Nombre de titres achetés, cédés, transférés depuis le début du programme	97 696
Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte	0,75%
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	-
Nombre de titres détenus en portefeuille	64 473
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	1 688 282
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2014 (en euros)	1 313 310

Le Conseil d'administration

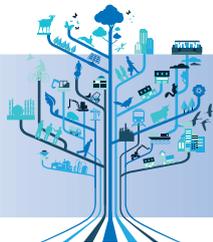


## 6.5 Tables de concordance ■

### 6.5.1 Table de correspondance du document de référence ■

RUBRIQUES	PARAGRAPHES	PAGES
<b>1 PERSONNES RESPONSABLES</b>		
1.1 Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence	6.1	200
1.2 Déclaration des personnes responsables du document de référence	6.1	200
<b>2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>		
2.1 Nom et adresses des contrôleurs légaux des comptes	6.2	201
2.2 Changement des contrôleurs légaux	6.2	201
<b>3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>		
3.1 Présentation des informations financières historiques sélectionnées	1.1.1	4
3.2 Présentation des informations financières sélectionnées pour les périodes intermédiaires	1.1.1	4
<b>4 FACTEURS DE RISQUES</b>	1.5	
<b>5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>		
<b>5.1 Historique et évolution de la société</b>		<b>195</b>
5.1.1 Raison sociale et nom commercial	5.4	195
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	5.4	195
5.1.3 Date de constitution et durée de vie	5.4	195
5.1.4 Siège social et forme juridique	5.4	195
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités du Groupe	1.2.1	8
<b>5.2 Investissements</b>		<b>22</b>
5.2.1 Principaux investissements réalisés	1.3.3	22
5.2.2 Principaux investissements en cours	1.3.3	22
5.2.3 Principaux investissements à venir pour lesquels le conseil d'administration a déjà pris des engagements fermes	1.3.3	22
<b>6 APERÇU DES ACTIVITÉS</b>		
<b>6.1 Principales activités</b>		<b>23</b>
6.1.1 Nature des opérations réalisées et principales activités	1.4.1	23
6.1.2 Nouveaux produits et/ou services lancés sur le marché	1.4.1	23
<b>6.2 Principaux marchés</b>	<b>1.3.1</b>	<b>13</b>
<b>6.3 Événements exceptionnels au regard des points 6.1 et 6.2</b>	<b>1.5.4</b>	<b>42</b>
<b>6.4 Brevets et licences</b>	<b>1.3.2</b>	<b>22</b>
<b>7 ORGANIGRAMME</b>		
7.1 Description sommaire du Groupe	1.2.2	12
7.2 Liste des filiales importantes	1.2.2/5.5	12/195
<b>8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>		
8.1 Immobilisations corporelles importantes et charges majeures pesant dessus	1.2.3	13
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	3.3.	75

Rubriques	Paragaphes	Pages
<b>9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>		
<b>9.1 Situation financière</b>	<b>1.4.3</b>	<b>27</b>
<b>9.2 Résultat d'exploitation</b>		
9.2.1 Facteurs importants, y compris événements inhabituels ou nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	1.4.1	23
9.2.3 Stratégie, facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte les opérations du Groupe	1.4.1	23
<b>10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>		
<b>10.1 Information sur les capitaux du Groupe (à court et à long terme)</b>	<b>1.4.4</b>	<b>29</b>
<b>10.2 Description, source et montant des flux de trésorerie</b>	<b>1.4.4</b>	<b>29</b>
<b>10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement</b>	<b>1.4.4</b>	<b>29</b>
<b>10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux</b>	<b>1.4.4</b>	<b>29</b>
<b>10.5 Source de financements attendus qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1</b>	<b>1.4.4</b>	<b>29</b>
<b>11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	<b>1.3.2</b>	<b>22</b>
<b>12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>		
<b>12.1 Principales tendance depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date d'enregistrement du document de référence</b>	<b>1.4.5</b>	<b>31</b>
<b>12.2 Tendances connues ou susceptibles d'influencer sensiblement les perspectives du Groupe, au moins pour l'exercice en cours</b>	<b>1.4.5</b>	<b>31</b>
<b>13 PRÉVISIONS ET ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>		
<b>13.1 Principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé ses prévisions ou ses estimations</b>	<b>1.4.5</b>	<b>31</b>
<b>13.2 Rapport des Commissaires aux comptes</b>	<b>1.4.5</b>	<b>31</b>
<b>14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>		
<b>14.1 Nom, adresse professionnelle et fonction, dans le Groupe, des personnes membres des organes d'administration ou de Direction</b>	<b>2.1.1</b>	<b>44</b>
<b>14.2 Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale</b>	<b>2.1.2</b>	<b>46</b>
<b>15 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>		
<b>15.1 Rémunération versée et avantages en nature octroyés par Séché Environnement et ses filiales pour les services de tout type qui lui ont été fournis</b>	<b>2.2</b>	<b>47</b>
<b>15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par le Groupe aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages</b>	<b>2.2</b>	<b>47</b>
<b>16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>		
<b>16.1 Date d'expiration des mandats actuels</b>	<b>2.1.1</b>	<b>44</b>
<b>16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction, ou de surveillance à Séché Environnement ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, ou une déclaration négative appropriée</b>	<b>2.1.2</b>	<b>46</b>
<b>16.3 Informations sur les comités spécialités</b>	<b>2.1.3</b>	<b>47</b>



Rubriques	Paragaphes	Pages
<b>17 SALARIÉS</b>		
17.1 Nombre de salariés	5.7	198
17.2 Participations et stock-options	2.2	47
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	5.7	198
<b>18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>		
18.1 Répartition du capital social	5.2	189
18.2 Mention des personnes non membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de Séché Environnement	5.2/5.3	189/193
18.3 Mention des principaux actionnaires de l'émetteur disposant de droits de vote différents	5.2	189
18.4 Informations sur la détention directe ou indirecte de Séché Environnement – description de la nature de ce contrôle et les mesures prises en vue d'assurer qu'il ne soit pas exercé de manière abusive	5.2	189
18.5 Description de tout accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	5.6	196
<b>19 OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS</b>		
<b>20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>		
20.1 Informations financières historiques	4.1/4.3	106/166
20.2 Informations financières pro forma	4.5	186
20.3 États financiers	4.1 / 4.3	106/166
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	4.2/4.4	164/185
20.5 Date des dernières informations financières	4.1	106
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	4.1	106
20.7 Description de la politique générale en matière de distribution de dividendes et restrictions applicables à cet égard	1.4.7	34
20.7.1 Montant du dividende par action	1.4.7	34
20.8 Indication des procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage	1.5.4	42
20.9 Description de changements significatifs de la situation financière ou commerciale du Groupe survenus depuis la fin du dernier exercice	1.4.5	31
<b>21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>		
<b>21.1 Capital social</b>	<b>5.1</b>	<b>188</b>
21.1.1 Mention du montant du capital souscrit pour chaque catégorie d'action	5.1	188
21.1.2 Mention des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques	5.1	188
21.1.3 Mention du nombre, de la valeur comptable et de la valeur nominale des actions détenues par Séché Environnement lui-même ou en son nom ou par ses filiales	5.1	188
21.1.4 Mention du montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	5.1	188
21.1.5 Mention des informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	5.1	188

Rubriques	Paragraphe	Pages
21.1.6	Mention des informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	5.1 188
21.1.7	Mention de l'historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant en évidence tout changement survenu	5.1 188
<b>21.2</b>	<b>Actes constitutifs et statuts</b>	
21.2.1	Description de l'objet social	5.3 193
21.2.2	Résumé de toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, charte ou règlement concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	5.3 193
21.2.3	Description des droits, des privilèges et des restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	5.3 193
21.2.4	Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	5.3 193
21.2.5	Description des conditions régissant la manière dont sont convoquées les Assemblées générales annuelles et les Assemblées générales extraordinaires des actionnaires	5.3 193
21.2.6	Description sommaire de toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, charte ou règlement qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	5.3 193
21.2.7	Description de toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, charte ou règlement intérieur fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	5.3 193
21.2.8	Description des conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, charte ou règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi	193
<b>22</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	14.2 26
<b>23</b>	<b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</b>	
<b>23.1</b>	<b>Déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert</b>	<b>6.3 202</b>
<b>23.2</b>	<b>Attestation confirmant la correcte reproduction des informations dans le document de référence</b>	<b>6.3 202</b>
<b>24</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	6.4 202
<b>25</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	5.5 195



## 6.5.2 Table de correspondance du rapport de gestion ■

Rubriques	Paragraphes	Pages
<b>1</b> <b>COMPTES SOCIAUX AU 31/12/14</b>	4.3	166
<b>2</b> <b>COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/14</b>	4.1	106
<b>3</b> <b>RAPPORT DE GESTION</b>		
<b>3.1</b> <b>Information sur l'activité de la Société :</b>		
■ exposé de l'activité (notamment des progrès réalisés et difficultés rencontrées) et des résultats de la Société, de chaque filiale et du Groupe	1.4.1	23
■ analyse de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière et notamment de l'endettement de la Société et du Groupe	1.4.1	23
■ évolution prévisible de la Société et du Groupe	1.4.5	31
■ indicateurs clés de nature financière et non financière de la Société et du Groupe	1.1.1/1.4.3	4/27
■ événements post-clôture de la Société et du Groupe	1.4.5	22
■ indications sur l'utilisation des instruments financiers y compris les risques financiers et les risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la Société et du Groupe	1.5.2	40
■ principaux risques et incertitudes de la Société et du Groupe	1.5..1 / 1.5.2	35/40
■ informations sur la R&D de la Société et du Groupe	1.3.2	22
<b>3.2</b> <b>Informations juridiques, financières et fiscales de la Société</b>		
■ choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction générale en cas de modification	2.1.2	46
■ répartition et évolution de l'actionnariat		
■ nom des sociétés contrôlées participant à un autocontrôle de la Société et part du capital qu'elles détiennent	5.2	189
■ prise de participation significative de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	5.5	195
■ avis de détention de plus de 10% du capital d'une autre société par actions ; aliénation de participations croisées	5.5	195
■ acquisition et cession par la Société de ses propres actions	5.1	188
■ état de la participation des salariés au capital social	5.7	198
■ exposé des éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique :		
> la structure du capital de la Société	5.1	188
> les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce	5.3	193
> les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce	5.2	189
> la liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôles spéciaux et la description de ceux-ci	5.2	189

Rubriques	Paragraphes	Pages
> les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	5.2	189
> les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	5.2	189
> les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ou du directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la Société	2.1.2	46
> les pouvoirs du Conseil d'administration ou du directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions,	5.1	188
> les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts,	5.2	189
> les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique	5.2	189
■ tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale en matière d'augmentations de capital	5.1	188
■ mention des ajustements éventuels :		
> pour les titres donnant accès au capital et les stock-options en cas de rachats d'actions		
> pour les titres donnant accès au capital en cas d'opérations financières	5.1	188
■ montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents	1.4.7	34
■ montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement	1.4.6	32
■ délais de paiement et décomposition du solde des dettes fournisseurs et clients par date d'échéance	1.4.6	32
■ injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	1.5.4	42
■ conventions conclues entre un mandataire ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote et une filiale (hors conventions courantes)	5.6	196
<b>3.3 Informations portant sur les mandataires sociaux</b>		
■ liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice	2.1.1	44
■ rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la Société, les sociétés qu'elle contrôle et la société qui la contrôle	2.2	47
■ engagements liés à la prise, à la cession ou au changement de fonctions	2.2	47
■ en cas d'attribution de stock-options, mention de l'information selon laquelle le Conseil d'administration a pris la décision :		
> soit d'interdire aux dirigeants de lever leurs options avant la cessation de leurs fonctions ;		
> soit de leur imposer de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions tout ou partie des actions issues d'options déjà exercées (en précisant la fraction ainsi fixée)	2.2	47
■ état récapitulatif des opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société	2.1.2	46



Rubriques	Paragraphes	Pages
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ en cas d'attribution d'actions gratuites, mention de l'information selon laquelle le Conseil d'administration a pris la décision :               <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; soit d'interdire aux dirigeants de céder avant la cessation de leurs fonctions les actions qui leur ont été attribuées gratuitement ;</li> <li>&gt; soit de fixer la quantité de ces actions qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions (en précisant la fraction ainsi fixée)</li> </ul> </li> </ul>	2.2	47
<b>3.4 Informations RSE de la Société</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité et des engagements sociétaux en faveur du développement durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités</li> <li>■ information sur les activités dangereuses</li> </ul>	3 3	59 59
<b>4 DÉCLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL</b>	6.1	200
<b>5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX AU 31/12/14</b>	4.4	185
<b>6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/14</b>	4.2	164

## 6.5.3 Documents complémentaires ■

Rubriques	Paragraphes	Pages
Descriptif du programme de rachat d'actions	5.1	188
Communication relative aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes	6.2	201
Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	2.1.3	48
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	2.1.3	48

## .6.6 Glossaire ■

Se référer au glossaire figurant sur le site de la Société :

[http://www.groupe-seche.com/FR/glossaire\\_12.html](http://www.groupe-seche.com/FR/glossaire_12.html)



Séché Environnement  
SA au capital de 1 726 974 € - B 306 917 935 RCS Laval

Les Hêtres - CS 20020 - 53811 Changé Cedex  
Tél : +33 (2) 43 59 60 00 - Fax : +33 (2) 43 59 60 61

Tour Maine Montparnasse - BP 25  
33 avenue du Maine - 75755 Paris Cedex 15  
Tél : +33 (1) 53 21 53 53 - Fax : +33 (1) 53 21 53 54  
E-mail : [actionnaires@groupe-seche.com](mailto:actionnaires@groupe-seche.com)

**[www.groupe-seche.com](http://www.groupe-seche.com)**